

Rapport de diagnostic - Partie 2

Plusieurs enjeux sont présents sur ce territoire :

- Tout d'abord, de manière générale, le sillon audois constitue un corridor pour l'avifaune entre le Massif central et les Pyrénées. Les éléments fragmentant de ce territoire, l'urbanisation, les voies de communications et les infrastructures énergétiques, constituent donc un enjeu fort de continuité.
- Les secteurs anthropisés (bâti, plaines viticole et céréalière) sont les plus représentés. Ils ont une importance écologique faible. Leurs enjeux sont : la nature ordinaire, la nature en ville, l'avifaune, les plantes messicoles. Ceci implique d'améliorer la diversité et la qualité des habitats locaux et de limiter les pressions et pollutions venant des pratiques agricoles, des grandes infrastructures de transports et des zones artificialisées.

En ce qui concerne les milieux aquatiques et humides :

- L'absence de démarche de gestion de l'eau et des milieux aquatiques entre Carcassonne et Narbonne rend essentielles la préservation, la protection voire la restauration des ripisylves, des bandes enherbées et des milieux humides de la plaine. Ces habitats apportent une diversité locale, participent à l'amélioration qualitative de l'eau et à sa gestion quantitative en limitant les inondations et les étiages. Ces espaces, le long de l'Aude en amont de Carcassonne et des affluents du Fresquel, peuvent aussi être le support de déplacements nord-sud de la faune à travers le sillon audois, lien entre les Pyrénées et le Massif central.
- Les étangs de Capestang et de la Marseillette apparaissent comme ayant une forte importance écologique. Ils abritent des milieux et des espèces rares et sont des refuges et des zones de nidification pour l'avifaune. L'empreinte humaine étudiée ici ne traduit pas les menaces qui pèsent sur ces étangs. Ils subissent en effet les incidences des produits phytosanitaires des zones agricoles et viticoles alentour et dépendent fortement de la gestion hydraulique des canaux. L'étang de la Marseillette est sollicité par les activités agricoles alentour, ce qui n'est pas le cas de l'étang de Capestang. Il paraît donc essentiel de mettre en place des démarches de gestion des usages et des milieux sur ces sites, de manière complémentaire à la ZPS de l'Étang de Capestang. Les étangs de Poilhes, d'Ouveillan et de la Matte sont également concernés par ces enjeux. Sur ces étangs, les surfaces de roselières sont en diminution au profit des grandes cultures ou des prairies de fauche.

- Le site de la plaine et des gravières de Bram ressort comme ayant une forte importance écologique. Il est cependant menacé par l'extension orientale du bourg de Bram, des projets de parcs photovoltaïques et de réhabilitation d'anciennes carrières. D'autre part, l'autoroute A61 traverse le site dans un secteur de gravières en eau. Enfin la proximité du canal du Midi et des gravières en eau pose la question de l'expansion d'espèces envahissantes. Une démarche de gestion voire une protection de ce site paraît nécessaire pour le maintien de ses qualités.
- Les cours d'eau comme l'Aude et l'Orbieu subissent de fortes pressions, en particulier quand ils traversent les grandes agglomérations. Au-delà des agglomérations, des enjeux de continuités écologiques se posent, notamment au regard des dérivations des canaux. Ces deux cours d'eau ont un intérêt piscicole majeur et font partie de la zone d'actions prioritaires pour les grands migrateurs 2010-2014. L'Anguille est présente dans tout le bassin. Le cours moyen de l'Aude est une zone potentielle de frayère pour la Lamproie et l'Alose, cette dernière pouvant remonter jusqu'à Tourouzelle. Des actions pour améliorer la continuité sont déjà prévues dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs ainsi que dans le Plan National de Restauration de la continuité écologique qui concerne les ouvrages prioritaires Grenelle.
- Les coteaux marneux forment un réseau de landes et pelouses sèches intéressant au centre-nord du sillon audois. L'absence de grandes infrastructures et d'agglomération à proximité a permis leur préservation. Leur maintien est d'autant plus important que ce réseau de site semble participer à une continuité écologique de milieux ouverts thermophiles d'importance nationale, liaison entre les milieux méditerranéens et atlantiques.
- **Autour de Narbonne**, la partie nord des étangs du Narbonnais au sud de l'A9, la plaine bocagère et viticole entre Cuxac, Lespignan et Narbonne au nord, la vallée de l'Aude sont des zones de forte importance écologique et de forte pression. Si certains espaces font ou feront l'objet d'une gestion (ZPS des étangs du Narbonnais, de l'étang de Capestang, Parc de la Narbonnaise), ces milieux tirent leur richesse de leur diversité, de la conservation, de la connectivité des espaces agricoles et surtout de la présence des milieux humides. Ces espaces sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions d'urbanisation, à des pollutions diffuses et risquent de se voir notamment impactés par le projet de ligne à grande vitesse Montpellier Perpignan. Il paraît indispensable d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement ou

Rapport de diagnostic - Partie 2

réaménagement de ce secteur avec l'arrivée de la future ligne à grande vitesse, tant d'un point de vue aménagement du territoire que gestion voire restauration des milieux dans le cadre des mesures compensatoires.

- **L'étang du Capestang et de la Matte**, compris en partie dans le site Natura 2000 « Basse plaine de l'Aude » seront d'ailleurs impactés par le projet de ligne LGV, alors qu'ils constituent des points de migration importants de l'avifaune.

8 La plaine du Roussillon

8.1 Description du grand ensemble paysager

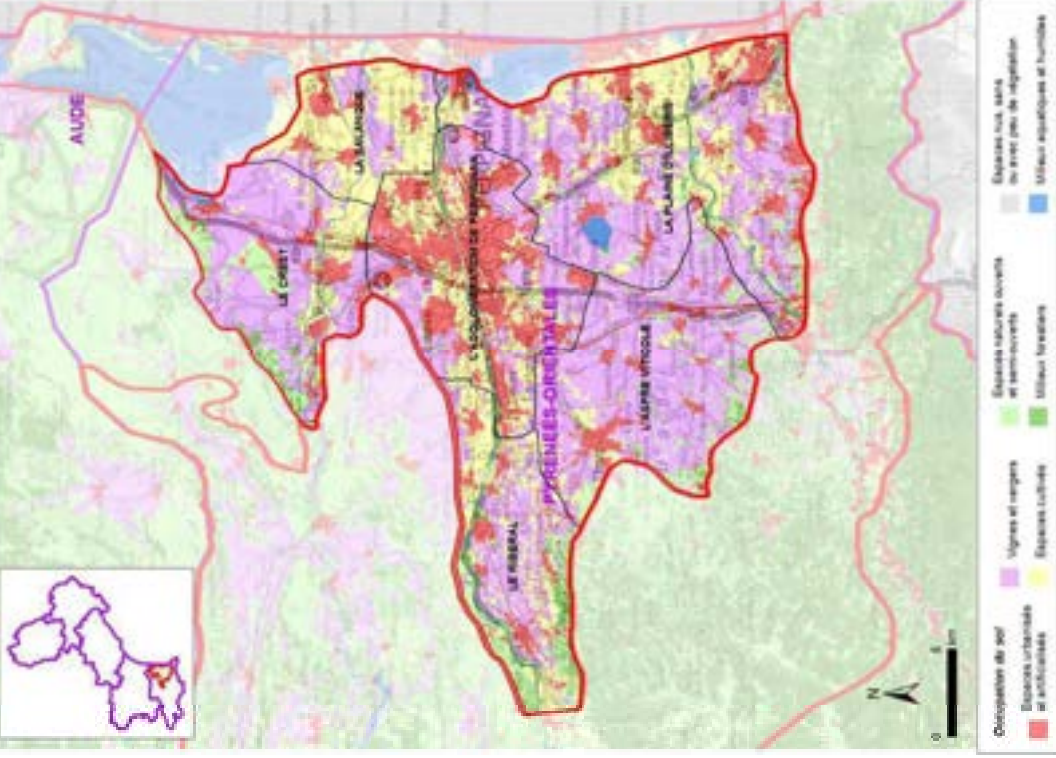


Figure 32 : Occupation du sol de la plaine du Roussillon

Département concerné : Pyrénées-Orientales

Surface : environ 700 km²

Six unités paysagères : le Crest, la Salanque, la plaine d'Illobérès, l'Aspres viticole, le Riberal et l'agglomération de Perpignan.

L'agglomération de Perpignan occupe une position centrale sur ce grand ensemble paysager. L'aire urbaine s'étale le long de deux axes principaux : le fleuve Têt d'ouest en est et l'autoroute A9 du nord au sud. L'urbanisation est assez dense sur l'ensemble du territoire. Au nord, la plaine du Crest est dédiée à la viticulture avec de nombreux AOC (Rivesaltes, Muscat de Rivesaltes,...) tandis que les vallées de l'Agly, l'aval de la Têt et la plaine de la Salanque sont plutôt tournées vers le maraîchage. Au sud-ouest, la plaine du Riberal accueille de nombreuses activités : vergers irrigués le long de la Têt, viticulture, forêts et espaces naturels ouverts en bordure du grand ensemble paysager, en relation avec les contreforts des Pyrénées. Plus à l'est, la viticulture est très présente dans l'Aspre viticole (AOC Côte du Roussillon). Les vallées du Tech et du Réart, traversant la plaine de l'Illobérès, sont dominées par les vergers et le maraîchage. Quelques vignobles sont également présents en périphérie de Perpignan. Les milieux naturels ouverts et les forêts se situent majoritairement en bordure du grand ensemble paysager.

Au sud de Perpignan, le lac de retenue de la Raho sert à l'irrigation agricole, à la lutte contre le risque incendie et aux loisirs.

Les espaces agricoles se poursuivent jusqu'au littoral, intercalés entre les taches urbaines, de part et d'autres des complexes lagunaires de Salses au nord et de Canet au droit de Perpignan¹³.

¹³ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

8.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

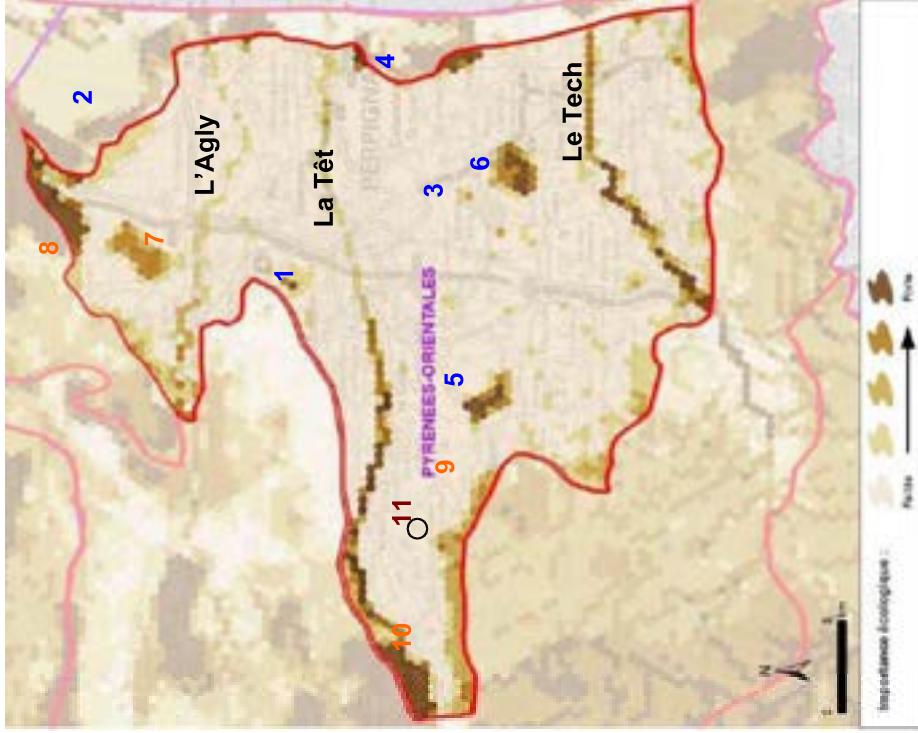


Figure 33 : Importance écologique de la plaine du Roussillon

La plaine du Roussillon ressort avec une faible importance écologique car les espaces naturels sont peu présents et la fragmentation des espaces est importante du fait de l'urbanisation et des infrastructures. Cependant, certains milieux à forte importance ressortent sur la carte :

Les **fleuves** comme l'Agly, la Têt (deux ZNIEFF) et le Tech (inventaires ZNIEFF et sites Natura 2000), les zones humides du territoire comme « les friches humides de Torremilla » (sites Natura 2000, **1**), les sites Natura 2000 « Complexe lagunaire des Salses » (**2**) et « Complexe lagunaire de Canet » (**4**) ainsi que le lac de Villeneuve de Raho (ZICO, **3**) représentent la majorité des espaces intéressants écologiquement sur le grand ensemble paysager. De nombreux poissons y sont présents (Barbeau truité, Alose feinte, l'Anguille ou la Blennie fluviatile) ainsi que des mammifères (Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, chiroptères), des végétaux (Fougère d'eau à poils rudes, Crypsis faux choin, Stellaire aquatique) et de nombreux oiseaux (Butor étoilé, Sterne naine, Talève sultane). De nombreuses prades (petites dépressions humides présentes dans les plaines viticoles) parsèment le secteur : « Prade de Thuir et de Llupia » (**5**), « Prade de Montescot » (deux ZNIEFF, **6**). Ces prades sont des milieux prairiaux humides rares à l'échelle régionale et primordiaux pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Vanneau Huppé, Rousserolle turdoïde, Guêpier d'Europe).

Cependant, l'ensemble du réseau formé par ces cours d'eau et zones humides reste peu dense en comparaison avec le reste du territoire régional.

Toutefois, beaucoup de petits cours d'eau riches en biodiversité sont présents. Les canaux d'irrigation sillonnent également ce territoire et des **zones humides et mares temporaires** sont présentes, notamment entre Perpignan et le Réart. Tout le plateau de Peyrestortes à Torremilla est constitué d'une matrice xérique où toute dépression est susceptible de devenir une mare temporaire à Marsilée.

Les pelouses et les milieux naturels semi-ouverts se situent en bordure de la plaine du Roussillon : les ZNIEFF « Garrigue du Fitou et de Salses-le-Château » au nord (**8**), « Camp militaire du Maréchal Joffre » (**7**), « Plateau de Rodès et de Montalba » (**10**) et « Garrigue de Castelnou » (**9**). Ces pelouses sont encore entretenues via le pastoralisme mais sont fortement menacées par la déprise agricole et la fermeture des milieux. Elles sont en lien avec les milieux ouverts des contreforts des Pyrénées mais aussi avec les habitats ouverts du rebord oriental des Corbières Audoises et abritent de nombreuses espèces patrimoniales : Cochevis de Thékla (espèce menacée au niveau mondial), Circaète Jean-le-Blanc, Murin à oreille échancrée, Grand-Duc d'Europe, Genêt de Catalogne, Scorsonère à feuilles crispées (espèce menacée en France).

Rapport de diagnostic - Partie 2

8.3 L'empreinte humaine

Sur ce grand ensemble paysager, le Lézard ocellé et le Rollier d'Europe, espèces mondialement menacées (présentes sur la liste rouge de l'UICN monde 2011), sont également présents.

La présence d'autres espèces inscrites sur la liste rouge UICN France et dont les effectifs nichent dans la plaine du Roussillon constituent un réel enjeu de conservation au niveau national, est également à mentionner : le Traquet oreillard, l'Alouette calandrelle, l'Alouette calandre, les Pies-grièches à tête rousse et méridionale, le Bruant ortolan, l'Œdicnème criard et l'Outarde canepetière : ce sont des espèces I.

Les collines et grottes de Montou (inventaire ZNIEFF, **11**) sont l'un des sites majeurs du secteur en ce qui concerne les chiroptères (Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers). Cependant, la fréquentation des promeneurs exerce des pressions sur les populations présentes.

Les espaces agricoles, qui constituent la grande majorité du grand ensemble paysager, présentent un fort potentiel de connectivité, mais un faible potentiel de conservation.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels:

L'agriculture est fortement présente sur le grand ensemble paysager et est source de production alimentaire (vergers) ou de produits issus de l'horticulture. Les milieux humides présents contribuent à la dépollution des eaux. Ceux du littoral sont particulièrement sollicités pour les sports et loisirs de nature.

En milieu urbanisé, les espaces verts participent à la réduction des îlots de chaleurs et à l'amélioration de la qualité de vie.

Les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones de plaine contribuent à la régulation du risque inondation.

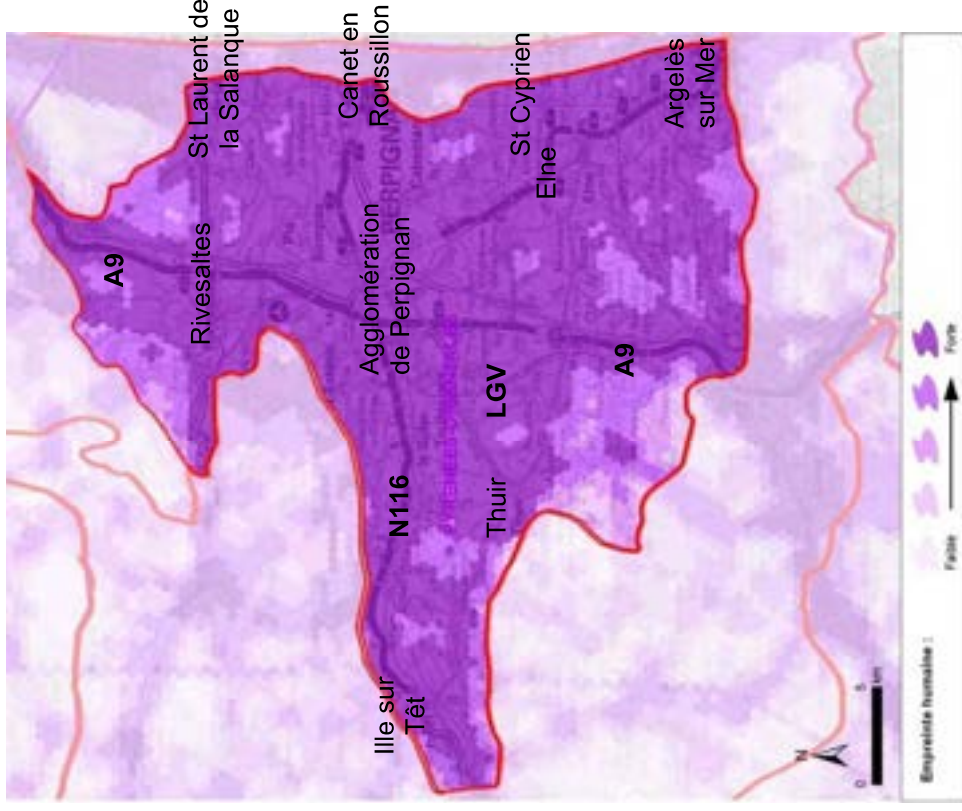


Figure 34 : Empreinte humaine de la plaine du Roussillon

Rapport de diagnostic - Partie 2

Prospective, zones à enjeux de développement économique fort :

La plaine du Roussillon, de par sa position stratégique (axe méditerranéen entre l'Italie et l'Espagne, proximité de la mer Méditerranée et des Pyrénées), sa faible altitude (entre 80 et 200 mètres) et son absence de relief marqué est favorable à l'agriculture (vigne, maraîchage), à l'urbanisation et au tourisme. Ainsi la plaine est très urbanisée, avec au centre, Perpignan et sa périphérie, et une couronne de villes en périphérie plus lointaine constituée d'Ille-sur-Têt, Thuir, Saint Cyprien, Canet-en-Roussillon, Rivesaltes. La plaine du Roussillon fait partie des secteurs les plus urbanisés du Languedoc-Roussillon, où la pression démographique reste très forte. Les infrastructures linéaires sont également très présentes sur la plaine, avec l'A9, la Ligne Grande Vitesse et les routes nationales 116 et 114. Des lignes hautes tensions suivent également le maillage des infrastructures routières. A noter la ligne à très haute tension (THT - 400 kW) qui traverse les Pyrénées-Orientales selon un axe nord-sud au niveau d'Ille-sur-Têt. Un effort particulier a été mené pour la nouvelle ligne THT, au départ de Baixas. Elle a été enfouie afin de préserver les paysages.

Les zones de développement éolien se trouvent au nord de la plaine ou sur l'interfluve entre la Têt et l'Agly (communes concernées : Rivesaltes, Salses-le-Château, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Ille-sur-Têt). A l'heure actuelle, deux parcs éoliens existent sur la commune de Rivesaltes. Le grand projet éolien « parc éolien du catalan » est le plus important de la région : il devrait donner naissance à 35 éoliennes de 150 mètres de haut, de 110 MW de capacité et sera situé entre Baixas, Corneille-la-Rivière et Pézilla-la-Rivière. Ses impacts sur l'avifaune et les paysages seront forts.

Les seuls espaces à dominante naturelle encore présents sur la plaine subissent des pressions en lien avec les activités humaines, et notamment la fréquentation des sites (tourisme, sport), le développement d'infrastructures et de zones d'activités et l'implantation de fermes photovoltaïques. Pour pallier ce phénomène, une réserve écologique de 23 ha a par exemple été créée au sud-ouest du lac de la Raho, où pêche et activités touristiques sont interdites. La capacité d'accueil des oiseaux migrateurs reste ainsi préservée¹⁴.

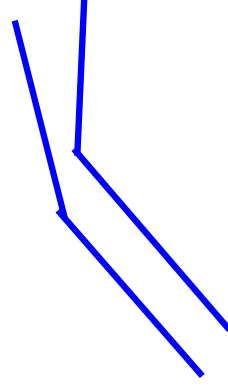
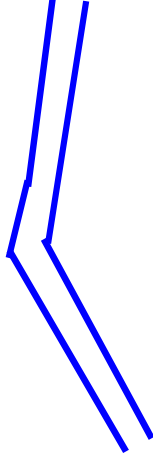
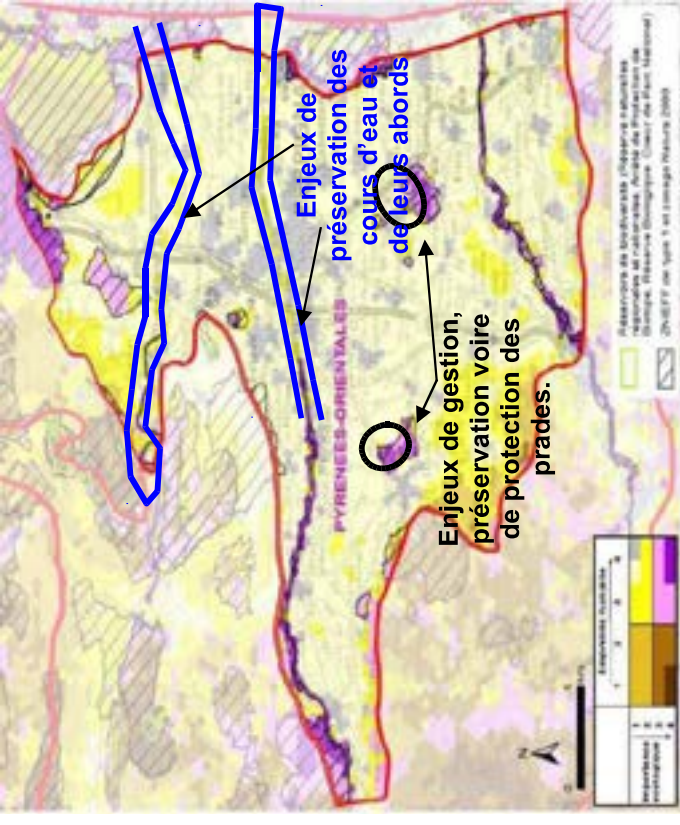
- L'ensemble de la plaine du Roussillon est sous pression moyenne à très forte, le gradient de pression diminuant en s'éloignant de Perpignan.
- La ligne LGV Montpellier – Perpignan – Figueres devrait passer le long de l'A9 au nord, puis plus à l'ouest au sud de Perpignan.
- L'agglomération de Perpignan ainsi que les pôles urbains alentours (Toulouges, Saint-Estève, Rivesaltes) devraient connaître une forte croissance dans les prochaines années.
- La vallée de la Têt, à proximité d'Ille-sur-Têt, devrait également être soumise à d'importantes pressions de développement.

¹⁴ INPN, site internet consulté en mai 2013 :

8.4 Les enjeux de continuité écologique

Dispositifs existants :

- Planification territoriale : deux SCoT, en cours d'élaboration, « Plaine du Roussillon » au nord et « Littoral Sud » au sud couvrent intégralement le grand ensemble paysager.
- Gestion contractuelle : six sites Natura 2000, quatre pour la directive habitat et deux pour la Directive oiseaux, sont localisés en bordure de l'ensemble.
- Quelques sites classés et inscrits, de petites surfaces, sont également présents.
- Gestion de l'eau : l'élaboration en cours du SAGE des nappes de la plaine de Roussillon répond entre autres à l'enjeu d'alimentation en eau potable ; il couvre tout le territoire. Le Tech, la Têt, les étangs du Canet et de Saises-Leucate font l'objet de contrats de milieu. Seul le bassin versant de l'Agly n'est actuellement pas couvert par une démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques mais une réflexion est en cours. Les parties aval de l'Agly, la Têt et le Tech font par ailleurs partie des zones d'action grands migrants 2010-2014, avec un enjeu de continuité pour l'Anguille et potentiellement pour l'Alose. Des ouvrages ont également été désignés comme prioritaires dans le cadre du Plan national de la restauration des continuités aquatiques



Rapport de diagnostic - Partie 2

Figure 35 : Enjeux de continuité écologique de la plaine du Roussillon

Plusieurs enjeux se profilent sur ce territoire :

- Les trois principaux cours d'eau du grand ensemble paysager apportent une variété paysagère et des liens indispensables entre les Pyrénées, ses contreforts et la Méditerranée. Ils forment des coulées vertes et bleues à travers la plaine et même dans l'agglomération de Perpignan. Ces continuités aquatiques et terrestres latérales ont cependant pu être artificialisées pour prévenir les inondations.
- Les zones humides sont menacées par les pratiques agricoles intensives (pesticides, drainage) et le développement de l'urbanisation.
- Les activités touristiques et sportives exercent une pression conséquente sur les milieux naturels, en particulier sur les milieux humides. Le lac de la Raho, principale zone humide (en surface) du territoire, attire 1 million de visiteurs par an, et est le site le plus visité des Pyrénées-Orientales¹⁵. Ce site fait l'objet d'un enjeu de protection important : un projet de golf à ses abords a par exemple été refusé en 2012¹⁶.
- Les prades de Thuir et de Montescot connaissent un enjeu de préservation et de protection.
- Les milieux ouverts font face à un enjeu de reconquête et de maintien / préservation (pelouses du Camp Joffre, par exemple). La présence de nombreuses espèces menacées à affinité steppique, démontre un enjeu très fort de préservation de ces milieux, qui abritent, mêmes dans de petites surfaces une grande richesse patrimoniale.
- Des projets éoliens menacent l'Aspre viticole.

¹⁵ Communication personnelle, CG 66.

¹⁶ Communication personnelle, DREAL LR.

9 Les Garrigues

9.1 Description du grand ensemble paysager

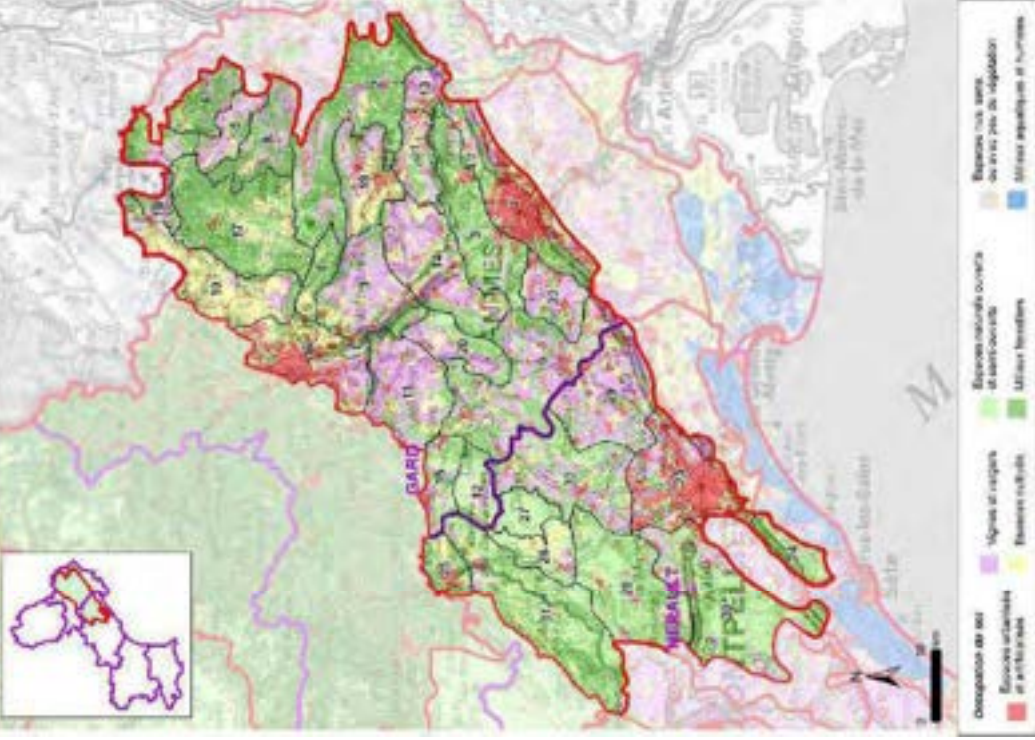


Figure 36 : Occupation du sol des Garrigues

Départements concernés : Gard et Hérault

Surface : 4113 km²

Trente-et-une unités paysagères (numéro correspondant sur la carte entre parenthèse) : Nîmes (7) la Vauvage (22), les garrigues de Nîmes (3), la plaine du Gardon autour de Saint-Chaptes et de Saint-Geniès-de-Malgoirès (14), Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes (19), la vallée de l'Alzon (21), la plaine de Remoulins (13), les garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie (2), les garrigues du Mont Bouquet (4), les collines autour de Saint-Maurice-de-Cazeville (25), la haute vallée de la Cèze (5)¹⁷, les pentes de la Cèze (8)¹⁸, le plateau des bois de Ronze et de Laval (18), le massif forestier de Valbonne (6), le plateau de Lussan et le Mont Bouquet (17), la plaine de Barjac et de Saint-Ambroix (10), la plaine urbanisée d'Alès (16), les petites plaines et vallons du Vidourle (9), le vallon de la Courme (20), la plaine de Lédignan (11), la plaine du Vidourle de Saint-Hippolyte-du-Fort à Sauve (15), la plaine de Pompignan (12), les collines et garrigues en rive droite du Vidourle (29), l'agglomération de Montpellier (23), les plaines et les garrigues autour de Saint-Mathieu-de-Trévières (16), les garrigues d'Aumelas et la montagne de la Moure (30), les bois et garrigues au sud du Pic Saint-Loup (Viols-le-Fort) (28), la plaine de Saint-Martin-de-Londres (26), le cause d'Hortus (27), la plaine de Ganges (25), les gorges de l'Hérault, la vallée de la Buèges et leurs causses (31).

Cet ensemble paysager est un des plus grands au niveau régional. Il recouvre l'ensemble des garrigues de l'arrière-pays de Montpellier et de Nîmes jusqu'aux Gorges de l'Ardèche.

Les garrigues forment des espaces de transition entre les plaines littorales et les contreforts de la Montagne Noire et des Cévennes. Ils offrent des

¹⁷ Attention, cette unité paysagère ne doit pas être confondue avec le site Natura 2000 du même nom, qui est situé dans les Cévennes.

¹⁸ Attention, cette unité paysagère ne doit pas être confondue avec le site Natura 2000 des gorges de la Cèze qui couvre en partie seulement ce territoire, ainsi que d'autres unités paysagères.

Rapport de diagnostic - Partie 2

paysages diversifiés, composés de plateaux calcaires secs à végétation caractéristique et des plaines cultivées dans les creux du relief. La richesse de ce territoire est liée à des centaines d'années de pâturages, de mises en culture, d'incendies et de production de charbon de bois.

La couverture végétale des garrigues est variée. Elle présente des massifs forestiers, principalement autour du plateau de Lussan, des milieux ouverts sur les plateaux calcaires et des espaces agricoles, de vignes et vergers dans les vallées et à proximité des agglomérations.

Plusieurs paysages remarquables font la renommée du territoire : le Massif des Gorges du Gardon et le pont du Gard, le Mont Bouquet, le Pic Saint-Loup, la Grotte des Demoiselles, les Gorges de l'Hérault ou encore la forêt de Valbonne, qui abrite notamment des hêtraies reliques.

9.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

Plusieurs espaces présentent une forte importance écologique :

- Les massifs forestiers du plateau de Lussan, la forêt de Valbonne, le Massif des Gorges du Gardon, les garrigues boisées du nord-est montpelliérain dont les gorges de l'Hérault et la plaine du Vidourle.
- La montagne de la Gardiole, le bois des Lens (importance écologique de niveau 3), ainsi que les garrigues d'Aumelas, la Montagne de la Moure à l'est de Montpellier et le Pic-Saint-Loup, élément structural fort du paysage, présentent une importance écologique forte.

Cette forte importance écologique s'explique par : la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt patrimonial (inventaires ZNIEFF et sites Natura 2000) ainsi que par la forte naturalité des milieux.

Seul le nord du plateau de Lussan forme une surface importante peu fragmentée.

Dans les plaines, les espaces viticoles présentent en moyenne un fort potentiel de conservation et de connectivité au sein des milieux agricoles.

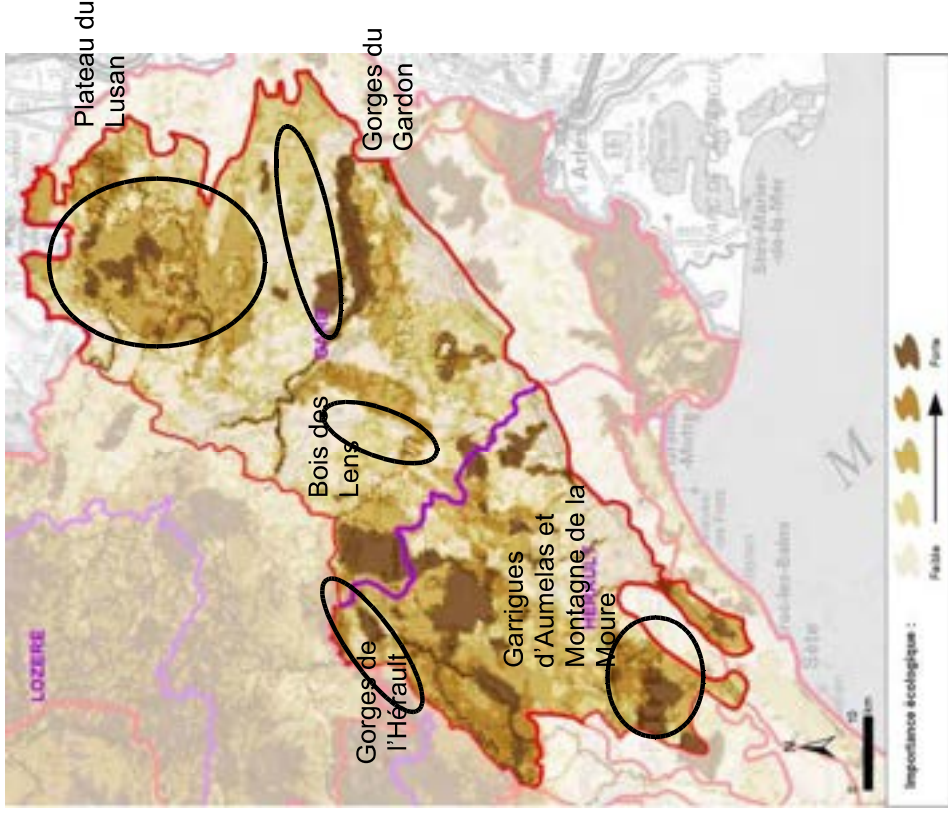


Figure 37 : Importance écologique des Garrigues

Les cours d'eau à forte importance écologique sont nombreux sur ce grand ensemble, avec notamment l'Hérault, le Gardon, la Cèze et l'Ardeche, qui traversent les plateaux des garrigues au sein de gorges et qui ont par ailleurs le statut de site inscrit, classé ou de réserve naturelle.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Des cours d'eau temporaires, parfois situés dans des valats, sont potentiellement présents dans cet ensemble paysager et constituent des milieux naturels essentiels à préserver. Au nord de Nîmes, le camp militaire des Garrigues, localisé en partie dans le site Natura 2000 « Camp des Garrigues », accolé au Massif des Gorges du Gardon, a permis, sur une surface de 4 782 ha, la préservation de milieux naturels à proximité de l'agglomération Nîmoise.

Les garrigues constituent un habitat pour de nombreuses espèces remarquables : le Scorpion languedocien, le Lézard ocellé, deux espèces de Psammotromes, le Cochevis de Thékla, le Faucon crécerellette, le Busard cendré, l'Aigle de Bonelli, les vautours dont le seul vautour moine de l'Hérault niche sur le secteur du Pic-Saint-Loup, et le Ciste ladanifer.

Ces milieux ouverts sont également menacés par la déprise agricole et l'abandon de gestion des milieux qui engendrent une fermeture des espaces avec une évolution considérable pour la biodiversité du territoire.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

- Les milieux ouverts participent à la protection contre la propagation des incendies, en particulier les espaces pastoraux et viticoles ;
- Les garrigues sont des espaces de loisirs et de tourisme ;
- Dans les vallées, les surfaces cultivées sont la source d'approvisionnement alimentaire ;
- En milieu urbain, les espaces verts participent à l'amélioration du cadre de vie en diminuant par exemple l'effet d'îlot de chaleur ;
- Les milieux et les paysages contribuent fortement à la qualité de vie du territoire.

9.3 L'empreinte humaine

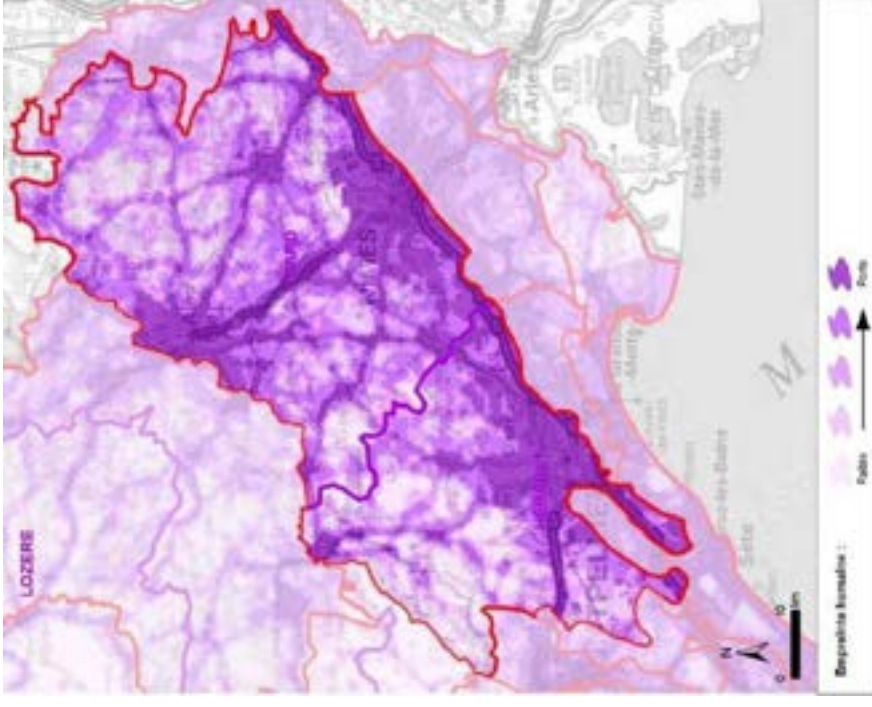


Figure 38 : Empreinte humaine des Garrigues

Facteurs pouvant influencer l'importance écologique :

- Trois grandes agglomérations régionales sont présentes : Nîmes, Montpellier et Alès. Une grande partie de l'ensemble paysager est donc urbanisée ou sous l'influence de ces métropoles.

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Ces pôles urbains sont reliés par une forte densité d'infrastructures routières et ferroviaires. De nombreuses « taches urbaines » se distinguent dans l'arrière-pays, entre ces agglomérations.
- Il y a une très forte croissance démographique dans l'ensemble du territoire, à l'origine d'un phénomène important de périurbanisation.
- Ce phénomène de périurbanisation est associé à une dynamique d'artificialisation des territoires, les espaces agricoles étant les plus touchés. Les vignes et les vergers, à proximité des taches urbaines, sont les principaux concernés¹⁹.
- Le déclin du pastoralisme impacte la qualité de conservation des garrigues : par exemple, le Bois des Lens, les garrigues de Nîmes et de Lussan connaissent un déclin voire un arrêt du pastoralisme ovin depuis 20 à 30 ans. Ces milieux sont donc en voie de fermeture.
- Plusieurs infrastructures infranchissables traversent le territoire : l'A9 reliant Orange à Montpellier ; l'A75 partant de Montpellier vers Clermont l'Hérault, l'A54 entre Nîmes et Arles et la Nationale 106 reliant Alès à Nîmes. Seuls 3 passages à faune sont présents et potentiellement fonctionnels sur l'A9 à proximité de la vallée du Rhône.
- Par ailleurs, un projet de ligne à grande vitesse est en cours de réalisation pour relier Nîmes à Montpellier (contournement Nîmes-Montpellier). Ce projet sera complété par la construction de deux gares et de zones d'activités. De plus, un projet routier (2x2 voies) va prolonger la RN 106 entre Nîmes et La Calmette.
- Plusieurs Zones de Développement Éolien (ZDE) autorisées sont présentes au sein des Garrigues : quatre sur les causses d'Aumelas et la Montagne de la Moure à l'est de Montpellier, dont une en cours de demande d'autorisation (dossier déposé). Le Bois des Lens est menacé par un projet de parc éolien. Les lignes à haute tension électrique, installées le long de la plupart des infrastructures participent à la fragilisation du paysage. Un poste de transformation important est situé sur la commune de Tavel, fragmentant la forêt de Malmont.
- De nombreuses carrières sont par ailleurs présentes. Il faut noter quelques carrières à production importantes situées sur ce territoire : les carrières du Pic Saint-Loup, sur la commune de Viols-le-Fort, celle de

Languedoc-Granulats, à Muriès et la carrière de Lautier et Roquebave sur La Calmette, au nord de Nîmes²⁰.

Prospective - des zones à enjeux de développement économique fort :

Le territoire connaît un fort développement économique et sera amené à évoluer rapidement dans les prochaines années ou décennies. Les zones futures de mutations les plus fortes sont localisées au nord et à l'est de Nîmes ainsi qu'entre Montpellier et Nîmes et au nord de Lunel. D'autres zones de mutations sont également présentes sur le territoire : au nord de l'agglomération d'Uzès, et donc à proximité sud du plateau de Lussan et les communes situées sur l'axe Nîmes-Alès.

9.4 Les enjeux de continuité écologique

La majorité du territoire est couverte par des dispositifs de planification (SCoT), à l'exception de la plaine de Ganges, la plaine du Vidourle et de Pompignan.

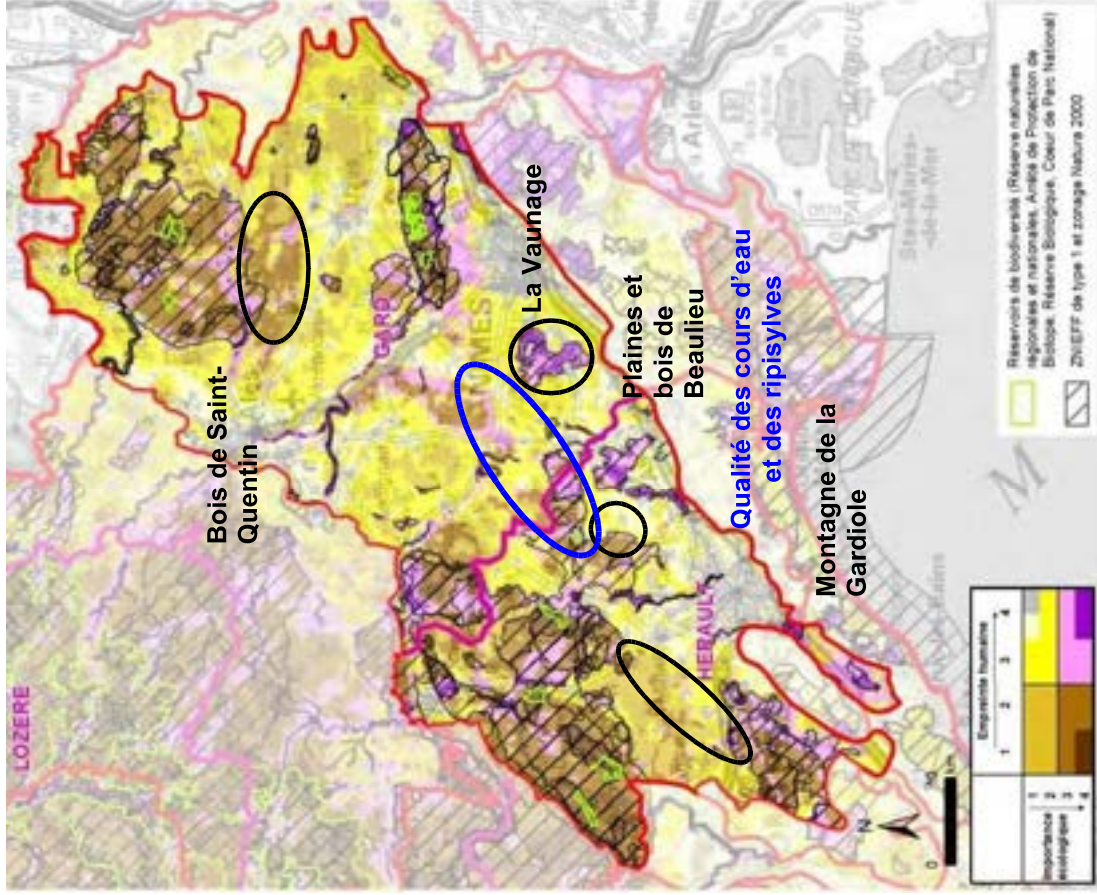
Plusieurs réservoirs de biodiversité sont présents dans les garrigues : APPB de Concluses et du Mont Bouquet Nord dans le plateau de Lussan, APPB et RNR du Massif des Gorges du Gardon ; RNN des Gorges de l'Ardèche, Réserve biologique du Puechabon et APPB des Gorges de l'Hérault, Réserve biologique de Saint-Guilhem-le-Désert et APPB du Ravin des Arcs à proximité, APPB d'Hortus et de Mourgues. Mais les espaces cumulant les enjeux c'est-à-dire une forte importance écologique et empreinte humaine, en bordure de la plaine littorale et en limite des agglomérations, ne sont pas protégés.

Afin d'endiguer le déclin du pastoralisme, des projets ont été lancés : le LIFE chénaie verte dans les Gorges du Gardon (ONF, 1998-2002) a permis de réinstaller un berger à Collias, en lien avec des actions du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon et du CEN-LR sur la RNR du Gardon. D'autres projets de ce type ont en revanche échoués dans le Bois des Lens.

¹⁹ DDTM. 2012.

²⁰ SDC du Gard et de l'Hérault. 2000.

Rapport de diagnostic - Partie 2



Plusieurs enjeux majeurs ressortent pour cet ensemble :

- Un phénomène de périurbanisation et une forte dynamique d'artificialisation menacent les espaces agricoles et naturels à proximité des agglomérations et des infrastructures de transport : les espaces viticoles sont les premiers affectés par cette artificialisation. Ceux qui apparaissent les plus menacés ici sont localisés sur l'axe Montpellier – Nîmes - Alès : avec, par exemple, la Vaunage, les plaines et bois de Beaulieu, espaces composés de vignobles et de prairies.
- Des milieux naturels peuvent être fragilisés par une fréquentation touristique non contrôlée voire excessive.
- Certains espaces naturels riches d'un point de vue écologique et paysager ne sont pas entièrement couverts par des outils de gestion : la montagne de la Gardiole, le bois des Lens, ainsi que la plaine, le bois et les mares de la carrière de Beaulieu.
- En périphérie des agglomérations, la fermeture d'anciens espaces agricoles peut créer une augmentation du risque d'incendie. Dans les garrigues, le risque de fermeture des milieux reste présent : Gardon, Pont du Gard, Gorges de l'Hérault. Par ailleurs, le maintien de la mosaïque agricole est essentiel pour la préservation de la qualité des milieux ouverts et cultivés.
- Les infrastructures de transport peuvent avoir un effet de fragmentation sur le plateau de Lussan, en particulier la D6 entre Alès et Bagnols.
- Les agglomérations urbaines présentent de faibles espaces de nature, mais sont le lieu d'enjeux de maintien ou de restauration de la nature en ville, en particulier en lien avec les cours d'eau : traversée du Gardon à Alès, du Lez à Montpellier...

Figure 39 : Enjeux de continuité écologique des garrigues

10 Les collines du Biterrois et de l'Hérault

10.1 Description du grand ensemble paysager

Département concerné : Hérault

Surface : 885 km²

Trois unités paysagères : le piémont des garrigues d'Aumelas et de la Mure, les collines viticoles du Biterrois et du Piscenois, Béziers et la vallée de l'Orb.

Le grand ensemble paysager se subdivise en deux parties, de part et d'autre de la vallée de l'Hérault. A l'est se trouve le piémont des garrigues d'Aumelas et de la Montagne de la Mure, en continuité des garrigues héraultaises et gardoises. A l'ouest se déclinent les collines viticoles du Biterrois, qui assurent la transition entre les contreforts des causses au nord, la plaine et le littoral au sud.

Cet ensemble est dominé par la viticulture. L'urbanisation y est aussi présente, avec la ville de Béziers et de nombreux villages régulièrement répartis sur tout le territoire. La polyculture se retrouve en périphérie des villes, de manière localisée, en particulier autour de Béziers. Les forêts sont principalement situées en bordure nord du grand ensemble paysager, au contact des massifs des contreforts des causses, ainsi qu'à l'est de Béziers avec la ZNIEFF « Grand bois » et enfin de manière éparse au sud du piémont.

Le territoire est relativement épargné par le passage d'infrastructures, qui ont été construites plutôt dans la vallée de l'Hérault.

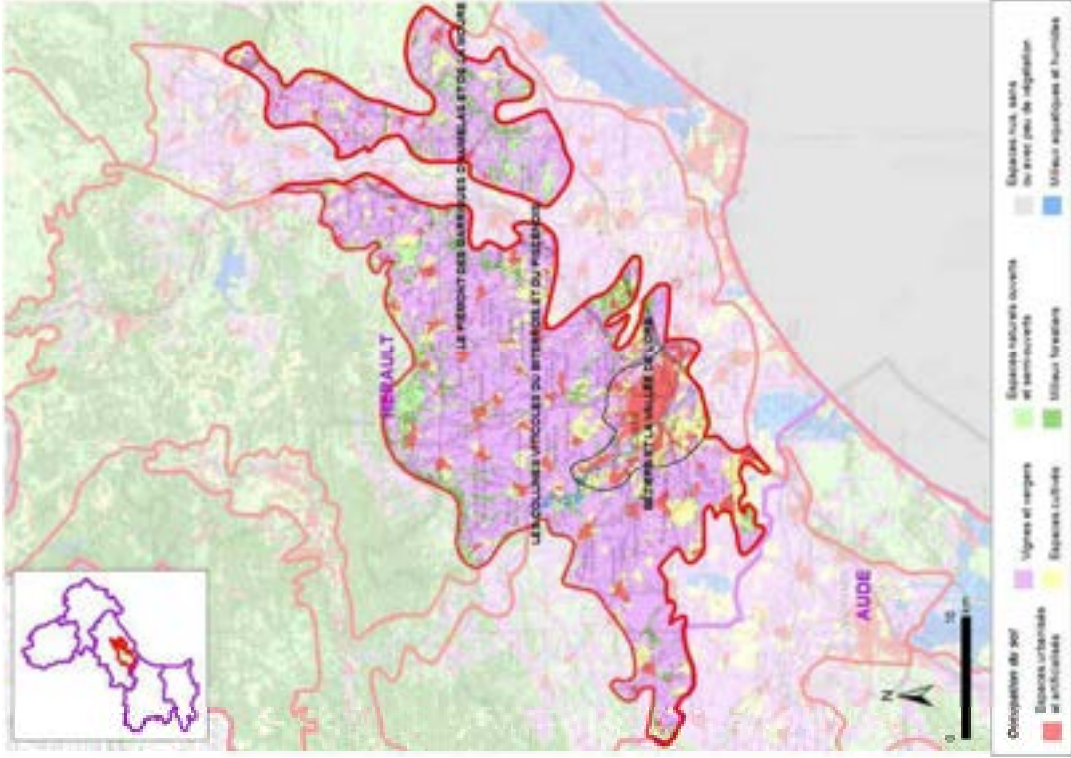


Figure 40 : Occupation du sol des collines du Biterrois et de l'Hérault

Rapport de diagnostic - Partie 2

10.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

- La ZPS « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » est la plus grande zone à haute importance écologique du grand ensemble paysager, elle se prolonge également dans les Garrigues. Cette ZPS offre une mosaïque d'habitats divers : cultures, vignes, vergers, haies, boisements, pelouses sèches, favorable à de nombreuses espèces, en particulier d'oiseaux (Pie-grièche à poitrine rose, Faucon crécerellette,...).

- L'installation spontanée du Faucon crécerellette et le maintien de l'un des derniers noyaux de population de Pie-grièche à poitrine rose dans les piémonts des garrigues d'Aumelas et de la Montagne de la Moure témoignent des efforts entrepris notamment par les viticulteurs locaux pour raisonner les traitements de la vigne.

- Le site classé « Ancien étang de Montady et ses abords » est un ancien étang asséché au 13ème siècle. Il a été converti en parcelles agricoles triangulaires inscrites dans un cercle et entourées de canaux de drainage, où sont présents des céréales, des vignes et du maraîchage. La colline de l'oppidum d'Ensérune, adjacente à ce site, ressort également comme zone à forte importance écologique (inventaire ZNIEFF de type 1). Elle présente en effet des pelouses sèches intéressantes d'un point de vue écologique.

- Les fleuves Orb, Libron et Hérault et leurs nombreux affluents (Thongue, Peyne, Boyne) drainent les collines en s'écoulant vers le sud. L'Orb présente de nombreux méandres et milieux humides annexes à proximité de Cazouls-les-Béziers, à forte qualité écologique. La mare de Cantagal (ZNIEFF de type 1) à proximité de l'A9, présente également une forte richesse biologique. De manière générale, les ripisylves des principaux cours d'eau forment des corridors à travers les milieux agricoles entre les zones boisées des contreforts de causses et la plaine.

- Les milieux ouverts : le « plateau basaltique de Caux et Nizas » et le site Natura 2000 « Collines du Narbonnais » (ZNIEFF de type 1 « Collines de Nissan », « Collines Sud de Lespignan » et Collines Nord de Lespignan ») sont riches en friches et garrigues basses où sont présents le Lézard ocellé, le Grand Rhinolophe, le Bruant ortolan, la Magicienne dentelée ou encore l'Armoise bleuâtre ainsi qu'une grande diversité d'habitats (boisement, pelouse, friches, vergers, vignes et haies). Sur ces sites, les pelouses rases et sèches sont menacées par l'abandon de la gestion pastorale et par les risques d'incendie.

- Plusieurs secteurs boisés se distinguent : ZNIEFF de type 1 « Bois de Sérège », « Grand bois » et le « Plateau des Paredaus et Font du Loup »

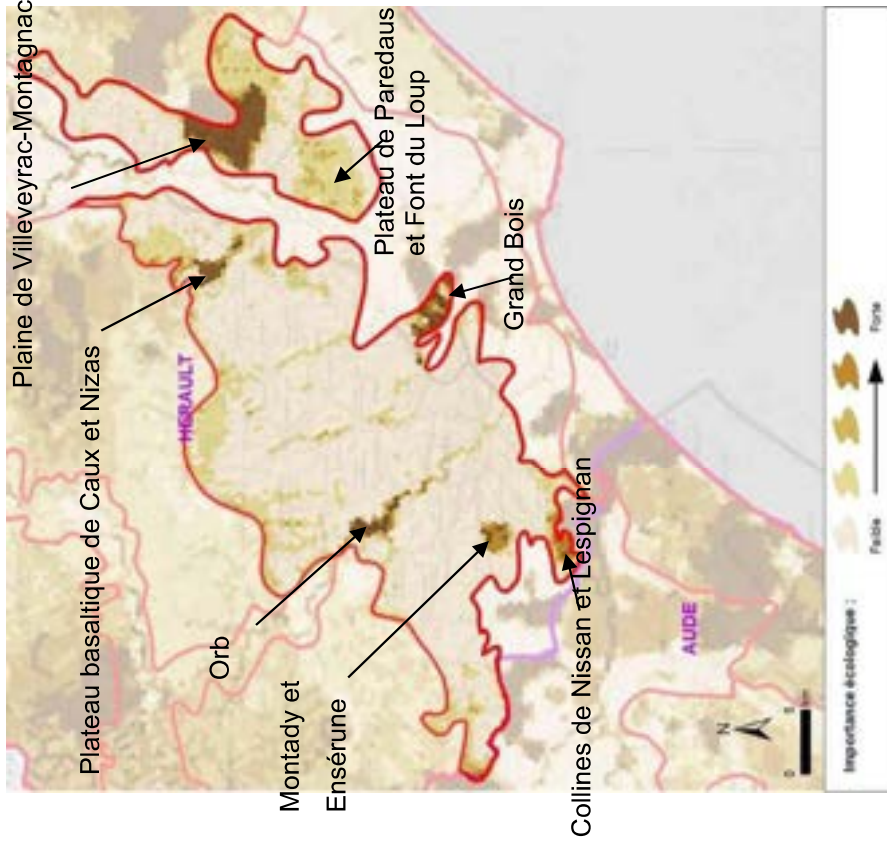


Figure 41 : Importance écologique des collines du Biterrois et de l'Hérault

D'un point de vue général, les collines du Biterrois et de l'Hérault présentent une importance écologique faible. Cela s'explique par le mitage des espaces par l'urbanisation et une viticulture très présente qui laisse peu de place aux milieux naturels. Cependant, certains secteurs à forte importance écologique ressortent localement:

Rapport de diagnostic - Partie 2

ainsi que les ZPS « Minervoises » et « Salagou²¹ ». Le Grand bois ressort particulièrement, avec la présence de vastes boisements de feuillus, de maquis et des mares, où sont notamment présents l'isoète sétacé, la Gratiola officinale et le Lézard ocellé. Ce bois est cependant traversé par l'A9.

- Les massifs forestiers non concernés par un site Natura 2000 au nord du territoire ressortent avec une importance moyenne.
- Plusieurs secteurs (Grand Bois, plateau de Caux et Nizas, Collines de Nissan...) sont parsemés de petites mares temporaires qui abritent des amphibiens.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Approvisionnement en nourriture, en matériaux (granulats et roches issus des carrières) et en bois, prévention des inondations, cueillette, sport, tourisme et loisirs de nature, agriculture.

10.3 L'empreinte humaine

Les pressions s'exercent majoritairement au sud de l'ensemble paysager, au niveau de l'agglomération de Béziers qui présente une forte densité et croissance démographique. Les grandes infrastructures routières présentes dans la région passent majoritairement en bordure du territoire (A9, A75, A750), alors que les routes secondaires s'organisent en étoile autour de Béziers (D609, D11, D612, D909, N9, D64...).

A l'est de Béziers, les différentes autoroutes et voies rapides isolent deux espaces le Grand Bois et le plateau des Paredaus.

Les zones urbanisées ressortent en pression moyenne, ainsi que les zones agricoles périurbaines.

La communauté de communes de la Domitienne est concernée par des projets éoliens. De plus, la zone de développement des centrales éoliennes en bordure du causse d'Aumelas, au nord-est du plateau des Paredaus et de la Plaine de Villeveyrac-Montagnac se trouvent dans un axe de migration

diffuse nord-est/sud-ouest et devra donc faire l'objet d'une attention particulière. Ces territoires accueillent entre autres le busard cendré, le Faucon crécerellette, les Pies-grièches à poitrine rose et à tête rousse. Les effets cumulés des projets éoliens sont des facteurs de pressions à ne pas sous-estimer.

Des efforts sont aussi à poursuivre dans la plaine agricole du Biterrois pour la préservation des ressources en eau et des ressources alimentaires pour l'avifaune.

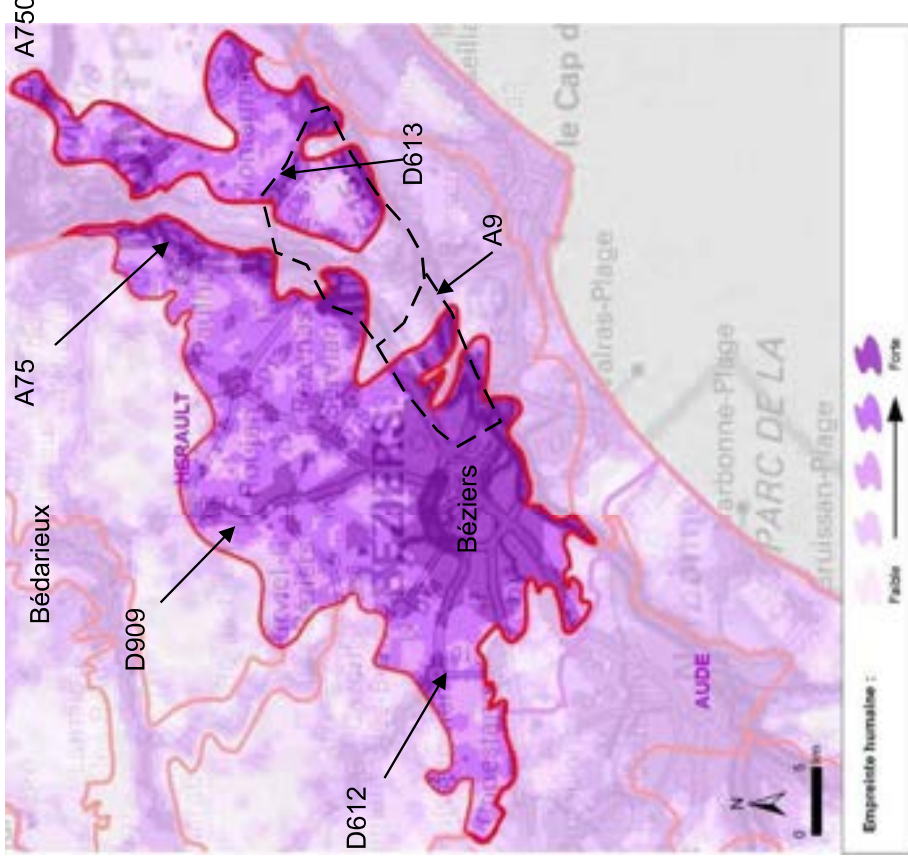


Figure 42 : Empreinte humaine des collines du Biterrois et de l'Hérault

²¹ Seule une petite partie de cette ZPS est présente dans ce grand ensemble paysager, sur les communes de Fontès et de Péret.

Rapport de diagnostic - Partie 2

10.4 Les enjeux de continuité écologique

Les secteurs de plus forte importance écologique subissent les plus fortes pressions :

- Croissance du pôle urbain de Béziers, ainsi que des communes du plateau biterrois et héraultais (Quarante, Murviel-les-Béziers, Montagnac...)
- Futur tracé de la LGV Méditerranée dans la partie sud de la plaine de l'Hérault, entre Béziers et Nissan-lez-Enserune, en parallèle de l'A9.
- La partie sud de l'ensemble paysager est sous forte pression, la partie nord des plaines du Biterrois et le piémont sont sous moyenne pression en raison de l'éloignement de Béziers et du littoral.

- Le site classé « Ancien étang de Montady et ses abords » : est menacé de déprise agricole et d'enfrichement.
- La ZNIEFF de type 1 « Grand Bois » déjà fragmentée par l'A9 est aussi sujette à l'assèchement des zones humides (drainage, plantations d'arbres exogènes), aux pollutions de la ressource en eau, à la fermeture des paysages, et la pression urbaine.
- La ZPS « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » est sensible aux changements des pratiques agricoles, arrachage des haies et retournement de prairies notamment.
- Les « Collines de l'Oppidum d'Enserune » et le site Natura 2000 « Collines du Narbonnais » (ZNIEFF de type 1 « Collines de Nissan », « Collines Sud de Lespignan » et Collines Nord de Lespignan) sont menacées par l'intensification des pratiques agricoles avec le développement des grandes cultures (céréales, pois chiches) et la disparition des éléments linéaires associés aux parcelles actuelles. La remise en culture des friches et des pelouses avec l'arrivée du goutte-à-goutte, ainsi qu'un risque important de déprise agricole dans les zones à moindre valeur agronomique sont possibles.

Dans une moindre mesure, les espaces suivants subissent également des pressions, mais des solutions sont déjà mises en œuvre :

- La partie amont de la vallée de l'Orb est menacée par l'urbanisation, ses conséquences (rejets de l'assainissement en particulier). Un contrat de milieu Orb et Libron a été signé en 2011 et un SAGE est en cours d'élaboration. Ces démarches abordent également le sujet de la libre circulation piscicole, l'Orb faisant partie des cours présentant des enjeux prioritaires pour l'anguille.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Les différents secteurs à forte importance écologique mentionnés dans la partie ci-dessus, et en particulier les collines de l'Oppidum d'Ensérune et le site Natura 2000 « Collines du Narbonnais », un des rares îlots peu urbanisés de la plaine biterroise, constituent des espaces-relais potentiellement essentiels pour le maintien de continuités avec les grands ensembles fonctionnels adjacents, que sont les contreforts des Causses et la montagne de la Clape. Enfin, les milieux ouverts du biterrois sont peu prospectés et leur patrimoine naturel méconnu, en comparaison d'autres territoires. L'importance écologique de ces espaces est donc potentiellement sous-évaluée, d'autant qu'ils constituent un espace de transition entre le littoral et le piémont. Ils sont cependant menacés par l'urbanisation et l'intensification des pratiques agricoles.

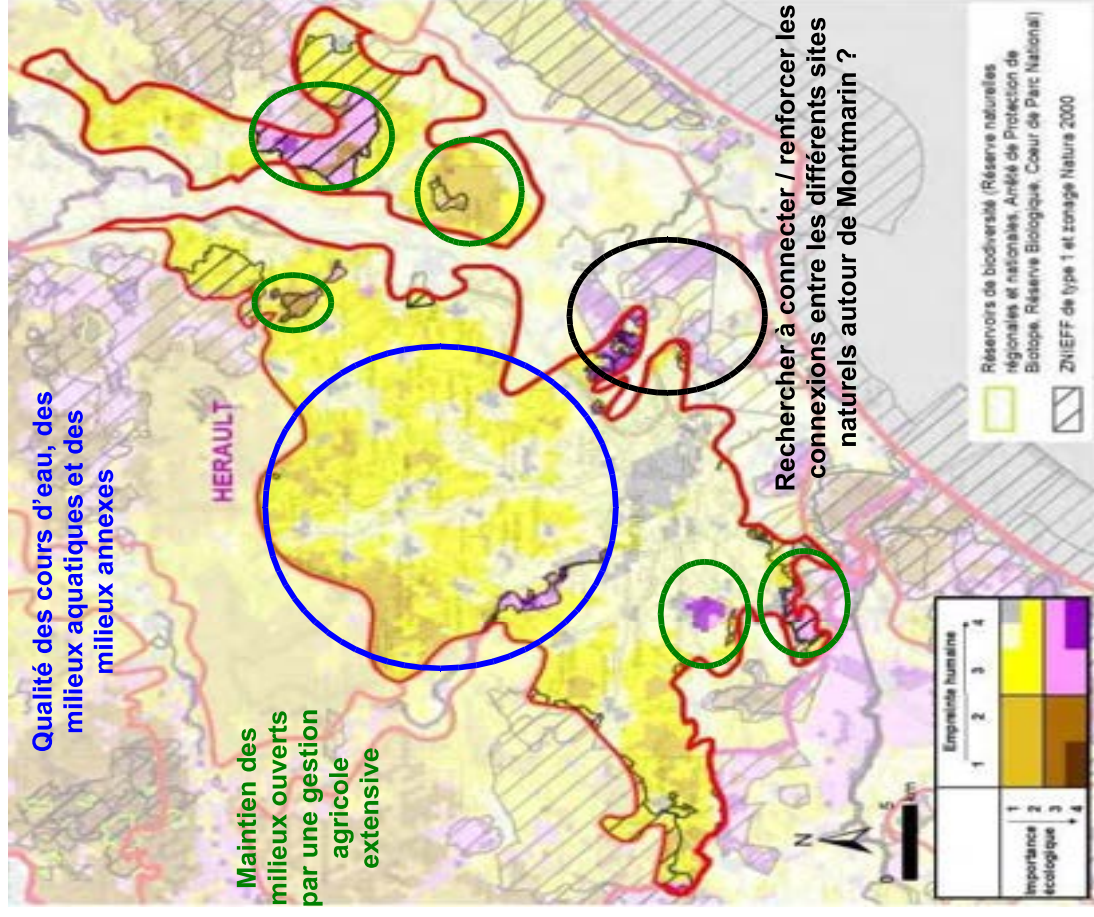


Figure 43 : Enjeux de continuité écologique des collines du Biterrois et de l'Hérault

11 Les contreforts des Causses et de la Montagne Noire

11.1 Description du grand ensemble paysager

Départements concernés : Aude et Hérault

Surface : 1777 km²

Huit unités paysagères : au sud-ouest : le Cabardès des croupes cultivées et pâturées (11) et le Cabardès du piémont (11), **au centre** : les avants-monts (34) et les vignes et garrigues du Minervois et de Saint-Chinian (34) et au **nord-est** : Lodève, la Lergue et les contreforts du causse du Larzac (34), le creuset géologique du Salagou (34), les pentes sud-est des avants-monts (34) et l'Escandorgue (34), ces deux derniers ensembles d'unités paysagères étant séparés par la vallée de l'Orb.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, à cheval sur Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées entoure les avants-monts.

Les contreforts des Causses et de la Montagne Noire assurent la transition entre les montagnes au nord et les plaines de l'Hérault et de l'Aude au sud. Les parties hautes du grand ensemble paysager (entre 500 m et 760 m d'altitude environ) sont couvertes de grandes forêts domaniales (forêts de Notre Dame de Parlatges, de l'Escandorgue, des Joncels, des Monts d'Orb, de Saint-Michel, des avants-monts...) et de nombreux bois communaux. Les piémonts et les pentes sud-est des avants-monts sont propices à la culture de la vigne et à l'urbanisation (Saint-Chinian, Clermont-l'Hérault...). Au nord, à côté de Clermont-l'Hérault, le rôle de château d'eau de la Montagne Noire a été mis à profit par la création du barrage du Salagou, dans le but initial d'irriguer la plaine de l'Hérault. Le lac du Salagou est aujourd'hui un site de pêche et de tourisme important.

Deux espaces en **réservoirs de biodiversité** réglementaires (deux Arrêtés de Protection de Biotope - APPB) sont présents : le cirque de Mourèze, au sud du lac du Salagou, qui est un cirque dolomitique sculpté par l'eau et le vent. Le paysage ruineiforme et le patrimoine culturel du site occupé depuis la préhistoire en font un des hauts lieux touristiques de la région. Le cirque de Mourèze et le lac du Salagou sont par ailleurs des sites classés au titre de leur intérêt pittoresque et scientifique (géologie). Le second APPB se situe à Saint-Jean de Minervois. Ces deux sites ont pour objectif majoritaire de protéger l'Aigle de Bonelli, figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN.

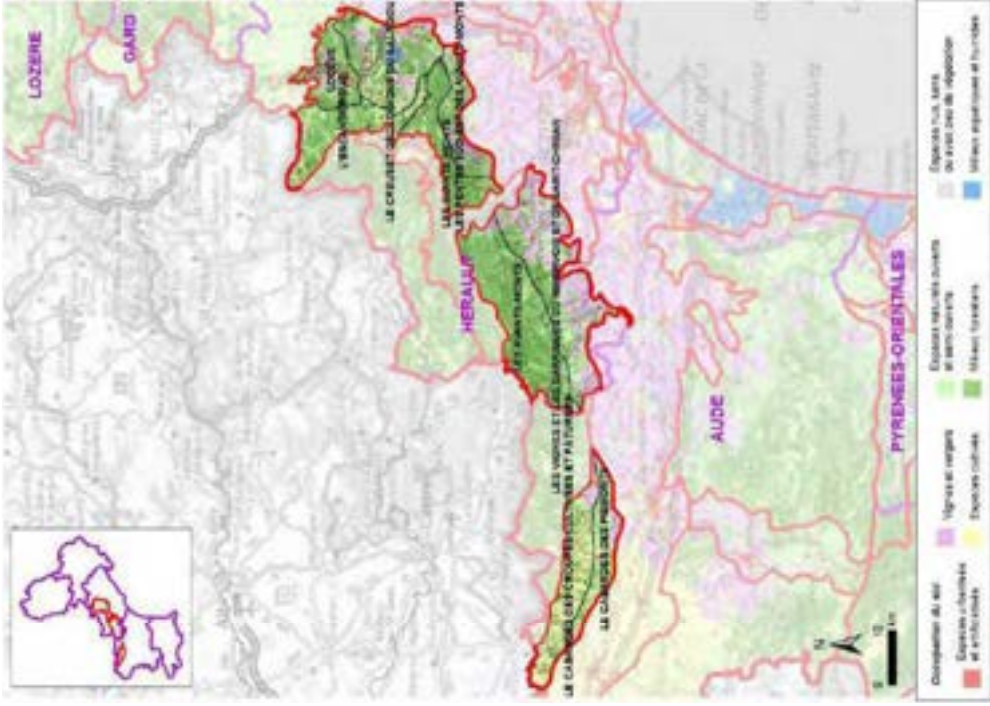


Figure 44 : Occupation du sol des contreforts des Causses et de la Montagne Noire

Rapport de diagnostic - Partie 2

11.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

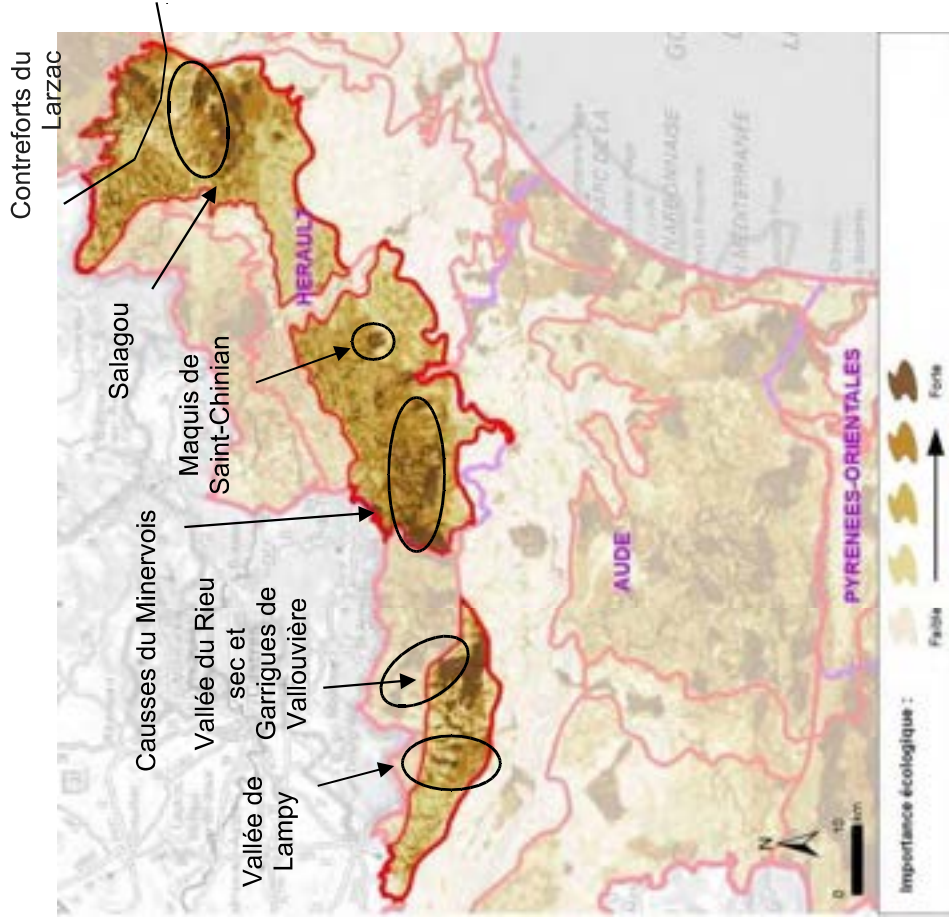


Figure 45 : Importance écologique des contreforts des Causse et de la Montagne Noire

De manière générale, le grand ensemble paysager présente une importance écologique forte. Les secteurs suivants ressortent particulièrement :

- La moitié est du Cabardès accueille des habitats et des espèces remarquables liées aux milieux aquatiques, humides et à la mosaïque paysagère, préservés par la faible densité humaine et les activités agricoles extensives. la vallée du Lampy (site d'intérêt communautaire - SIC) abrite plusieurs espèces d'intérêt communautaire comme le Barbeau méridional, la Bouvière, la Lamproie de Planer, mais aussi l'Anguille, la Vandoise et le Toxostome, sur la liste rouge de l'UICN. L'Ecrevisse à pieds blancs vit en tête de bassin (gorges du Saissac). D'une manière générale, les cours d'eau présentent une grande qualité écologique. Les pelouses à la flore remarquable sont caractéristiques du secteur et abritent notamment le Busard cendré, la Huppe fasciée, l'Oedicnème criard et le Faucon crécerellette. De nombreuses espèces de chiroptères vivent aussi dans cette mosaïque de milieux.
- L'ouest du Cabardès ressort un peu moins, avec la présence de deux ZNIEFF de petites tailles. Le bois des Mousques, à l'abri de la gestion intensive des vignes voisines abrite de nombreuses orchidées patrimoniales. Le bois de Mounoy, constitue quant à lui sans doute la seule station languedocienne de Chêne tauzin. Ces sites recensent des milieux siliceux rares à l'échelle régionale.
- Les unités paysagères centrales (avants-monts et garrigues du Minervois) possèdent une forte importance écologique, avec la présence de la ZPS « Minervois », abritant l'Aigle de Bonelli et l'Aigle royal, et du SIC « Causse du Minervois ». Ces plateaux sont entaillés de rivières méditerranéennes où vivent des espèces de poissons comme le Blageon, le Barbeau truité et le Toxostome. Les habitats rocheux, falaises, grottes, cavités des causses et des vallées voisines comme le Jaur, sont des sites de reproduction et d'hivernage de nombreux chiroptères (Vespertilion de Capaccini, petit Murin, petit Rhinolophe par exemple). Le site est considéré comme l'un des 12 sites majeurs pour les chauves-souris du Languedoc-Roussillon. Si les sites du Causse ne sont pas menacés, la ZNIEFF du maquis de Saint-Chinian, l'un des trois sites français où est présent le Ciste à gomme (Cistus ladanifer), s'est vu impacté par l'élargissement de la D612 qui relie Béziers à Castres. Les secteurs de vignes, au sud et au sud-est, ainsi que les secteurs urbanisés (Saint-Chinian, Aigues vives) sont les espaces ressortant le moins sur la carte.
- Les unités paysagères du nord-est (Lodève, Salagou, Escandorgue et avants-monts) sont les plus contrastées. L'importance écologique faible au sud (secteur de Cabrerolles) et à l'est (Clermont l'Hérault et l'A75)

Rapport de diagnostic - Partie 2

correspond à des secteurs viticoles ou urbanisés. Le restant du territoire est couvert en partie par Natura 2000. Deux ZPS « Salagou » (également site classé) et « Hautes garrigues du Montpelliérais » abritent l'Aigle de Bonelli, l'Outarde canepetière, le Blongios nain et le Busard cendré. Deux SIC « Mines de Villeneuve » (landes et carrières), comprenant le cirque de Mourèze, et « Contreforts du Larzac » (landes et pelouses sèches, au nord), abritent notamment le Lucane cerf-volant, l'Ecrevisse à pattes blanches ainsi que de nombreux chiroptères (Vespertillon de Capaccini, Grand Rhinolophe...). De nombreuses ZNIEFF sont également présentes. Parmi elles, figurent les plateaux dolomitiques de Levas et de Sabelas, le vallon de la rive gauche du lac des Olivettes, le plateau agricole de Maussades et les Pelouses de Po de Cambre. Les enjeux autour du Salagou sont essentiellement liés à l'avifaune avec plus d'une vingtaine d'espèces d'intérêt communautaire et aux milieux (pelouses, prairies, zones rocheuses, milieux aquatiques) qui leur servent de zones de reproduction, de nourrissage et d'hivernage.

Par ailleurs, le chevelu hydrographique est dense sur tout le territoire, les zones humides étant présentes autour du lac du Salagou et dans le sud de l'ensemble (centre du Cabardès et sud du Minervois).

Enfin, le PNR Haut-Languedoc, couvrant la partie nord de l'ensemble, est majoritairement situé en zone de haute importance écologique. Deux SCoT sont également présents sur le grand ensemble paysager : le SCoT Biterrois au sud de la partie héraultaise et le SCoT du Lauragais à l'ouest de la partie audoise. L'est du Cabardès, l'ouest du Minervois et le secteur du Salagou ne font pas l'objet de planification territoriale.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Approvisionnement en nourriture, en eau et en bois, cueillette, pêche, sport (escalade, randonnée) et tourisme.

11.3 L'empreinte humaine

Le grand ensemble paysager est globalement peu densément peuplé. Il présente peu de pressions liées aux activités humaines. Cependant quelques secteurs ressortent particulièrement :

- Les infrastructures routières, en particulier l'A75 au nord du grand ensemble paysager, et le réseau secondaire dans une moindre mesure.
- Les espaces urbanisés, principalement situés à proximité des autoroutes (A75 ou A9) comme Clermont-l'Hérault, Lodève ou Saint-Chinian. Le relief au nord, la proximité des agglomérations de Carcassonne et Béziers au sud favorisent l'urbanisation sur les marges sud et est.
- Les 11 parcs éoliens de l'ensemble paysager (à Saissac, Riols et le secteur au nord-est de Lodève) ainsi que les nombreux projets éoliens déposés font pression sur les milieux naturels, en particulier ceux accueillant des oiseaux remarquables et des chiroptères. Le secteur à l'ouest de Lodève et le secteur de Mancès identifiés avant la loi Brottes comme zones de développement éolien, font l'objet de peu d'enjeux dans le Schéma Régional Eolien (SRE). L'incidence potentielle de futurs sites, dans les Monts d'Orb (Avène, Orb, Gravezon), au nord du bassin du Salagou et à proximité immédiate des vallons de la rive gauche du lac des Olivettes reste à qualifier. Les enjeux sur ce secteur pourraient être d'autant plus importants que le plan national d'action (PNA) pour l'Aigle de Bonelli identifie des domaines vitaux de cette espèce sur la partie nord-est de ce grand ensemble paysager.
- Les deux lignes hautes tensions (400 kV) traversant d'ouest en est le Cabardès et le sud du Minervois peuvent constituer des obstacles aux migrations avifaunistiques.

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Le sud de l'ensemble paysager, dans l'Aude, est sous la pression du pôle urbain de Carcassonne et de Castelnaudary.

11.4 Les enjeux de continuité écologique

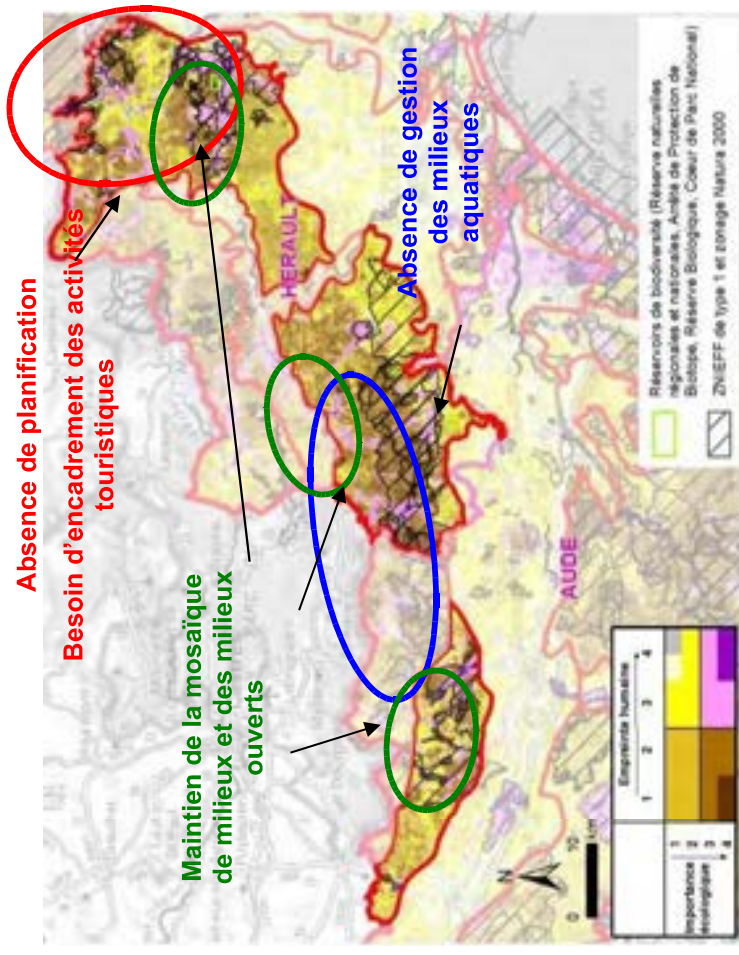


Figure 47 : Enjeux de continuité des contreforts des Causses et de la Montagne Noire

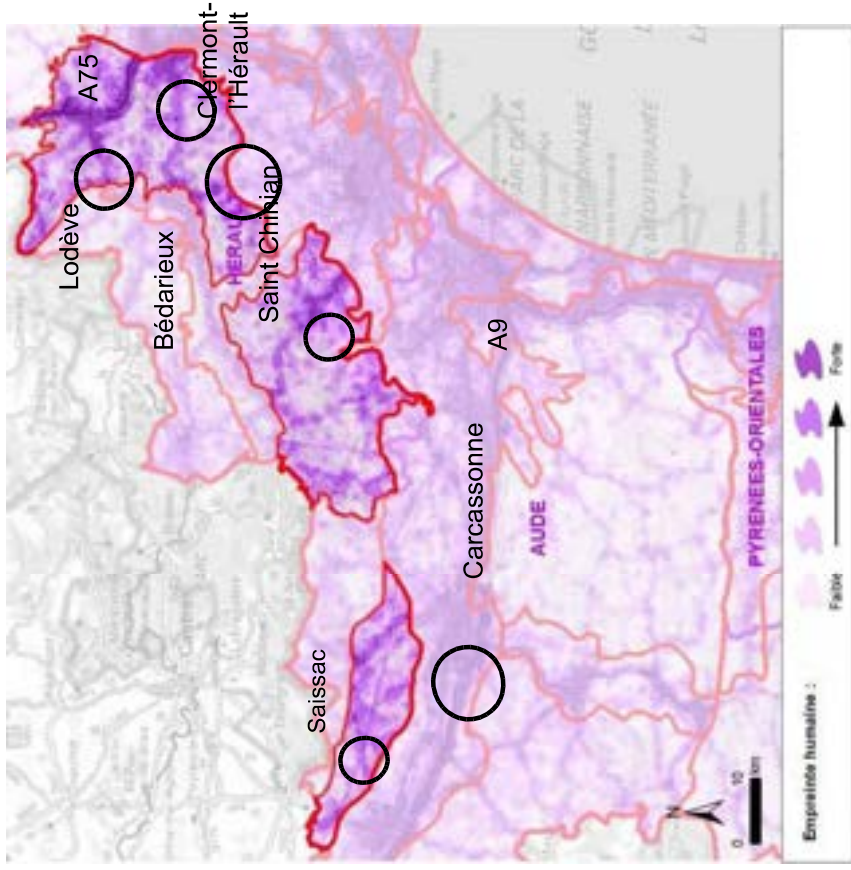


Figure 46 : Empreinte humaine des contreforts des Causses et de la Montagne Noire

Prospective : les zones à enjeux de développement économique fort :

- Hérault : croissance du pôle urbain de Béziers met sous pression la partie sud des avant-monts. Les villes de l'arrière-pays comme Clermont-l'Hérault, Saint-Chinian, Lodève et Bédarieux sont les pôles urbains amenés à se développer d'ici 2040.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Plusieurs enjeux majeurs ressortent pour cet ensemble :

- Les principales infrastructures linéaires (L'A75, les nationales et les départementales majeures comme la D118, la D908, la D612) et les principales communes (Saint-Chinian, Clermont-l'Hérault, Mourèze) exercent des pressions sur les secteurs à importance écologique. L'A75 sépare les ZPS « Salagou » et « Contreforts du Larzac (deux secteurs de préservation de l'Aigle de Bonelli). La commune de Ferrals-les-Montagnes et ses routes de desserte fractionnent la SIC « Causses du Minervois » (zone à fort enjeu pour les chiroptères). En outre, l'agrandissement de la D612 a impacté le Maquis de Saint-Chinian.
- La fréquentation touristique (randonnées, escalade, sports nautiques) du bassin du Salagou entraîne également un risque non négligeable de dérangement d'espèces nichant et se reproduisant dans le secteur, dont l'Hirondelle rousseline (espèce menacée) et le Grand-Duc. Les aménagements doivent être compatibles avec les enjeux paysagers et naturalistes.
- Les secteurs à faible pression et forte importance écologique sont les grands espaces inventoriés et/ou gérés (site Natura 2000 et inventaire ZNIEFF de type 1, PNR) ainsi que les deux APPB (cirque de Mourèze et Saint-Jean-de-Minervois). Ces secteurs présentent des grandes forêts, des pelouses sèches, des landes (causses du Minervois, hautes garrigues du Montpelliérain), des plateaux dolomites, mais aussi des vallées et des zones humides associées (vallée du Rieu sec.). L'exploitation forestière, la déprise agricole, la fréquentation touristique sont les principales pressions sur ces milieux. Le risque feu de forêt est également présent et notamment sur la partie est du Cabardès.
- Les mosaïques de milieux du Cabardès sont menacées à la fois par des risques de déprise et de fermeture des milieux. Leur entretien par une agriculture extensive est important pour le maintien de la diversité des espèces présentes. De manière générale sur ce grand ensemble paysager, il faudrait veiller à limiter les apports phytosanitaires dans les milieux agricoles et éviter les drainages. L'activité pastorale extensive doit être maintenue pour limiter la fermeture des milieux.
- La qualité des cours d'eau du Cabardès, qui garantit la présence d'espèces d'intérêt communautaire migratrices ou non comme l'Écrevisse à pieds blancs, se dégrade sous l'effet des rejets d'assainissement et des pollutions agricoles. L'entretien des milieux

annexes, berges, ripisylves, prairies humides, est également indispensable pour le maintien de la qualité de l'eau et de la diversité des habitats. La concurrence avec des espèces envahissantes comme les Écrevisses américaines peut compromettre la survie des espèces endémiques.

- Les secteurs à faible importance, faible à moyenne pression sont des secteurs de vignes et de cultures, ainsi que les espaces urbanisés hors inventaires ZNIEFF et sites Natura 2000. Ces secteurs peuvent cependant influencer sur les sites naturels voisins (produits phytosanitaires, rejets d'assainissement).

12 Les collines de l'ouest Audois

12.1 Description de l'unité paysagère

Département concerné : Aude

Surface : 1053 km²

Cinq unités paysagères : les collines de la Piège (1), le massif de la Malepère (2), les collines du Razès (3), les collines boisées du Quercorb (4), la plaine perchée de Puivert – Nébias (5).

Les collines de l'ouest Audois se situent entre les plaines du sillon Audois au nord et le massif des Pyrénées au sud.

Ce pays de collines se prolonge vers l'ouest en Midi-Pyrénées par les coteaux de Mirepoix.

Au nord-ouest, les collines de la Piège forment la transition sud de la plaine du Lauragais, présentant des fonds de vallées cultivés (grandes cultures), des pentes et des sommets pâturés²². De part et d'autre des collines du Razès, où vignes et céréales se partagent l'espace, se trouvent les collines boisées du Quercorb (au sud) et le massif de la Malepère (au nord-est). Ce massif est composé de mosaïques de bois de feuillus, vignes, céréales, pâturages, culminant au niveau du Pech de Mont Naut (442 mètres).

Au sud du grand ensemble paysager, la plaine perchée de Puivert – Nébias (Pays de Sault) fait la transition avec les contreforts des Pyrénées et le plateau de Sault, qui la domine.

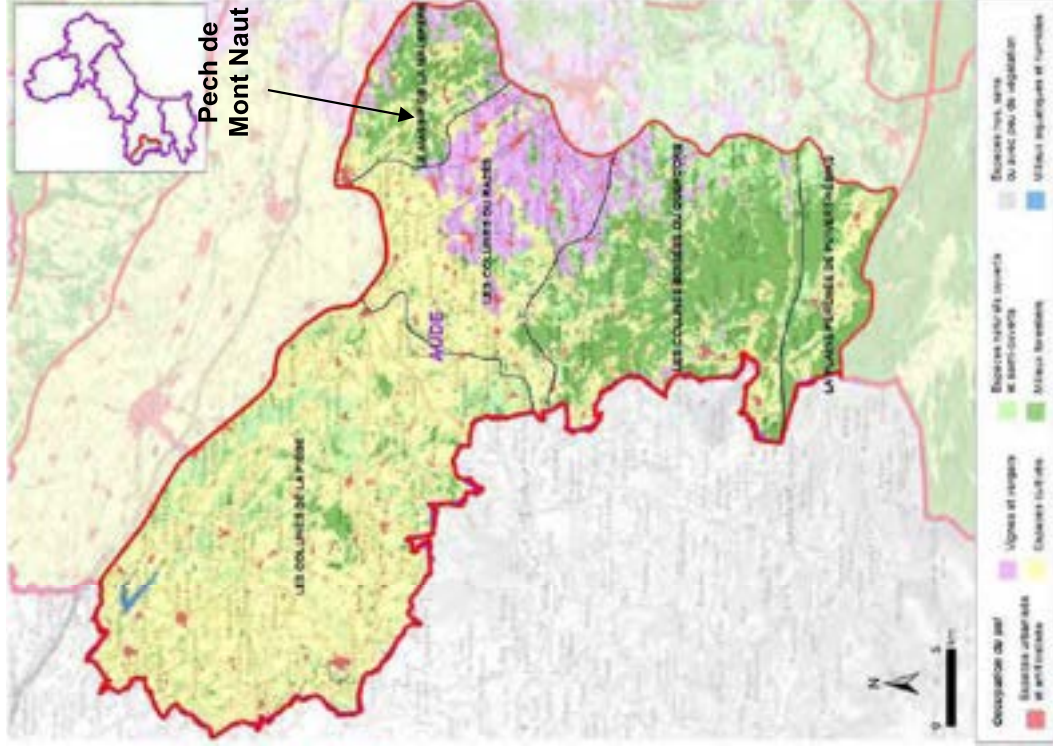


Figure 48 : Occupation du sol des collines de l'ouest Audois

²² A noter que les collines de la Piège font partie intégrante de la petite région du Lauragais qui englobe tout l'ouest Audois.

Rapport de diagnostic - Partie 2

12.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

L'importance écologique est forte dans les territoires de massifs (Malepère, Quercorb et pays de Sault), et plus faible dans les collines et vallées à proximité de la vallée de l'Aude.

- La proximité du sillon audois entraîne une moindre densité et cohésion de milieux naturels. Les collines du bas Razès connaissent une pression d'anthropisation des milieux.
- Les collines du Quercorb et le massif de la Malepère présentent une plus grande diversité de milieux que les autres territoires.
- La connectivité des milieux agricoles est relativement bonne sur le grand ensemble paysager, en dépit d'une moindre conservation. Majoritairement boisé, le massif de la Malepère affiche une faible connectivité et conservation des milieux agricoles.
- L'importance écologique des collines de la Piège et du bas Razès est renforcée par la Trame bleue (retenue de l'étrade, lac du Rieutord). Les Collines de la Piège sont néanmoins identifiées comme zone vulnérable nitrates, c'est notamment le cas de l'Hers vif.

NB : Certains indicateurs, comme les surfaces non fragmentées, sont sans doute sous-évalués en raison des effets de bord, une grande partie de l'ensemble paysager se situant le long de la limite administrative régionale.

Le nord du grand ensemble paysager est un territoire de passage de l'avifaune, car les collines de la Piège se situent entre les contreforts de la Montagne Noire et les Pyrénées. La ZPS « Piège et collines du Lauragais » couvre cette zone nord. A l'issue du diagnostic écologique réalisé dans le cadre du DOCOB (en cours d'élaboration), les enjeux forts se trouvent sur les espèces suivantes : Aigle Botté, Circaète Jean-le-Blanc, Héron pourpré.

De nombreuses ZNIEFF de type 1 dont les « Collines et bois de Payra-sur-l'Hers, « l'Hers », la « Forêt du Pic Mourre » et les « Collines de la Piège et lac de Rieutord » sont présentes sur cette zone.

Les collines du Quercorb au sud, avec ses vastes boisements, est un secteur d'intérêt écologique avéré. La ZNIEFF « bois d'en bas et bois de Borreil » et la ZPS « Pays de Sault » présentent des enjeux forts pour l'Aigle botté, le Circaète et le Vautour percnoptère. Cette ZPS se caractérise par une importante diversité de milieux naturels due essentiellement à l'amplitude altitudinale du territoire (236 à 2 469 m), aux différentes influences climatiques, aux effets des conditions d'exposition et à la nature des sols.

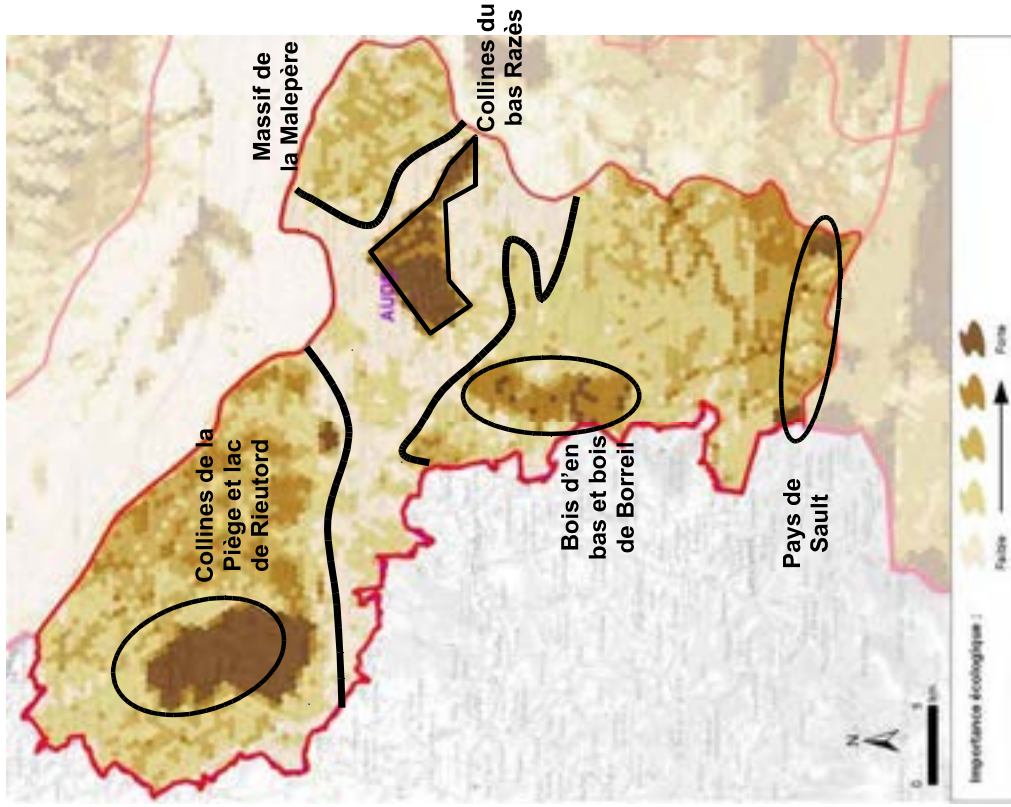


Figure 49 : Importance écologique des collines de l'ouest Audois

Rapport de diagnostic - Partie 2

12.3 L'empreinte humaine

Les grandes forêts accueillent de nombreuses espèces végétales protégées comme l'Aspérule lisse, le Genêt d'Allemagne, la Luzerne hybride et la Gesse d'Espagne. La vallée de l'Hers-Mort, affluent de la Garonne, comprend des habitats d'intérêt communautaire (marais, tourbières, forêts, prairies humides, éboulis) abritant une flore et une faune menacée (Desman des Pyrénées, Louître d'Europe).

La partie centrale des collines de l'ouest audois, avec la culture de la vigne et des céréales, ainsi que l'urbanisation, possède une importance écologique plus faible. La ZNIEFF « collines du bas Razès » ainsi que la SIC « massif de la Malepère » sont les deux zonages d'intérêt du secteur. Le massif de la Malepère est favorable aux chiroptères (Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe) de par la présence de divers milieux : forêts de feuillus, landes, vergers. Y sont présents également, l'Aigle botté, le Busard cendré, la Mésite des Linaires (papillon), l'Ophrys miroir et l'Ophrys catalane. Les collines du bas Razès sont traversées par le Sou et ses affluents, cours d'eau dont la qualité est faible car affectée par la présence de nitrates et de pesticides. Les zones humides, friches et pelouses, outre de nombreux amphibiens, abritent une diversité d'habitats ouverts favorables à de nombreuses espèces végétales (Orchis de Corse, Berle des blés) et d'oiseaux (Bihoreau gris).

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Approvisionnement en eau, en bois, support de production agricole, loisirs, filtration et épuration des eaux par les milieux humides et les cours d'eau, réduction des risques d'inondation par les milieux forestiers et les ripisylves...

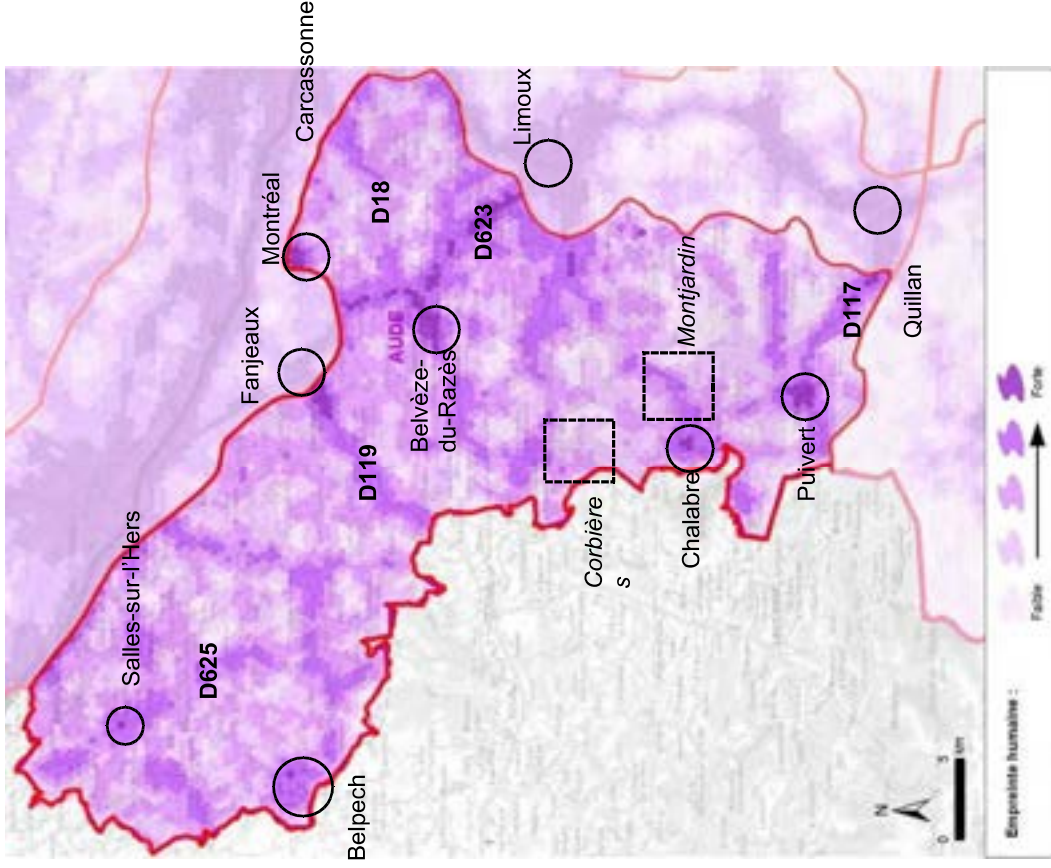


Figure 50 : Empreinte humaine des collines de l'ouest Audois

Rapport de diagnostic - Partie 2

12.4 Les enjeux de continuité écologique

Les collines de l'ouest audois subissent globalement peu de pression socio-économique. La densité humaine est de l'ordre de 9 habitants au km². L'économie est liée essentiellement aux activités agricoles, forestières, à l'artisanat, et au tourisme

La plaine est peu peuplée et connaît une faible croissance démographique, les villages formant un ensemble de hameaux isolés. De plus, ce grand ensemble paysager connaît une faible fréquentation touristique.

Du fait d'une urbanisation dispersée et diffuse, le réseau routier (surtout des départementales) ressort de manière plus forte que les principaux bourgs (Belpech, Montréal, Chabre, Puivert). Il peut créer une fragmentation des milieux naturels.

Sur la commune de Montjardin, dans les collines boisées du Quercorb, un projet de développement éolien est en cours d'instruction.

Prospective : zones à enjeux de développement économique fort :

- Croissance du pôle urbain de Montréal
- Forte pression socio-économique à l'est, due à la croissance des pôles urbains de Carcassonne et de Limoux

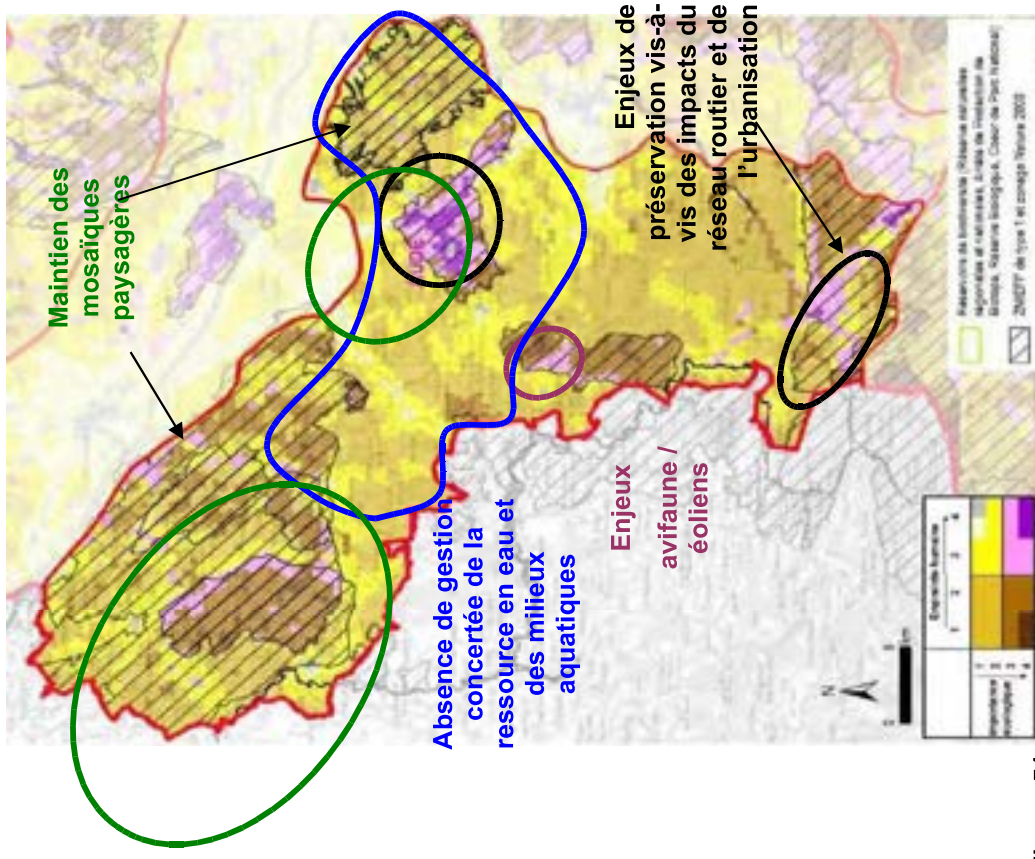


Figure 51 . L'impact de la continuité écologique des communes de l'ouest Audois

Rapport de diagnostic - Partie 2

Dispositifs existants :

- Il n'y a pas de dispositifs de protection réglementaire sur ce territoire.
- SAGE et contrats de rivière bordent le grand ensemble paysager, mais son cœur ne fait l'objet d'aucune démarche. Les enjeux de maintien de la qualité de l'eau, des milieux annexes (ripisylves) sont pourtant bien présents et essentiels à la survie des espèces dans les collines du bas Razès par exemple.
- Une partie des forêts de la Malepère et du Quercorb sont des forêts privées soumises à un plan de gestion.
- Il n'y a pas de dispositifs de maîtrise foncière.
- Deux SCoT sont présents sur le territoire. Le SCoT du Lauragais couvre les collines de la Piège. Le SCoT de Carcassonne couvre une partie du massif de la Malepère. Le reste du territoire n'est pas couvert par des SCoT, mais ne connaît a priori pas de pression d'urbanisation. Une vigilance est peut-être de mise avec la croissance des villes périphériques : Mirepoix à l'ouest, Limoux à l'est, Quillan au sud-est.
- Plusieurs sites Natura 2000 sont présents : Piège et collines du Lauragais (31 000 ha) et Massif de la Malepère (6 000 ha).
- Peu de dispositifs de connaissance et de protection sont mobilisés sur ce grand ensemble paysager.

Plusieurs enjeux se profilent sur le territoire :

- Les collines du bas Razès ainsi que le Pays de Sault (plaine perchée de Puivert – Nébias) sont deux secteurs à forte importance écologique subissant des fortes pressions socio-économiques, notamment liées au réseau de routes départementales. La qualité des cours d'eau et des zones humides est menacée par les pratiques agricoles (intrants, pesticides)²³. Le trafic routier peut avoir un impact négatif sur ces milieux (pollutions aux hydrocarbures, pollution lumineuse et sonore, dérangement voire collisions). L'urbanisation, par les rejets d'assainissement, peut aussi dégrader la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides.

- Les collines de la Piège et le Bois de Borreil sont également des secteurs intéressants d'un point de vue écologique. Ils subissent moins les impacts du réseau routier. Le bois de Borreil est concerné par un projet éolien. La partie nord subit l'urbanisation lente des villages de Salles-sur-l'Hers, Payra-sur-l'Hers ou Belpech, dynamisé par la proximité de Castelnaudary et de l'A61.

- Les grands espaces forestiers et de mosaïques (prairies, cultures, haies, zones humides), comme le massif de la Malepère et les collines du Quercob, sont des espaces d'importance écologique moyenne peu impactés par les activités humaines.

²³ Voir fiche état des eaux 2012, AERMC, Sou à Malviès 2 code station : 06176670.

13 Les Corbières

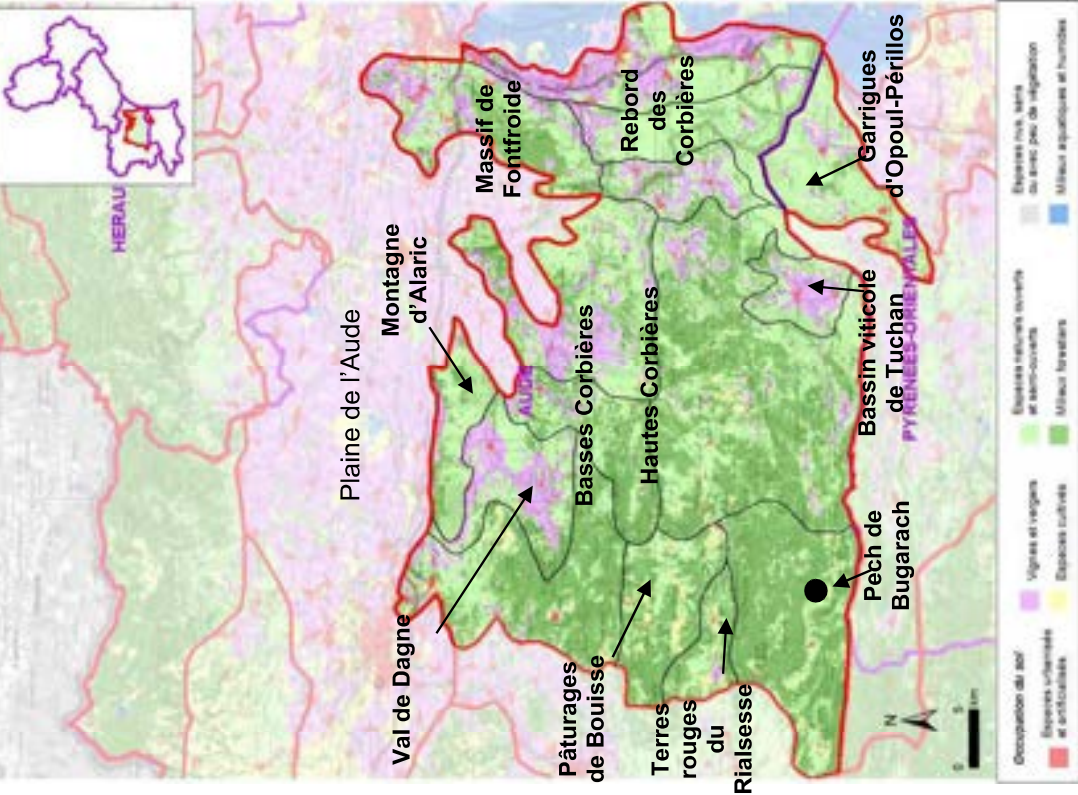


Figure 52 : Occupation du sol des Corbières

13.1 Description du grand ensemble paysager

Départements concernés : Aude et Pyrénées-Orientales

Surface : 1953 km²

Quatorze unités paysagères : les Petites Corbières narbonnaises et le Massif de Fontfroide (11), le rebord oriental des Corbières (11), la plaine viticole de Durban-Corbières (11), les plateaux et plaines de Villerouge-Termenès à Fonjouse (11), le bassin viticole de Tuchan (11), les Hautes Corbières méditerranéennes (11), les Hautes Corbières montagnardes (11), le vallon des terres rouges (vallée du Rialsesse) (11), les pâturages autour de Bouisse (11), la vallée de l'Orbieu autour de Lagrasse (11), les petites Corbières occidentales (11), la plaine du Val de Dagne (11), la Montagne d'Alaric (11), les garrigues d'Opoul-Périllos (66), la plaine littorale et le piémont des Corbières (11, voir aussi la partie sur le littoral des étangs).

Les Corbières sont délimitées par la vallée de l'Aude au nord et à l'ouest, la vallée de l'Agly au sud, les étangs littoraux et la Méditerranée à l'est.

Ce grand ensemble offre des paysages contrastés : pentes arides des Corbières maritimes, vertes forêts des Corbières occidentales, vallées viticoles, « alpages » du pays de Bouisse, petites collines et escarpements impressionnants des Hautes Corbières.

Dans les Hautes Corbières, le Pech (ou pic), endroit plat et surélevé, de Bugarach culmine à 1 230 mètres d'altitude. Les vignes ont laissé la place aux prairies et pâturages. La forêt de feuillus se fait plus dense sur les pentes.

A l'ouest, la vallée du Rialsesse s'ouvre sur la vallée de l'Aude et marque une transition entre les Hautes Corbières au sud et le plateau de Bouisse au nord, avec une terre de couleur rouge à jaune, occupée par des forêts de pins noirs sur les pentes.

Les pâturages des plateaux de Bouisse sont encadrés par quatre vallées : le Rialsesse au sud, la haute vallée de l'Aude à l'ouest, le ruisseau Saint-Polycarpe au nord et les gorges de l'Orbieu à l'est. Sur les pentes et dans les vallons s'étendent des forêts essentiellement composées de hêtres et de chênes.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Les petites Corbières occidentales forment des vallons boisés occupés par une grande variété d'essences : Pins noirs, Cèdres de l'Atlas, mais aussi hêtres, chênes, peupliers et érables.

La plaine viticole du Val de Dagne est isolée de la vallée de l'Aude par la montagne d'Alaric. Ses pentes érodées aux teintes rouges forment un des paysages remarquables de ce grand ensemble paysager.

La montagne d'Alaric, extrême avancée nord des Corbières, domine la plaine de l'Aude de près de 500 m. Elle est couverte par une végétation rase de garrigue.

La vallée encaissée de l'Orbieu, qui prend sa source dans les Hautes Corbières, laisse peu de place aux espaces cultivés.

Les Hautes Corbières méditerranéennes se distinguent des Hautes Corbières montagnardes, à l'ouest, par une végétation plus rase : garrigues et vignes, et un climat moins humide. Elles sont traversées par plusieurs cours d'eau, dont les gorges forment des lieux propices aux sports de loisirs en période estivale : les Gorges de Galamus, l'Orbieu qui coupe le massif de Mouthoumet et les gorges de Terminet, formées par le Sou.

Le bassin viticole de Tuchan, au sud des Hautes Corbières, forme une vaste dépression naturelle au pied de la montagne de Tauch.

Les plateaux et plaines autour de Villierouge sont entaillés par des vallées (Nielle, Aussou, ruisseau du Rabet) et de larges dépressions. Les plateaux sont couverts de garrigues. La vigne est présente dans les parties basses.

La plaine de Durban-Corbières forme une dépression entre les Hautes Corbières et les Corbières maritimes. Les poches viticoles de la plaine sont séparées par des puechs (petites collines) couverts de garrigue.

Le rebord oriental des Corbières, ultime avancée du massif vers la Méditerranée, est formé par une série de petits plateaux viticoles entrecoupés par des puechs couverts de garrigue. Il n'y a plus d'élevage sur ce territoire et les pentes se couvrent ainsi petit à petit de pins.

A l'est, une dernière plaine viticole forme la transition entre la montagne et le littoral. Son paysage, bien plus fortement peuplé, contraste avec le reste des Corbières. Elle est traversée par de nombreuses voies de communication (l'A9 et la RN9). Elle borde les étangs de la Palme, de Bages et de Leucate (voir le grand ensemble le littoral des étangs).

Enfin, au nord, le massif de Fontfroide et les petites Corbières forment une masse rocheuse boisée entre les étangs du littoral et les plaines viticoles.

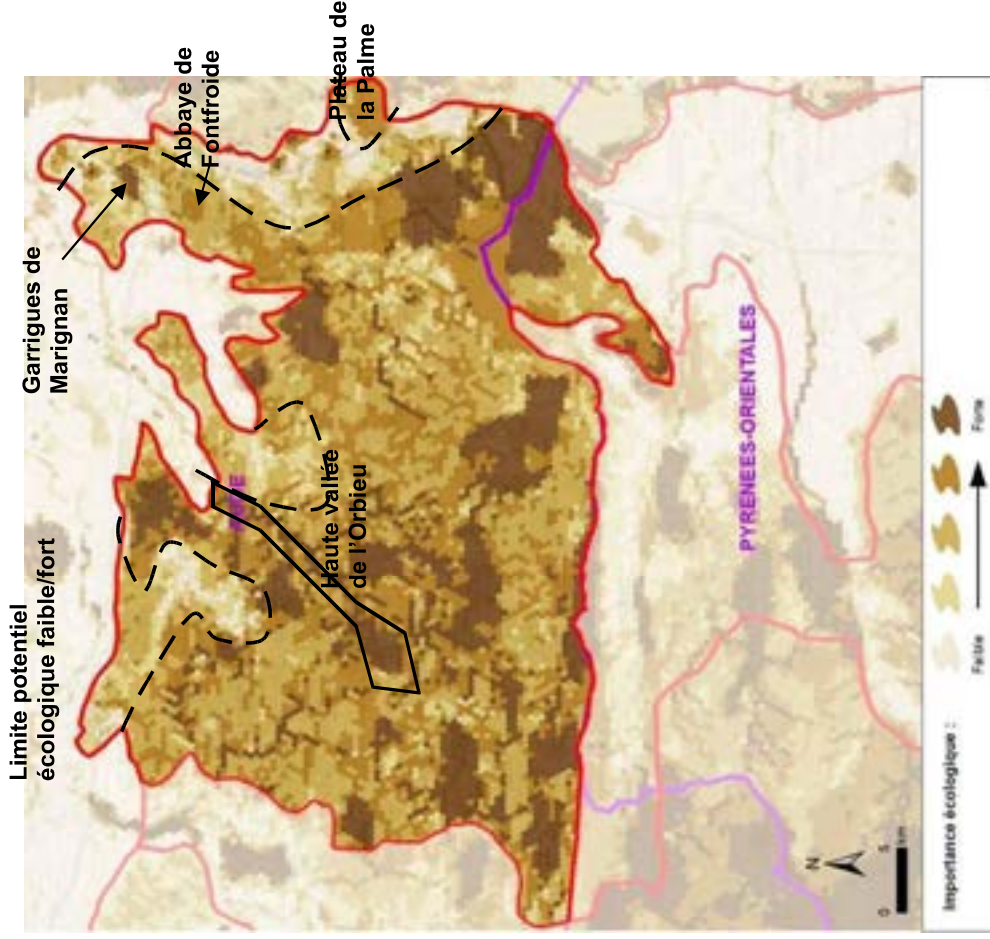
Toute la partie est du territoire, à l'exception de l'unité paysagère des garrigues d'Opoul-Périllos et de la commune de Treilles fait partie du Parc naturel régional de la Narbonnaise²⁴.

²⁴ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

(rebord des Corbières) et du sillon audois au nord. Cette importance écologique est le cumul de nombreux facteurs :

13.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager



- Le territoire connaît une **forte naturalité**.
- La quasi-totalité du territoire est couvert de **ZNIEFF de type 2**, ce qui atteste de la qualité écologique et de la cohérence des milieux présents. Seules quelques communes ne sont pas couvertes par ces zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique :
 - o Autour de l'A9 dans la plaine du littoral, de part et d'autre des garrigues du Cap Romarin et de la plaine agricole de la Palme ;
 - o Au nord du massif de Fontfroide, de part et d'autre des garrigues de Marignan ;
 - o Au sud de la montagne d'Alaric, les fonds de vallées autour de Monze, Pradelles-en-val, Montlaur et Serviès-en-val ;
 - o Le sud-est de l'agglomération de Carcassonne ;
 - o L'est de Quillan, à l'extrémité sud-ouest des Corbières.

- **L'ensemble paysager est peu fragmenté**. La moitié ouest des Corbières montre une continuité de grands espaces à dominante naturelle à l'échelle régionale, entre les Pyrénées au sud et la Montagne Noire et le Massif central au nord.

- **Plusieurs paysages remarquables** (sites classés et inscrits) sont présents :

- o En lien avec le patrimoine bâti historique de la région : l'abbaye de Fontfroide et ses alentours, le mont saint Victor et son ermitage, le vallon des Rieunettes et l'abbaye, le château de Peyrepertuse et ses abords, l'agglomération de Lagrasse, le site de la Roque (Roquefort des Corbières), le château d'Opoul et ses abords, et de nombreuses ruines.
- o Reflétant la richesse des paysages, en particulier autour des cours d'eau : Gorges de Turi ou de Ripaud, gorges de l'Alzou, de l'Orbieu, de Termes, de Coneypont, de la Caune, de Torgan.

- **Les milieux agricoles** isolés en fond de vallée, sont soumis à la déprise. Les espaces agricoles ont globalement de faibles valeurs de

Figure 53 : Importance écologique des Corbières

Le grand ensemble paysager présente en majorité une importance écologique forte à très forte, avec une dégradation de celle-ci à proximité du littoral à l'est

Rapport de diagnostic - Partie 2

conservation et de connectivité dans les Hautes Corbières, dans les pâturages autour de Bouisse et les petites Corbières occidentales. La conservation et la connectivité des milieux agricoles sont plus importantes sur le reste du grand ensemble paysager. Les coteaux viticoles et îlots isolés de vignes au sein des garrigues jouent néanmoins un rôle important dans la mosaïque paysagère, pour les oiseaux et les insectes notamment.

- En bordure orientale des Corbières, de nombreuses garrigues entretenues par un élevage extensif sont aujourd'hui soumises à la déprise agricole, à l'enrésinement ou à de nombreuses pressions : fréquentation, dépôts d'ordures, artificialisation des sols. Ces espaces sont pourtant des zones importantes pour les oiseaux (nourrissage, repos), voire pour la sous-trame humide sur certains sites (Triton marbré au Planal del Sorbier par exemple).

- **La montagne d'Alaric constitue une zone importante d'endémisme** au niveau régional. Des rapaces sont présents sur le site et s'y reproduisent. Ces espèces, ainsi que la flore, notamment les populations de Jurinée Naine sur les pelouses sommitales, sont sensibles au dérangement (fréquentation, construction de pistes). La fermeture des milieux ouverts traditionnellement entretenus par le pastoralisme constitue également une menace.

- **Le Pech de Bugarach** est en partie compris dans des sites Natura 2000 et en totalité couvert par des inventaires ZNIEFF de type 1 ou 2. Il présente une importante colonie de Vautours fauves. Une placette d'alimentation de ces rapaces, à l'ouest de Bugarach est d'ailleurs approvisionnée par la mortalité des élevages locaux, sous le contrôle de la DDCSPP.

- **Milieux aquatiques** : Le massif des Corbières est un château d'eau local et la densité de cours d'eau y est importante malgré la présence de karsts. Au sud, les cours d'eau rejoignent l'Agly (Verdoble), à l'ouest, le cours moyen de l'Aude (Lauquet), au nord, l'Aude en aval de Carcassonne, à l'est la Méditerranée (Berre, Rieu). Seul l'Orbieu, long de 84 km, pénètre le massif qu'il traverse du sud-ouest (source à Fourtou) au nord-est (confluence avec l'Aude). Ces fleuves et leurs affluents sont des axes confirmés ou potentiels de migration pour les poissons amphihalins (Alose et Anguille surtout). Aude, Orbieu, Berre sont ainsi des zones d'action grands migrateurs 2010-2014, tandis que la Sals ou

le Lauquet, affluents de l'Aude, font partie des zones d'action à long terme pour l'Anguille.

- Au centre des Corbières, le très bon état des petits cours d'eau de têtes de bassin versant permet la présence d'Écrevisses à pieds blancs. Plus à l'aval, dans de plus grands cours d'eau (Nielle, Berre, Verdoble), le barbeau méridional est également un bon indice de la qualité de l'eau et des milieux.
- La vallée de l'Orbieu et de la Sou, ainsi que quelques sites ponctuels, renforcent localement l'importance écologique par des zones humides.

À noter que les nappes souterraines des Corbières participent à l'alimentation en eau de nombreux cours d'eau et des étangs littoraux, garantissant ainsi une continuité hydrologique.

Services écosystémiques

Les espaces sauvages des Corbières offrent des lieux propices à la randonnée et autres pratiques sportives : le GR 36 traversée de l'Aude pays Cathare fait notamment le tour des sites perchés, symboles de l'Aude. Les gorges offrent également des espaces intéressants pour la pratique du canyoning et autres sports d'eau.

Par ailleurs, les milieux des Corbières sont source d'approvisionnement alimentaire (espaces de culture viticole, de prairies et de pastoralisme) et en eau potable. Les milieux forestiers, feuillus en particulier, participent à la réduction des incendies et de l'effet de sécheresse, ainsi qu'à la lutte contre l'érosion dans les zones de pentes. Enfin, les ripisylves et autres milieux annexes des cours d'eau permettent de limiter les risques d'inondation et jouent un rôle de filtration / épuration des eaux et donc de maintien de la qualité des cours d'eau.

Rapport de diagnostic - Partie 2

13.3 L'empreinte humaine

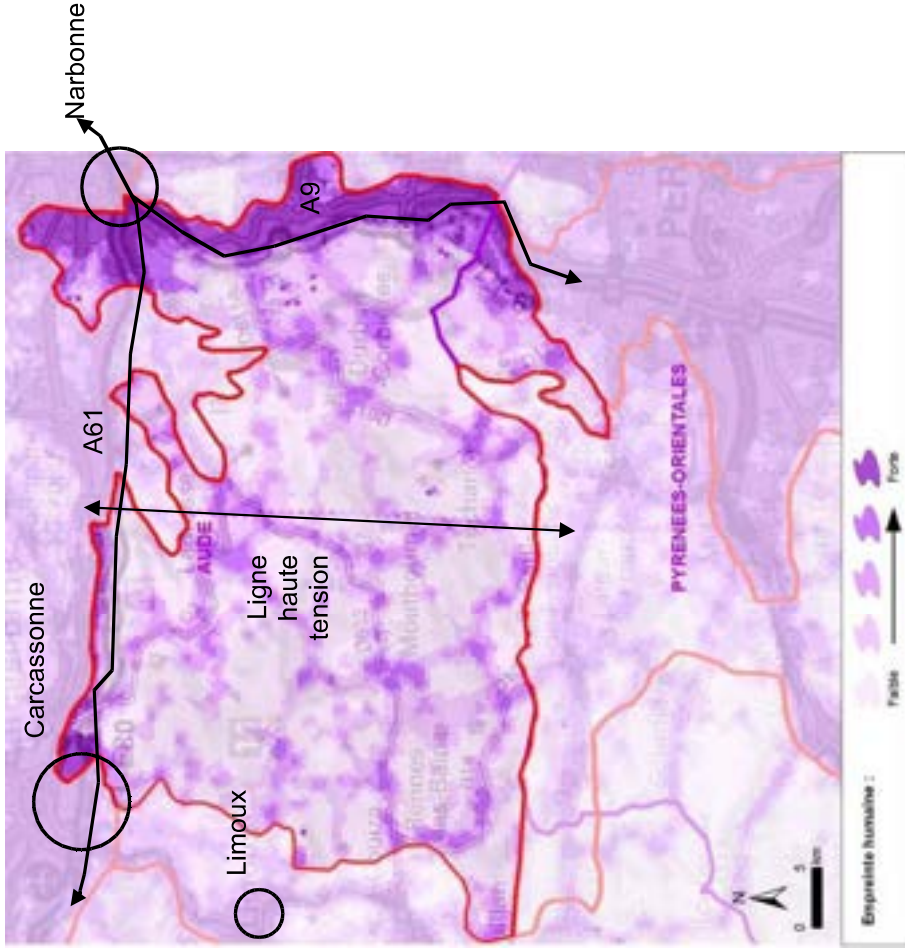


Figure 54 : Empreinte humaine des Corbières

Le grand ensemble paysager connaît une faible empreinte humaine. Seules les départementales dans les vallées soulignent la relative fragmentation des Corbières. En revanche, les bordures nord et est du grand ensemble sont marquées par la présence de l'A9 et de l'A61.

- Il y a une **très faible artificialisation du territoire**, sauf autour des autoroutes à l'est et au nord (A9 et A61). Ces deux voies de communication forment des obstacles infranchissables, passant dans la plaine littorale, au pied des Corbières, au milieu des parcelles agricoles de vignobles.

- Il n'y a pas de grande ville sur le territoire.

- La densité démographique, inférieure à 20 hab/km² et la croissance démographique sont faibles, à l'exception des alentours de l'A9. De même, la fréquentation touristique est globalement faible. Au sud des Corbières, les sites de Tautavel et des châteaux cathares attirent cependant de nombreux visiteurs et randonneurs.

- Les **sites les plus soumis à l'empreinte humaine** sont dans la plaine littorale ou sur le rebord des Corbières :

- o Au nord de l'abbaye de Fontfroide, les collines narbonnaises, les garrigues de Marignan et Pechs de Grande Garrigue sont isolées par l'A61 et la D6113, et soumises à la pression de Narbonne (fréquentation, agrandissement des zones d'activités...). Le site des garrigues de Marignan et Trou de la Rate Penade, ZNIEFF de type 1 à l'ouest de Narbonne, est couvert par le site classé des ruines de Castellans et berges du Veyret. Cela permet une gestion des usages et une relative protection de la grotte de la Rate Penade, gîte à chauve-souris d'intérêt départemental.

- o Plus au sud, la plaine de la Palme et les garrigues du cap Romarin connaissent aussi de nombreuses pressions : pollution, fréquentation, artificialisation des sols, canalisation et développement éolien. Ils font cependant l'objet de démarches de gestion par le PNR de la Narbonnaise et le Conservatoire du Littoral en particulier.

- Plusieurs **parcs éoliens** sont présents : un dans les Hautes Corbières, sur la montagne de Tauch (commune de Tuchan) ; plusieurs à proximité du littoral, sur les contreforts des Corbières : sur les garrigues Fitou (communes de Treilles, Feuilla et Fitou dans l'Aude - ces deux dernières communes sont localisées dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise) et sur le plateau de la Palme et cap Romarin (parc éolien des Corbières maritimes). Côté Pyrénées-Orientales, des zones de développement éolien ont été autorisées sur les communes de

Rapport de diagnostic - Partie 2

Rivesaltes, Opoul-Périllos et Salses-le-Château, dans une zone où les circulations d'oiseaux sont denses. Les effets cumulés sur l'avifaune et les chiroptères restent à évaluer.

- Dans les Hautes Corbières en particulier, les **routes départementales** passent en fond de vallées le long de sites intéressants pour la faune et la flore : la D613 le long du Rialsesse ; la D10 dans les gorges de Galamus, la D14 dans la vallée de la Sals, la D410 dans les gorges du Torgan, mais aussi les D212 et D3 le long de la moyenne vallée de la Sou et de l'Orbieu... Cette proximité peut entraîner des risques de pollution et facilite l'accès aux sites, dont la fréquentation peut être source de dégradation des milieux (Fontaine salée dans la vallée de la Sals, Torgan, Galamus) ou de dérangement des espèces.
- Une **ligne à très haute tension** (400 kV) traverse les Corbières du nord au sud. L'effet de ce type d'équipement sur les milieux, les espèces et les continuités reste controversé. Au sol, l'entretien des espaces sous la ligne crée une continuité de milieux ouverts et des interfaces avec les milieux forestiers, plutôt favorables à la biodiversité. En l'air, la ligne recoupe un axe nord-est – sud ouest de migration de l'avifaune au sud de Lagrasse ; c'est un facteur de risque pour l'avifaune.
- Certaines garrigues sont particulièrement sensibles au **risque d'incendie** ; notamment les garrigues situées à proximité des grandes agglomérations (garrigues de Marignan, à proximité de Narbonne) et des infrastructures de transport.

Prospective - zones à enjeux de développement économique fort :

- La ligne LGV Perpignan-Montpellier devrait longer l'axe de l'A9 et de la RN9 et ajouter ainsi un nouvel obstacle infranchissable pour la faune entre le littoral et les Corbières. Un obstacle étant déjà présent, c'est surtout la phase de travaux qui impactera la biodiversité.
- Dans les mutations prévues à l'horizon 2040, une zone de pression moyenne est présente selon un axe nord/sud entre les communes de Thézan des Corbières / Fontjoncouse et Opoul-Périllos, dans les Pyrénées-Orientales. De même deux zones de pression moyenne sont situées à l'est et l'ouest de la montagne d'Alaric, sur la plaine de l'Aude.

Rapport de diagnostic - Partie 2

13.4 Les enjeux de continuité écologique

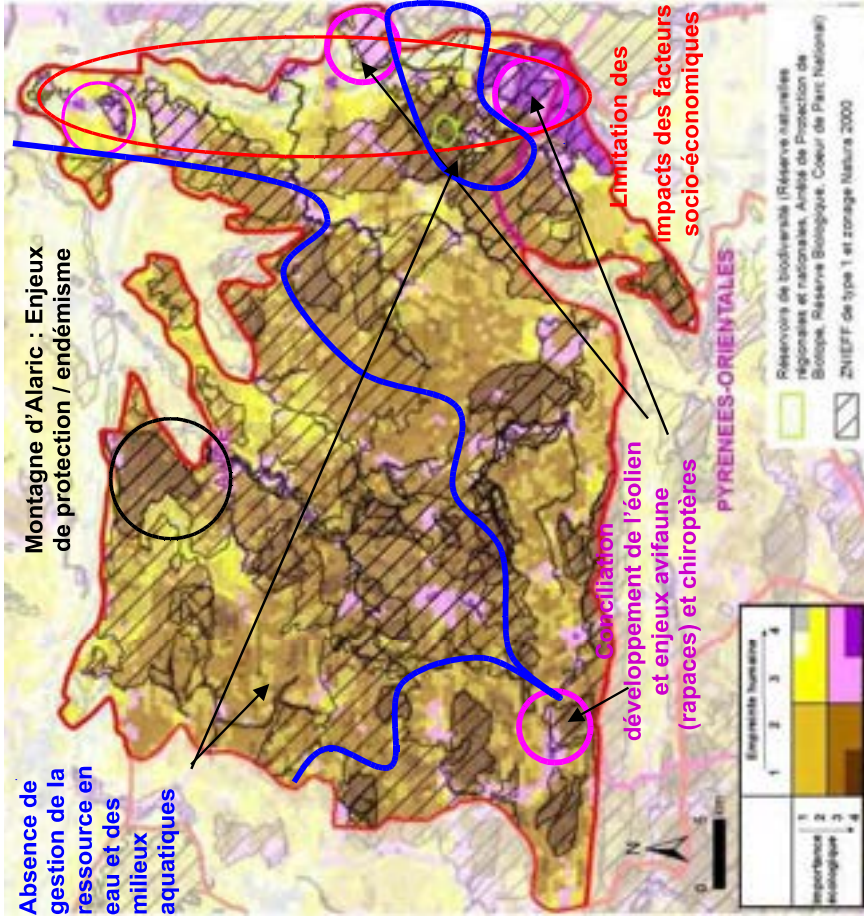


Figure 55 : Enjeux de continuité écologique des Corbières

Dispositifs existants :

- Les unités paysagères suivantes : les petites Corbières narbonnaises et le massif de Fontfroide, le rebord oriental, la plaine littorale et le piémont des Corbières, sont comprises dans le **Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée**.
- Plusieurs territoires sont **propriétés du Conseil Général de l'Aude** et classés en Espace naturel sensible (ENS) : La Mugué (sur les communes de Fontjoncouse et de Durban-Corbières ; programme de réouverture des milieux pour permettre la présence d'espèces comme le Circaète Jean-le-Blanc, des orchidées), Saint-Rome, Bordegrande (situé sur la commune de Laroque de Fa, présence de chênes verts et de prairies, rapaces, orchidées), les Plos (forêt en bordure du Lauquet, située sur la commune de Greffeil). Ces sites présentent une forte importance écologique et une faible empreinte humaine. Le maintien des activités agropastorales, constituent, sur ces sites, un élément clé pour la sauvegarde des milieux ouverts.
- Le **Conservatoire du littoral** gère plusieurs territoires dans la plaine du littoral, au pied des Corbières. Ceux-ci présentent une forte importance écologique soumise à une très forte empreinte humaine.
- En protection réglementaire, seul un **arrêté de protection de biotope** est présent au sud-est des Corbières : l'APPB de Sauve-Plane (sur la commune de Feuilla)
- Un projet de site classé est en cours sur le Pech de Bugarach
- **Dispositifs de planification territoriale** : la plus grande partie du grand ensemble paysager n'est pas couverte par une planification intercommunale. Au nord-ouest et au nord, les SCoT du Carcassonnais et du Lézignanais couvrent quelques communes. A l'est en revanche, les petites Corbières narbonnaises et le massif de Fontfroide, le rebord oriental et la plaine littorale, le piémont des Corbières et les garrigues d'Opoul-Périllos sont compris dans les SCoT de la Narbonnaise (dans l'Aude) et de la Plaine de Roussillon (dans les Pyrénées-Orientales.).
- **Démarches de gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques** : des SAGE en cours d'élaboration couvrent les parties sud-ouest (haute vallée de l'Aude), sud (Agly), est (basse vallée de l'Aude) et extrême sud-est (Salses-Leucate) du grand ensemble paysager. Le bassin versant de l'Orbieu est géré par un syndicat de rivière. Le reste des Corbières, en particulier le bassin côtier du Rieu, est quant à lui couvert par plusieurs Syndicat Intercommunal

- **Plusieurs grands sites Natura 2000** : Hautes Corbières, Corbières-Occidentales, Corbières-Orientales et Basses-Corbières couvrent la majeure partie du grand ensemble paysager (directive Oiseau, ZPS uniquement) ; plusieurs SIC : Grotte de la Valette ; Haute vallée de l'Orbieu, vallée du Torgan et une ZSC la Grotte de la Rate Penade.

Rapport de diagnostic - Partie 2

d'Aménagement Hydraulique (SIAH), à même de gérer les enjeux qualitatifs (eaux superficielles et souterraines) et quantitatifs importants sur ce secteur.

Plusieurs enjeux se profilent sur ce grand ensemble paysager :

Le principal enjeu des Corbières est le **maintien, dans les secteurs peu perturbés, de la qualité remarquable des paysages et des milieux naturels terrestres et aquatiques**. Cela passe par :

- la préservation de la qualité des paysages et donc la définition de compromis avec les activités de production d'énergie (éolien, photovoltaïque, lignes électriques) et de matières premières (carrières) en particulier.
- La gestion des espaces forestiers, afin de limiter les nuisances / dérangements de l'avifaune (rapaces) et de préserver les grands espaces non fragmentés.
- La gestion, l'entretien des espaces ouverts (pelouses, pâturages) ou semi-ouverts (garrigues) par des activités agricoles extensives afin de préserver la richesse floristique de ces espaces et leur rôle de nourrissage pour l'avifaune, ainsi que de limiter le risque incendie qui touche également les espaces forestiers.
- La préservation de la qualité physique et bio-chimique des cours d'eau, par une limitation des risques de pollution (intrants agricoles en particulier en zone viticole, assainissement...), un entretien des milieux annexes (ripisylves, prairies humides) et la gestion des milieux de versant afin de limiter l'érosion.
- La protection des territoires d'endémisme à très forte valeur patrimoniale comme la montagne d'Alaric.
- La préservation voire protection par les documents d'urbanisme locaux des éléments du paysage et des milieux naturels qui participent à la mosaïque de milieux et de paysage qui fait la richesse écologique des Corbières : ripisylves, petits bois, mares, milieux secs, rocheux et cavités...

Par ailleurs, les enjeux dans l'est du territoire, plus urbanisé, concernent plutôt :

- **La conciliation des aménagements éoliens avec les enjeux faunistiques**, rapaces et chiroptères (garrigues et grottes du rebord oriental des Corbières : garrigues de Marignan, garrigues Fitou, plateau de La Palme en particulier). Au-delà des incidences sur les populations d'oiseaux et de chauve-souris une fois les installations en marche, il ne faut pas oublier les impacts liés à l'aménagement du site d'implantation : création de pistes en particulier.
- **La protection des milieux de garrigues et des espaces viticoles** à très forte valeur patrimoniale, soumis aux contraintes socio-économiques (proximité des grandes infrastructures de transport, enjeux de fragmentation, d'artificialisation des sols...). Mais aussi la **gestion et l'amélioration de la connectivité de ces espaces** car ils sont fréquentés par des espèces comme le Traquet oreillard ou le Cochevis de Thékla (plaines viticoles et garrigues de Durban, du Tuchan, par exemple).
- La limitation des impacts de la future ligne LGV et la prévision des mesures de compensation.

De manière générale, une certaine **vigilance est nécessaire pour limiter les impacts des usages de loisirs** comme la randonnée, l'escalade, et les sports d'eaux vives et le dérangement qu'ils peuvent occasionner sur les milieux rocheux, les habitats fragiles, les gîtes à chauve-souris et les zones de nidification des rapaces.

14 Les contreforts des Pyrénées

14.1 Description du grand ensemble paysager

Départements concernés : Aude et Pyrénées-Orientales

Surface : 1 122 km²

Onze unités paysagères se distinguent, du nord au sud : le Fenouillèdes audois à l'ouest (seule unité présente dans le département de l'Aude), le synclinal du Fenouillèdes (66), la vallée viticole du Verdoble (66), les coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes (66), la plaine d'Estagel/Latour-de-France (66), le piémont viticole du Força Real (66), le plateau granitique de Roupidère (66), la "vallée-vergers" du Conflent (66), massif des Aspres (66), la plaine de Céret aux portes du Vallespir (66), le massif des Albères (66).

Les Contreforts des Pyrénées présentent un ensemble de reliefs plus ou moins élevés entre les montagnes pyrénéennes et la plaine du Roussillon, qu'ils entourent. Les Contreforts sont composés de trois grands massifs : le Fenouillèdes au nord, le massif des Aspres au centre et le massif des Albères au sud, entrecoupés par les vallées de l'Agly, de la Têt et du Tech.

Au sud-est de l'ensemble paysager, le massif des Albères constitue une véritable forteresse naturelle. Ses reliefs abrupts et boisés plongent directement dans la mer, formant une côte rocheuse accueillant les terrasses viticoles de Banyuls. Seul le col du Perthus (299 m) forme une brèche permettant le passage des voies de circulation vers l'Espagne. La nature acide des sols, ajoutée à leur assez bonne capacité à retenir l'eau, permet l'installation d'une végétation dense de²⁵ maquis avec des cistes, des bruyères, des genêts, ainsi que le développement de forêts remarquables et rares. Les parties les plus hautes sont occupées par des hêtraies, tandis que les parties basses du massif sont couvertes par des châtaigneraies puis des chênes verts et chênes lièges.

La vallée de Céret, dans le Vallespir est composée de parcelles agricoles de vignes et de vergers (production de cerises notamment). C'est également le point d'entrée du massif des Albères pour le passage vers l'Espagne.

Le massif des Aspres, au pied du Canigou, forme un ensemble de collines boisées et peu peuplées. Ce massif est couvert, dans sa partie haute, par des forêts de châtaigniers, chênes et hêtres. Les parties plus basses présentent des paysages plus ouverts, de maquis, garrigues et taillis de chênes verts.

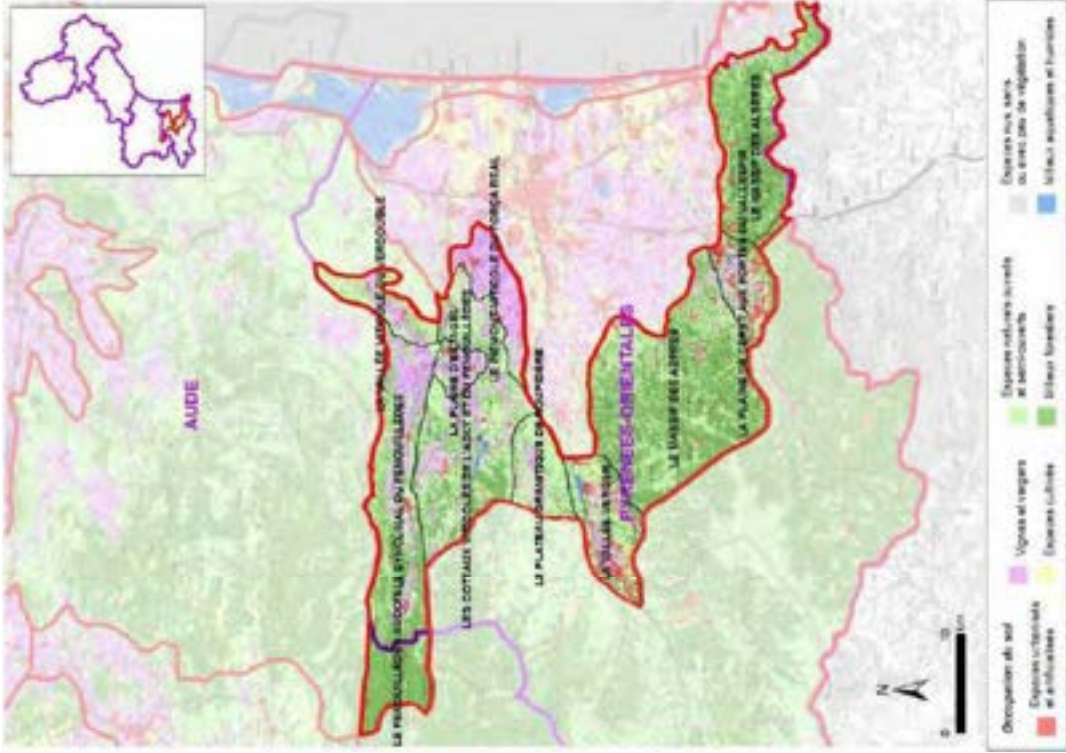


Figure 56 : Occupation du sol des contreforts des Pyrénées

²⁵ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

14.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

La vallée de la Têt, dans le Conflent, s'élargit sur sa rive droite pour former une plaine cultivée de vergers entre Prades et Vinça. Le fleuve alimente les parcelles agricoles par un système de canaux d'irrigation.

Le plateau granitique de Roupidère est peu peuplé. Sur ce plateau se développent des maquis de cistes, de genêts, des taillis de chênes verts, quelques prés cultivés ainsi que des cultures de vignes sur les pentes.

Entre le synclinal du Fenouillèdes et la plaine du Roussillon, figure un coteau viticole, traversé par l'Agly, peu peuplé et plutôt isolé. Les terrains en pente sont laissés en friches et sont colonisés par le maquis ou la garrigue, suivant l'acidité du sol.

Tout au nord du grand ensemble paysager, le synclinal du Fenouillèdes forme une gouttière ouverte sur la plaine du Roussillon, qui s'étale d'ouest en est entre les gorges de l'Aude et la vallée du Verdouble, encadrée par deux échines de calcaire. Le fond du synclinal accueille des vignes (AOC Maury). Sur les pentes raides, les garrigues et chênes verts viennent s'imbriquer avec le vignoble.

Trois autres plaines viticoles sont également présentes sur le Fenouillèdes : la plaine d'Estagel, la plaine viticole du Verdouble au nord-est et le piémont viticole du Força Real à l'est.

La plaine d'Estagel est couverte de vignes, à l'exception de la ripisylve qui borde l'Agly et des terrains en pente, occupés par des garrigues et des vignes.

La vallée viticole du Verdouble (territoire classé en AOC Côte du Roussillon Tautavel) est une vallée isolée, connue mondialement pour avoir abrité « l'homme de Tautavel » il y a 450 000 ans. Cette unité paysagère forme un cirque naturel, s'allongeant le long du Verdouble.

Le belvédère de Força Real forme un piton rocheux dominant la plaine du Roussillon. Au pied de son versant sud, une terrasse s'incline dans la plaine. Les cours d'eau qui s'écoulent du Força Real ont creusé une multitude de petits ravins entaillant le relief aplani. Le paysage présente ainsi²⁶ une succession de petits plateaux ouverts et cultivés de vignes, entrecoupés de vallons plus boisés.

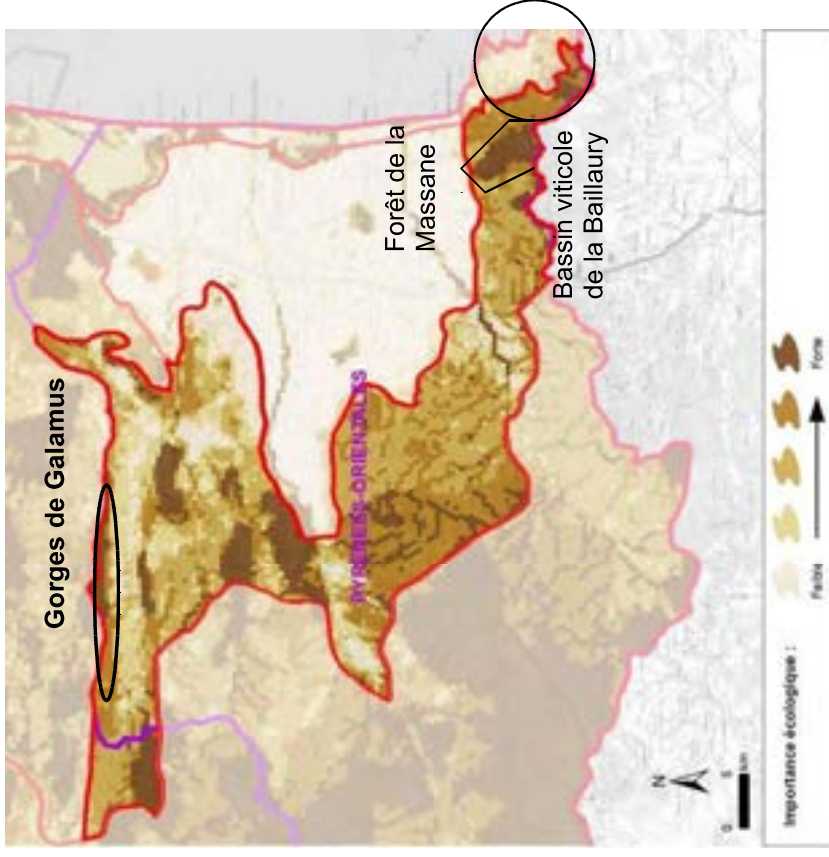


Figure 57 : Importance écologique des contreforts des Pyrénées

²⁶ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Ce territoire présente, dans son ensemble, une forte importance écologique. Les espaces de vallée (vallées de la Têt, du Tech et de l'Agly) ont, par rapport aux territoires environnants, une plus faible importance écologique, de même que le piémont viticole du Força Real.

- Le grand ensemble paysager est globalement peu fragmenté, sauf pour le synclinal du Fenouillèdes, qui, du fait de son rôle de couloir entre la plaine du Roussillon et les gorges de l'Aude, est traversé par plusieurs voies de circulation.

- Il y a une forte naturalité des milieux (cf indicateur correspondant).

- Le territoire accueille de nombreuses ZNIEFF de type 2, ce qui atteste d'une cohérence écologique et paysagère de milieux naturels fonctionnels.

- De nombreux sites ont une responsabilité patrimoniale forte au regard des espèces qu'ils abritent (massifs de la Tourèze et du Pic Aubell, plateau de Rodès et Montalba, garrigues de Castelnaud). Les milieux semi-ouverts et ouverts accueillent des rapaces (Circaète, Aigle de Bonelli, Busard cendré). De nombreuses espèces menacées d'oiseaux sont également recensées (Bruant ortolan, Cochevis de Thékla, Traquet oreillard, Hirondelle rousseline, Fauvette à lunettes). Le massif de la Massane, dans les Albères, accueille également de nombreuses espèces endémiques et remarquables (Emyde lépreuse, collembole cavernicole, pelouses à Nard).

- Plusieurs sites classés sont présents sur le grand ensemble paysager : le château de Castelnaud, les abords du prieuré de Serrabonne dans le massif des Aspres, l'Ermitage de Força Real et ses abords, les gorges de Saint-Antoine de Galamus dans le Fenouillèdes, le Château cathare de Puilaurens, dans l'Aude, la cluse de la Fou dans le Fenouillèdes (vallée creusée dans la montagne par une rivière) et le bassin viticole de la Baillaury, en continuité avec le littoral des Albères. La protection des paysages du synclinal du Fenouillèdes fait partie des enjeux majeurs des Pyrénées-Orientales en termes de paysage et fait l'objet d'une procédure de classement en cours.

- Le grand ensemble paysager présente une faible conservation des milieux agricoles. Seules les plaines viticoles du Roupidère et de Força Real présentent une bonne conservation des milieux agricoles. En revanche les massifs des Albères et une partie du massif des Aspres présentent une forte connectivité pour les espaces agricoles.

- Milieux aquatiques : L'Agly, le Tech et la Têt hébergent de nombreux seuils permettant une irrigation gravitaire principalement à vocation agricole. La Têt et l'Agly disposent de barrages écrêteurs de crue et permettant un soutien estival de l'étiage pour l'irrigation en aval ou la constitution de réserves d'eau potable (cas du barrage sur la Têt de Vinça). En amont de la Têt, il existe de nombreuses dérivations via des canaux mis en place notamment dans un objectif de production d'énergie.

- Le massif des Albères présente une forte importance de par la présence de zones humides et de plans d'eau, ainsi que le coteau du Fenouillèdes et Roc del Maure. Par ailleurs, le Tech, qui traverse la plaine de Céret représente, avec le bassin versant de la Baillaury l'un des deux cours d'eau abritant la plus importante population française d'Emyde lépreuse, tortue la plus menacée de France.

- L'Agly, la Têt et le Tech sont des fleuves accueillant des poissons migrateurs comme l'Anguille et sont classés comme zones d'action grands migrateurs 2010-2014.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels : les milieux forestiers, particulièrement présents sur ce grand ensemble paysager, participent à la régulation du risque d'érosion et sont source d'approvisionnement en bois. D'autre part, les fleuves côtiers de ce territoire permettent l'irrigation des terres agricoles. Le contexte géologique et naturel est un facteur d'activités touristiques.

Rapport de diagnostic - Partie 2

14.3 L'empreinte humaine

Ces dernières années, de plus en plus, une forte croissance démographique.

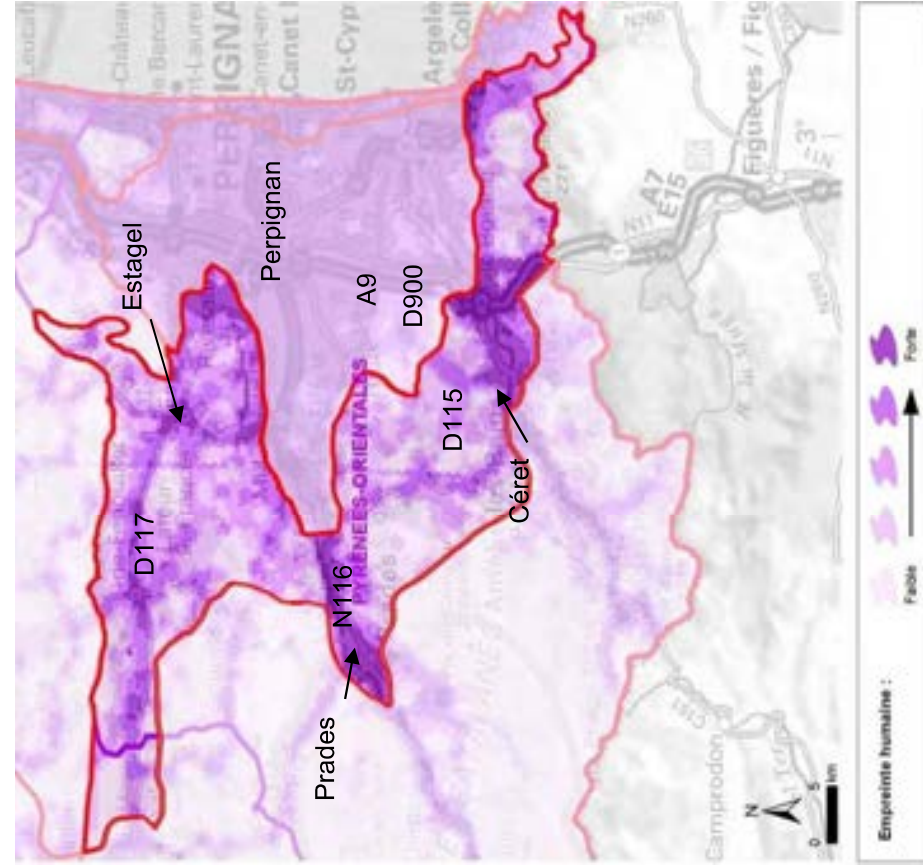


Figure 58 : Empreinte humaine des contreforts des Pyrénées

Les principaux facteurs influençant l'importance écologique sont les voies de circulation dans les vallées de la Têt (N116), du Tech (D115) et de l'Agly (D117). Les territoires de massifs connaissent, en dehors de ce point, une faible empreinte humaine.

- La fréquentation touristique est importante sur le massif des Albères au sud, qui, de par sa proximité avec le littoral, attire de nombreux touristes l'été. D'autres sites touristiques sont également présents : les orgues d'Ille sur Têt, par exemple, attirent de nombreux visiteurs chaque été.
- Les infrastructures de transports sont présentes dans les espaces de vallées : au sud, le massif des Albères est coupé par l'autoroute A9, la D900, la D914 et la ligne de TGV, qui contournent le Boulou pour s'engouffrer vers le col du Perthus, passage naturel vers l'Espagne. La vallée de la Têt constitue le couloir de passage entre le Roussillon et la Cerdagne. Elle est à ce titre fortement fréquentée via la N116 (dont les voies ont été doublées entre Perpignan et Bouleternère, et sur de petits tronçons de dépasement).
- Une dynamique d'étalement urbain est présente dans le secteur de Céret au détriment des parcelles agricoles et notamment des vergers, dont la surface a considérablement diminué ces dernières années. Les vallées du Vallespir et du Conflent connaissent également une forte dynamique d'artificialisation des terres.
- Plusieurs carrières sont présentes sur le Fenouillèdes : Calce, Baixas, Estagel, Cases-de-Pène, Vingrau et Tautavel, à proximité de la plaine d'Estagel.
- De par son relief, le piémont de Força Real se distingue de la plaine du Roussillon par un développement moindre de son territoire.
- Sur le plan énergétique, des zones de développement éolien ont été autorisées sur le Fenouillèdes et le piémont de Força Real (communes de Pézilla-la-rivière, Calce, Baixas et Villeneuve-la-rivière, communes de Montner et Estagel, à proximité du belvédère de Força Real ; Lesquerde, Saint-Paul de Fenouillet, et Prugnanes). Une éolienne est également présente sur la commune de Saint-Arnac.

Prospective - zones à enjeux de développement économique fort :

La vallée de la Têt devrait connaître une dynamique de croissance économique moyenne d'ici à 2040, qui pourrait affecter les milieux naturels du territoire.

- La population est concentrée dans les vallées de la Têt, du Tech et de l'Agly, et en particulier dans les agglomérations de Prades et de Céret.

Rapport de diagnostic - Partie 2

14.4 Les enjeux de continuité écologique

Dispositifs existants :

- Quelques espaces protégés réglementairement sont présents sur le grand ensemble paysager : deux réserves dans le massif des Albères. La réserve biologique du vallon des Moixose, présente une mosaïque de milieux différents, des forêts de chênes verts et des forêts de hêtraies laissées en libre évolution depuis minimum un siècle. La réserve naturelle nationale de la Forêt de la Massane est une forêt également inexploitée, protégée notamment pour sa richesse en espèces d'insectes. Cette dernière réserve a, par ailleurs, été classée en réserve biogénétique par le Conseil de l'Europe. Dans le Fenouillèdes, trois APPB sont présents : deux au « bac de l'Alivèze », et un « Serrat de la Narède », dans la vallée du Verdoubie. Ces espaces présentent une forte importance écologique, soumise à une faible empreinte humaine.
- Dispositifs de planification territoriale : le SCoT Plaine du Roussillon comprend une partie du massif des Aspres, une partie du plateau de Roupidère et le piémont de Força Real. Le massif des Albères et la plaine du Céret sont compris dans le SCoT Sud Littoral. Ainsi, les territoires qui ne sont pas couverts par des SCoT sont : la vallée du Conflent, de Vinça à Prades, une grande partie du Fenouillèdes, et de manière générale, la frange ouest du territoire. La commune de Vivès, à l'ouest du Boulou, forme une enclave entre les SCoT Plaine de Roussillon et Sud Littoral.

- Sites Natura 2000 : massif des Albères, sites à chiroptères, Fenouillèdes, le Tech. Dans les Fenouillères, plusieurs zones de protection spéciale « Basses-Corbières » et « pays de Sault » sont présentes.
- Il n'y a pas de dispositifs de maîtrise foncière présents sur ce grand ensemble paysager.
- A part la forêt communale de Laroque-des-Albères et les forêts de Fenouillèdes audois, il n'y a quasiment pas de forêts publiques dans ce grand ensemble paysager.

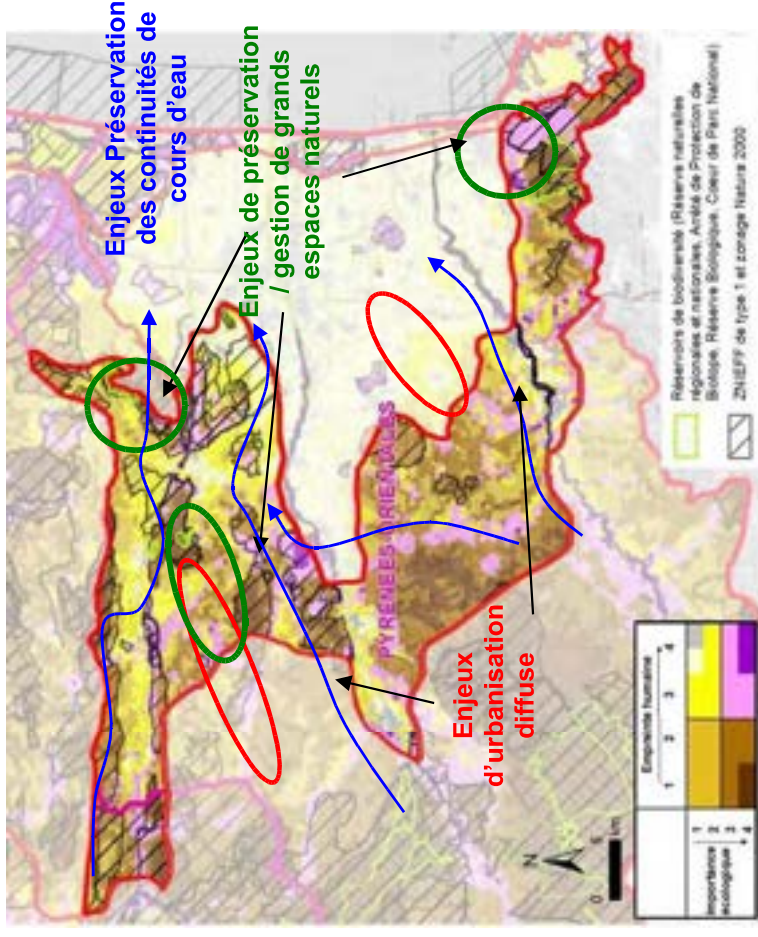


Figure 59 : Enjeux de continuité écologique des contreforts des Pyrénées

Plusieurs enjeux se profilent sur ce territoire :

- Enjeux d'urbanisation diffuse dans les vallées et plaines du Tech et de la Têt en particulier (hors SCoT).
- Enjeux de préservation des continuités aquatiques latérales et longitudinales et des continuités terrestres de milieux annexes le long des principaux cours d'eau (Agly, Maury, Têt, Bolès, Tech...) qui sont des liaisons écologiques fortes entre les Pyrénées et le littoral : maintien

Rapport de diagnostic - Partie 2

des ripisylves et des zones d'expansion des crues, limitation des pressions polluantes...

- Enjeu de préservation, voire de protection et de gestion de grands sites naturels non complètement couverts par des dispositifs de gestion ou de protection :
- Le nord du massif du ravin de la Massane n'est pas couvert par la forêt domaniale et les sites Natura 2000 : limitation de la fréquentation et des interventions forestières, amélioration de l'assainissement local (rejets dans la rivière la Massane notamment, abritant des populations d'Emydes Lépreuses).
- Plateau de Rodès et de Montalba : maintien des milieux ouverts, préservation des mares...
- Garrigues de Calce : limitation des nuisances et pollutions (produits phytosanitaires, déchets...), maintien des milieux ouverts.
- Enjeu de fragmentation des différents massifs par les infrastructures présentes dans les vallées : la Têt et le Tech, notamment, où des voies grillagées forment une barrière infranchissable pour la faune terrestre.
- Enjeu de déprise agricole : enjeux de lutte contre la fermeture des milieux sur les différents massifs ; Aspres, Albères et Fenouillèdes, qui participent à la lutte contre le risque incendie.
- Enjeu d'ouverture de milieux pour la connexion de noyaux de populations de certaines espèces patrimoniales (Cochevis de Thékla, Traquet oreillard, Lézard ocellé).

15 La vallée du Lot

15.1 Description du grand ensemble paysager

Département concerné : Lozère

Surface : 450 km²

Quatre unités paysagères : d'est en ouest, les chams du Bleyrnard et la haute vallée du Lot (4), les avants-causses et les vallées autour de Mende (3), les trucs, buttes témoins de l'érosion des plateaux et les vallées autour de Chanac et Marvejols (2), la vallée du Lot autour de la Canourgue (1).

La vallée du Lot s'étend d'est en ouest au centre de la Lozère et comprend les deux principales villes du département : Mende et Marvejols. Ce grand ensemble paysager se trouve à l'interface des quatre autres ensembles du département que sont l'Aubrac au nord-ouest, la Margeride au nord-est, les grands Causses au sud et les Cévennes de l'est au sud-est. La zone d'interface entre la Margeride, les Cévennes et la vallée du Lot est le secteur de partage des eaux entre les trois bassins versants Loire, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée.

Le Lot et ses affluents, en taillant et s'enfonçant dans les plateaux des causses, ont façonné ce grand ensemble paysager suivant un axe est-ouest. La vallée du Lot proprement dite et la plaine de Mende, où se concentrent l'urbanisation (Mende, RN88) et l'agriculture (vergers près de la Canourgue), sont les éléments centraux de ce territoire. De part et d'autre de la vallée, les reliefs sont plus marqués, avec les causses de Chantefèze et de Mende au centre et les buttes témoins calcaires, également appelées « tucs », au sud (Marvejols, Chanac), comme le truc de Balduc et le truc de Grèzes.

Le grand ensemble paysager peut être subdivisé en deux parties. A l'est en amont, les vallées encaissées sont majoritairement boisées. A l'ouest, la vallée, plus large, moins encaissée, est un espace propice à l'agriculture.

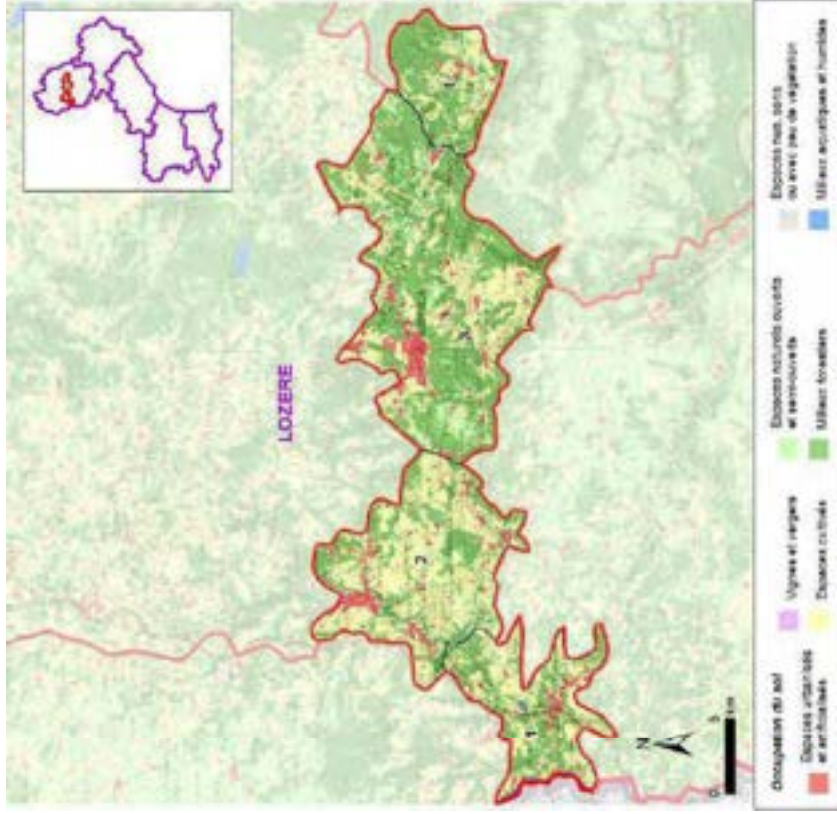


Figure 60 : Occupation du sol de la vallée du Lot

Rapport de diagnostic - Partie 2

15.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

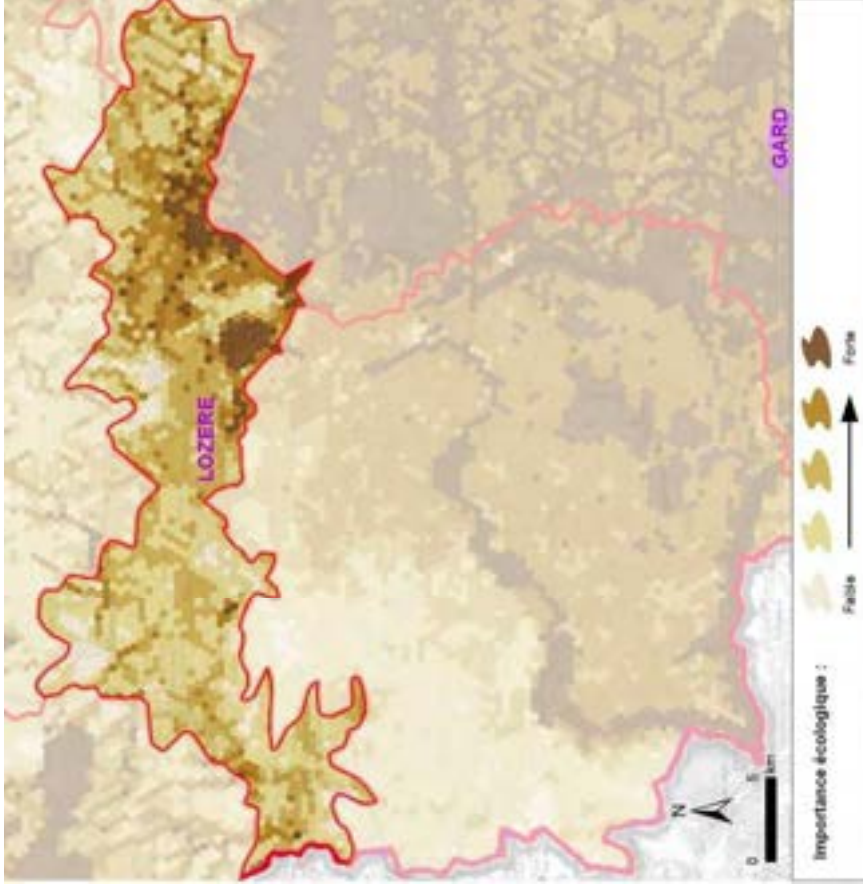


Figure 61 : Importance écologique de la vallée du Lot

L'importance écologique du grand ensemble paysager est plutôt faible par rapport aux territoires environnants. Cela tient aux critères suivants :

- La vallée du Lot est l'ensemble paysager le plus petit de Lozère où sont situées les plus grandes villes du département, Mende et Marvejols.
- Les milieux naturels du territoire sont globalement hétérogènes, avec une alternance de milieux forestiers, de landes, de steppes, de prairies et de cultures, entretenus par les activités agricoles et sylvicoles. Cette

diversité est en particulier liée aux formations géologiques appelées trucs (truc de Balduc, truc de Grèves, truc du Midi). Ces derniers sont, par ailleurs, protégés en partie : site inscrit du Truc de Balduc.

- Les activités forestières et notamment la plantation de pins noirs sont à l'origine des paysages de versant.
- Cinq communes au sud-est du grand ensemble paysager sont classées dans le cœur du Parc national des Cévennes et 12 font partie de la zone optimale d'adhésion. L'importance écologique, plus élevée sur cette partie sud-est, est liée au patrimoine naturel et à la biodiversité connue et reconnue au travers de différents zonages : cinq sites Natura 2000 - Directives Habitats : vallon de l'Urugne, cause des Blanquets, falaises de Barjac, Valdonnez, Mont Lozère ; et un site Directive Oiseaux : Cévennes, dix ZNIEFF de type 1 (grotte de Roquailou, falaise du Truc de Balduc, ubac du cause de Mende). Ces sites, souvent liés à une situation topographique très particulière, abritent des espèces et des milieux rares et/ou remarquables.
- De nombreux habitats d'intérêt communautaire sont recensés : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables), pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, grottes, tourbières, éboulis, landes, hêtraies.
- De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont également présentes : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein et Grand Murin, Salamandre tachetée, Alyte accoucheur, Triton palmé, Loutre d'Europe, Lézard des murailles, Faucon Pèlerin, Grand Tétras, Écrevisse à pattes blanches.
- Des Espèces endémiques sont à noter : Saxifrage des Cévennes, Potentille des Cévennes.

- Les zones humides accueillent des espèces remarquables d'amphibiens. Le réseau aquatique est dense (nombreuses vallées sur le territoire), surtout par rapport aux ensembles voisins des causses.

- L'ensemble du territoire est compris dans le SAGE Lot-amont.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Le réseau des milieux aquatiques est une source importante d'eau potable pour le territoire. Les milieux forestiers sont par ailleurs des atouts essentiels pour la fourniture de bois, mais aussi la régulation des risques d'érosion et de crues. Enfin, ce territoire est fortement attractif d'un point de vue touristique et les milieux naturels présents sont à ce titre sollicités pour des activités de pleine nature : chasse, pêche, randonnée, canyoning.

15.3 L'empreinte humaine

Facteurs pouvant influencer l'importance écologique :

- Le grand ensemble paysager connaît une artificialisation des sols en développement en fond de vallée, en particulier le secteur entre Mende et Marvejos. Les espaces urbains sont concentrés dans la vallée avec de nombreux axes de communication favorisant le développement d'espaces artificialisés (A75, RN88, RN106 et RN2009).
- Ce grand ensemble paysager présente la plus forte densité de population en Lozère. La croissance démographique entraîne un étalement urbain sur tout le secteur.
- D'un point de vue touristique, les hébergements se situent majoritairement à proximité de Mende et de la Canourgue.

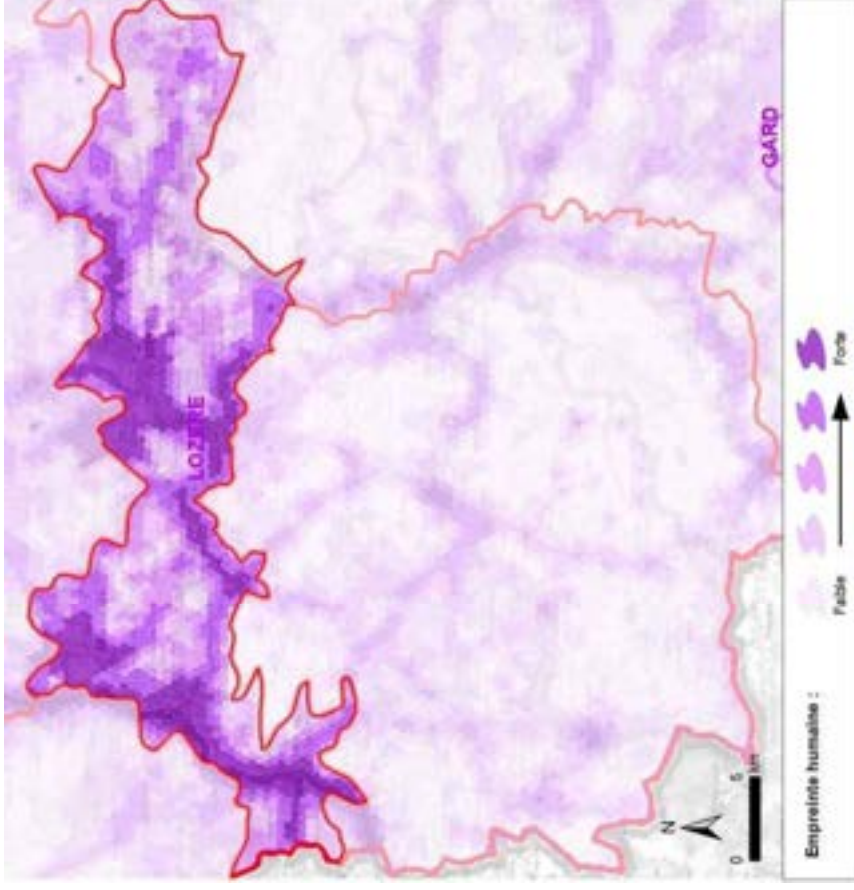


Figure 62 : Empreinte humaine de la vallée du Lot

- De nouveaux projets d'aménagements sont prévus autour de Mende (contournement, rocade ouest).
- Deux zones de développement de l'éolien sont présentes au sud de Mende et au nord-est du territoire.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Prospective - Zones à enjeux de développement économique fort :

- La croissance des pôles urbains de Mende et Marvejols s'accompagne de la création de secteurs de développement économique et pourrait engendrer une pression sur les milieux naturels, s'étalant jusqu'aux grands ensembles paysagers voisins.

15.4 Les enjeux de continuité écologique

- Le cœur du Parc national des Cévennes (sud-est), intégré au sein des réservoirs de biodiversité est de **forte importance écologique** et présente une **faible pression**.
- La préservation de la qualité des paysages, dans cette unité où les co-visibilités d'un versant à l'autre sont importantes, est essentielle. Six sites inscrits sont essentiellement concernés par un enjeu paysager : « Truc de Balduc » et cinq autres sites inscrits se situent en secteur urbain (Saint-Saturnin, La Canourgue, Marvejols, Mende, Saint-Julien-de-Tourneil).
- Gestion sylvicole des forêts de protection des versants (ex : Lion de Baisièges).
- Présence d'un réseau assez important de haies, utilisé par les chiroptères, espèces très présentes dans cette vallée à l'origine de désignation de plusieurs sites Natura 2000.

- **Les secteurs de forte importance écologique et fortes pressions** correspondent aux secteurs où les milieux naturels sont contraints par les infrastructures (zone à l'ouest du Truc de Balduc, le long de la RN106 ; deux portions de la RN88 à proximité de Badaroux et de Chanac, le long du Lot et à proximité de trois cours d'eau inventoriés en ZNIEFF de type 1 : ruisseau du Dioulou, ruisseau de la Felgeyre et ruisseau de la Roumardiès impactés par l'A75 et la D988). Au sud-ouest et au nord-est du territoire, la protection des zones de forte importance écologique semble importante en raison des pressions auxquelles ces zones sont soumises. La qualité des cours d'eau est nécessaire à la colonisation du territoire par la loutre. Enfin, la continuité écologique du Lot dépend de l'effacement de nombreux ouvrages Grenelle.

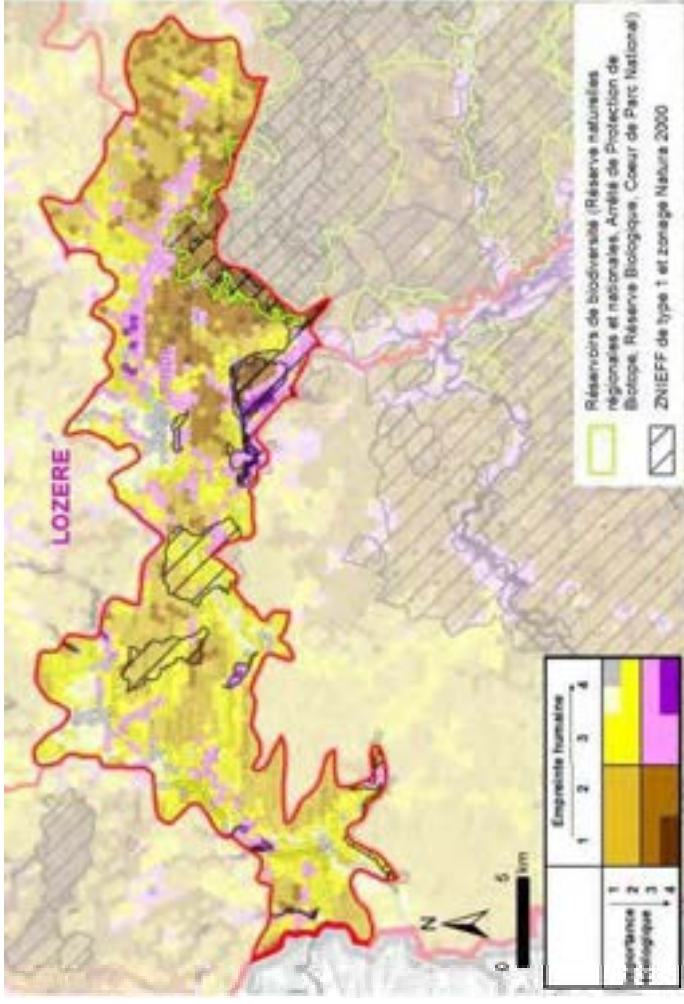


Figure 63 : Enjeux de continuité écologique de la vallée du Lot

- **Les secteurs à moyenne, forte importance écologique et de pression faible** sont les Trucs (Truc du Midi, Truc de Saint-Bonnet, Truc de Balduc), les Causses (causse de Villard, causse de Changefège, causse de Mende) et les grandes forêts incluses dans le Parc national des Cévennes (forêt domaniale de Mende). Ces sites soulèvent plusieurs types d'enjeux :
 - la préservation des espaces non fragmentés par l'urbanisation et les infrastructures sur les causses en particulier,
 - la préservation voire la protection de milieux très spécifiques (trucs, habitats rocheux, tourbières et autres zones humides) qui peuvent abriter des espèces rares (Saxifrage, Alyte accoucheur, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc),

Rapport de diagnostic - Partie 2

- **Les secteurs à forte empreinte humaine** concernent les infrastructures et les milieux urbanisés. Les villes de Mende et Marvejols, ainsi que les infrastructures routières (A75, RN88) exercent une forte pression sur les milieux naturels. Ces pressions sont d'autant plus fortes à proximité d'espaces naturels fonctionnels (exemple : cas de la RN88 à l'est de l'ensemble paysager qui sépare deux massifs forestiers).

16 La moyenne vallée de l'Aude

16.1 Description du grand ensemble paysager

Département concerné : Aude

Surface : 316 km²

Quatre unités paysagères composent cet ensemble ; la vallée de l'Aude est séparée en deux unités : une au sud, la vallée de l'Aude de Quillan à Alet-les-Bains, et une au nord, la vallée de l'Aude et le Limouxin. A l'est du grand ensemble paysager, deux unités sont présentes : au sud, le plateau de Rennes-le-Château, au nord, la plaine perchée de Saint-Hilaire.

Cette vallée marque la limite entre les Corbières à l'est et le Quercorb à l'ouest. La partie haute de la vallée est essentiellement composée de milieux forestiers et ouverts, tandis que la basse vallée offre des espaces propices à la viticulture (AOC blanquette de Limoux et crémant de Limoux). L'Étroit d'Alet constitue un point de transition entre une vallée encaissée et tortueuse en amont, et une vallée plus ouverte aux pentes adoucies du Limouxin à l'aval.

De nombreux cours d'eau, affluents de l'Aude, sont présents sur le grand ensemble paysager : la Corneilla, Saint-Polycarpe ou le Lauquet.

Le plateau de Rennes-le-Château constitue l'ultime avancée des reliefs des Hautes Corbières vers l'ouest, en surplomb au-dessus de la vallée de l'Aude. Ce plateau présente des pentes inclinées arides (milieux rocheux, garrigues, bois de chênes verts et pubescents) et des plaines marnées cultivables (champs labourés et vignes).

Limoux, au centre du territoire, en bordure de l'Aude, est la 4^{ème} ville du département de l'Aude en termes de population avec environ 10 000 habitants.

La plaine de Saint Hilaire, perchée au-dessus de l'Aude, accueille également des territoires viticoles. Le relief vallonné favorise l'imbrication de la vigne et des bois : les parcelles cultivées occupent les creux et replats alors que les crêtes, les talus et pentes abruptes restent boisés.

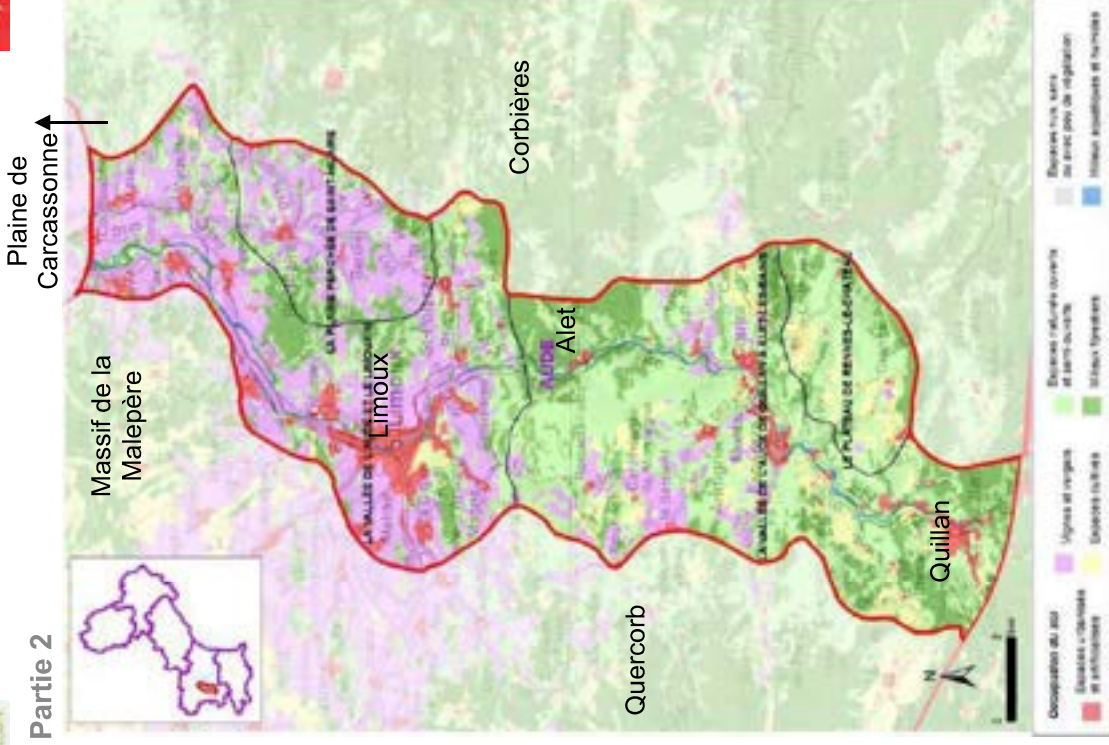


Figure 64 : Occupation du sol de la moyenne vallée de l'Aude

Rapport de diagnostic - Partie 2

16.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

L'importance écologique de ce grand ensemble paysager est globalement forte dans sa partie sud, et plus faible au nord, dans la vallée du Limouxin, avec quelques espaces à forte importance écologique.

- Le territoire connaît une forte naturalité et une forte diversité de milieux (cf. indicateurs concernés).
- Quelques paysages remarquables sont présents : deux sites classés sur la plaine de Rennes-le-Château, au sud : le village de Rennes-le-Château et les capitelles – cabanes en pierres sèches – de Cassaignes et de Coustaussa.
- A l'est de la vallée de l'Aude et de l'agglomération de Limoux, s'étendant vers les Corbières, une grande aire non fragmentée est présente.
- La responsabilité patrimoniale est forte autour de la vallée de l'Aude et de ses affluents (Corneilla notamment), ainsi que dans le bois du col de Saint André et le plateau de Rennes-le-Château. Ces milieux abritent des espèces remarquables d'avifaune (Aigle botté, Busard cendré), de flore, des pelouses et des milieux humides et aquatiques de qualité. La partie sud du grand ensemble paysager correspond à une zone importante d'alimentation des rapaces qui nichent dans les Pyrénées : Aigle Royal, Vautour percnoptère, Circaète.

- Le grand ensemble paysager présente des milieux agricoles à très fort potentiel de connectivité et à potentiel fort de conservation. L'importance écologique de ces milieux est plus forte que dans les ensembles paysagers alentour du fait d'un contexte favorable à la culture et de la présence importante d'agriculture extensive.

- Concernant la Trame bleue, le grand ensemble paysager contient de nombreux ruisseaux situés en tête de bassin (Corneilla, Guinet ou l'Alberte, affluents du Lauquet...) dont la qualité est essentielle pour le maintien en bon état des habitats et de la capacité d'accueil d'espèces remarquables, comme le Barbeau méridional ou l'Écrevisse à pieds blancs. Ces ruisseaux constituent en effet des sites de recolonisation potentielle pour les cours d'eau limitrophes. L'ensemble de la plaine de l'Aude connaît une forte importance écologique, et en particulier la partie la plus en aval, située dans une ZNIEFF de type 1. Elle abrite des milieux aquatiques et humides de bonne qualité et des ripisylves qui constituent des espaces de refuge ou de nourrissage pour de nombreuses espèces.

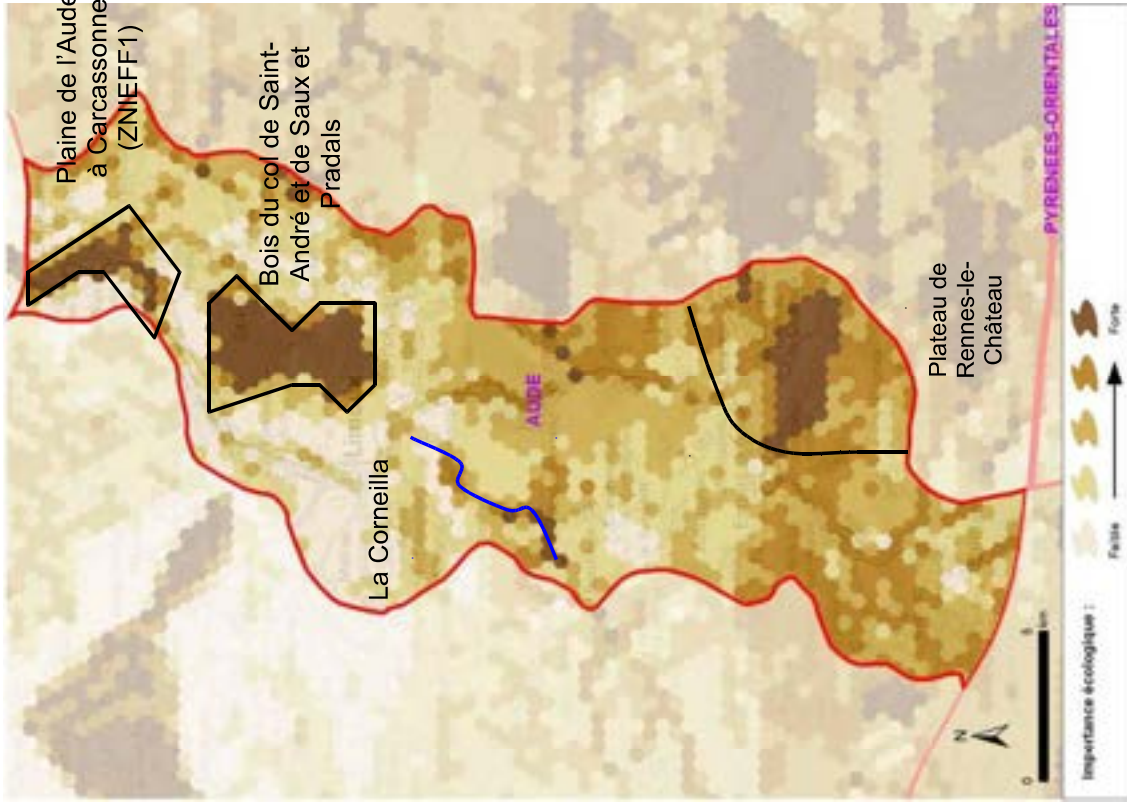


Figure 65 : Importance écologique de la moyenne vallée de l'Aude

Rapport de diagnostic - Partie 2

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Le territoire est sollicité pour les loisirs en période estivale, notamment la randonnée, de par la beauté des paysages. Ces espaces sont par ailleurs des lieux de culture de la vigne et de pastoralisme, qui apportent un approvisionnement alimentaire.

Les milieux aquatiques jouent un rôle important : outre le fait qu'ils abritent de nombreuses espèces, les ripisylves qui les entourent participent à la lutte contre l'érosion des berges et piègent les polluants issus des eaux de ruissellement.

16.3 L'empreinte humaine

La vallée de l'Aude a constitué un bassin d'activités majeur dès le XVII^{ème} siècle : forges, scieries, moulins à farine, manufactures de drap et chapelleries fleurissent autour du fleuve.

L'empreinte humaine est davantage présente dans la vallée de l'Aude et autour de Limoux. Le reste du grand ensemble paysager connaît une faible empreinte humaine.

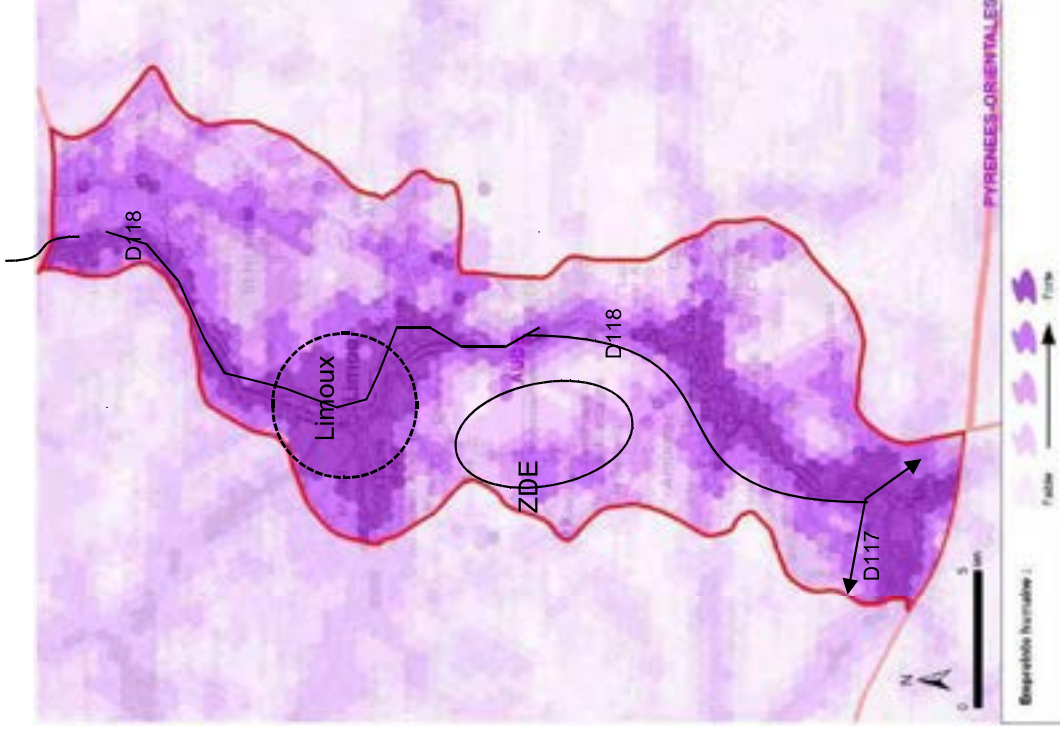


Figure 66 : Empreinte humaine de la moyenne vallée de l'Aude

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Les espaces urbanisés sont concentrés sur le bord de la vallée de l'Aude.
- Les villes de Limoux, d'Esperaza, de Couiza et de Quillan connaissent une densité démographique relativement importante ; mais une faible croissance démographique.
- Une dynamique d'artificialisation des sols est présente autour de l'agglomération de Limoux, arborescence de lotissements à l'ouest en particulier et zones d'activités dans la plaine au nord qui gagnent sur les espaces agricoles.
- Les principales voies de circulation sont la RD118, axe majeur qui se prolonge tout le long de l'Aude et la RD117, au sud, qui relie Quillan à Foix depuis Perpignan.
- Les zones de crêtes présentent un fort potentiel éolien, à l'ouest de la vallée de l'Aude et sur le plateau de Rennes-le-Château. Un parc éolien est déjà présent sur les communes de Roquetaillade et Conilhac de la montagne, un autre est en chantier à proximité sur la commune de Toureille-Bourrière.

Les centrales hydroélectriques en amont de Quillan, connaissent des problématiques d'ensablement sur la haute vallée de l'Aude et les Pyrénées.

Prospective : zones à enjeux de développement économique fort

Concernant l'évolution des agglomérations et des activités économiques sur le grand ensemble paysager, il devrait y avoir, d'ici à 2040, une croissance urbaine des villes de Limoux et de Quillan.

16.4 Les enjeux de continuité écologique

Les dispositifs existants :

- Il n'y a pas de dispositifs de protection réglementaire sur le grand ensemble paysager.
- Un espace naturel sensible, propriété du Conseil général de l'Aude, « La Bruyère », est présent sur les communes de Villar-Saint-Anselme et de Saint-Polycarpe. Il concerne des milieux forestiers.

- Des inventaires naturalistes réalisés par le Conseil général de l'Aude ont permis de classer le site du plateau de Rennes-le-Château parmi les plus intéressants du département.
- **Dispositifs de planification territoriale** : le SCoT de l'agglomération de Carcassonne couvre l'extrémité nord du grand ensemble paysager et notamment le territoire en ZNIEFF de type 1 de la « plaine de l'Aude à Carcassonne, à haute valeur patrimoniale. Le reste du territoire – au sud de Couffoulens et Leuc, n'est pas soumis à un SCoT.
- **Dispositifs de gestion** : deux grands sites Natura 2000 intersectent le territoire : la ZPS des Hautes Corbières au sud-est, sur le plateau de Rennes-le-Château, et la ZPS du pays de Saut à l'extrême sud-ouest de l'ensemble. L'importance écologique de ces deux zones est forte et est soumise à une empreinte humaine croissante à proximité de la vallée.
- **Les forêts privées** du nord du bois du col de Saint-André sont soumises à des plans de gestion. La partie sud n'est pas soumise à des plans de gestion.
- **Dispositifs liés aux cours d'eau et aux milieux humides** : la partie nord de l'ensemble paysager, la vallée de l'Aude, à proximité de Carcassonne n'est pas soumise à un SAGE.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Plusieurs enjeux se distinguent sur ce territoire :

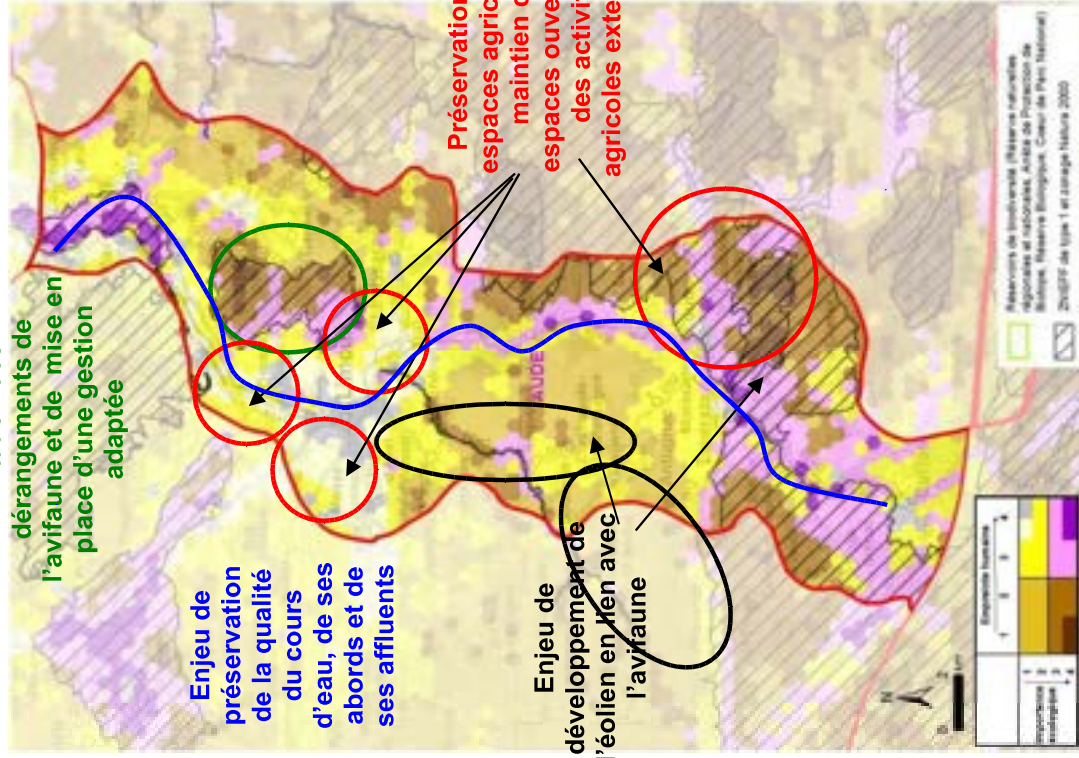
Espaces forestiers : limitation des

dérangements de
l'avifaune et de mise en
place d'une gestion
adaptée

Enjeu de
préservation
de la qualité
du cours
d'eau, de ses
abords et de
ses affluents

Enjeu de
développement de
l'éolien en lien avec
l'avifaune

Préservation des
espaces agricoles et
maintien des
espaces ouverts par
des activités
agricoles extensives



- **Enjeu de préservation / maintien de la qualité des cours d'eau** affluents de l'Aude et de préservation des abords de l'Aude (ripisylve) face à l'urbanisation diffuse, les risques de pollution (issue des effluents agricoles, des traitements viticoles, de l'assainissement par exemple). L'ensemble du département de l'Aude est soumis à une empreinte humaine notable et la partie sud présente une importance écologique très forte également.

- **Le développement de l'éolien** sur le plateau de Rennes-le-Château et les crêtes poserait de réels problèmes de continuité écologique d'autant plus que la vallée de l'Aude est un couloir de migration d'importance nationale. L'équipement des pales avec des dispositifs de réduction des perturbations pour l'avifaune (rapaces, et notamment l'Aigle botté) devraient donc être mises en place. Ce plateau est également concerné par des projets photovoltaïques.

- **Enjeu de maintien de milieux ouverts** dans les plateaux au sud du grand ensemble paysager (milieux favorables au Busard cendré et à de nombreuses plantes).

- **Enjeu de préservation des territoires viticoles** autour de l'agglomération de Limoux face à l'urbanisation.

- **Bois du col de Saint-André** : enjeu de limitation des perturbations, dérangements pour la faune et de gestion de la partie sud, soumise à une empreinte humaine croissante.

Figure 67 : Enjeux de continuité écologique de la moyenne vallée de l'Aude

17 Les vallées du Jaur et de l'Orb

17.1 Description du grand ensemble paysager

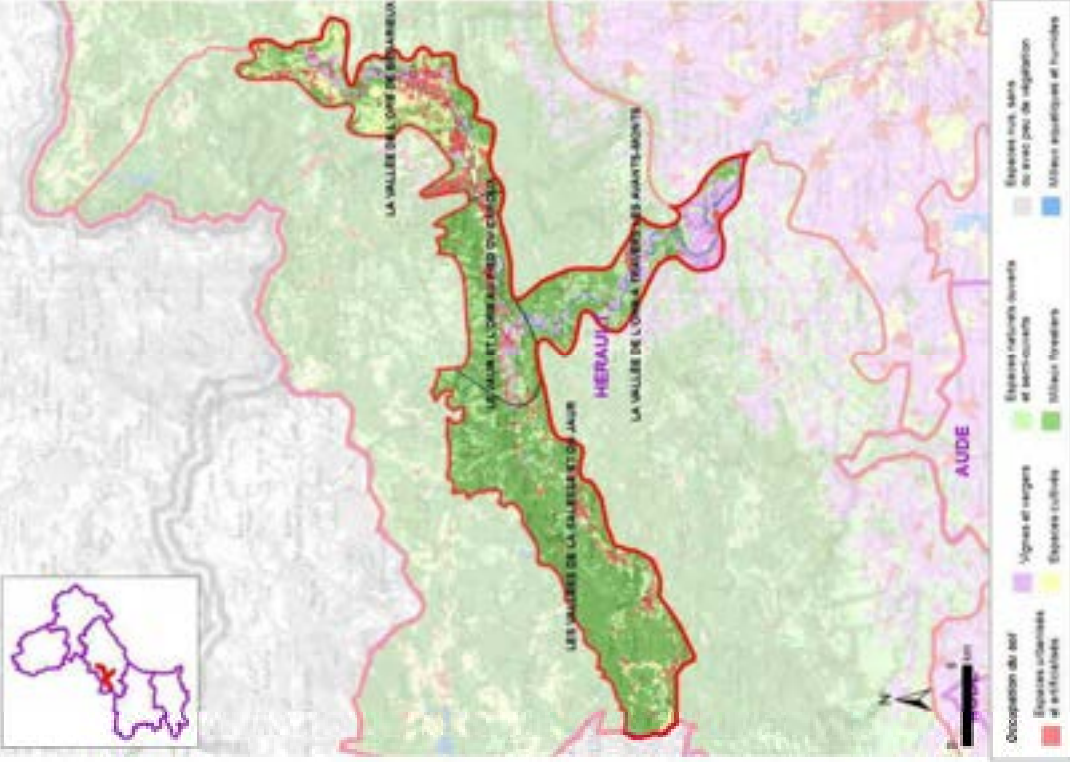


Figure 68 : Occupation du sol des vallées du Jaur et de l'Orb

Département concerné : Hérault

Surface : 300 km²

Quatre unités paysagères : à l'est en amont : la vallée de l'Orb à Bédarieux, au centre le Jaur et l'Orb au pied du Caroux, enfin à l'aval la vallée de l'Orb à travers les avants-monts. A l'ouest : les vallées de la Salesses et du Jaur.

Les vallées de l'Orb et du Jaur se situent entre la Montagne Noire au nord et ses contreforts au sud. Cet ensemble paysager est l'un des plus petits en surface à l'échelle de la région. En fond de vallée se concentrent l'urbanisation et les activités humaines (vignes en aval de l'Orb, grandes cultures dans la vallée du Jaur et en partie amont de la vallée de l'Orb). Sur les pentes des vallées, les forêts (forêt domaniale du Somail à l'ouest, forêt domaniale de l'Espinouse au centre, forêts domaniales de Saint-Michel et des Monts d'Orb à l'est) et quelques espaces naturels ouverts se partagent l'espace. De nombreux cours d'eau viennent alimenter l'Orb et le Jaur, en provenance des montagnes et contreforts voisins. Le relief est très marqué dans cet ensemble, avec une altitude variant de 70 m (vallée de l'Orb aval, confluence de l'Orb et du Jaur à 120 m) à plus de 1000 mètres (1091 m au Mont Caroux) en l'espace de quelques kilomètres.

Le grand ensemble paysager fait partie du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. La partie non incluse dans le parc concerne les territoires en aval de la commune de Roquebrun et la commune de Cessenon-sur-Orb.

Rapport de diagnostic - Partie 2

17.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

ressortent en importance écologique forte, tandis que la vallée de l'Orb ressort plus faiblement.

- **L'Orb** est un cours d'eau méandriforme s'écoulant du nord au sud. Il fait l'objet de deux inventaires ZNIEFF de type 1 où sont présents l'Anguille, la Cordulie à corps fin et le Potamot luisant, tous en liste rouge UICN. La vallée de l'Orb a quant à elle une importance écologique faible principalement due à l'occupation du sol par les activités humaines : tissu urbain dense (Bédarieux et ses environs), infrastructures routières en fond de vallée et agriculture (vigne et céréales). Le fond de vallée est en effet le lieu favorisé des cultures, vignes et de vergers. Des « espaces de respiration » ont été cependant identifiés par le PNR du Haut-Languedoc. Ils correspondent à des coupures d'urbanisation à dominante agricole et naturelle. Ces espaces sont à maintenir afin de permettre les échanges entre la partie nord et les avant-monts. Au nord de Bédarieux, un plan national d'action pour l'Aigle de Bonelli est présent. Il s'agit en effet d'une zone importante pour la reconquête de ce secteur par l'espèce, qui est présent sur l'Escandorgue voisin.

- **La vallée du Jaur** est identifiée comme secteur à haute importance écologique, avec de grandes espaces peu fragmentés comme les forêts domaniales du Somail et des avant-monts. En limite nord, le lac du Saut de Vézoles (lac et cascade du ruisseau de Bureau en contexte forestier) est l'un des lieux touristiques du secteur, où sont présents l'Illicébre verticillé (plante à fleurs) et le Lézard vivipare, sur liste rouge UICN. De nombreuses grottes sont présentes : la grotte de la source du Jaur, la grotte de la rivière Morte, les grottes de la Devèze et du Lauzinas en site classé, la grotte de Julio ainsi que la Grotte du Trésor dans la vallée de l'Orb en ZNIEFF de type 1. Elles sont occupées par de nombreux chiroptères sur liste rouge UICN comme le Rhinolophe euryale, le Murin de Capaccini et le Minioptère de Schreibers. Les grottes de la rivière Morte et de la source du Jaur sont reliées par un réseau karstique souterrain (site classé).

- **Au nord de la confluence de l'Orb et du Jaur** se situe le secteur à forte importance écologique le plus vaste du grand ensemble paysager, au sud des montagnes de l'Espinouse et de Caroux. Traversant les montagnes, trois gorges d'Héric, d'Albine et de Colombières (3 ZNIEFF de type 1) accueillent une faune et une flore spécifique : Écaille chinée (insecte, espèce d'intérêt communautaire), *Calopteryx haemorrhoidalis* (odonate de la liste rouge UICN), le Psammodrome algire (reptile, sur liste rouge française). Ces milieux escarpés, couverts par une multitude

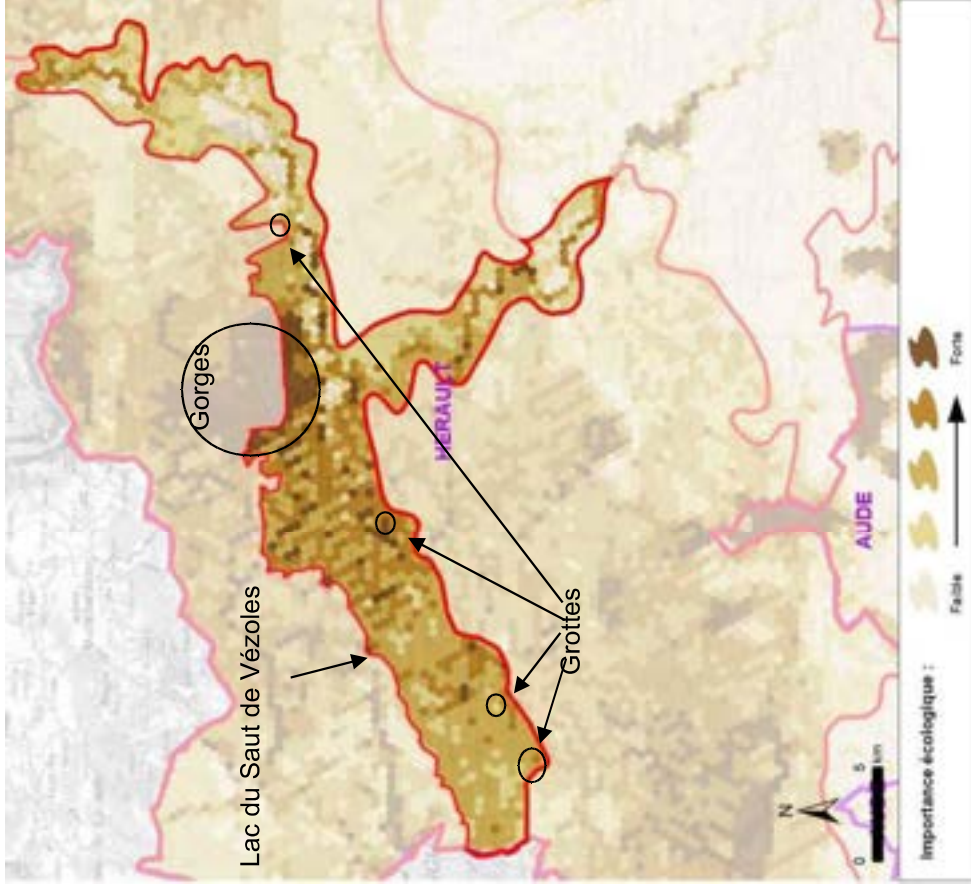


Figure 69 : Importance écologique des vallées du Jaur et de l'Orb

L'importance écologique du grand ensemble paysager est contrastée : la vallée du Jaur de sa source jusqu'à sa confluence avec l'Orb, et la rivière Orb

Rapport de diagnostic - Partie 2

d'habitats (pelouses, milieux aquatiques et rivulaires...), sont sensibles à l'enfrichement. Des zones humides occupent les parties amont des gorges comme l'APPB tourbière de Peyroutarié. Ces espaces variés (pelouses, tourbières, forêts) accueillent de nombreuses espèces menacées à l'échelle mondiale (liste rouge UICN) : la Rosalie des Alpes, la Pie-grièche écorcheur, le Circaète Jean-le-Blanc... De nombreux zonages couvrent encore le secteur : ZPS « Montagne de l'Espinouse et du Caroux », SIC « Le Caroux et l'Espinouse », une partie de la réserve biologique dirigée « Espinouse – pas de la Lauze », sites classés de la gorge d'Héric et du massif du Caroux, Espace naturel sensible, réserve biologique dirigée.

D'une manière plus générale :

- La présence de nombreux cours d'eau, de lacs, de gorges et de quelques zones humides en grande partie à cheval sur la Montagne Noire, confère au grand ensemble paysager une importance écologique forte. La restauration de la continuité écologique sur l'Orb aval devrait permettre aux espèces amphihalines (Anguille, Alose) de reconquérir les tronçons amont de l'Orb et du Jaur.
- Peu de surfaces du grand ensemble paysager ont fait l'objet d'inventaires et de dispositifs de gestion contractuelle (site Natura 2000). La Montagne Noire de manière globale souffre d'un déficit d'inventaires naturalistes.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels : matériaux (roches, pierres), agriculture, loisirs de nature, hydroélectricité, approvisionnement en eau et épuration de l'eau...

17.3 L'empreinte humaine

Le fond de la vallée ressort comme la zone subissant la plus forte pression, avec la concentration des villes (Bédarieux, le Bousquet, Olargues, Saint Pons de Thomières) et des axes routiers (D908, D14).

Les grands espaces sur les pentes sont moins impactés par les activités humaines, à l'exception des carrières de marbre en particulier en limite du grand ensemble paysager sur les communes de Saint Pons de Thomières, de Riols et des Aires.

L'eau est à l'origine de nombreux aménagements et activités dans le secteur, alimentation en eau potable (nombreux puits et stations de captage en fond de vallée), hydroélectricité, loisirs aquatiques, mais aussi thermalisme (Lamalou-les-Bains). La force hydromotrice a pu être utilisée par d'anciennes usines ou moulins aujourd'hui abandonnés.

La présence de l'eau, d'espaces naturels, de reliefs créant des températures plus clémentes en été, du PNR du Haut-Languedoc à moins d'une heure de Béziers font des vallées du Jaur et de l'Orb des zones de fort attrait touristique. Gîtes, campings, centres équestres, golfs, aires de pique-nique, tennis, piscines ponctuent le fond des vallées.

L'aval de la vallée de l'Orb est couvert par le SCoT du Biterrois. Le SCoT Hautes terres d'Oc, qui comprend la communauté de communes Montagne du Haut-Languedoc, ainsi que 3 communautés de communes du Tarn, jouxte la vallée du Jaur au nord-ouest. L'amont de la vallée de l'Orb, au-delà d'Hérépian cumule à la fois les plus fortes pressions, autour de Bédarieux et n'est pas intégrée dans un SCOT.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Prospective : les zones à enjeux de développement économique fort :

- Croissance des pôles urbains dans l'est de l'ensemble : Bédarieux, Hérépian, le Pujols sur Orb et le Bousquet.

17.4 Les enjeux de continuité écologique

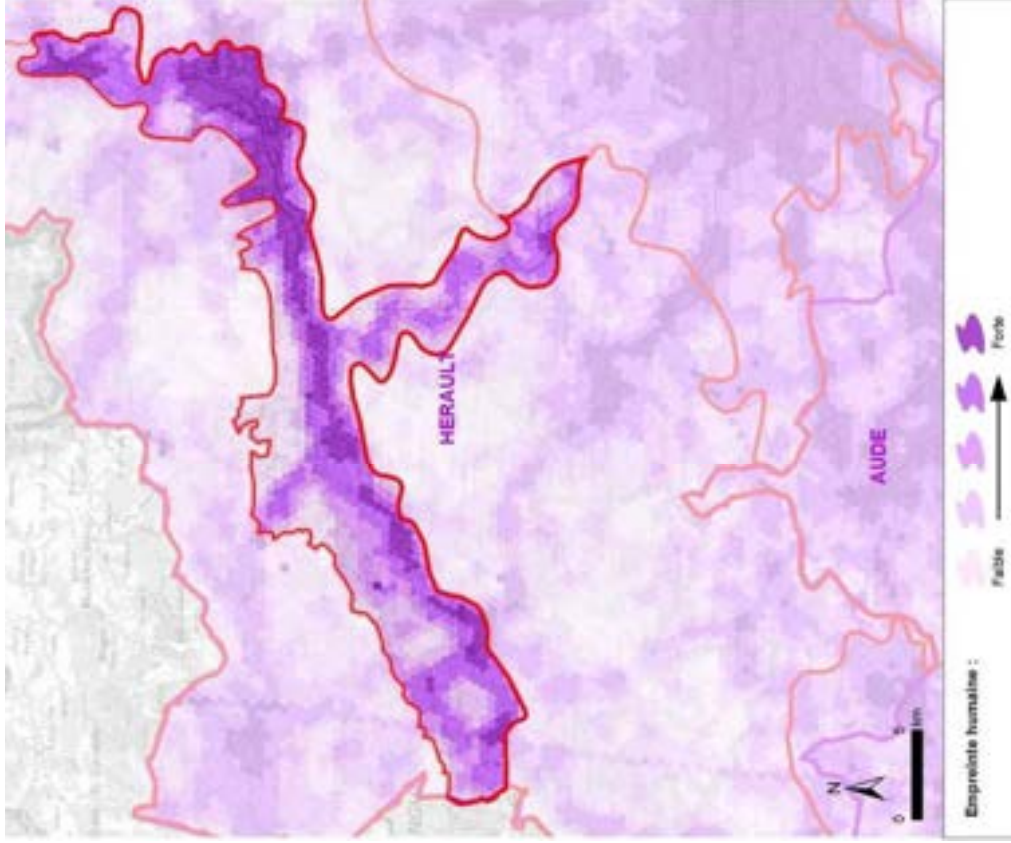


Figure 70 : Empreinte humaine des vallées du Jaur et de l'Orb

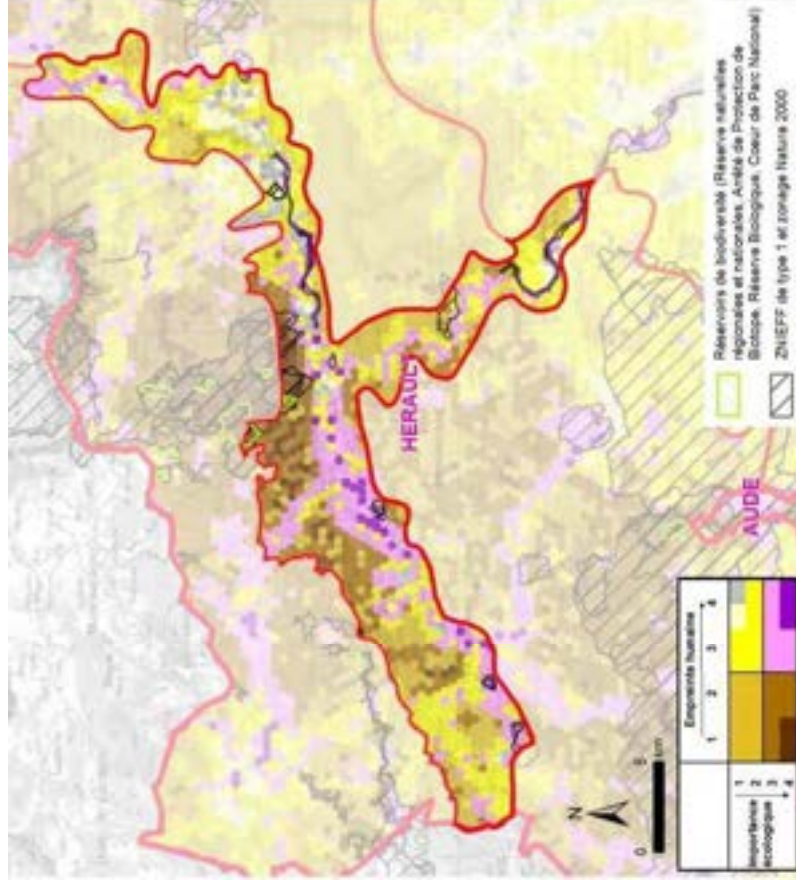


Figure 71 : Enjeux de continuité écologique des vallées du Jaur et de l'Orb

Plusieurs enjeux se distinguent sur ce territoire :

Rapport de diagnostic - Partie 2

Les cours d'eau sont les secteurs à forte importance écologique et à forte pression, car ils concentrent les infrastructures et activités humaines. La préservation de la qualité de l'eau et des milieux annexes, tant pour l'alimentation en eau potable que pour le bon fonctionnement des hydrosystèmes est la principale préoccupation pour ce secteur en tête de bassin versant. Les risques de pollution et donc les points de vigilance voire d'action sont variés : intrants agricoles, rejets assainissement (nombreuses petites stations d'épuration), impact des routes (pollution accidentelle, lessivage par les eaux pluviales, sel de déneigement), fréquentation touristique. Ces enjeux sont toutefois traités dans le cadre des contrats de milieux qui se succèdent sur l'Orb depuis 1988. Un SAGE Orb – Libron est également en cours d'élaboration.

Les secteurs à dominante agricole, cultures à l'ouest, vignes à l'est et au sud de par leur faible diversité et leur anthropisation, ressortent en forte pression et faible importance écologique. La taille limitée de ces surfaces nuance cependant les impacts qu'ils pourraient avoir sur leur environnement. Sur ces espaces agricoles prédominent cependant les enjeux de maintien de l'activité.

Les secteurs forestiers qui s'étendent sur la Montagne Noire et ses contreforts sont des espaces vastes et peu impactés par les activités humaines en raison de leur faible accessibilité et de la pente. Les secteurs faisant l'objet de plan de gestion et/ou d'inventaires ressortent particulièrement (secteur des gorges, massifs de l'Espinouse et de Caroux).

L'amont de la vallée de l'Orb possède d'une manière globale un plus faible intérêt écologique de par la présence de la plus grande ville de l'ensemble paysager, Bédarieux et des infrastructures routières. Les fonds de vallée connaissent ainsi un enjeu d'urbanisation.

Rapport de diagnostic - Partie 2

18.1 Description du grand ensemble paysager

18 Les Cévennes

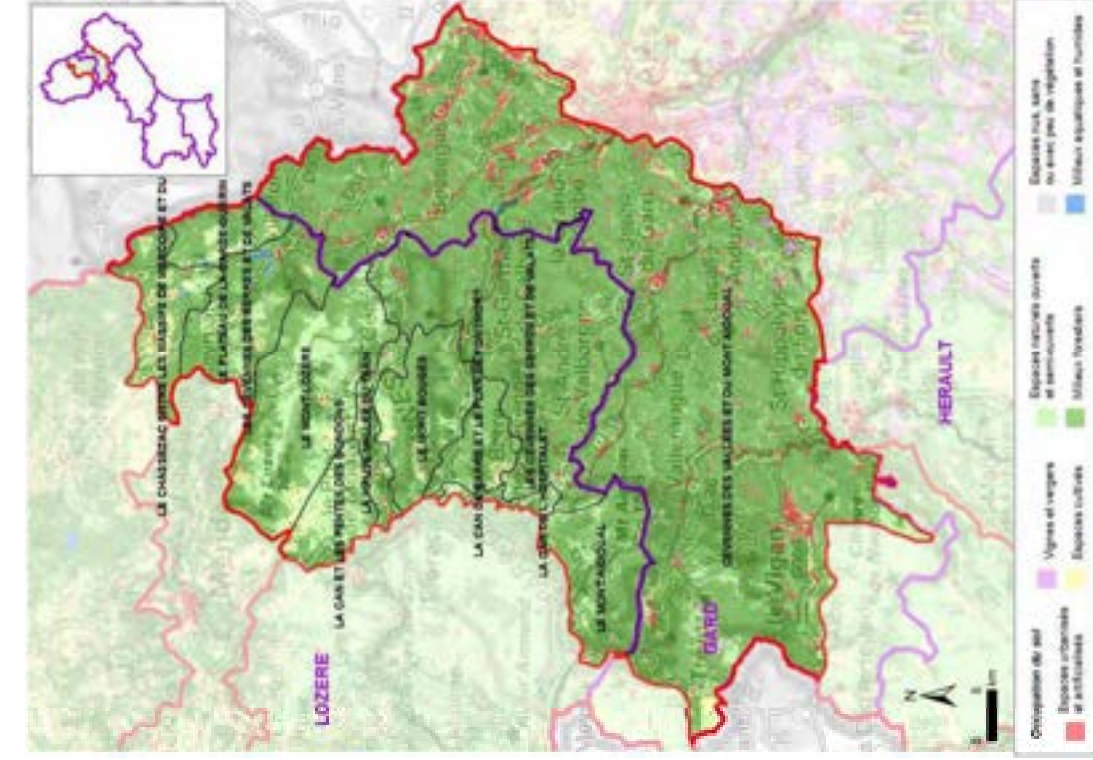


Figure 72: Occupation du sol des Cévennes

Départements concernés : Gard et Lozère

Surface : 2794 km²

Douze unités paysagères : les Cévennes des serres (montagnes) et des valats (vallées) (30 et 48), les vallées entre Cévennes et Méjean (48), le mont Agoual (48), la Can (petit plateau calcaire) de l'Hospitalet (48), le Plan de Fontmort et la Can de Barre (48), le mont Bougès (48), la haute vallée du Tarn (48), la Can et les pentes des Bondons (48), le mont Lozère (48), le Chassezac entre les massifs de Mercoire et du Goulet (48), le plateau de la Garde-Guérin et les gorges du Chassezac (48).

Les Cévennes offrent des paysages remarquables aux forts contrastes : des crêtes étroites, serres, aux vallées encaissées, valats. Les hauts plateaux des monts Lozère, Agoual et Bougès forment des paysages dénudés, fortement influencés par l'agropastoralisme et les pratiques sylvicoles. Les pentes cévenoles relient, sans transition, la plaine du fossé d'Alès et la montagne.

La quasi-totalité du grand ensemble paysager est comprise dans le Parc national des Cévennes, dans sa zone de cœur ou d'adhésion, à l'exception de la commune de la Grande-Combe et du nord de l'agglomération d'Alès.

La forêt constitue la couverture dominante de l'entité.

Rapport de diagnostic - Partie 2

18.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

- Une forte naturalité des milieux.
- Un patrimoine naturel remarquable attesté par la présence de nombreuses ZNIEFF sur le territoire, d'où découle une forte responsabilité patrimoniale.
- Une grande partie de cet ensemble est défini comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale (cœur du Parc national des Cévennes et 5 réserves biologiques qui sont également comprises dans ce cœur de Parc). Une partie de ce Parc a été classée au patrimoine mondial par l'UNESCO en 2011.
- Une très faible fragmentation des ensembles écologiques : seules les vallées forment des coupures naturelles entre les monts Lozère, Bougès et Aigoual.

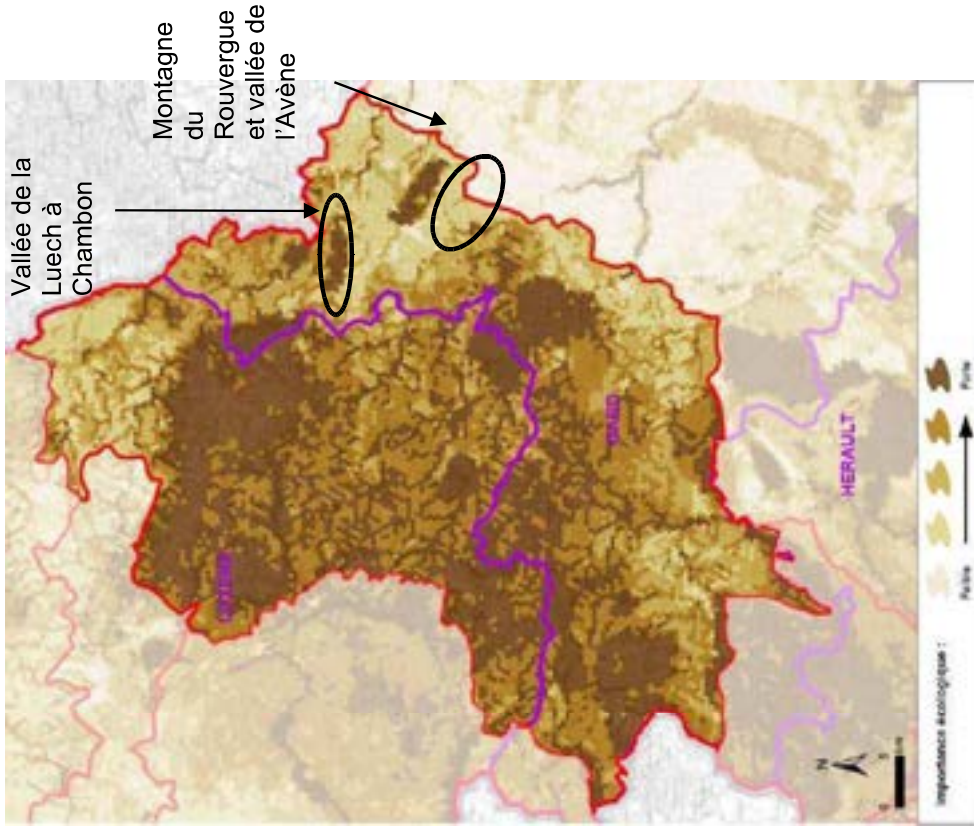


Figure 73 : Importance écologique des Cévennes

L'importance écologique de ce territoire est particulièrement forte dans son ensemble. Seuls les espaces périphériques à l'est, au sud et au nord, hors de l'aire d'adhésion du Parc, présentent une importance écologique plus faible.

Cette forte importance écologique peut s'expliquer par différents critères :

Le Parc national des Cévennes comprend 2 300 espèces et sous-espèces de plantes vasculaires, dont 43 endémiques. Quelques habitats naturels à haute valeur patrimoniale peuvent être cités ici : hêtraies d'altitude, chênaies pubescentes sur sol acide, pineraies de Pin de Salzmann. Les forêts, les prairies, les cours d'eau, les falaises, présentent de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale : Truites fario, Écrevisses à pattes blanches, grands rapaces (Aigle royal, Vautour Percnoptère, Hibou Grand-Duc, Chouette de Tengmalm), chauves-souris, les papillons *Maculinea arion* et *alcon* et de nombreux insectes saproxyliques. Par ailleurs, le loup est de nouveau présent sur le territoire.

Certaines populations patrimoniales sont toutefois en régression : la Chouette chevêche, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et l'Écrevisse à pattes blanches. Leur maintien dépend de la qualité de leurs habitats naturels : milieux ouverts, zones humides ou milieux aquatiques et milieux forestiers.

Les pratiques agropastorales et sylvicoles participent au maintien des milieux ouverts et à la bonne fonctionnalité et diversité des forêts. La transhumance valorise par exemple environ 6 000 ha de parcours sur les crêtes de l'Aigoual et du Mont Lozère. Elle permet de conserver des milieux ouverts en altitude. Par ailleurs, les pratiques de gestion durable des forêts permettent de maintenir un caractère naturel des forêts et une forte biodiversité. Cette gestion durable inclut un maillage adapté de réserves intégrales, d'îlots de sénescence et d'arbres morts qui assurent le vieillissement naturel des forêts. La charte du Parc national définit à ce titre des espaces forestiers à vocation de gestion durable, notamment sur les pentes du mont Lozère, et autour du Mont Aigoual (mesure 6.2.1 de la charte). « La gestion durable des forêts

Rapport de diagnostic - Partie 2

garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes » (loi d'orientation forestière, 2001). Un maillage d'îlots forestiers en vieillissement (forêt laissée en libre évolution et pour lesquelles il y a eu une continuité forestière depuis 1850²⁷) a été dessiné sur le territoire des Cévennes. Cela permet de maintenir des espaces favorables à certaines espèces localement et d'enrichir la biodiversité. En effet, la présence d'un grand volume de bois mort et d'arbres à cavité permettra le développement des espèces « saproxyliques ».

Les forêts sont en progression sur ce territoire, notamment du fait de la fermeture de milieux liée à la déprise agricole. Le retour de la forêt est favorable à la présence de la grande faune (loup notamment, cervidés et sangliers).

Le châtaigner tient une place importante dans les milieux forestiers de ce territoire. Néanmoins, les châtaigneraies des Cévennes sont dans un état écologique dégradé et nécessiteraient des actions de régénération ou de transformation.

Dans ce massif schisteux et granitique situé en tête de bassins versants, les milieux aquatiques sont très présents et de nombreux cours d'eau trouvent leur source sur ce territoire (Lot, Gardons, Allier). Les têtes de bassins versants ont un rôle fonctionnel très important autant qualitatif que quantitatif vis-à-vis des territoires situés en aval de ces cours d'eau.

Au nord de l'agglomération d'Alès, deux espaces à forte valeur patrimoniale, présentent une importance écologique forte : la montagne du Rouvergue et la vallée de l'Avène et plus au nord, la vallée du Luech à Chambon.

Les SAGE Gardon, Tarn Amont et Ardèche couvrent une grande partie du territoire. Le bassin versant de la Cèze, qui n'est pas couvert par un SAGE est en revanche compris dans un contrat de rivière.

²⁷ Parc national des Cévennes. 2012. Charte.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Les Cévennes forment un territoire de forte interdépendance entre l'homme et les milieux naturels. Les activités humaines, notamment l'agropastoralisme, la sylviculture et les activités cynégétiques sont garantes de la qualité et du maintien de ces milieux. Ces activités entretiennent les multiples services rendus par les écosystèmes et en dépendent largement.

Ces services comprennent notamment la fourniture de bois, d'eau de qualité, l'apiculture, la cueillette, la limitation des risques d'éboulement et de glissement de terrain, la beauté des paysages, les activités de loisirs et de sports de nature.

18.3 L'empreinte humaine

L'empreinte humaine est de faible importance sur l'ensemble du territoire, à l'exception des espaces de vallées, de l'agglomération d'Alès et du Vigan.

Facteurs pouvant influencer l'importance écologique :

- La densité démographique est faible dans l'ensemble du territoire. Dans le Parc national, la population a augmenté depuis les années 2000, néanmoins, elle reste vieillissante.
- Le territoire est fortement attractif d'un point de vue touristique. Deux millions de visiteurs par an sont dénombrés dans le Parc national des Cévennes²⁸. Cette attractivité constitue à la fois une source de dynamisme économique essentielle pour ce territoire, et une source potentielle de dérangement de la faune selon les pratiques touristiques exercées.
- L'étalement urbain est faible globalement, mais une zone de forte croissance démographique et d'artificialisation est néanmoins présente dans les communes du nord de l'agglomération d'Alès, autour de la Grand-Combe notamment. Par ailleurs, l'aménagement pousse parfois à la dégradation d'habitats naturels qui constituent des éléments forts de l'identité patrimoniale du territoire, comme les clapas, amoncellements rocheux ou les murets.

²⁸ Parc national des Cévennes. 2012. Charte.

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Deux zones de développement éolien sont présentes dans le Gard : une sur la commune de Malons-et-Elze à la pointe nord du Gard, et une autre au sud, dans le pays Viganais. De plus, deux zones de développement éolien, situées dans le Gard également, sur les communes de Montdardier et de Saint-Laurent-le-Minier, près du Vigan, étaient en cours d'instruction avant l'abrogation de ces dispositifs. Ces aménagements et projets d'aménagements énergétiques présentent un risque fort vis-à-vis de l'avifaune et des chiroptères, puisqu'elles sont situées dans les zones à enjeu des plans nationaux d'actions de nombreuses espèces, telles que le Vautour fauve, les chiroptères ou le Faucon crécerelle.
- Les infrastructures de transports dans les vallées (N106 entre Alès et Mende en particulier) constituent, à la marge, des éléments de fragmentation qui isolent les différents massifs du territoire.
- La présence importante de population de cervidés et de sangliers dans certains massifs peuvent engendrer des dégâts importants pour les milieux forestiers ainsi que pour les milieux ouverts, comme le retournement de terrain et l'endommagement d'arbres.
- La qualité des cours d'eau est relativement bien préservée du fait de la faible pression anthropique. Il existe cependant des points de pollution ponctuelle dus à des rejets de stations d'épuration et une pollution issue des anciens sites miniers.
- Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, le développement de l'économie charbonnière dans les Cévennes s'est accompagné d'une désertification agricole et a engendré des pressions sur la stabilité des sols et sur le régime des eaux, ainsi que des pollutions importantes. Les mines de plomb de Carnoulès à Saint-Sébastien-d'Aigrèfeuille et de Saint-Laurent-le-Minier, ont engendré la pollution des rivières et des sols à l'arsenic²⁹. Les paysages cévenols ont été considérablement modifiés par l'économie charbonnière. La construction de mines s'est associée à des plantations importantes de pins maritimes³⁰. En 2005, l'ensemble des extractions minières a été fermé. Les anciens terrains miniers sont aujourd'hui pour la plupart recouverts de forêts de conifère, gérées par l'ONF. Les anciens terrils représentent toutefois encore une menace importante pour les milieux, car ils constituent de véritables « poudrières », pouvant étendre

²⁹ Comm. Pers. Forestiers privés du Gard.

³⁰ J. Grelu. Les Cévennes, entre houillères et forêts. février 2013.

les incendies à de très grandes surfaces forestières. Sur le territoire des Cévennes, 137 terrils de ce type environ ont été comptés³¹.

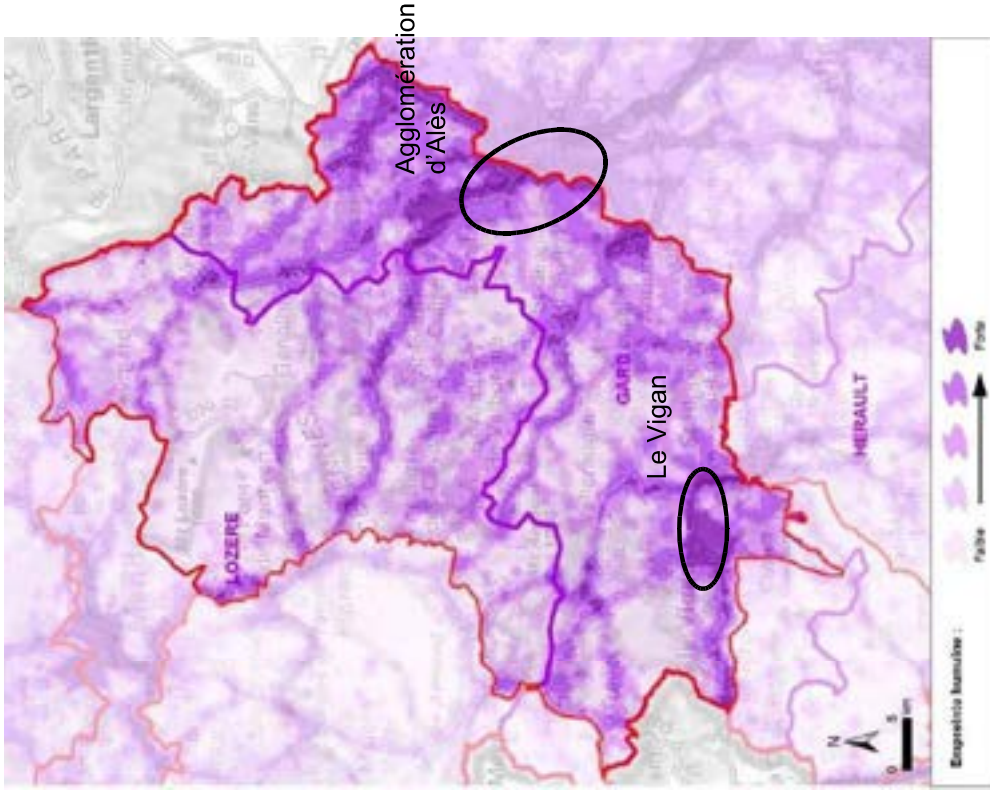


Figure 74 : Empreinte humaine des Cévennes

³¹ Ibid.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Prospective - zones à enjeux de développement économique fort :

Plusieurs espaces devraient connaître une mutation importante dans les années à venir dans le Gard, au niveau des communes périurbaines d'Alès : la Grand-Combe, Anduze et Saint-Jean-du-Gard. L'actualité du projet E.ON (projet de transformation d'une des deux chaudières de la centrale au charbon située à Meyreuil à proximité de Gardanne dans le département des Bouches-du-Rhône, pour la production d'électricité à partir de la biomasse) montre que le plan d'approvisionnement de la centrale de Gardanne va se porter en région Languedoc-Roussillon et essentiellement dans les Cévennes dans un premier temps. Pourtant la ressource est actuellement très peu mobilisée faute d'accès suffisant³². Une vigilance est nécessaire notamment pour l'encadrement des conditions d'exploitation forestières puisque des zones à enjeux de biodiversité et de maintien d'une continuité écologique sont potentiellement concernées.

18.4 Les enjeux de continuité écologique

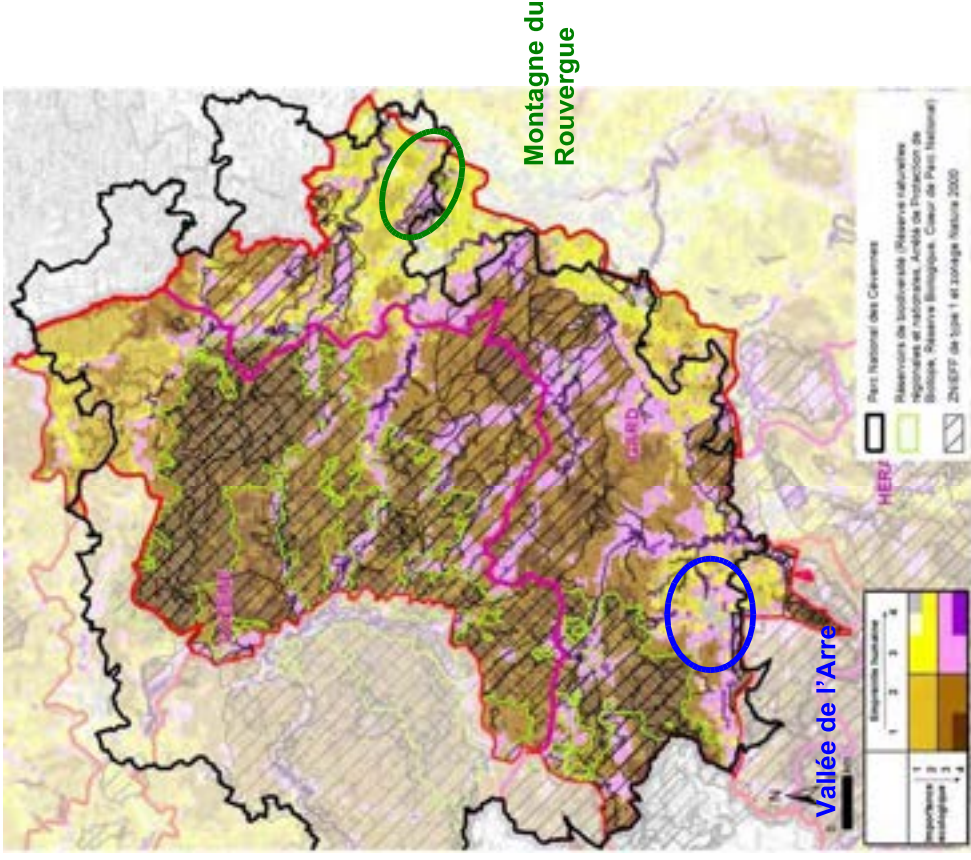


Figure 75 : Enjeux de continuité écologique des Cévennes et zonages de Réservoirs de biodiversité réglementaire, Natura 2000, ZNIEFF 1 et limites du Parc National

³² Voir annexe du SRCAE – Schéma Régional Biomasse

Rapport de diagnostic - Partie 2

Plusieurs enjeux se profilent sur ce territoire :

- **Une déprise agricole qui entraîne une perte des milieux ouverts et de biodiversité.** La fermeture des milieux prairiaux qui s'opère du fait d'une diminution du nombre d'agriculteurs sur ce territoire constitue une menace majeure vis-à-vis de la préservation du patrimoine naturel, culturel et du dynamisme économique. Il semble nécessaire de rechercher des modes de valorisation économique qui maintiennent la fonctionnalité et les multiples services que ces espaces rendent à la société (tels que les démarches AOP ou IGP).
- **Un enjeu de préservation et de maintien des pratiques agricoles, sylvicoles et cynégétiques favorables à la biodiversité.** La question se pose aujourd'hui du maintien d'une pression de chasse suffisante pour garder un équilibre agro-sylvo-cynégétique (charte du Parc national des Cévennes).
- **Une fragmentation des massifs et plateaux par les vallées du fait de la présence d'infrastructures routières.**
- **Enjeux d'étalement urbain autour d'Alès :** ce territoire en limite du Parc national présente un étalement urbain fort et croissant qu'il est nécessaire de maîtriser pour préserver le patrimoine naturel existant. La présence de dispositifs de planification, tels que les SCoT, pourrait être utilement mobilisée à ces fins.
- **Enjeux de préservation des espaces « périphériques »** (à moindre importance écologique), qui peuvent constituer des territoires tampons et des zones relais essentielles pour le maintien de la fonctionnalité des espaces « cœurs » du Parc national. Cette préservation est un enjeu d'autant plus fort qu'une grande partie de ces espaces n'est pas concernée par des plans de gestion du milieu naturel.

Rapport de diagnostic - Partie 2

19 Les Causses et leurs gorges

19.1 Description du grand ensemble paysager

Départements concernés : Gard, Hérault et Lozère

Surface : 1593 km²

Dix unités paysagères : Le causse de Blandas et le causse de Campestre (30), le causse noir et le causse Bégon (30), le causse du Larzac (34), les gorges de la Vis (34), le causse de Sauveterre boisé (48), le causse de Sauveterre ouvert (48), les gorges du Tarn (48), le causse Méjean boisé (48), le causse Méjean ouvert (48), les gorges de la Jonte (48).

Les causses sont des plateaux karstiques entaillés de gorges, caractéristiques du sud du Massif central. Ce territoire est propice à l'agropastoralisme, qui a largement contribué à façonner et à maintenir des pelouses sèches.

L'ensemble paysager des causses et leurs gorges se décompose, en Languedoc-Roussillon, en deux territoires séparés. Au nord le causse du Sauveterre, le causse Bégon, le causse Méjean et le causse noir, sont entrecoupés par les vallées du Tarn et de la Jonte. Au sud, le causse du Larzac est séparé du causse de Blandas et de Campestre par les gorges de la Vis.

De nombreux paysages remarquables sont présents sur ce grand ensemble paysager : les gorges du Tarn, le cirque de Navacelles, les gorges de la Vis, le site de l'Aven Armand, les grottes des gorges du Tarn... L'occupation humaine participe à cette richesse paysagère, comme le village de Sainte-Erimie.

Le causse du Larzac fait partie des grands causses qui forment une part de la bordure méridionale du Massif central, avec le causse Noir, le causse Méjean et le causse de Sauveterre.

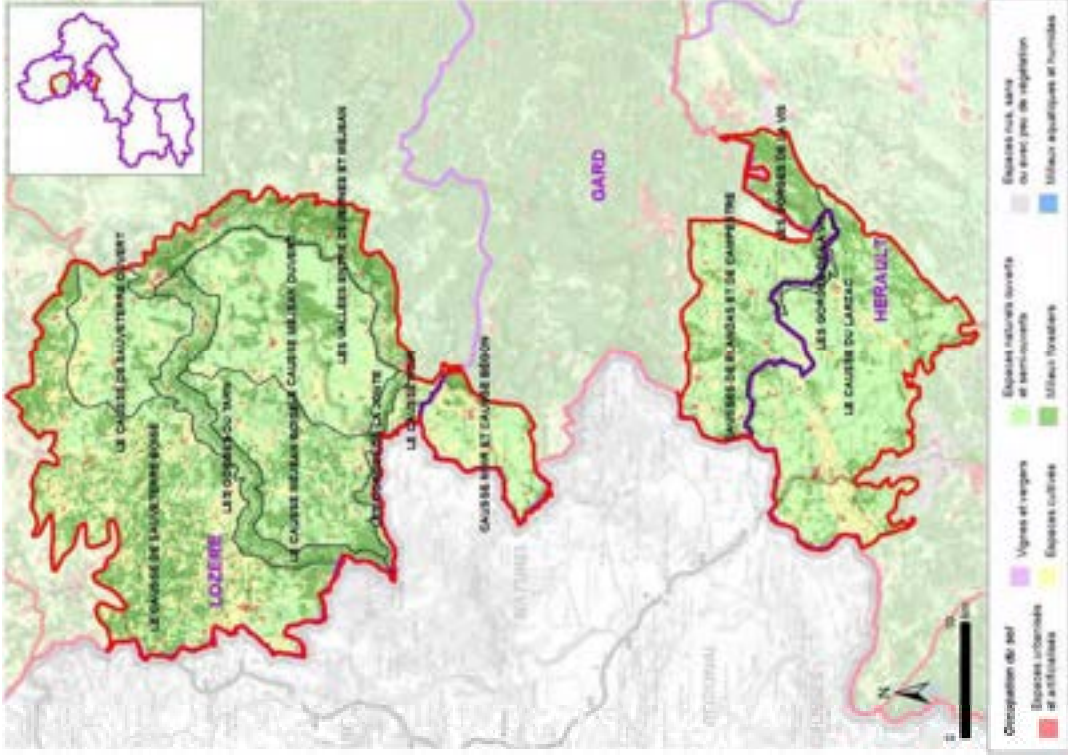


Figure 76 : Occupation du sol des Causses et leurs gorges

Rapport de diagnostic - Partie 2

19.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

L'ensemble du territoire présente une forte importance écologique. La partie nord-ouest du grand ensemble paysager située en Lozère a cependant une importance moindre (au nord des Gorges du Tarn).

Cela s'explique par différents critères :

- La partie sud du grand ensemble paysager fait partie d'une grande aire non fragmentée.
- Il y a une diversité avifaunistique importante dans les Gorges du Tarn, de la Jonte et les causses.
- La présence d'inventaires ZNIEFF de type 1 et 2 et de sites Natura 2000 sur tout le territoire témoignent d'une forte responsabilité patrimoniale, à l'exception de la partie nord-ouest au-dessus des gorges du Tarn.
- Ces milieux présentent une forte naturalité.
- La richesse écologique du territoire a permis son classement en site UNESCO.
- Les gorges de la Vis, du Tarn et de la Jonte constituent des secteurs importants pour les milieux aquatiques de ce grand ensemble paysager.
- Les milieux agricoles présentent un très fort potentiel de connectivité et de conservation. Les milieux ouverts abritent une biodiversité importante, et notamment une flore messicole, actuellement en déclin comme les Bleuet des champs, la Nielle des blés ou l'Oeillet des champs. Des pelouses rares, inféodées aux Causses sont aussi présentes.

Les causses abritent une faune et une flore remarquable, dont certaines espèces endémiques, comme l'Ophrys de l'Aveyron ou l'Armérie de Girard. Des espèces de papillons, emblématiques des causses, sont également présentes : l'Apollon ou le semi-Apollon, présents sur le Causse noir, ZPS/SIC des Cévennes. Des attaques sur les troupeaux révèlent le retour du loup. Un individu a été confirmé par l'ONCFS en 2012.

- Le SAGE Tarn Amont couvre toute la partie « nord » de l'ensemble paysager, et le SAGE Héralut, la partie sud.

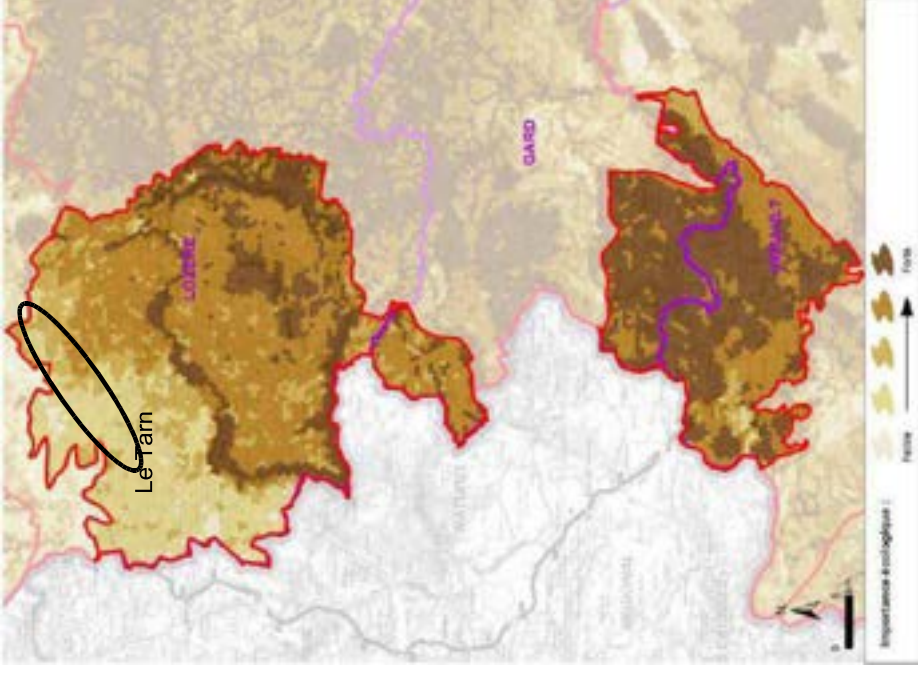


Figure 77 : Importance écologique des Causses et leurs gorges

Rapport de diagnostic - Partie 2

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Le territoire des Causses présente une forte interaction entre les activités de l'homme et le fonctionnement des écosystèmes. Les paysages ont été façonnés depuis des centaines d'années par les activités agropastorales et sylvicoles du territoire. Les productions agricoles et sylvicoles sont les principaux services dont bénéficie l'homme.

Mais ce territoire offre également des services sociaux-culturels : c'est un territoire propice aux loisirs de nature, à la chasse et au tourisme. Les activités d'élevage, ovins en particulier, permettent une ouverture des espaces qui offre des paysages intéressants « de respiration et d'évasion »³³.

Par ailleurs, le réseau karstique, présent sur ce grand ensemble paysager, a été valorisé d'un point de vue touristique, à l'image de l'Aven Armand.

19.3 L'empreinte humaine

- Les infrastructures de transport constituent le facteur qui influence le plus l'importance écologique du territoire. Les routes sont concentrées dans les gorges et les vallées. L'A75 traverse les Causses du Larzac au nord de Lodève, par le Pas de l'Escalette, ainsi qu'une toute petite partie du territoire nord au niveau de la Canourgue.
- La densité démographique est faible sur l'ensemble du territoire, à l'exception de l'agglomération de Florac. La faible croissance de la population de ces territoires souligne un faible dynamisme économique et notamment une problématique de déprise agricole.

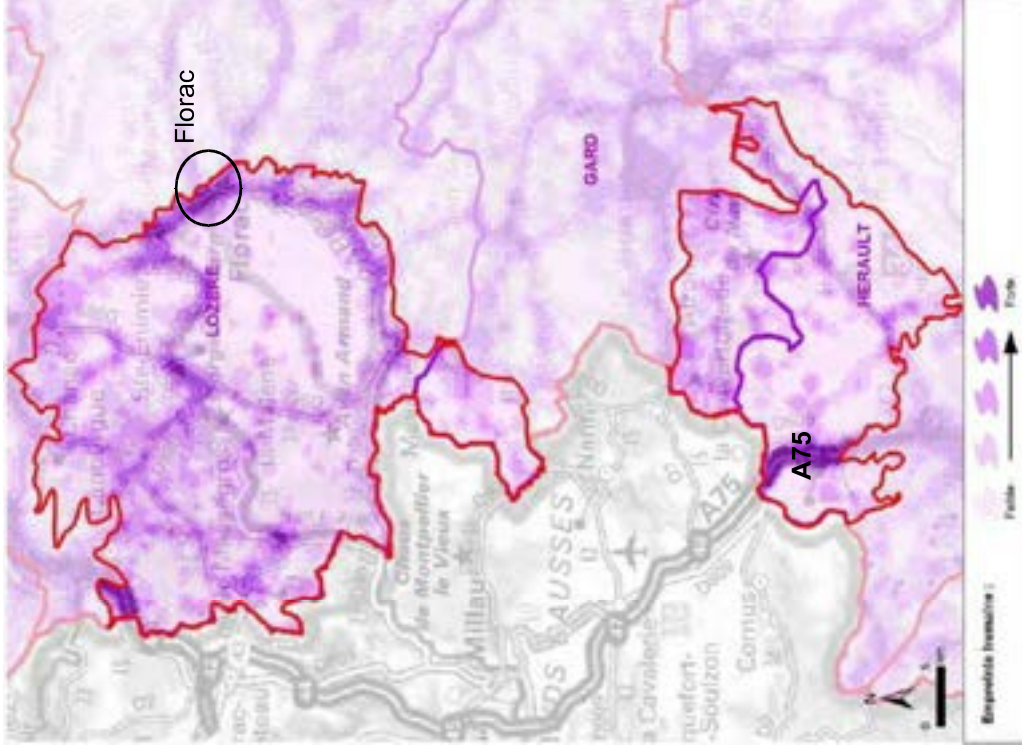


Figure 78 : Empreinte humaine des Causses et leurs gorges

³³ Parc national des Cévennes. 2012. Charte.

Rapport de diagnostic - Partie 2

19.4 Les enjeux de continuité écologique

Facteurs pouvant influencer sur l'importance écologique :

- La fréquentation touristique est importante, voire très importante dans les gorges du Tarn, de la Jonte et autour de Florac. L'Opération Grand Site (OGS) « gorges du Tarn et de la Jonte » couvre en partie le territoire « nord » de cet ensemble paysager.
- Deux zones de développement éolien sont présentes sur le territoire : une au sud, sur la commune de Campestre-et-Luc dans le Gard et une au nord, sur la commune de Laval-du-Tarn en Lozère.
- Les changements de pratiques pastorales et la déprise agricole peuvent constituer une menace importante pour les milieux ouverts. Le surpâturage peut générer une dégradation des milieux ouverts, ou, à l'inverse, un embroussaillage et le développement de friches.

Prospective - zones à enjeux de développement économique :

- Il n'y a pas de zones susceptibles de connaître un développement économique très fort dans les prochaines années.
- La fragilité des exploitations agricoles et le maintien des élevages, sur les plateaux, constituent cependant un enjeu majeur pour les prochaines années.

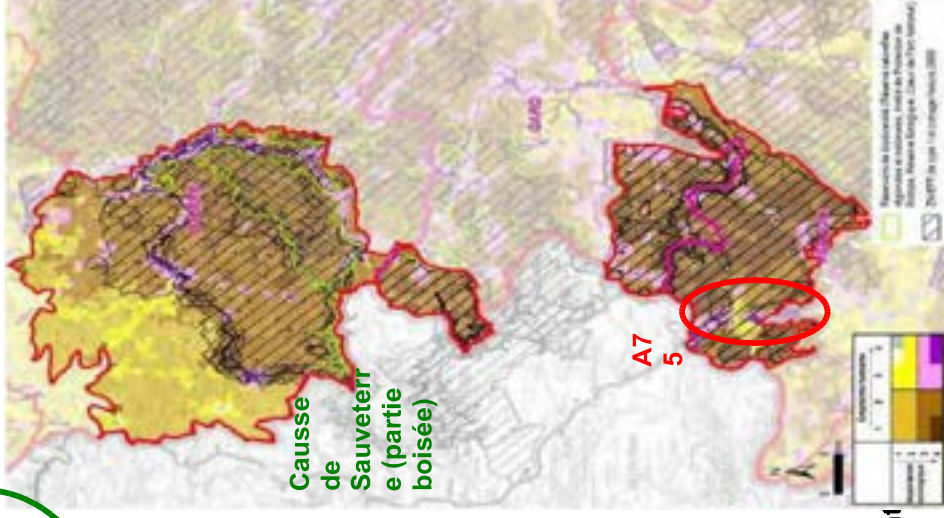
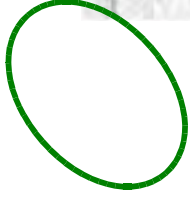


Figure 79 : Enjeux de conti

orges

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Les milieux forestiers pourraient connaître des enjeux de pression liées au développement d'infrastructure ou de fragmentation dans le cadre de projets énergétiques en lien avec la biomasse (le SRCAE préconise notamment le développement de récoltes forestières).

Dispositifs existants :

Des espaces protégés réglementairement sont présents (dont le cœur du Parc national des Cévennes). Ils présentent une forte importance écologique parfois menacée par la présence d'infrastructures de transport dans les vallées.

La quasi-totalité du territoire est couvert par des sites Natura 2000 ou des ZNIEFF de type 1. Le seul territoire qui apparaît avec une importance écologique plus faible, au nord des Gorges du Tarn n'est pas compris dans les sites Natura 2000 ou les inventaires ZNIEFF de type 1.

Il n'y a pas de dispositifs de planification du territoire sur cette entité. En revanche, la charte du Parc national s'applique à l'ensemble des communes comprises dans le cœur ou la zone d'adhésion du Parc.

Plusieurs enjeux se distinguent :

- Des enjeux potentiels de continuité écologique de part et d'autre des vallées et autour de l'A75.
- Le maintien des paysages est dépendant de l'évolution des activités agricoles et sylvicoles.
- Les grandes étendues de pelouses sèches ou steppes caussenardes, la faune et la flore messicole associée, sont menacées par la déprise agricole ou le changement des pratiques. Au vu des indicateurs utilisés, il y a de forts enjeux de préservation du patrimoine naturel autour de l'agglomération de Florac, dans les gorges du Tarn également et dans les territoires situés à proximité de l'A75, dans la partie sud du grand ensemble paysager.
- Le retour spontané du loup implique de mettre en œuvre une cohabitation avec les troupeaux et d'adapter les pratiques pastorales en vigueur.
- La présence de chiens errants pose un problème important pour les troupeaux d'ovins, qui font parfois face à des attaques. La confusion entre les attaques des chiens errants et celles du loup, nécessite une expertise indépendante et structurée ainsi qu'un dispositif de communication et de gestion partenariale impliquant les acteurs du territoire.

20 L'Aubrac lozérien

20.1 Description du grand ensemble paysager

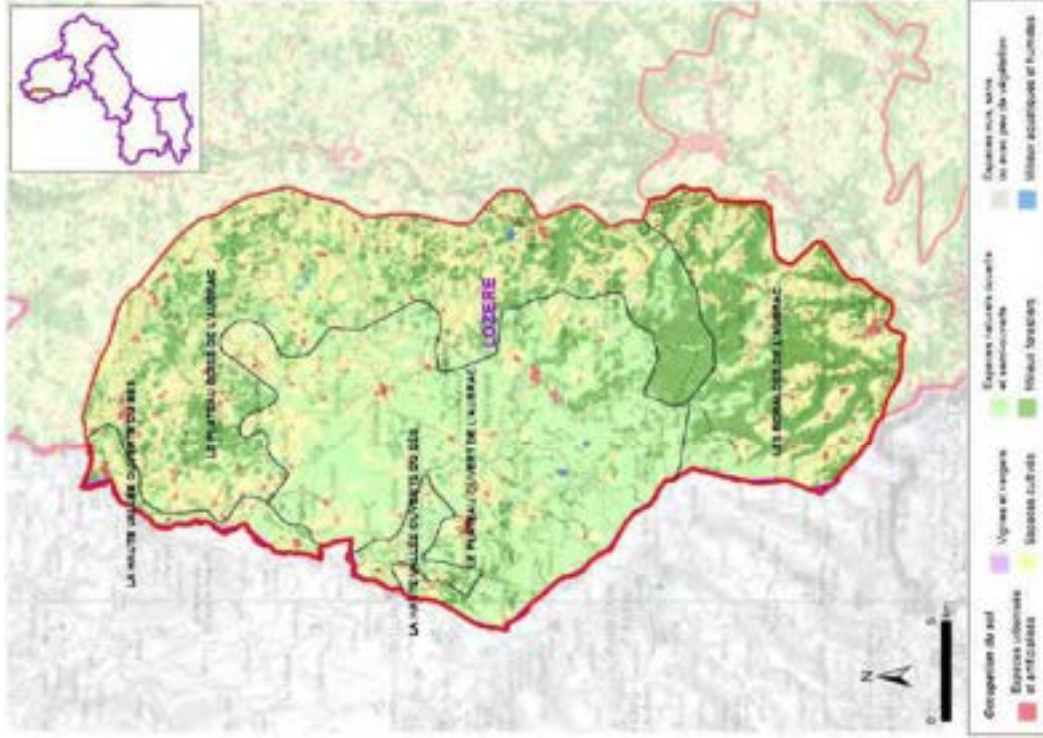


Figure 80: Occupation du sol de l'Aubrac lozérien

Département concerné : Lozère

Surface : 628 km²

Quatre unités paysagères : le plateau ouvert de l'Aubrac au centre, le plateau boisé de l'Aubrac en limite nord et est, les boraldes (petites rivières) de l'Aubrac au sud, la haute vallée ouverte du Bès en limite ouest.

L'Aubrac est un haut plateau volcanique et granitique du Massif central, situé sur trois régions : l'Auvergne, Midi-Pyrénées et le Languedoc Roussillon. Seule sa partie lozérienne sera évoquée ici.

L'Aubrac lozérien se situe au nord-ouest de la Lozère, au contact de l'Aveyron (au sud-ouest), du Cantal (au nord-ouest), de la vallée du Lot (au sud) et de la Margeride (à l'est).

Ce grand ensemble paysager peut se subdiviser en deux parties entre le nord et le sud. Au nord-ouest, les paysages sont ouverts et les reliefs sont arrondis, en continuité avec les paysages de l'Aveyron. De nombreux lacs et zones humides sont présents au sud de Nasbinals : lacs de Salhiens, de Born, de Saint-Andéol. A l'ouest de l'Aubrac ouvert, la haute vallée du Bès, assez large et boisée, assure la transition entre les milieux ouverts de l'ouest et les milieux forestiers de l'est. Les principaux massifs forestiers sont constitués de hêtraies ou de pineraies de pins sylvestres (généralement situés sur d'anciens espaces agricoles laissés en friche) ou encore de pessières (épicéas) en grande partie issus des reboisements RTM au 20^{ème} siècle.

Au sud, les reliefs de l'Aubrac s'accroissent et les sommets dominent la vallée du Lot, formant un long balcon. Dans sa partie est, l'Aubrac devient boisé. La limite avec la Margeride devient difficilement visible. L'Aubrac se distingue alors de la Margeride par son altitude supérieure, permettant d'avoir une vue dominante vers l'est³⁴.

³⁴ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

L'importance écologique pour l'Aubrac lozérien est plus forte sur la partie ouest du territoire. Cette entité paysagère, peu urbanisée et faisant partie des grandes zones écologiques d'importance régionale selon la Stratégie Régionale pour la biodiversité (SRB). Elle a été subdivisée en deux secteurs entre l'ouest et l'est en fonction de leurs principales caractéristiques.

20.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

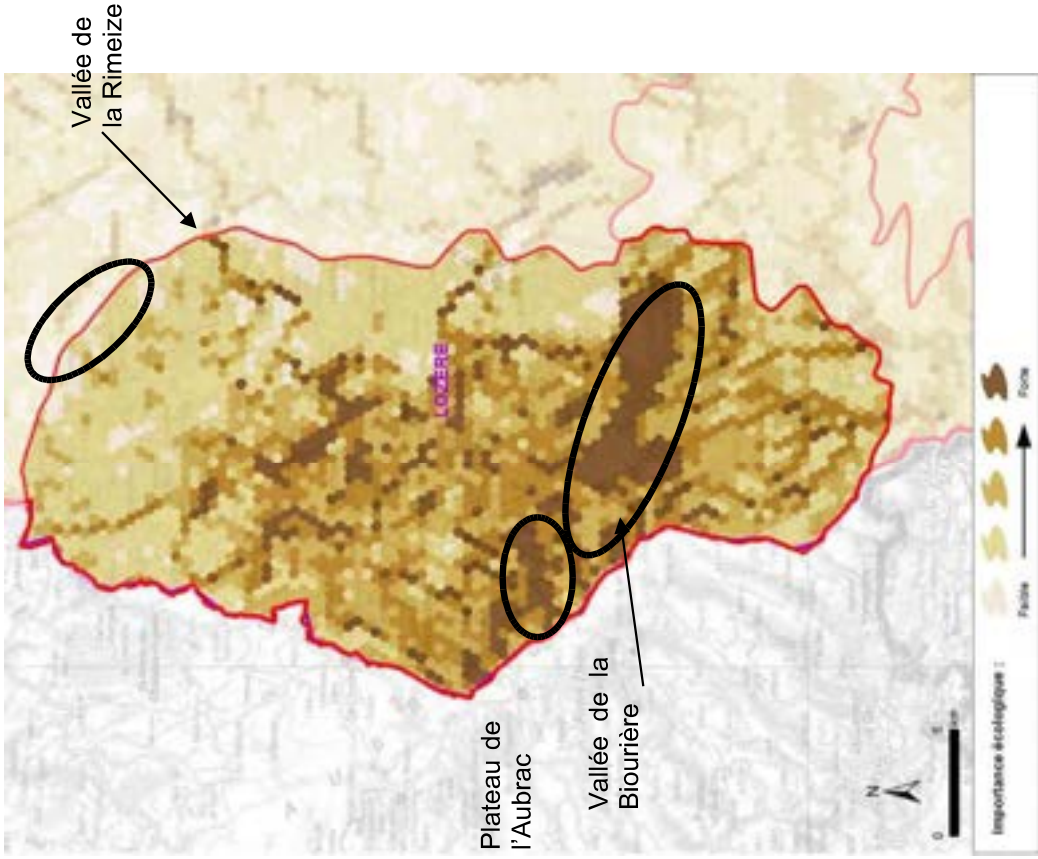


Figure 81 : Importance écologique de l'Aubrac lozérien

Partie ouest de l'Aubrac qui forme un plateau : la bonne fonctionnalité écologique peut être liée aux critères suivants :

- Une occupation des sols dominée par les milieux ouverts, avec une activité pastorale prégnante, quelques espaces cultivés à proximité des espaces urbanisés (Nasbinals et Malbouzon principalement), et des milieux naturels en mosaïque : landes, pelouses, prairies humides et tourbières, qui favorisent la diversité des habitats naturels et des paysages (bonne connectivité et conservation des surfaces agricoles).
 - Une forte responsabilité patrimoniale au regard des milieux aquatiques, humides et tourbeux en particulier : la présence de nombreux ZNIEFF de type 1 (vallée de la Biourière, plaine de la Tioule, tourbière des Roustières) atteste de la richesse naturelle de ce territoire. Des habitats et des espèces d'intérêt communautaire y sont présents comme la Ligulaire de Sibérie, plante protégée et menacée à l'échelle nationale et européenne, la Loutre, l'Écrevisse à pattes blanches, les tourbières hautes actives, les tourbières de transition et tremblantes, ou encore les dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion.
 - Un territoire d'importance écologique vis-à-vis des milieux aquatiques et humides : présence de nombreuses têtes de bassins de cours d'eau, de zones humides et de lacs dont les lacs des Salhiens et la cascade de Déroc.
- Est de l'Aubrac lozérien : les milieux forestiers** présentent une importance écologique moindre par rapport au Plateau de l'Aubrac.
- Cette partie du grand ensemble paysager est composée de vastes zones boisées, entrecoupées de secteurs agricoles où l'élevage domine (race Aubrac, trois AOC : Laguiole, bleu d'Auvergne et bleu des Causses, principalement en système allaitant), d'un réseau de cours d'eau dense au sud de l'Aubrac (vallées encaissées) et de tourbières (ZNIEFF « étang et tourbière de Bonnecombe »).
 - Les milieux agricoles présentent une forte importance écologique (forte conservation des milieux et bonne connectivité).

Rapport de diagnostic - Partie 2

- La responsabilité patrimoniale, liée à la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, semble faible : le peu de ZNIEFF, l'absence de site Natura 2000 et la faible prospection ne permet pas d'attester la présence d'espèces remarquables.
- L'A75 créé une forte fragmentation des milieux.
- Cependant, les espaces à dominante naturelle majoritaire offrent une grande diversité de milieux.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Les milieux humides de l'Aubrac (étangs et tourbières de la vallée de la Biourière, et de Bonnecombe) sont des espaces riches en biodiversité qui participent notamment à la filtration et l'épuration des eaux, la fourniture d'eau potable, le maintien de la qualité des sols et la prévention des inondations. Les prairies de l'Aubrac sont sollicitées pour leur terroir de qualité par la pratique de l'élevage et l'agropastoralisme. Les forêts sont mobilisées pour leur ressource en bois et contribuent à limiter les risques d'érosion. Enfin, les paysages et milieux naturels de l'ensemble paysager sont sollicités par les activités touristiques et de loisirs (randonnée, chasse, pêche).

20.3 L'empreinte humaine

Facteurs pouvant influencer l'importance écologique :

- L'artificialisation des sols est concentrée autour des deux principales villes Nasbinals et Fournels, le long de l'autoroute A75 et sur les routes départementales reliant ces deux communes à l'autoroute (RD987, RD900, RD13 et RD989).
- Le territoire est fragmenté par l'A75 (clôturée, située en limite est et sud du grand ensemble paysager) et les routes départementales précédemment citées. Les ponts et viaducs permettent de limiter le cloisonnement des territoires.
- Une zone de développement éolien est située au sud de l'Aubrac à proximité de la commune des Salces.

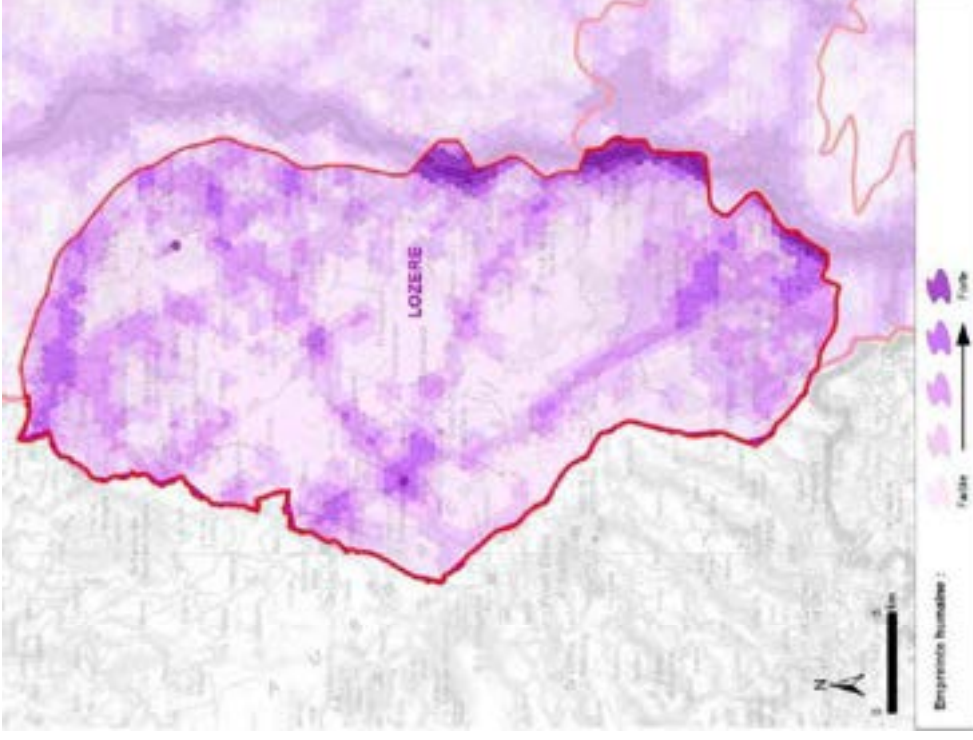


Figure 82 : Empreinte humaine de l'Aubrac lozérien

Prospective : zones à enjeux de développement économique :

- Deux secteurs majeurs de développement économique sont probables à l'horizon 2040 le long de l'A75, à proximité de Saint-Chély-d'Apcher et de Marvejols, en limite est du territoire.

Rapport de diagnostic - Partie 2

20.4 Les enjeux de continuité écologique

Dispositifs existants :

- Le territoire de l'Aubrac lozérien ne comprend pas d'espaces protégés réglementairement.
- Il ne comprend pas non plus de zones en maîtrise foncière de type sites CEN, ENS, par exemple. En revanche, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage a acquis 11 ha sur la commune des Salces (48) en vue de les protéger et en a confié la gestion aux Fédérations des Chasseurs.
- Seul un site Natura 2000 y est présent limité aux zones humides et tourbières du plateau de l'Aubrac.
- En revanche, cet espace concentre de nombreuses ZNIEFF de type 1 et 2 qui reflètent la présence d'habitats et d'espèces à enjeux patrimoniaux.
- Concernant les milieux aquatiques et humides, le sud de l'ensemble paysager est comprise dans le SAGE Lot Amont, et le nord dans le contrat de rivière de la Truyère.

Enjeux présents :

La richesse des milieux, faiblement touchés par l'empreinte humaine, est à préserver. Ceci concerne les zones humides (tourbières, prairies humides) et les mosaïques d'habitats présents sur le plateau de l'Aubrac.

Le maintien des paysages ouverts est essentiel à la préservation de la diversité spécifiques et des milieux à l'ouest du grand ensemble paysager. Le phénomène de déprise agricole menace actuellement cette diversité. Le maintien des activités agricoles favorables à la biodiversité constitue à ce titre un enjeu fort pour le territoire.

La disponibilité en eau est une question importante pour la préservation des pratiques agricoles, qui sont notamment confrontées à des problèmes de sécheresse.

Enfin, à l'est et au sud de l'ensemble, la proximité avec l'autoroute A75 crée une dynamique d'artificialisation des sols qui constituent une menace pour les espaces à forte importance écologique. L'A75 crée une coupure entre l'Aubrac et la Margeride pouvant conduire à des enjeux de maintien des continuités forestières vers l'est.

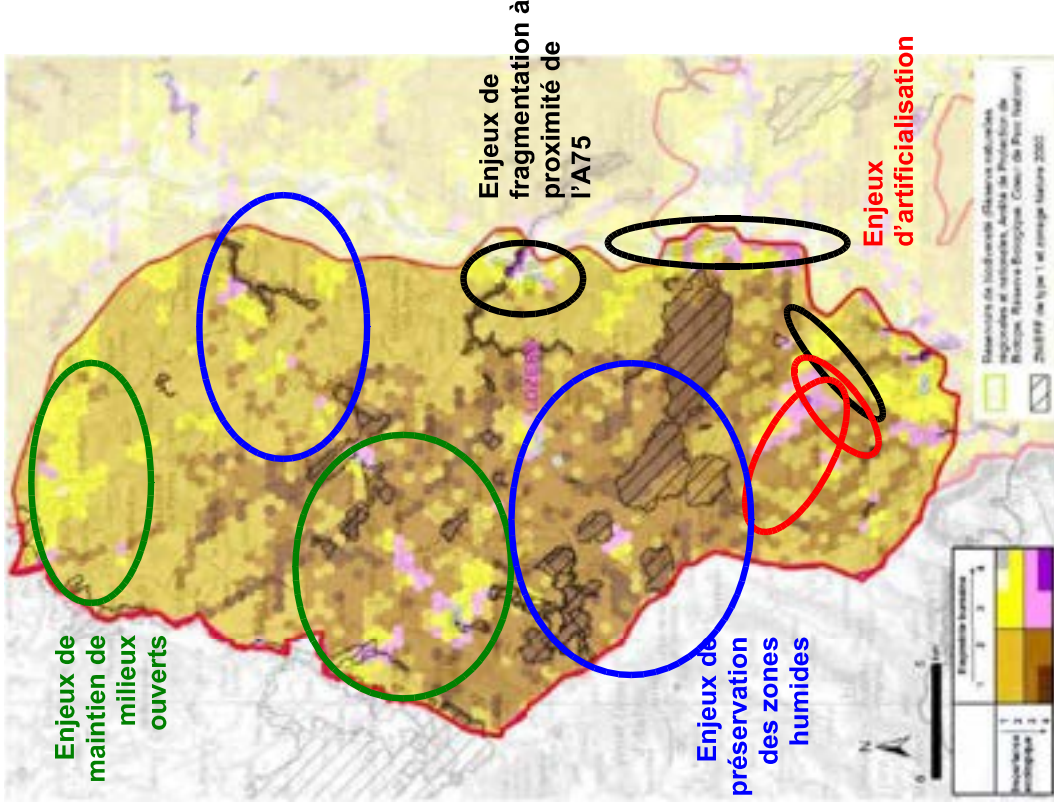


Figure 83 : Enjeux de continuité écologique de l'Aubrac lozérien.

21 La Margeride

21.1 Description du grand ensemble paysager

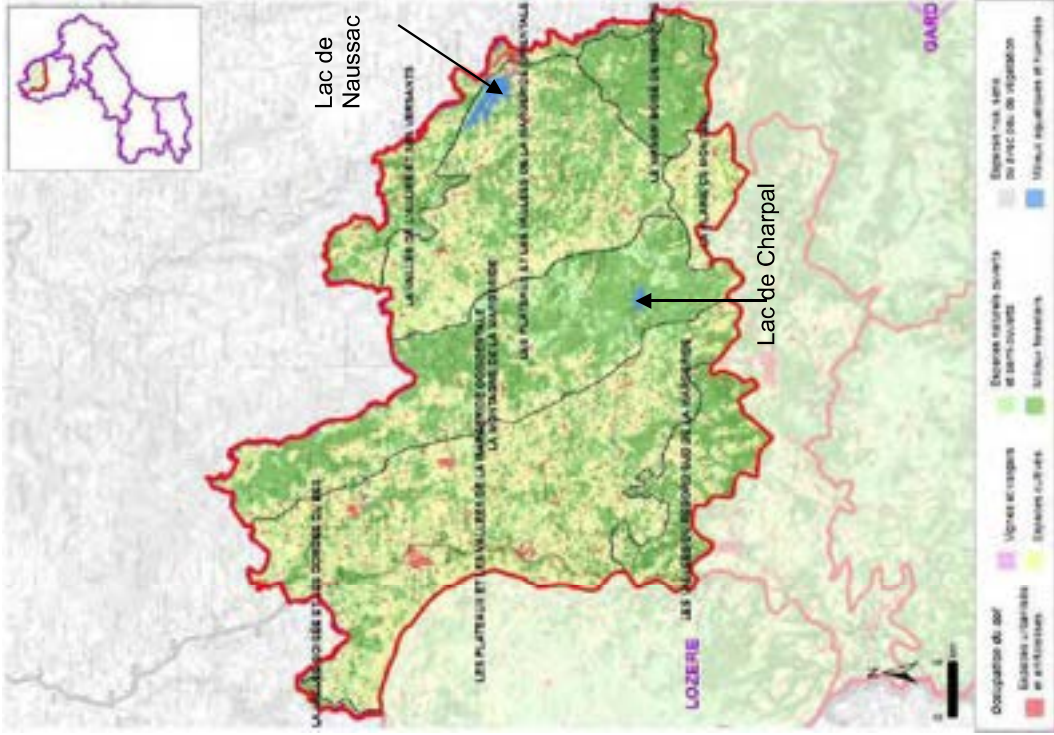


Figure 84 : Occupation du sol de la Margeride

Département concerné : Lozère

Surface : 1 771 km²

Huit unités paysagères : la vallée boisée et les gorges du Bès ; les plateaux et les vallées de la Margeride occidentale ; les vallées du rebord de la Margeride ; la montagne de la Margeride, qui prend en écharpe tout le grand ensemble paysager ; les plateaux et les vallées de la Margeride orientale ; la vallée de l'Allier et ses versants au nord-est ; le massif boisé de Mercoire au sud-est et la plaine (et le causse) de Montbel au sud de Châteauneuf-de-Randon.

La Margeride est le grand ensemble paysager le plus vaste de Lozère. A plus de 1 000 mètres d'altitude ; elle forme un plateau granitique aux reliefs arrondis recouverts de forêts. A l'ouest, ces massifs seraient en continuité avec la partie forestière de l'Aubrac sans la présence de l'A75. La Margeride se prolonge vers le nord dans le Cantal. Les vallées de l'Allier, du Lot et de leurs affluents creusent le socle granitique de la Margeride et forment la limite avec le département de la Haute-Loire au nord-est et la vallée du Lot au sud.

Au centre, les monts de la Margeride sont principalement boisés de pins sylvestres et dominent les plateaux et vallées adjacentes (altitude max. 1 552 m au Truc de Fortunio). Les espaces de transition entre les monts, les vallées et les plateaux se font de manière progressive. Y sont présents des bois pâturés, des landes, des genêts. De part et d'autre de ces monts, les deux plateaux oriental et occidental sont des espaces ouverts, avec des bourgs comme Châteauneuf-de-Randon, Grandieu, Saint-Alban et des infrastructures de transport (autoroute A75, route N88,...). Les villes les plus importantes sont en marge des plateaux : Saint-Chély-d'Apcher à l'ouest et Langogne à l'est³⁵.

L'agriculture est présente dans les vallées, où cultures et prairies permettent l'élevage de bovins et d'ovins. Deux fromages sont sous AOC : le bleu d'Auvergne et le bleu des Causse. Au sud de la RN88 (Mende Langogne), le massif boisé de Mercoire culmine à 1503 m d'altitude. L'Allier y prend sa source ainsi que d'autres cours d'eau des bassins versants de la Loire, de la

³⁵ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Garonne et du Rhône. La vallée du Chassezac marque la séparation au sud entre ce massif et les Cévennes (mont Lozère). Le causse de Montbel présente trois écoulements karstiques vers les trois districts : Loire-Bretagne, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée³⁶.

Les milieux forestiers, très présents sur ce territoire sont principalement composés de pins et de hêtres. De grandes plantations, monospécifiques de conifères (Pins, Epicéas), sont également présentes³⁷.

21.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

La montagne de la Margeride, le massif de Mercoire et les principaux cours d'eau ressortent en plus forte importance écologique. Cela s'explique par :

- Des espaces couverts par des massifs forestiers denses sont peu fragmentés et de forte naturalité. En revanche, ils présentent une faible diversité d'habitats (majoritairement forestiers).
- De nombreux sites Natura 2000 et inventaires ZNIEFF de type 1 attestent de la forte valeur patrimoniale de ces espaces (plateau de Charpal, montagne de la Margeride : tourbières des sources de la Truyère, lac de Charpal).
- Des habitats d'intérêt communautaire y sont présents : tourbières boisées, landes sèches européennes, tourbières hautes et de transition, formations montagnardes à Cytisus purgans, formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes, Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) et des espèces d'intérêt communautaire ou protégées : la Loutré d'Europe, le Bouleau nain, le Saule des Lapons, la Droséra à feuilles rondes l'orchidée Malaxis des tourbières. Il est à noter la présence avérée du loup sur le massif du Mercoire.
- En termes de zones humides et aquatiques, il faut noter la présence du lac de retenue de Charpal, situé au pied du Truc de Fortunio et alimenté par la Colagne. Il sert de réservoir d'eau potable pour alimenter la ville de Mende et ses alentours et abrite de nombreuses tourbières. Les

caractéristiques géomorphologiques et l'altitude du massif de la Margeride en font un territoire propice aux tourbières et aux zones humides. Des inventaires menés sur ce territoire ont permis de recenser 562 tourbières, concentrées sur les crêtes de la Margeride et le plateau de Charpal³⁸. Elles abritent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et/ou protégées. Ces tourbières sont sensibles au flux hydrique et à la qualité de l'eau, notamment aux rejets de fertilisants agricoles ou au drainage. La colonisation de ces espaces par le Pin sylvestre ou d'autres conifères constitue une menace pour ces tourbières.

- En limite de bassins versants, le secteur est un château d'eau au sud du Massif central. Il abrite de nombreux cours d'eau qui prennent leur source sur ce massif. La haute vallée de l'Allier, constitue un axe majeur de continuité au cœur du Massif central. Ce couloir est d'autre part susceptible de connecter les milieux thermophiles du Sud et du Nord dans le contexte de changement climatique

³⁶ DREAL LR. 2010.

³⁷ SOES. 2011.

³⁸ Source : SOES, 2011

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Ils présentent une trame agropaysagère bien conservée et connectée : mosaïque de paysages ouverts, connectés entre eux. L'occupation du sol des plaines est partagée entre les cultures, les prairies et autres milieux ouverts.
- Un seul site Natura 2000 est présent (ZPS - Haut val d'Allier). Il concerne essentiellement l'Auvergne mais déborde aussi en Lozère. C'est l'une des plus importantes ZPS de France par sa diversité de rapace. Sont également présente de nombreuses ZNIEFF de type 1 (Gorge du Haut-Allier, tourbière de la Mourade, Rivière de l'Ance). Plusieurs espèces d'intérêt communautaire y sont présentes : le Grand-Duc d'Europe, le Martin pêcheur, la Cigogne noire, la Grue cendrée, et la Pie-Grièche écorcheur.
- Les milieux aquatiques et humides sont particulièrement prégnants au niveau du plateau oriental de la Margeride, en particulier aux abords du lac de Naussac et du Haut-Allier. Le lac de Naussac forme un vaste plan d'eau d'environ 1 050 ha à l'est du plateau de la Margeride et régule le débit de l'Allier. Ce dernier prend sa source au Moure de la Gardille, à une altitude de 1 450 m. De nombreux affluents le rejoignent autour de Langogne : le Chapeauroux, le Lagouyrou.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Les zones humides, présentes en nombre sur ce territoire, participent à l'épuration et la filtration des eaux. Elles constituent des zones de retenues qui limitent les risques d'inondation.

Les lacs sont utilisés comme source d'alimentation en eau potable.

Les milieux forestiers constituent une ressource en bois non négligeable et participent à la lutte contre l'érosion des sols et au maintien de la qualité de ceux-ci.

Les milieux ouverts constituent des territoires propices aux activités agricoles et pastorales (terroirs agricoles, richesse de pâtures).

Enfin, ce territoire est sollicité pour ses attraits touristiques : chasse, pêche, randonnée.

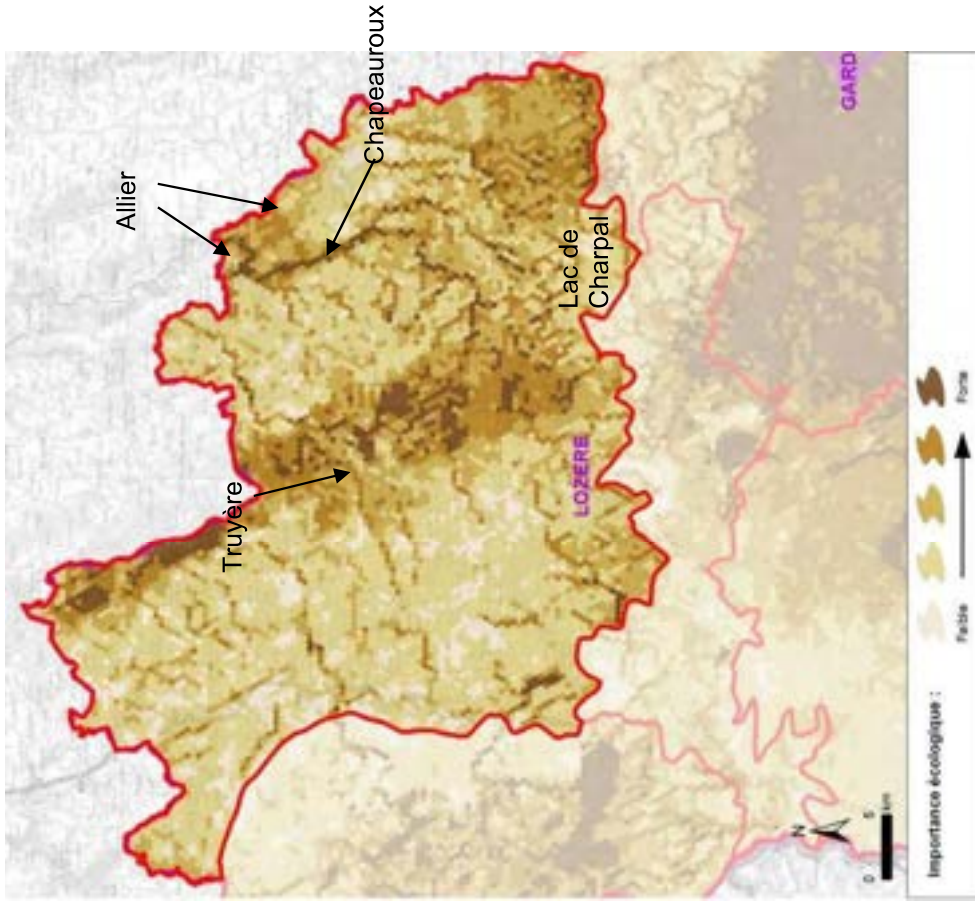


Figure 85 : Importance écologique de la Margeride

Les plaines et plateaux de part et d'autre des monts de la Margeride sont des espaces à importance écologique moyenne :

- Ce sont des milieux à dominante naturelle mais fragmentés, en particulier le long de l'A75 à l'ouest et entre Langogne et Grandrieu.

Rapport de diagnostic - Partie 2

21.3 L'empreinte humaine

Facteurs pouvant influencer l'importance écologique :

- Les densités de population sont faibles et la tendance est à l'émigration, mais le bâti diffus marque le paysage. Son impact sur l'importance écologique est sans-doute surévalué par l'indicateur d'artificialisation des sols.
- Le réseau de transports est dense sur le plateau occidental, plus urbanisé, mais avec de nombreux axes de faible trafic. Les axes ressortant le plus sont l'A75 et les RN88 et D806, qui relient Mende à l'A75 d'une part et à Langogne d'autre part. L'A75 est un élément de fragmentation d'autant plus important, qu'elle est clôturée et donc infranchissable pour de nombreuses espèces.
- Les communes situées à proximité de l'A75 ainsi que la commune de Saint-Amans, desservie par la D806, à mi-parcours entre l'A75 et Mende, connaissent une forte croissance démographique.
- Une forte attractivité touristique est présente à l'est, autour du lac de Naussac. En effet, de nombreuses infrastructures de tourisme existent sur la zone (camping, base nautique,...)
- De nombreux parcs éoliens ont été construits. Sept sont en activité. Ils peuvent représenter une menace pour les corridors avifaunistiques de migration et plus localement pour les populations de chauves-souris.

Prospective - zones à enjeux de développement économique fort :

- Le nord de la commune de Saint-Chély-d'Apcher est susceptible d'être soumise à des pressions moyennes en termes de développement économique. Le mode de gestion de l'autoroute A75, sans péage, favorise par ailleurs le « cabotage », c'est-à-dire l'utilisation de l'autoroute pour la desserte locale, et donc le développement de l'urbanisation et de zones d'activités aux abords de cet axe.

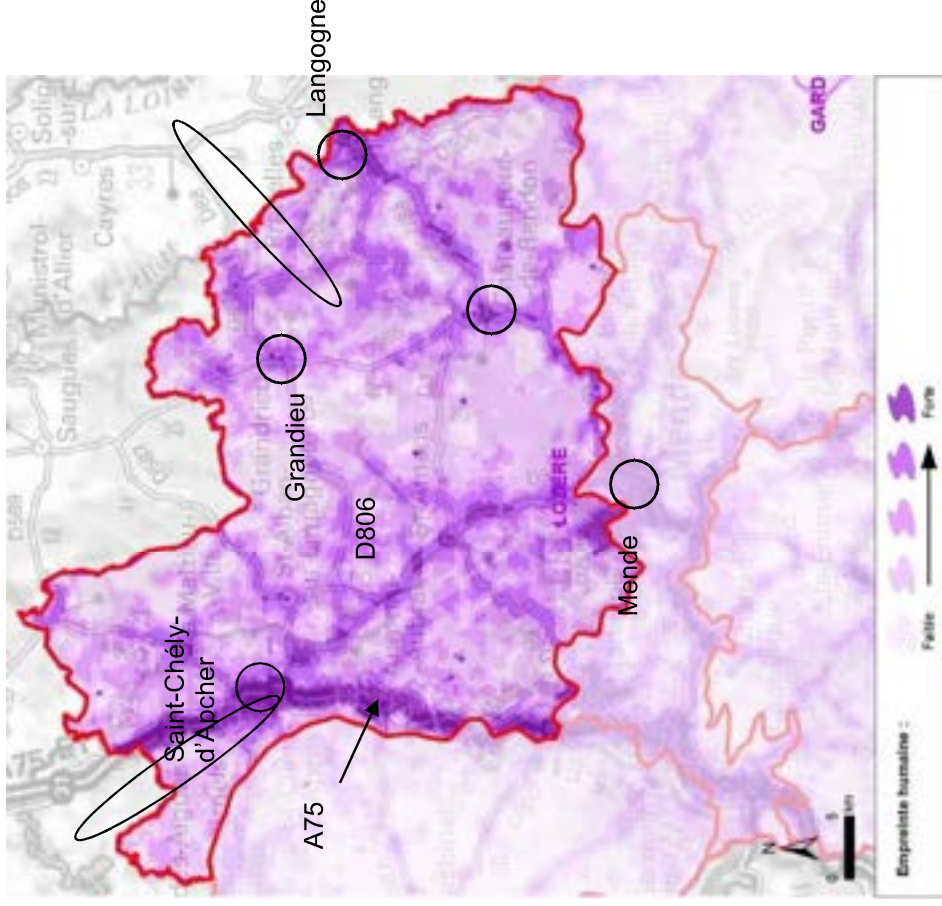


Figure 86 : Empreinte humaine de la Margeride

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Les tourbières des plateaux de la Margeride représentent une richesse écologique très importante à préserver. Ces milieux peuvent être dégradés par des actions de drainage, la création de fossés ouverts qui favorisent la colonisation par des ligneux, par un pâturage trop excessif (piétinement et déstructuration des sphaignes) ou une fertilisation accrue⁴⁰.

21.4 Les enjeux de continuité écologique

Dispositifs existants :

Il n'y a pas de dispositifs de protection réglementaire sur la Margeride. Cependant, sept sites, pour une surface totale de 80 ha, sont intégrés au réseau SAGNE 48 (service d'aide à la gestion des zones humides). Leurs exploitants sont engagés dans une démarche de gestion durable des zones humides. Par ailleurs, deux documents d'objectifs, définissant des actions en faveur de la préservation des tourbières sont également en application sur deux sites Natura 2000 (plateau de Charpal et Montagne de la Margeride), couvrant une surface totale de 13 000 ha. Enfin, concernant les milieux aquatiques et humides, l'est de l'ensemble paysager est compris dans le SAGE Haut-Allier et le sud-ouest dans le SAGE Lot Amont. Enfin, le nord-ouest de la Margeride est compris dans le contrat de rivière de la Truyère. Un parc naturel régional à cheval sur l'Allier et la Lozère est en préfiguration.

Plusieurs enjeux sont présents sur ce grand ensemble paysager :

- Le secteur du Haut-Allier cumule des enjeux de qualité des eaux, de zones humides, d'habitat pour l'avifaune, rapaces en particulier, de fréquentation touristique³⁹... au-delà de ses qualités géologiques et paysagères. De plus il existe de nombreux obstacles à la continuité écologique des cours d'eau, puisque l'Allier et le Chapeauroux sont sectionnés de digues.
- Les territoires agricoles et naturels de plaine et de plateau à proximité de l'autoroute A75 et des principaux axes (RN88, RD806) sont menacés par le développement de l'urbanisation. Les espaces à proximité de ces infrastructures connaissent en effet un développement économique, entraînant une fragmentation importante du territoire et une artificialisation des sols qui perturbe la fonctionnalité écologique des milieux naturels.
- Sur le plateau, la présence de ZDE crée une menace vis-à-vis de l'avifaune et des chauves-souris. Les forêts des monts de la Margeride et du Mercoire représentent de grands espaces à dominante naturelle sans réelle pression anthropique. Il faut veiller au maintien de leur fonctionnalité écologique, en limitant les effets de fragmentation.

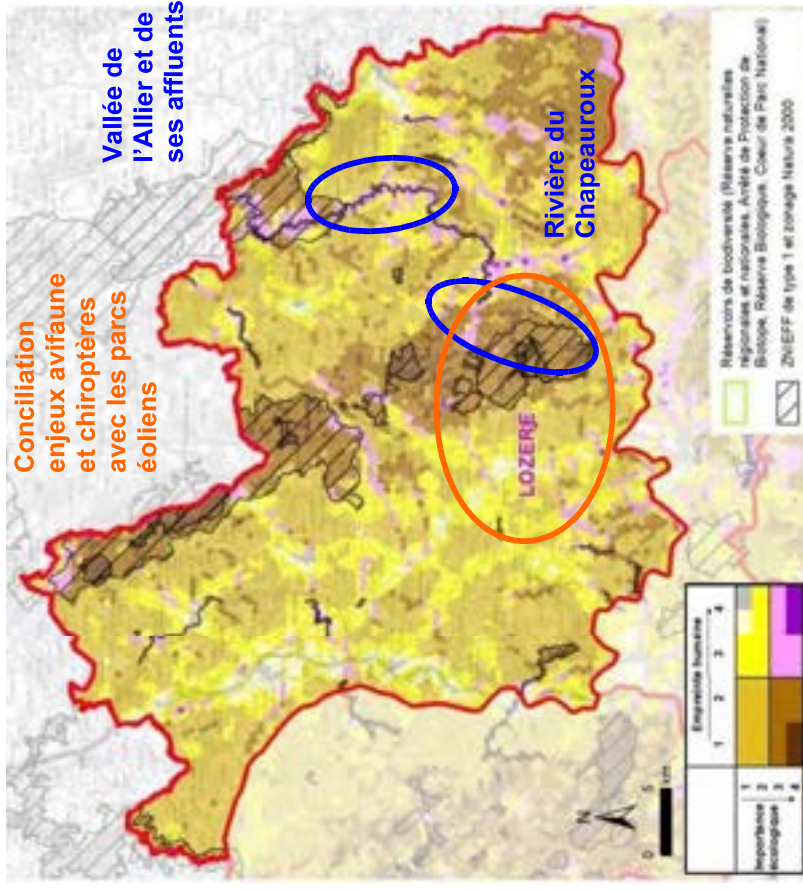


Figure 87 : Enjeux de continuité écologique de la Margeride

³⁹ INPN, Site Natura 2000 « Haut Val d'Allier », consulté en mai 2013 : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8312002>.

⁴⁰ INPN, Site ZNIEFF de type 1 « Tourbière du col des trois sœurs ». Consulté en mai 2013 : <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030266>.

22 La Montagne Noire

22.1 Description du grand ensemble paysager

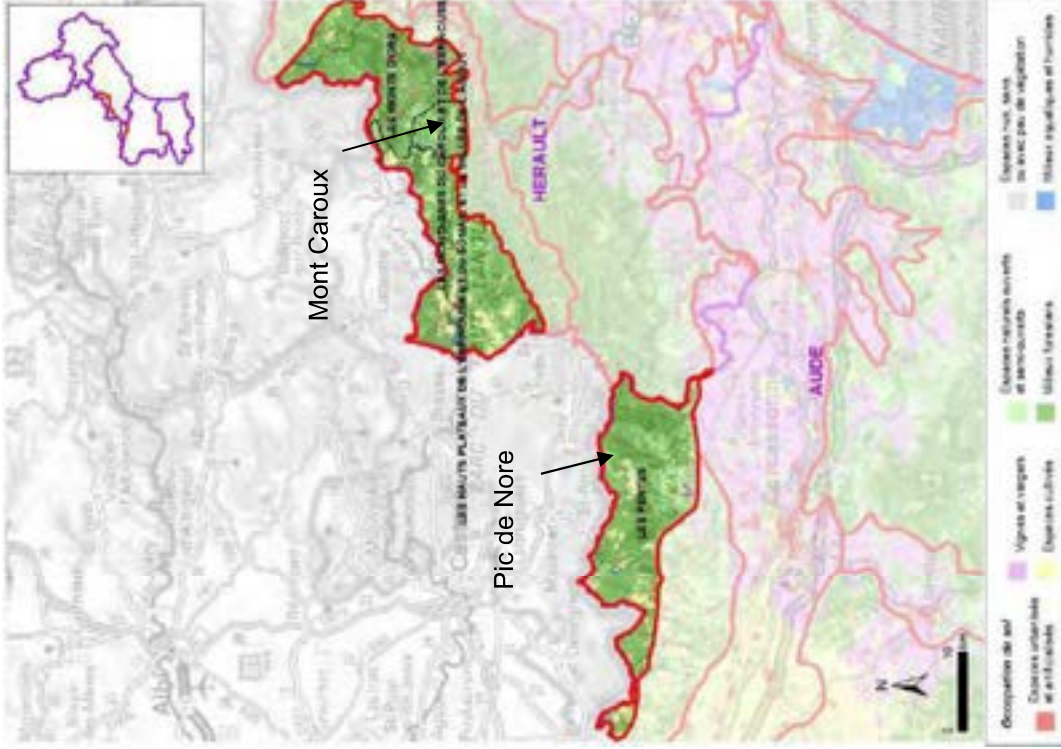


Figure 88 : Occupation du sol de la Montagne Noire

Départements concernés : Aude et Hérault

Surface : 840 km²

Quatre unités paysagères : Les pentes, les vallées et les sommets de la Montagne Noire autour du Pic de Nore au sud (11), puis dans la seconde partie, les monts d'Orb au nord-est (34), les montagnes du Caroux et de l'Espinouse au centre (34), les hauts plateaux de l'Espinouse et du Somail et la vallée de l'Agout à l'ouest (34).

Les deux parties du grand ensemble paysager de la Montagne Noire, bordure sud du Massif central, se situent en limite nord-ouest de l'Aude et de l'Hérault. Le sommet de ce massif est le pic de Nore avec 1 211 mètres d'altitude. Les reliefs de la Montagne Noire sont visibles depuis les plaines de l'Aude et de l'Hérault et forment l'horizon vers le nord.

D'une manière générale, le territoire est dominé par la présence de vallées en V comme celle de Lampyau fond peu urbanisé et propice à l'agriculture : vignes, vergers et céréales à Cabrespine, vergers et oignons à Citou, cultures à la Grave, vignes de Sallèles et de Limousis...

La partie audoise, les « pentes », est majoritairement recouverte de grandes forêts (forêts domaniales de la Loubatière et des Soulanes de Nore) aux essences diverses : Chêne, Châtaignier, Epicéa, Pin laricio de Corse et Sapin Douglas. La partie héraultaise, compte également d'importantes forêts comme les forêts domaniales du Somail, de l'Espinouse, des Monts d'Orb,

Le plateau de Sambrès comporte de grandes forêts privées entrecoupées de landes et de pâturages⁴¹.

La quasi-totalité de l'ensemble paysager située dans l'Hérault est comprise dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, à l'exception de quelques communes autour du Bousquet d'Orb. Au sud, le Parc s'arrête à la limite Tarn – Aude et ne couvre pas les versants sud du Pic de Nore.

⁴¹ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

22.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

- **De nombreux cours d'eau** sillonnent l'ensemble du territoire, qui apparaît comme un « château d'eau » marquant la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. Trois cours d'eau font l'objet de gestion via le dispositif Natura 2000 : il s'agit des vallées de l'Arn et de Lampy ainsi que les gorges de la Clamoux. De nombreuses espèces y sont présentes : la Lamproie de Planer, le Barbeau truité, la Bouvière, la Loure d'Europe et la Barbastelle d'Europe. Toutes ces espèces sont incluses dans la liste rouge mondiale de l'UICN. Les gorges de la Clamoux, avec leurs nombreuses grottes et leurs pelouses sèches, accueillent de nombreux chiroptères et la plus grande population de Minioptères de Schreibers (jusqu'à 50 000 individus l'hiver⁴²). Deux sites classés, la rigole de la Montagne Noire, qui est par ailleurs patrimoine mondial de l'UNESCO, avec le Canal du Midi et les gorges d'Héric, deux sites inscrits (bassin de Lampy et gorge de l'Argent double), ainsi que de nombreuses ZNIEFF de type 1 (vallée de la Dure, de l'Orbiel, lac du saut de Vézoles) concernent les cours d'eau sur le secteur. L'importance écologique de ces cours d'eau est forte sur l'ensemble du territoire.

- Les hauts plateaux de l'Espinouse et du Somail et la vallée de l'Agout à l'ouest sont riches en « sagnes » : mares, prairies humides, tourbières, bois humides⁴³. Les inventaires ont mis en évidence de nombreuses espèces protégées comme le Lézard vivipare, la Rossolis à feuilles rondes ou la Laïche lisse. Ces espaces à l'équilibre fragile, sont des zones humides importantes à conserver. Si certains sites font l'objet d'une protection et/ou d'une gestion (réserves biologiques domaniales : tourbières de Somail, Vieille morte, tourbières de la Gorge), la plupart des tourbières sont juste inventoriées en ZNIEFF (Salveguettes, Pratenjalié, Planésié, Moutouse, Planacon, Verdier et de la Jasse, Baïssescur et Bourdelet, Gatimort, Grande Sagne). La principale menace est la fermeture du paysage via la colonisation par les ligneux, principalement des résineux issus des exploitations sylvicoles voisines et une homogénéisation des espèces végétales. Certaines tourbières ont pu être drainées. D'autres zones humides sont également présentes sur ce territoire, sur les parcelles agricoles et dans les forêts et nécessitent un entretien par l'homme pour subsister.

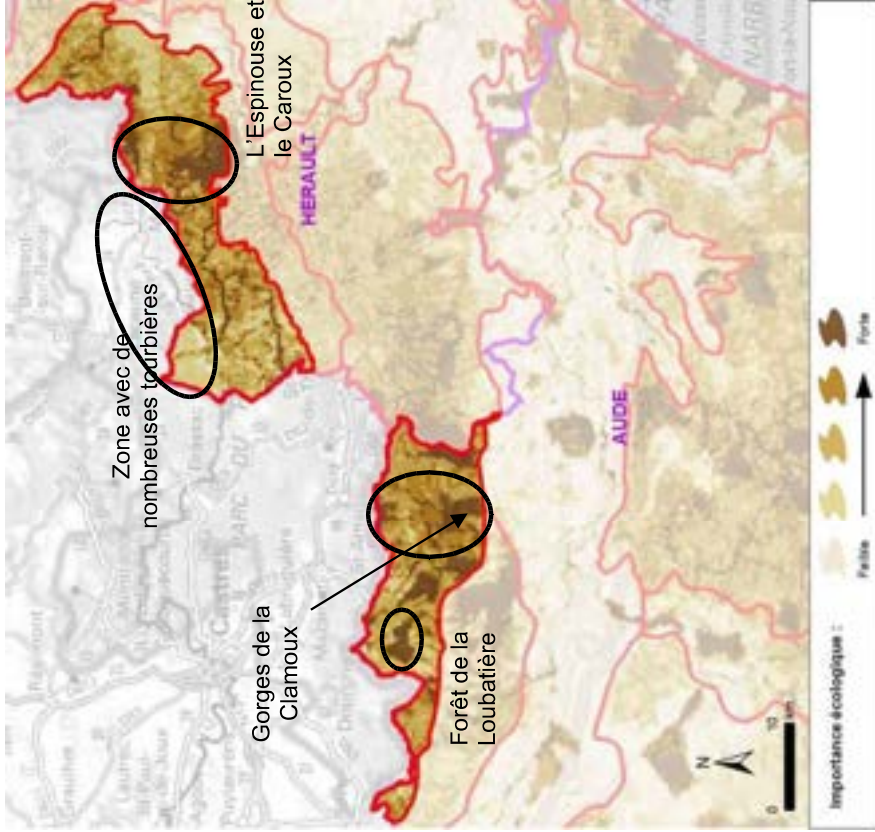


Figure 89 : Importance écologique de la Montagne Noire

De manière générale, l'importance écologique de ce grand ensemble paysager est plutôt élevée. Seuls les secteurs urbanisés et cultivés à proximité de Brunels, Fontiers-Cabardès, la Salvétat-sur-Agout, Saint-Gervais-sur-Mare et la Tour sur Orb ressortent avec une importance moyenne à faible.

L'importance écologique forte s'explique par :

⁴² INPN, Site Natura 2000 « Gorges de la Clamoux », Consulté en Mai 2013. <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9101451>

⁴³ Voir inventaire réalisé par le réseau SAGNE : <http://www.rhizobiome.coop/IMG/pdf/11-plaqueteAUDE-HDsansplanche.pdf>

Rapport de diagnostic - Partie 2

- **Les secteurs de plus haute altitude**, sont recouverts par une mosaïque d'habitats diversifiés : massifs forestiers, landes et pelouses sèches, crêtes et zones humides. Ils ont fait l'objet de nombreux inventaires. De nombreux habitats ont été recensés : une saussaie naine marécageuse dans les landes du Pic de Nore, des pelouses et des landes sur les plateaux et les crêtes. Ces dernières abritent des espèces d'intérêt comme les Mouflons de Corse, la Rosalie des Alpes. L'*Armeria malinvaudii* (SIC « Le Caroux et l'Espinouse ») est présente dans les landes écorchées et côtoie la Pie-Grièche écorcheur et le Pic Noir (ZPS « Montagne de l'Espinouse et du Caroux »). Cette espèce endémique présente uniquement entre Casbrespine et les monts de Lospinouse est menacée par des projets éoliens. Les mosaïques d'habitats rencontrées sur les crêtes (forêts, grottes, landes) abritent de nombreux chiroptères d'intérêt communautaire comme le Minioptère de Schreibers et le Grand Murin (ZSC « Crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare »).

La diversité de ces milieux collinéens et montagnards, peu fréquents en Languedoc-Roussillon, semble peu protégée et gérée. Les pressions sur ces milieux sont cependant faibles, et leur diversité souffre plutôt de l'abandon des activités traditionnelles de pâturage.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels : agriculture, pâturage, cueillette, loisirs de nature, approvisionnement en eau et en bois, chasse et pêche, épuration des eaux, qualité paysagère...

22.3 L'empreinte humaine

La Montagne Noire ressort globalement en faible pression socio-économique. Quelques secteurs sont marqués par une pression plus forte :

- Les secteurs de plus forte pression sont les secteurs urbanisés (secteurs de Saint-Gervais-sur-Mare / Lamalou les Bains, la Salvetat-sur-Agout) ainsi que ceux bordant les infrastructures routières traversant selon un axe nord-sud la Montagne Noire (D118 entre Castres et Carcassonne, D8, D112).

- Les secteurs touristiques sont également soumis aux pressions humaines : le lac de Raviège vers la Salvetat-sur-Agout, la région d'Avène, le secteur du bassin du Lampy.

- Une grande partie de la Montagne Noire fait l'objet de projets de développement éoliens et connaît de nombreux parcs éoliens déjà en exploitation (voir carte ci-dessous). Ces parcs éoliens concerneraient une très grande partie des communes de ce grand ensemble paysager. Or, la Montagne Noire et en particulier sa partie audoise est un territoire important de migration pour l'avifaune. De plus, la préservation des paysages est un enjeu important, notamment au regard de l'attractivité touristique de ce territoire. L'effet individuel des pales et leurs effets cumulés représentent un facteur de risque pour l'avifaune et les chiroptères.

Rapport de diagnostic - Partie 2

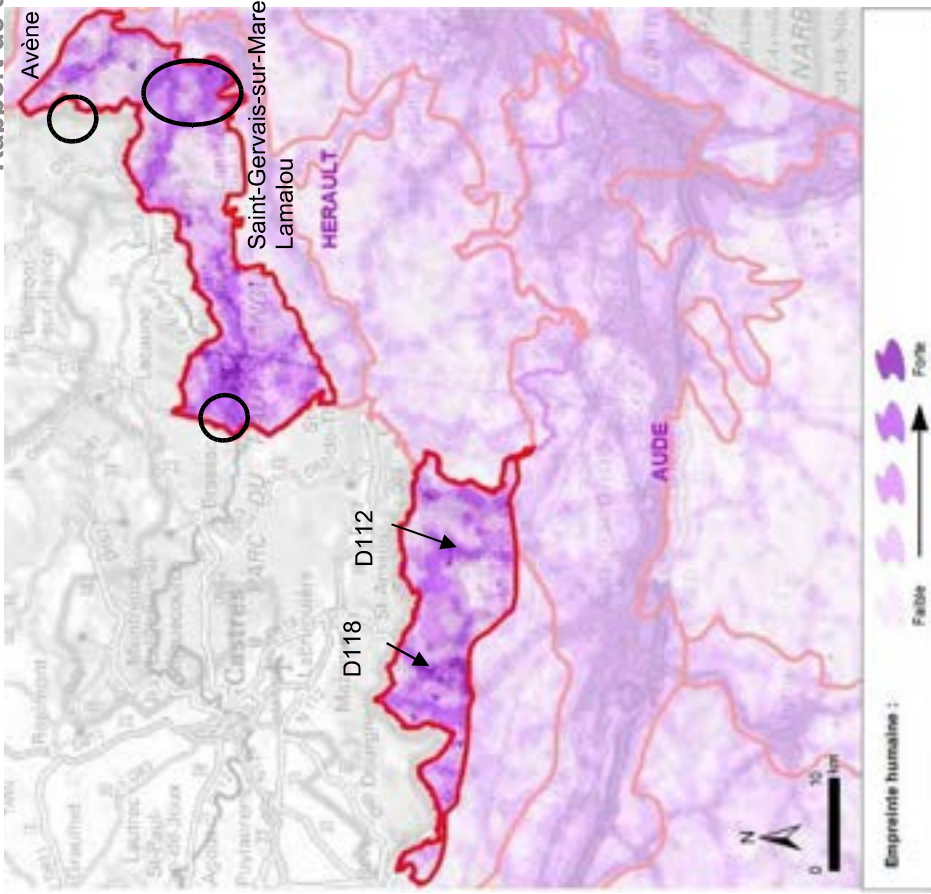


Figure 90 : Empreinte humaine de la Montagne Noire



Figure 91 : Zones de développement éolien dans la Montagne Noire⁴⁴

Prospective - les zones à enjeux de développement économique fort :

Les communes de Caune-Minervoise et de la Salvétat-sur-Agout sont les deux seules communes au sein du grand ensemble paysager de la Montagne Noire qui pourraient connaître un développement économique fort dans les prochaines années.

⁴⁴ SRCAE, annexe 1 : Schéma Régional Eolien ; juin 2013.

Rapport de diagnostic - Partie 2

22.4 Enjeux de la Trame verte et bleue

les pelouses, les landes et les milieux humides, les espèces associées (chiroptères, oiseaux) ainsi que les paysages emblématiques de la Montagne Noire (crêtes, tourbières, mosaïque d'habitats).

- Le développement de l'énergie éolienne constitue un enjeu fort vis-à-vis de leur pression sur les milieux et les espèces (avifaune et chiroptères) pour ce territoire. Les gîtes à chiroptères connaissent à ce titre un enjeu de gestion (Gaougnas sur Cabrespine par exemple).
- Deux secteurs (est de la partie héraultaise et la partie audoise, excepté la pointe ouest) ne font pas l'objet de démarche de planification territoriale (type SCoT ou PNR). L'urbanisation devra y être surveillée.
- Les tourbières, en particulier celles à proximité des zones bâties (tourbière de la Moutouse), sont à protéger en priorité pour éviter leur drainage et leur reconversion en terres arables. Le réseau Sagne a d'ailleurs engagé un travail d'identification des pressions d'urbanisation sur ces tourbières. D'une manière générale, les zones humides de ce territoire nécessitent gestion et protection.
- Le secteur d'Avène, qui présente des milieux naturels vastes et peu impactés par les activités humaines (seulement par la D8), semble intéressant d'un point de vue écologique. Cependant, le manque d'information (inventaires, plan de gestion Natura 2000) limite la connaissance et donc les pistes d'action sur ce territoire.

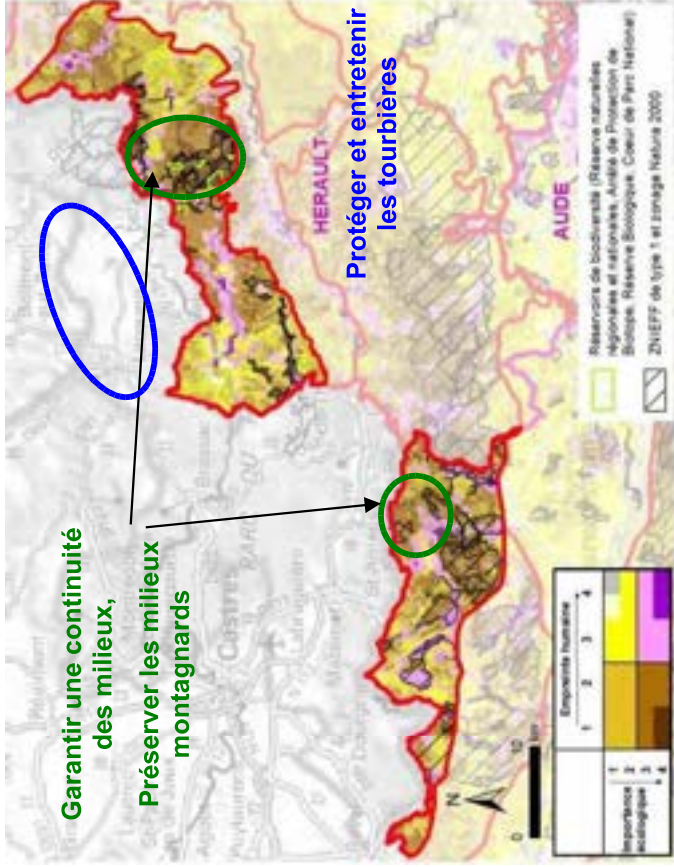


Figure 92 : Enjeux de continuité écologique de la Montagne Noire

Plusieurs enjeux se profilent sur ce territoire :

- Il semble important de préserver les continuités de milieux et les enjeux spécifiques des zones montagnardes dans deux secteurs à forte importance écologique. Au sud, le secteur du Pic de Nore, du mont Simel et du Roc de l'aigle est traversé par la D112. Au nord, l'Espinouse et le plateau du Caroux sont séparés des crêtes du Mont Cabane par la D922.
- La fermeture du paysage et les autres mutations paysagères en cours (multiples petits déboisements) constituent un enjeu important sur ce secteur. Les pratiques agropastorales permettent de maintenir les espaces ouverts au niveau des plateaux du grand ensemble paysager. Cette pratique doit perdurer afin de maintenir les milieux naturels comme

23 Les Pyrénées

23.1 Description du grand ensemble paysager

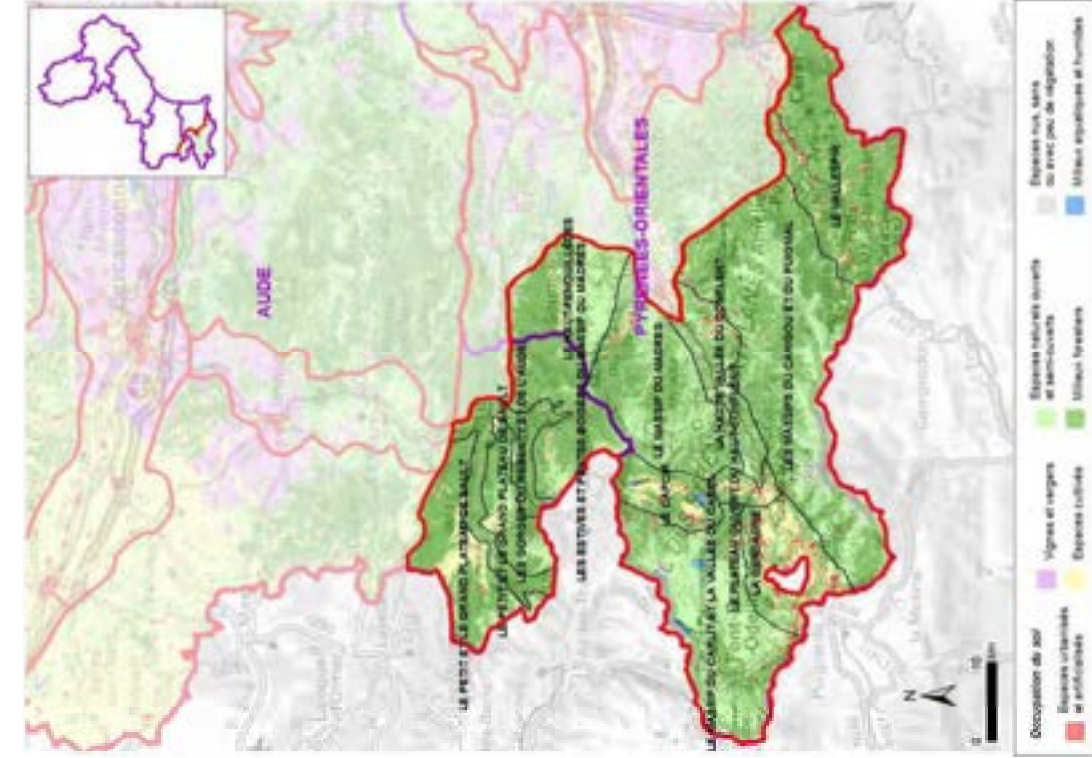


Figure 93 : Occupation du sol des Pyrénées

Départements concernés : Aude et Pyrénées-Orientales.

Surface : 2 628 km²

Douze unités paysagères : le petit et le grand plateau de Sault (11), les gorges du Rébenty et de l'Aude (11), le massif du Madrès (11 et 66), le Vallespir (66), les massifs du Canigou et du Puigmal (66), la haute vallée du Conflent (66), le Haut-Fenouillèdes (66), le Capcir (66), le plateau ouvert du Haut-Conflent (66), la Cerdagne (66), le massif du Carlit et la vallée du Carol (66).

Le massif des Pyrénées-Orientales compte plusieurs hauts sommets : le Carlit (2 921 m), le Madrès (2 469 m), le Puigmal (2 910 m) et le Canigou (2 784 m).

Au nord, le plateau de Sault, au relief karstique, est coupé par les gorges de l'Aude et ses affluents : le Rébenty et l'Aiguette. L'Aude forme, en entaillant cette montagne, le défilé de la Pierre-Lys.

Le massif du Madrès à l'est, plus ou moins boisé est creusé par les rivières de Cabris, d'Evols, de Nohèdes et de la Castellane, qui s'écoulent en direction du sud-est vers la Têt dans la vallée du Conflent.

A l'ouest, le secteur du Carlit offre des espaces sauvages malgré le couloir assez fréquenté que forme la vallée du Carol, passage entre la frontière espagnole (Bourg-Madame, Puigcerda) et le col de Puymorens, donnant accès aux routes vers Andorre et Toulouse.

Bordant le Carlit à l'est et au sud-est, deux dépressions, le Capcir et la Cerdagne, font la transition avec les massifs du Madrès et du Puigmal. La Cerdagne, fossé d'effondrement, se prolonge en Espagne. Le Capcir constitue la haute vallée de l'Aude. Plusieurs stations de sport d'hiver sont installées sur les pentes de ces massifs.

Au sud, les vallées de la Têt et du Tech encadrent le massif du Madrès, du Canigou et du Puigmal. Le massif du Vallespir est situé au sud de la vallée du Tech. La vallée du Tech, étroite et fermée, offre des espaces forestiers de feuillus⁴⁵.

⁴⁵ DREAL LR. 2010.

Rapport de diagnostic - Partie 2

Plusieurs grands sites classés sont présents sur cet ensemble paysager : le lac des Bouillouses, l'étang de Lanoux, le cirque des étangs de Camporells, les gorges du Rebenty (site inscrit) et le massif du Canigou.

23.2 L'importance écologique du grand ensemble paysager

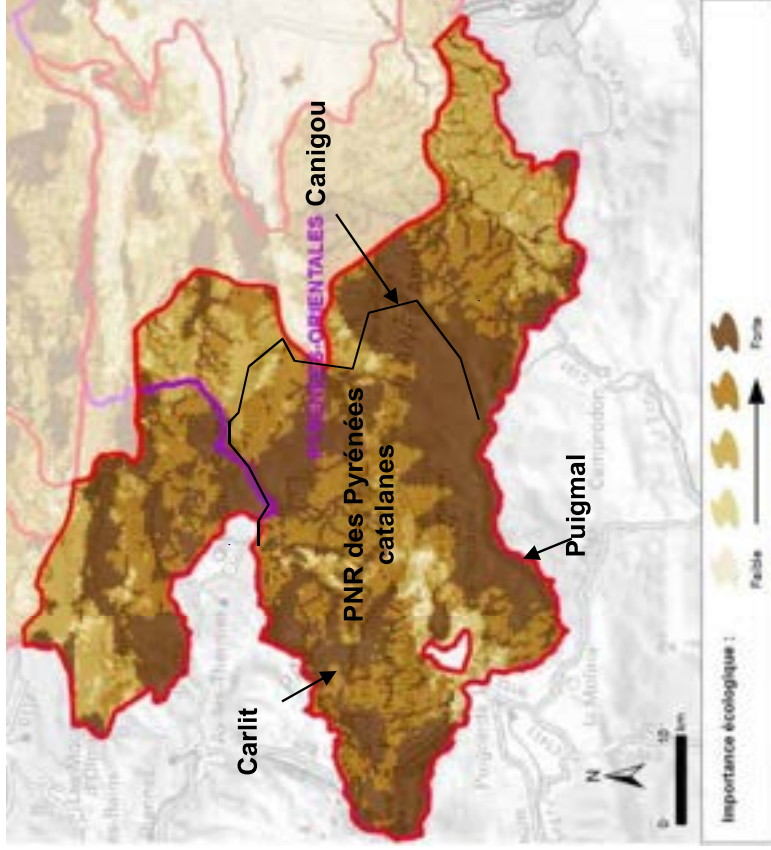


Figure 94 : Importance écologique des Pyrénées

L'importance écologique des Pyrénées est très forte. Elle est le reflet de milieux naturels non fragmentés, riches de milieux et d'espèces remarquables.

- Le grand ensemble paysager est constitué de grandes aires peu ou pas fragmentés, à l'exception du Haut-Confient et de la Cerdagne. La préservation de ces grands espaces est d'intérêt national.

- Il y a une très forte responsabilité patrimoniale pour les massifs du Puigmal, du Canigou, du Carlit et du Madrès, du fait d'une superposition d'inventaires de ZNIEFF 1 et de sites Natura 2000.

- Les milieux forestiers abritent de nombreuses espèces remarquables : le Grand tétras ; le Pic noir et la Chouette de Tengmalm.

- Les milieux ouverts, de landes, de pelouses et de prairies représentent des lieux de vie importants pour des espèces comme la Perdrix grise. En Cerdagne, des espèces de papillon emblématiques, comme l'Apollon ou le semi-Apollon, sont menacées par la fermeture des milieux, liée à l'abandon du pastoralisme.

- Les hauts-plateaux, crêtes et milieux rocheux, abritent de nombreuses espèces de rapaces (Gypaète Barbu notamment), Lagopède alpin, d'ongulés (Isards, Cerfs, Mouflons). Les cavités et grottes, enfin, abritent de nombreuses colonies de chauves-souris.

- Le grand ensemble paysager présente une forte conservation et une forte connectivité des milieux agricoles, à l'exception du massif du Vallespir, au sud-est. Le Pin à crochets, assez présent dans les différents massifs, représente une ressource économique potentiellement importante pour le territoire.

- De nombreuses grottes et cavités souterraines sont présentes : le réseau Lachambre, les Canalettes, Fontabriouse. Elles constituent des habitats importants pour les chiroptères.

- De nombreuses zones humides sont présentes sur ce territoire : des chapelets de lacs et d'étangs sont présents dans le massif du Carlit, des Pérics et des Camporells. Des tourbières d'altitude en nombre bénéficient d'un fort taux d'ensoleillement et régulent naturellement les cours d'eau. Elles sont cependant menacées par l'avancée de la forêt et nécessitent donc une gestion adéquate. La forêt de Bac Péguiller, comptant plus de 30 tourbières a d'ailleurs été acquise par le Conseil Général de l'Aude en 2010. D'autres zones humides sont également présentes dans la vallée du Carol (présence de tapis de Sphaignes notamment), dans le Capcir et au sud du massif du Canigou. Ces massifs sont les territoires sources de nombreux cours d'eau, dont une grande partie est classée en liste 1 (cours d'eau considérés comme des

Rapport de diagnostic - Partie 2

réservoirs biologiques par le SDAGE, cours d'eau en très bon état au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs).

- De nombreux lacs et étangs sont présents dans le massif du Carlit et le Capcir. Le Lanoux et les Bouillouses côtoient des grands barrages artificiels comme le Matemale et le Puyvalador. Ils sont des réservoirs d'eau à fort marnage, avec une vocation hydroélectrique. Les seuils et barrages installés pour la production d'hydroélectricité constituent une forte entrave à la continuité des milieux aquatiques. De plus, certains cours d'eau ont été canalisés pour réaliser des conduites forcées dans l'objectif de production d'hydroélectricité.

- Les milieux humides et aquatiques abritent des espèces remarquables, comme l'Euprocte, le triton endémique des Pyrénées, la Truite fario, la Loutre, sensible à la gestion des berges ou le Desman des Pyrénées. Ces espèces sont sensibles à la qualité des cours d'eau et au maintien d'un niveau d'eau suffisant ; elles sont également menacées par l'empreinte humaine et par l'introduction, pour la pêche d'espèces allochtones carnivores dans certains lacs d'altitude.

La plaine Cerdagne et la vallée du Capcir présentent une fragmentation plus forte de leurs milieux par rapport au reste de l'ensemble paysager. Pour autant la Cerdagne regroupe des enjeux forts dont des zones de reproduction de la Pie grièche méridionale, un bocage exceptionnel, des prairies de maigre fauche abritant de nombreuses plantes messicoles. Quant à la vallée du Capcir, elle abrite des zones humides riches, propices à la Ligulaire de Sibérie. Ces espaces sont donc tout aussi concernés par des enjeux de préservation vis-à-vis de la continuité écologique⁴⁶.

Services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels :

Les espaces forestiers, en plus de fournir une importante ressource en bois, jouent un rôle fort de lutte contre l'érosion dans ces massifs aux pentes abruptes.

Les espaces agricoles sont support de productions alimentaires diverses.

Les zones humides participent à la régulation des cours d'eau, la filtration l'épuration de la ressource en eau et la limitation du risque d'inondation. De plus, les chapelets de lacs et étangs de montagne participent, par leur présence, à la typicité des paysages. Ils attirent de nombreux pêcheurs et randonneurs dans les massifs concernés, participant ainsi à l'économie touristique.

Le territoire est fortement sollicité pour une grande diversité de loisirs : randonnée, skis, spéléologie, escalade, canyoning. La présence de sources naturelles d'eaux chaudes offre des possibilités d'activités thermales : stations de Molitg, d'Amélie-les-Bains, et bassins d'eaux chaudes naturels de Fontpédrouse, de Llo et Dorez. Le « train jaune », ligne ferroviaire construite au début du 19^{ème} siècle, reliant Villefranche-de-Conflent à Mont-Louis est actuellement utilisé à des fins touristiques pour offrir une vue imprenable sur les massifs pyrénéens. Tous ces loisirs reposent sur la beauté des paysages de ce territoire.

⁴⁶ Voir Avant-projet de Charte du Parc naturel régional des Pyrénées-Catalanes. Février 2013.

Rapport de diagnostic - Partie 2

23.3 L'empreinte humaine

Cerdagne, autour de Bourg-Madame, Font-Romeu et Mont-Louis, et également dans la vallée du Tech, jusqu'à Prats-de-Mollo-la-Preste.

- La fréquentation touristique est très importante dans la moitié sud du grand ensemble paysager en Cerdagne, Capcir, Haute Vallée du Conflent et Vallespir. Le tourisme est en effet un secteur économique clef de ce territoire. Dans le Capcir, les zones humides et les lacs, comme celui des Bouillouses, attirent de nombreux touristes. L'empreinte humaine n'intègre pas ici l'impact sur les milieux des activités sportives de montagne, d'où une faible empreinte humaine sur les milieux montagnards. Pourtant, ces activités peuvent avoir un effet de fragmentation important pour les continuités écologiques⁴⁷. Dans tous les massifs concernés par des domaines skiables et les stations de ski, les aménagements portent potentiellement atteinte aux populations de Grand tétras et de Lagopède alpin qui partagent les mêmes sites. L'entretien des pistes de ski par gyrobroyage détruit l'habitat de prédilection du Grand tétras⁴⁸, myrtiliers et végétation associée entre 20 et 25 centimètres de haut.
- L'empreinte humaine est globalement concentrée dans les fonds de vallées à proximité des cours d'eau. Elle se traduit sur certains cours d'eau par un taux d'étagement assez important. Le Sègre est par exemple jalonné de la frontière à ces sources par plus de 40 seuils de plus de 1 mètre de haut.
- La densité d'infrastructures de transport est très faible dans cet ensemble paysager. Il n'y a pas de voies de circulation infranchissables sur cet ensemble. Les voies de circulation se concentrent dans la vallée de la Têt – RN 20 qui traverse la Cerdagne et le Carol, la RN 116 qui traverse le Conflent et la D 115, le long de la vallée du Tech, qui traverse le Vallespir.
- Des lignes haute-tension traversent le grand ensemble paysager le long de la vallée de la Têt, puis dans le massif du Carlit et la Haute Vallée du Conflent. Des projets de centrales photovoltaïques sont prévus sur le territoire.

⁴⁷ Voir Charte du Parc naturel régional des Pyrénées-Catalanes sur ce point. En cours d'élaboration. Avant-projet de charte, Février 2013.

⁴⁸ INPN, ZNIEFF « Haute vallée d'Err », consulté en Mai 2013. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910010940>

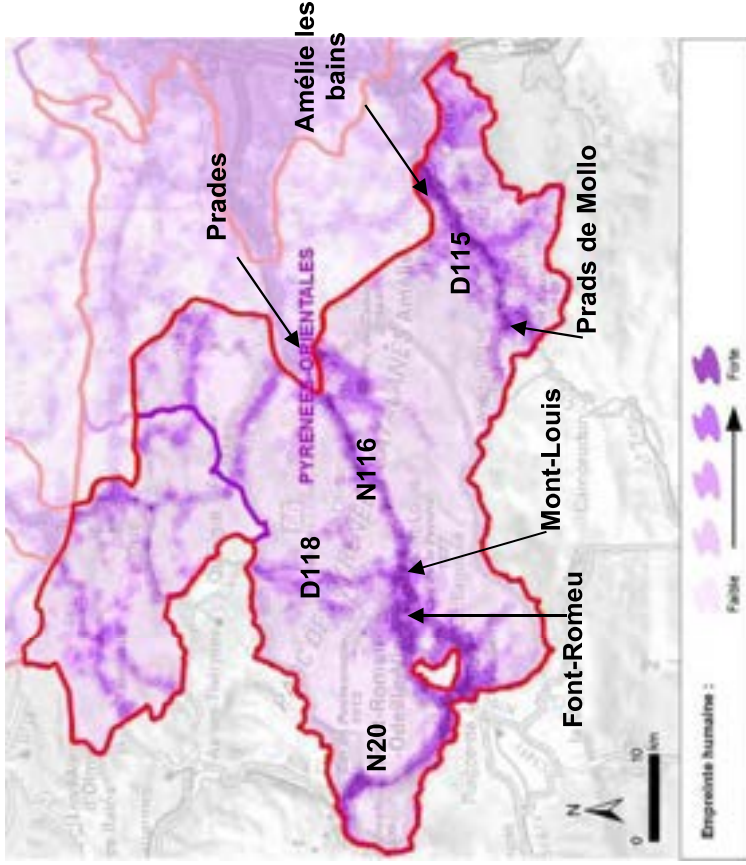


Figure 95 : Empreinte humaine des Pyrénées

L'empreinte humaine est faible sur ce grand ensemble paysager mais elle est toutefois concentrée dans les vallées du Tech, de la Têt, de la Cerdagne et du Conflent.

- La population est concentrée dans les vallées : autour de Prades, Mont-Louis, Font-Romeu, Bourg-Madame et la vallée de la Têt. La croissance démographique est faible voire négative sur les espaces isolés de montagne. Il y a une très faible densité de surfaces bâties dans cette entité, mais une dynamique d'artificialisation des territoires dans la

Rapport de diagnostic - Partie 2

- Le passage d'engins sylvicoles sur les pistes forestières constitue également une menace pour les milieux forestiers et humides.

Prospective - zones à enjeux de développement économique fort :

- Un projet de zone d'activité économique est en cours sur le Haut-Confient⁴⁹.
- Les communes de Font-Romeu, dans la Cerdagne et d'Arlès-sur-Tech, dans le Vallespir pourraient connaître un dynamisme économique moyen d'ici à 2040, potentiellement impactant pour le patrimoine naturel.

⁴⁹ Source : DREAL LR, communication personnelle.

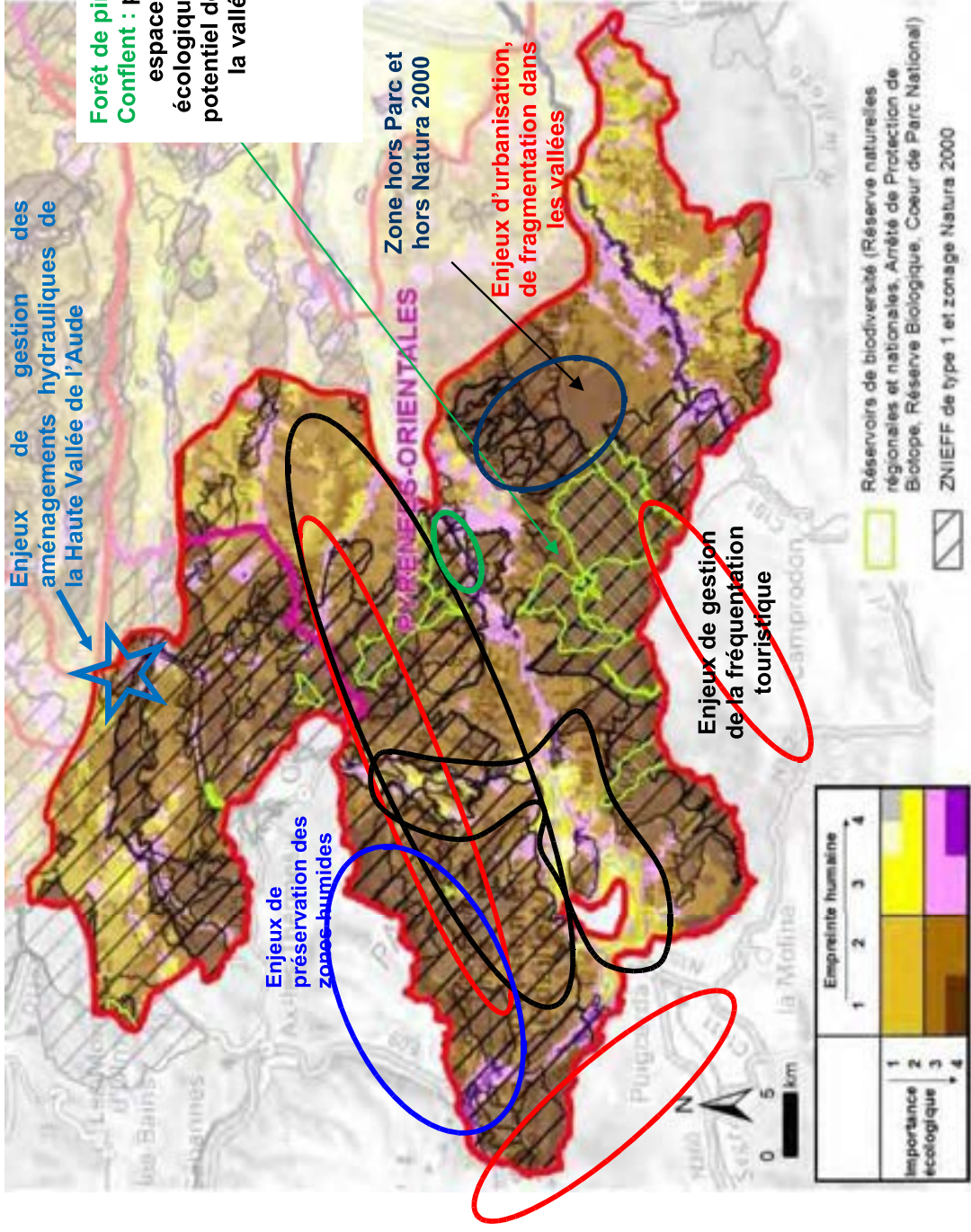


Figure 96 : Enjeux de continuité écologique des Pyrénées

Rapport de diagnostic - Partie 2

23.4 Les enjeux de continuité écologique

Dispositifs existants :

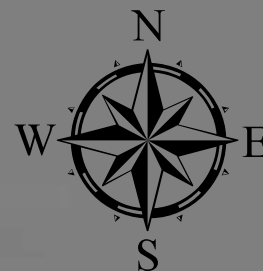
- Cet ensemble paysager accueille une grande surface d'espaces protégés réglementairement:
 - De nombreuses réserves naturelles sont présentes dans le massif du Puigmal et du Canigou : les réserves naturelles de Py, de la vallée d'Eyne, de Nyer, du Mantet et de Prats-de-Mollo-la-Preste.
 - Dans le massif du Madrès, se trouvent les réserves naturelles de Nohèdes, de Jujols et de Conat, grotte du TM71, réserve biologique dirigée de Pinata.
 - Sur le plateau de Sault se situe la réserve biologique intégrale des Gorges de la Frau gérée par l'ONF. Cette réserve jouxte le coté ariégeois, la réserve naturelle régionale d'Embeyre, gérée par l'Association des Naturalistes de l'Ariège.
 - Trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope ponctuent le grand ensemble : un dans la vallée de la Carança, un autre au nord du lac des Bouillouses et un en amont de la rivière de La lllas sur la commune de Maureillas. Ces trois APPB ont été pris pour protéger des biotopes accueillant des espèces aquatiques comme l'Écrevisse à pieds blancs et la truite fario.
- Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes couvre tout le territoire des Pyrénées-Orientales du grand ensemble paysager des Pyrénées à l'exception du Vallespir et du Canigou, au nord-est. Une nouvelle charte de parc a été révisée en 2013.
- Il n'y a pas de dispositifs de maîtrise foncière sur le grand ensemble paysager ; le PNR est à ce jour le seul instrument de planification territorial en place.
- Deux SAGE sont présents sur le grand ensemble paysager l'un concerne le Tech et les Albères et le second la Haute Vallée de l'Aude. Ce dernier couvre le Capcir, bassin versant amont de l'Aude. Des contrats de rivière sont seulement présents sur la vallée du Tech et la Cerdagne.
- Le territoire est en grande partie couvert par des sites Natura 2000.
- Toutes les communes sont classées en Loi Montagne et Massif de Montagne.

Plusieurs enjeux se profilent sur ce territoire :






- Milieux aquatiques : enjeux de restauration de la continuité écologique et de préservation du bon fonctionnement des milieux aquatiques pour les espèces remarquables présentes (Desman, Loutrre, Euprocte, Truite fario) et notamment face aux projets d'aménagements hydrauliques, dans la Haute vallée de l'Aude.
- Dans les espaces de vallées du Tech, de la Têt, du Carol, de l'Aude et la Cerdagne, des enjeux d'urbanisation, de dérangement et d'obstacle sont constitués par les voies de circulation.
- La Cerdagne et le massif du Carlit présentent des enjeux de préservation des zones humides, face à la fréquentation, au développement touristique et à la fragilité de l'élevage.
- Le Massif du Puigmal est marqué par des enjeux de conservation des populations de Tétrás et de Lagopède avec les stations de ski notamment (fréquentation importante, hors-piste, câbles).
- De forts enjeux de déprise agricole et donc de fermeture des milieux et des paysages occupent tout le grand ensemble paysager.
- Des enjeux de continuité pour les populations de Grand Tétrás. Des travaux de l'ONCFS et des réserves catalanes⁵⁰ ont mis en évidence des enjeux de connexions entre les populations de Grands Tétrás de la haute chaîne axiale pyrénéenne (Carlit-Campcardos) et de son piémont (Madrès/Coronat) avec le chaînon Canigou/Puigmal qui en est séparé par la vallée de la Têt. Ces travaux démontrent que ces échanges pourraient se faire préférentiellement quelques kilomètres à l'Est de Mont-Louis, à l'endroit où les populations de ces deux massifs sont les plus proches les unes des autres. Cette zone est caractérisée ici par une empreinte humaine plutôt forte, ainsi qu'une forte importance écologique. Des enjeux de préservation de ces connexions sont donc présents sur ce territoire.
- Le maintien de l'agriculture en fond de vallée, souvent à proximité des bourgs, est un enjeu fort de continuité écologique.

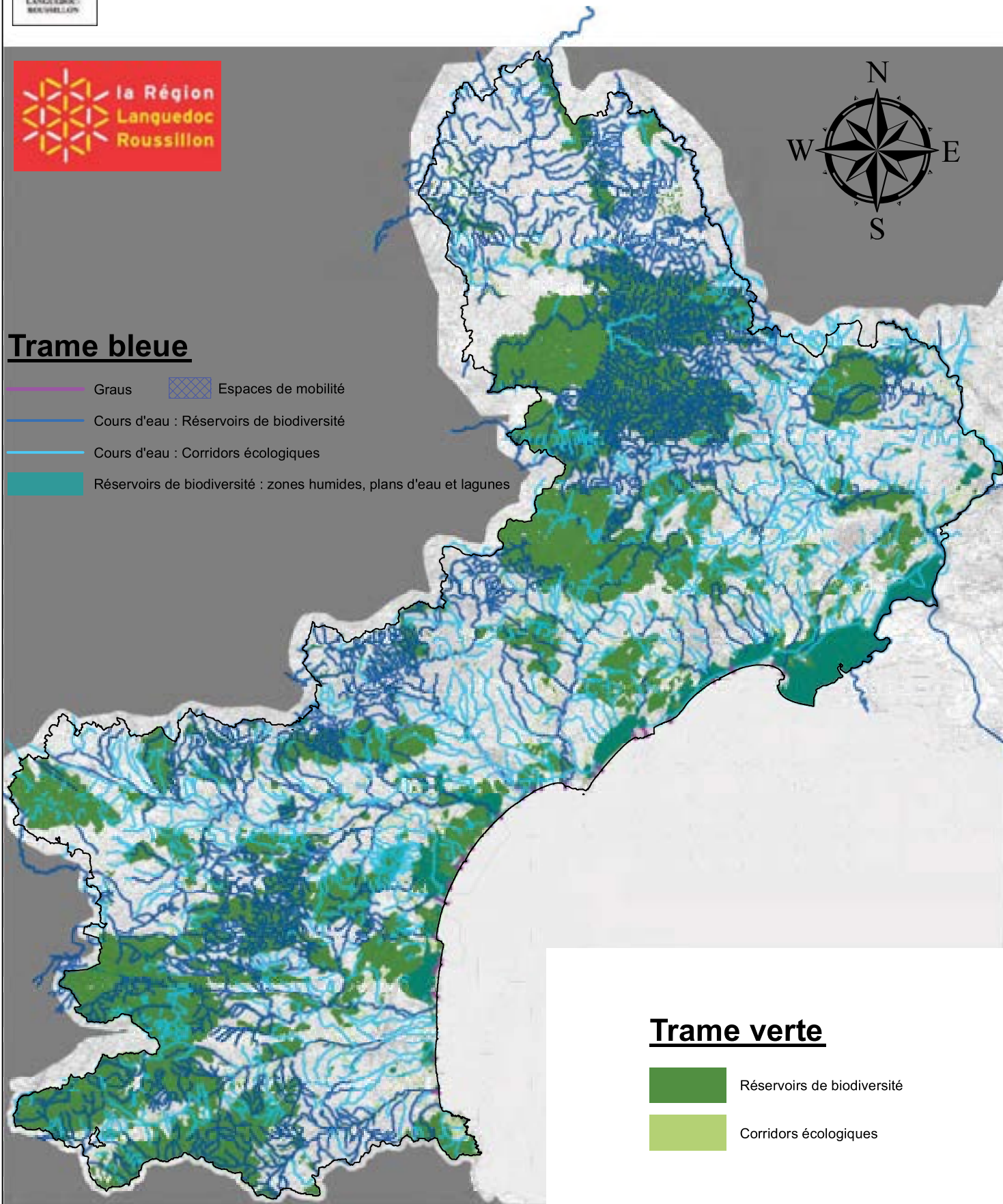
⁵⁰ PNR des Pyrénées catalanes, 2007.

SRCE L-R : Trame verte et bleue





Trame bleue

-  Graus
-  Espaces de mobilité
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

 Réervoirs de biodiversité


 Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.


Trame bleue

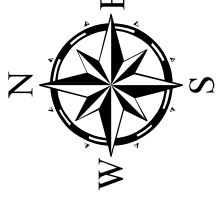
 Graus

 Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité

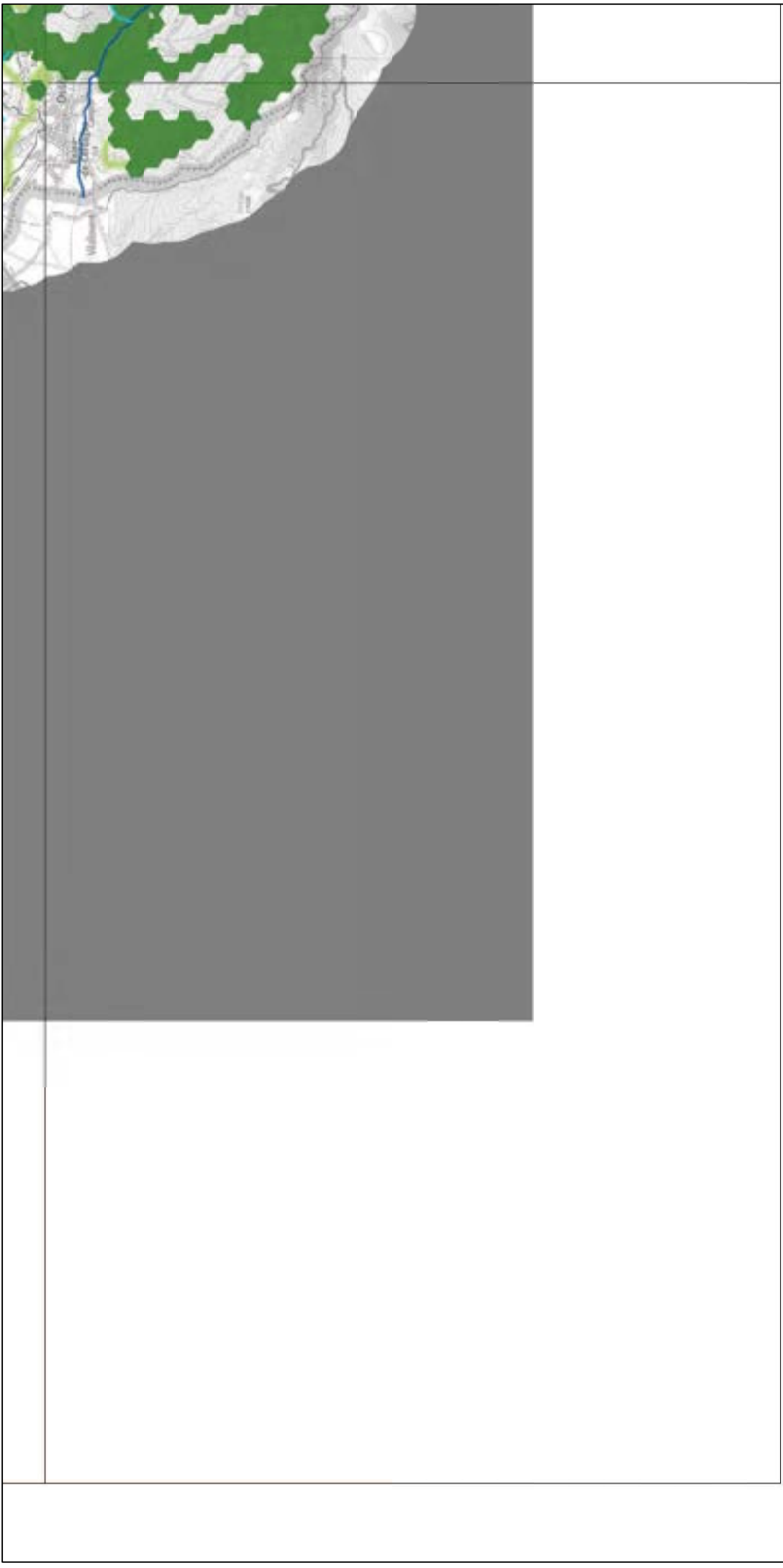
 Cours d'eau : Corridors écologiques

 Réervoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

 Espaces de mobilité



P4	IP5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I4	I5	I6	I7		
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			





Base cartographique : SCAN 100 (IGN)








SRCE L-R : Trame verte et bleue

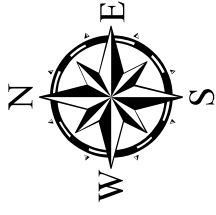
Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

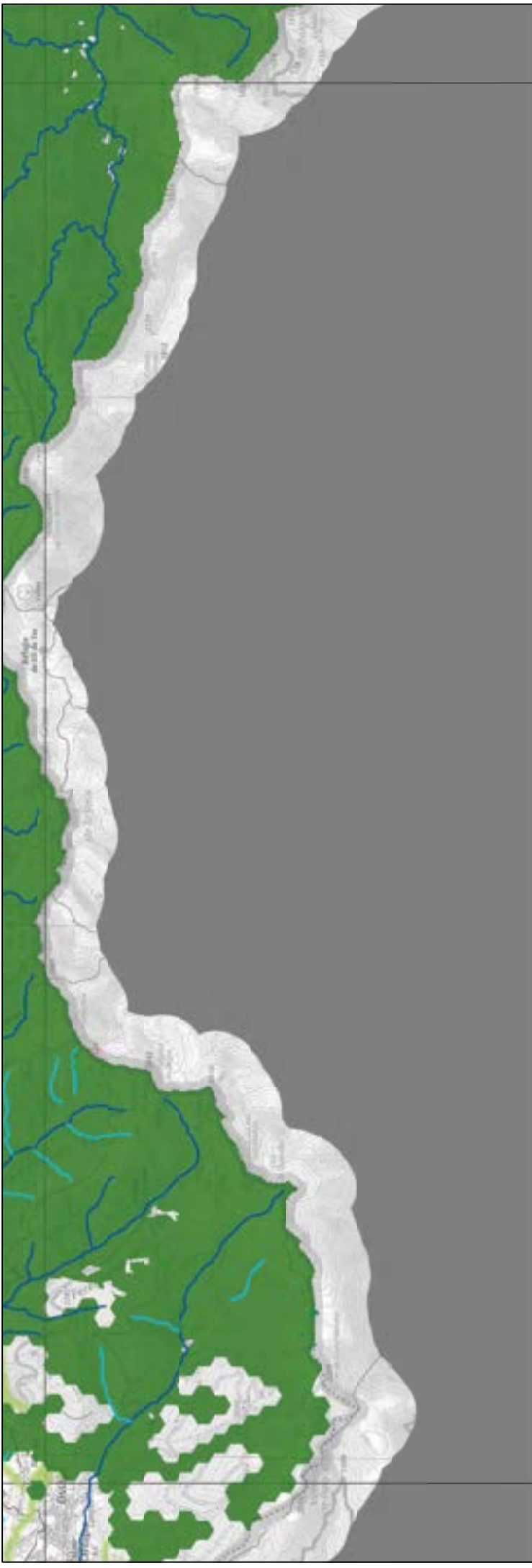
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes
-  Espaces de mobilité

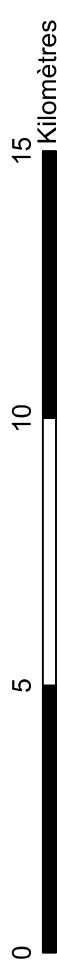


P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)







SRCE L-R : Trame verte et bleue

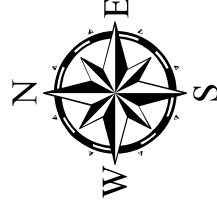
Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

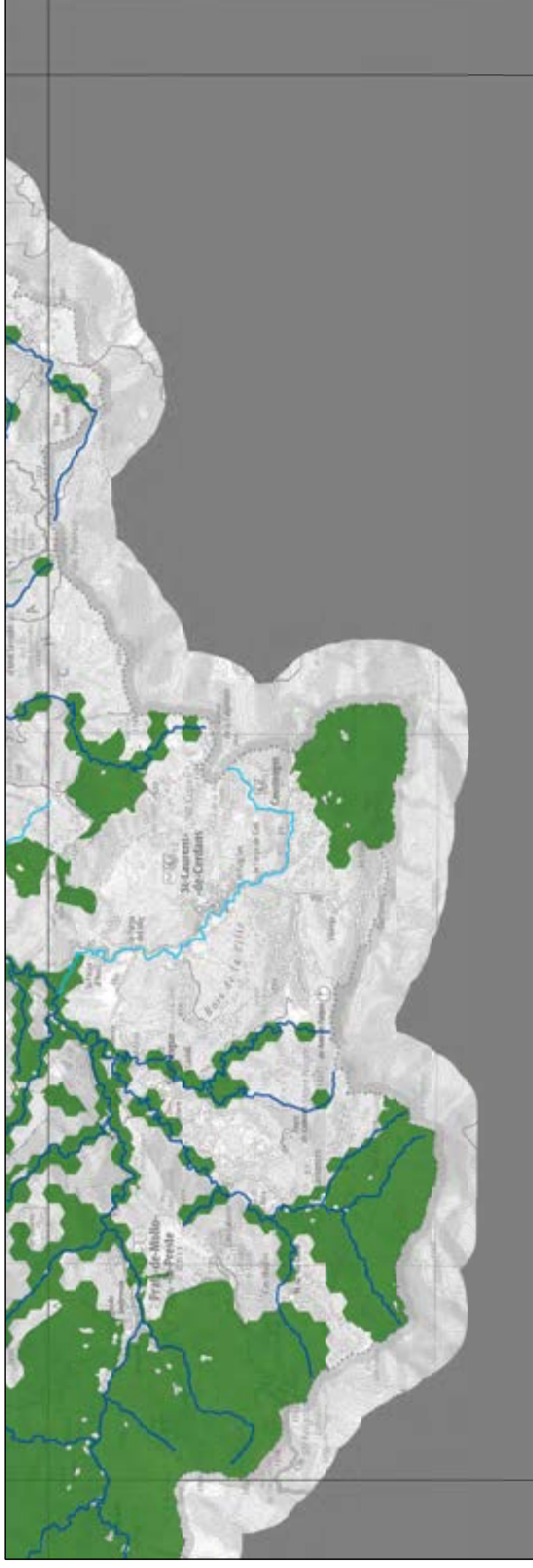
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

-  Graus
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

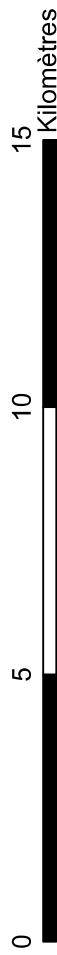


P4	P5	O6
O4	O5	N6
N4	N5	M6
M4	M5	L6
L4	L5	K6
K4	K5	J6
J4	J5	I6
I4	I5	H6
H4	H5	G6
G4	G5	F6
F4	F5	E6
E4	E5	D6
D4	D5	C6
C4	C5	B6
B4	B5	A6
A4	A5	





Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)







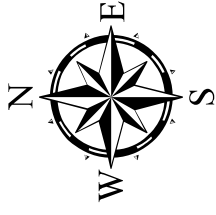
SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

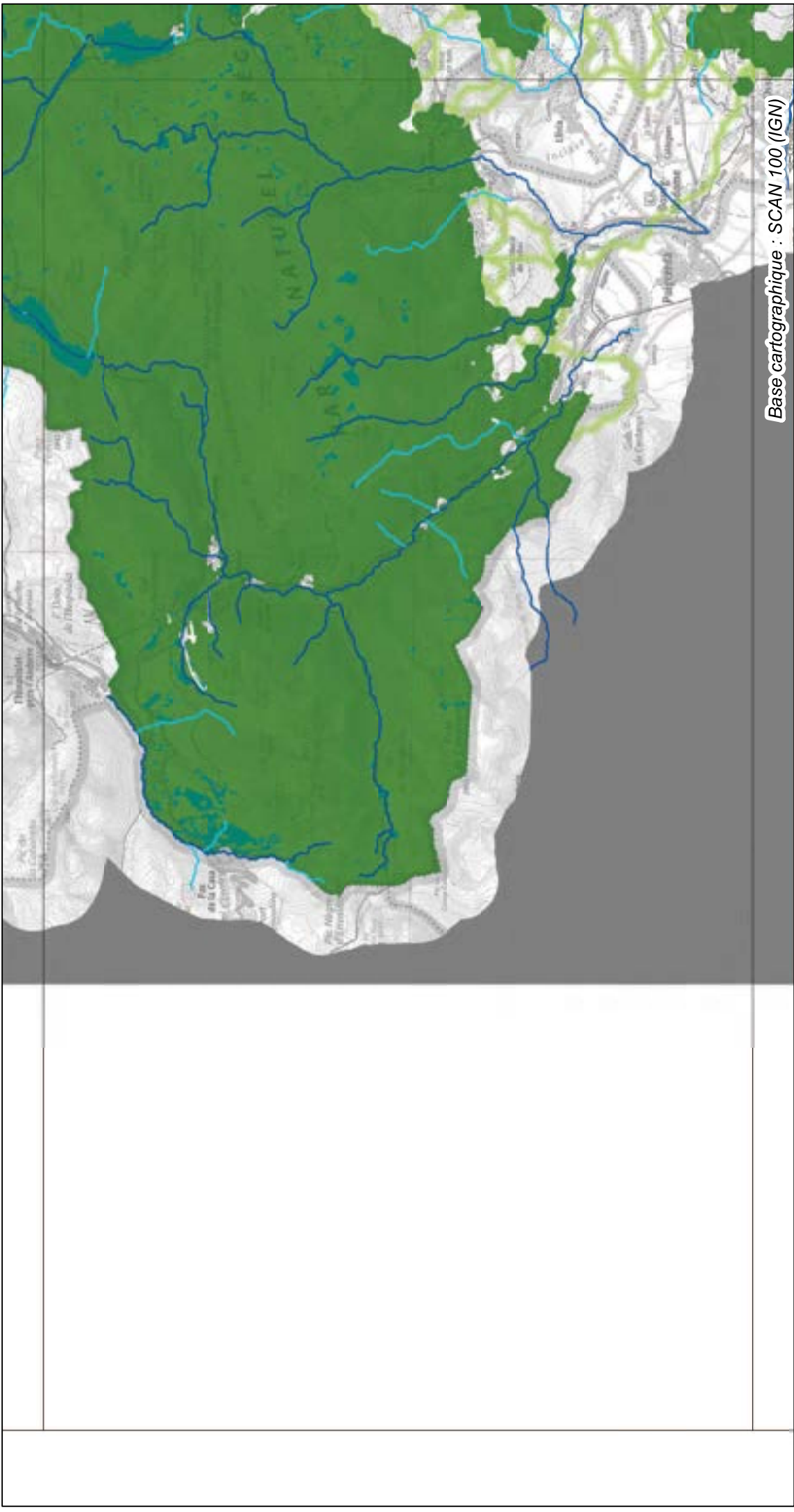
-  Réservoirs de biodiversité
 -  Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.*

Trame bleue

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			





Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)





0 5 10 15 Kilomètres

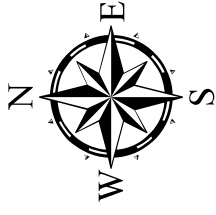
SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

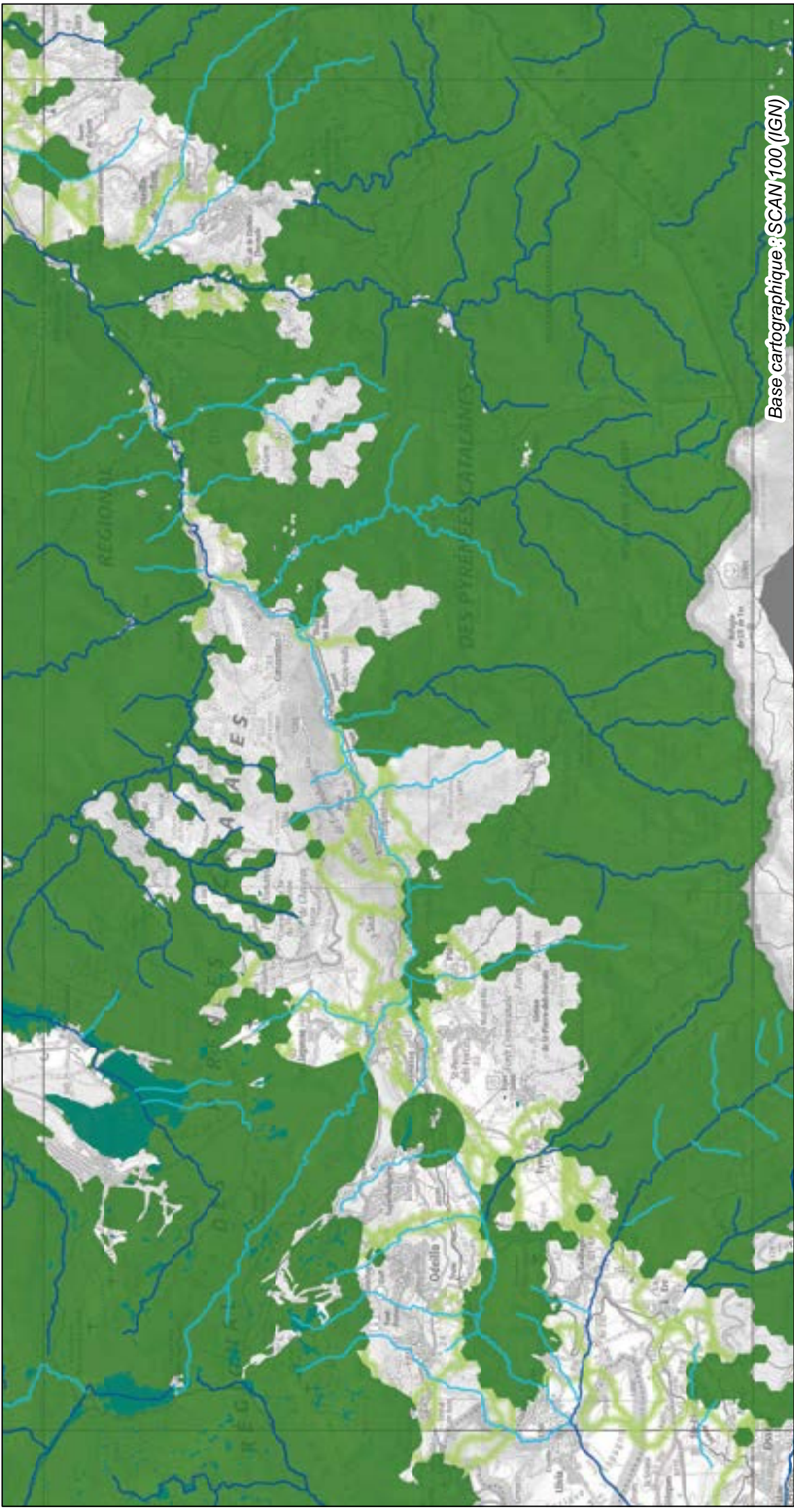
-  Réservoirs de biodiversité
 -  Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5
O4	O5
N4	N5
M4	M5
K4	K5
J4	J5
I3	I4
H2	H3
G1	G2
F1	F2
D1	D2
C1	C2
B1	B2
A1	A2
O6	N6
M6	L6
K6	J6
I7	H7
G6	F5
E4	D4
C4	B4
A3	



L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100.000e (format d'impression : A3)

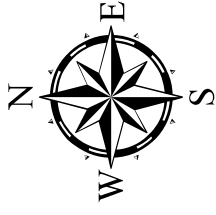


15 Kilomètres

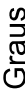


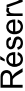

SRCE L-R : Trame verte et bleue





P4	P5	O6			
O4	O5	N6			
N4	N5	M6			
M4	M5	M7			
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I4	I5	I6	I7	I8	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G4	G3	G4	G5	G6	
F4	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			

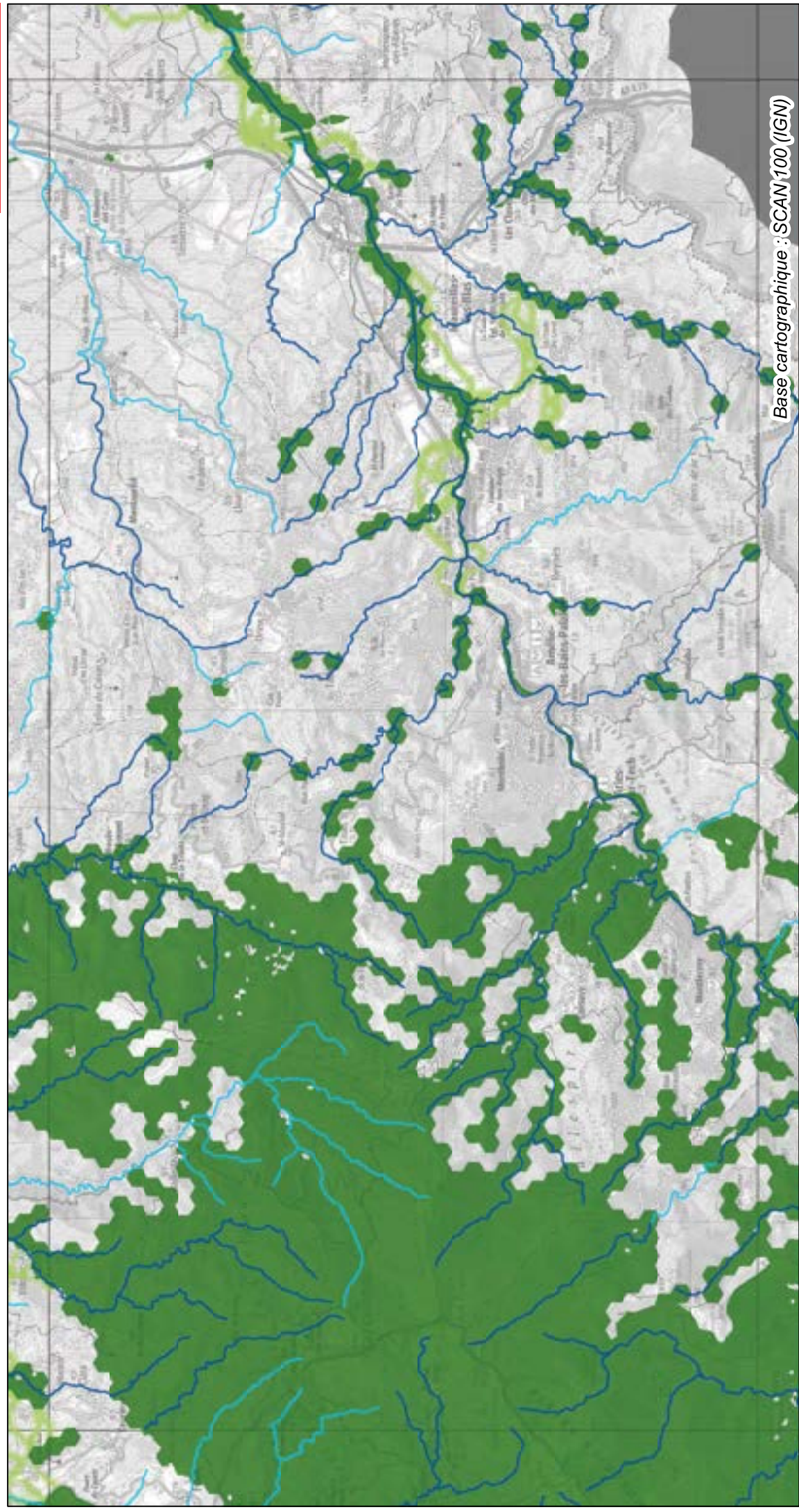


Trame bleue

-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Espaces de mobilité

Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
 -  Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.



Base cartographique : SCAN100 (IGN)





SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

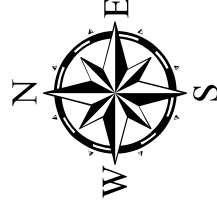
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

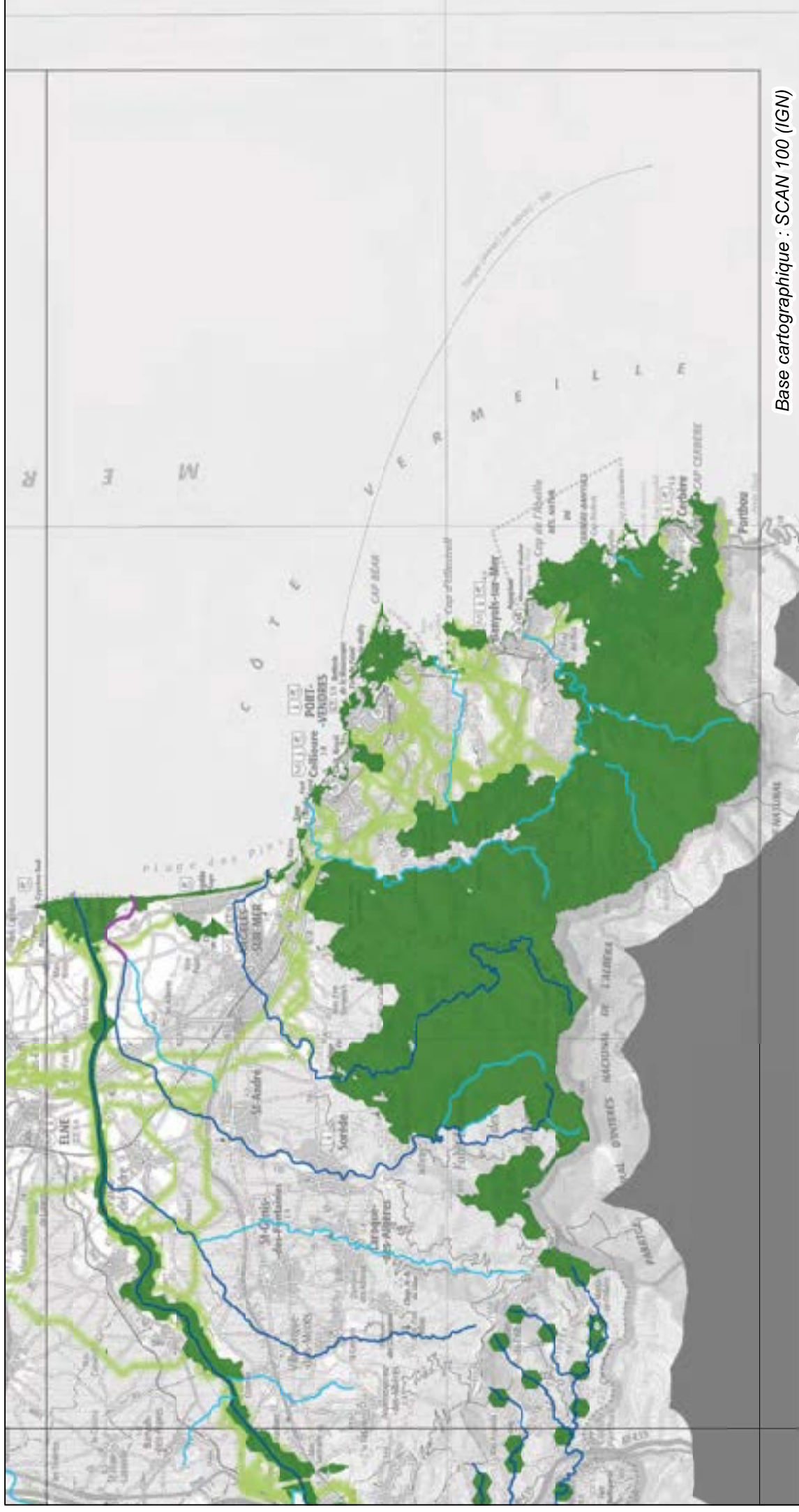
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Réservoirs de biodiversité



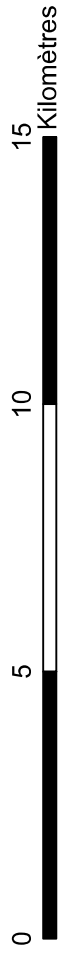
- Espaces de mobilité
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5	O6
O4	O5	N6
N4	N5	M6
M4	M5	L6
L4	L5	K6
K4	K5	J6
J4	J5	I6
I4	I5	H6
H4	H5	G6
G4	G5	F6
F4	F5	E6
E4	E5	D6
D4	D5	C6
C4	C5	B6
B4	B5	A6
A4	A5	




L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)



SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

 Réservoirs de biodiversité

 Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

 Graus

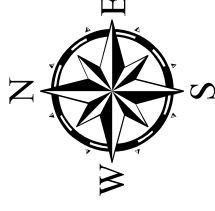
 Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité

 Cours d'eau : Corridors écologiques

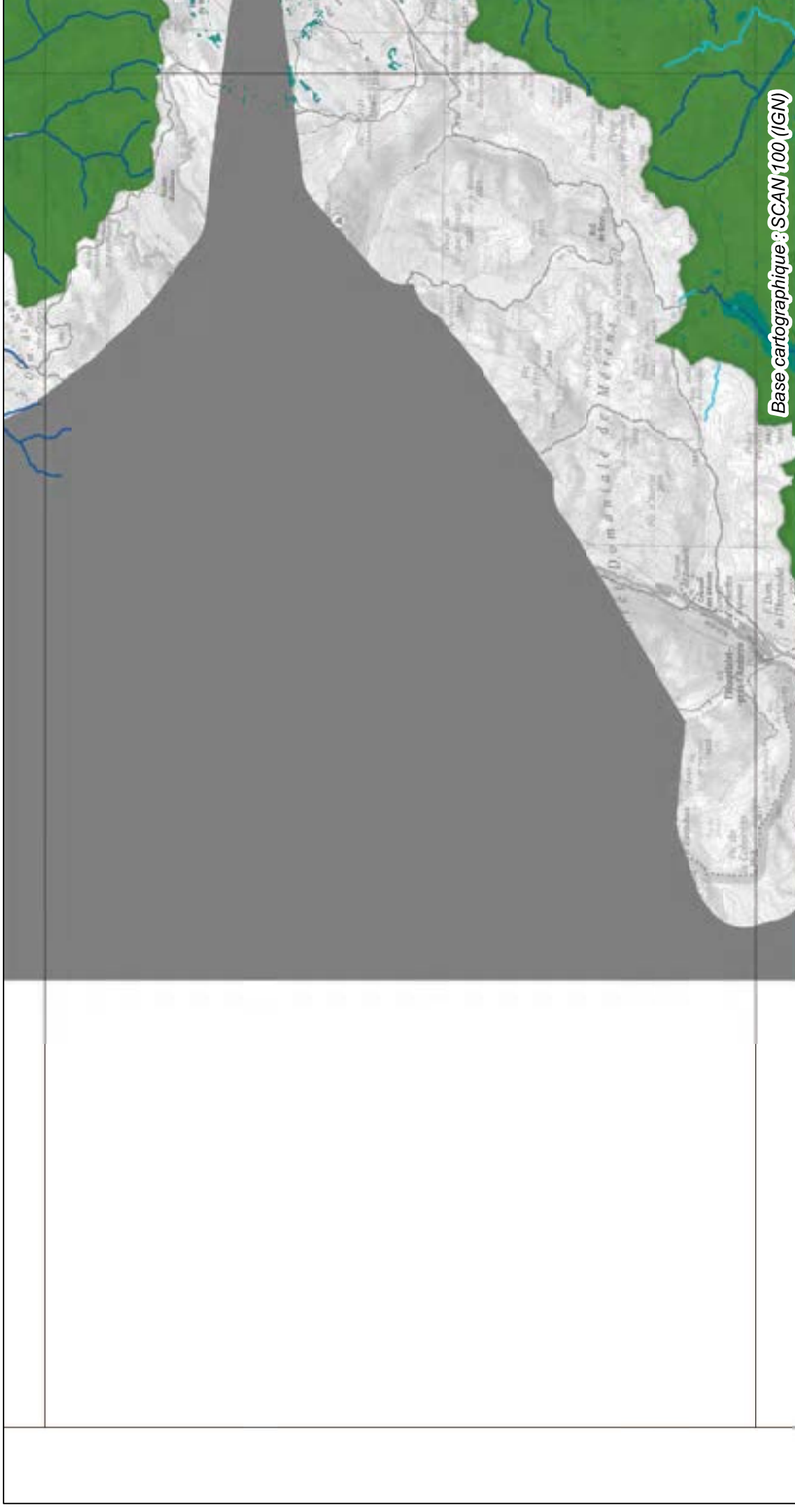
 Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Espaces de mobilité



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0 5 10 15

Kilomètres

SRCE L-R : Trame verte et bleue

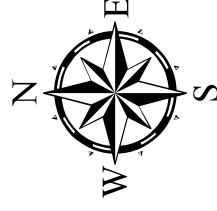
Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5	O6			
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

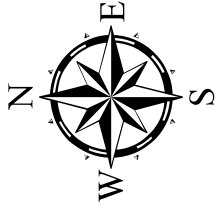


0 5 10 15
Kilomètres





SRCE L-R : Trame verte et bleue





P4	P5	O6
O4	O5	O6
N4	N5	N6
M4	M5	M6
L4	L5	L6
K4	K5	K6
J4	J5	J6
I4	I5	I6
H4	H5	H6
G4	G5	G6
F4	F5	F6
E4	E5	E6
D4	D5	D6
C4	C5	C6
B4	B5	B6
A4	A5	A6

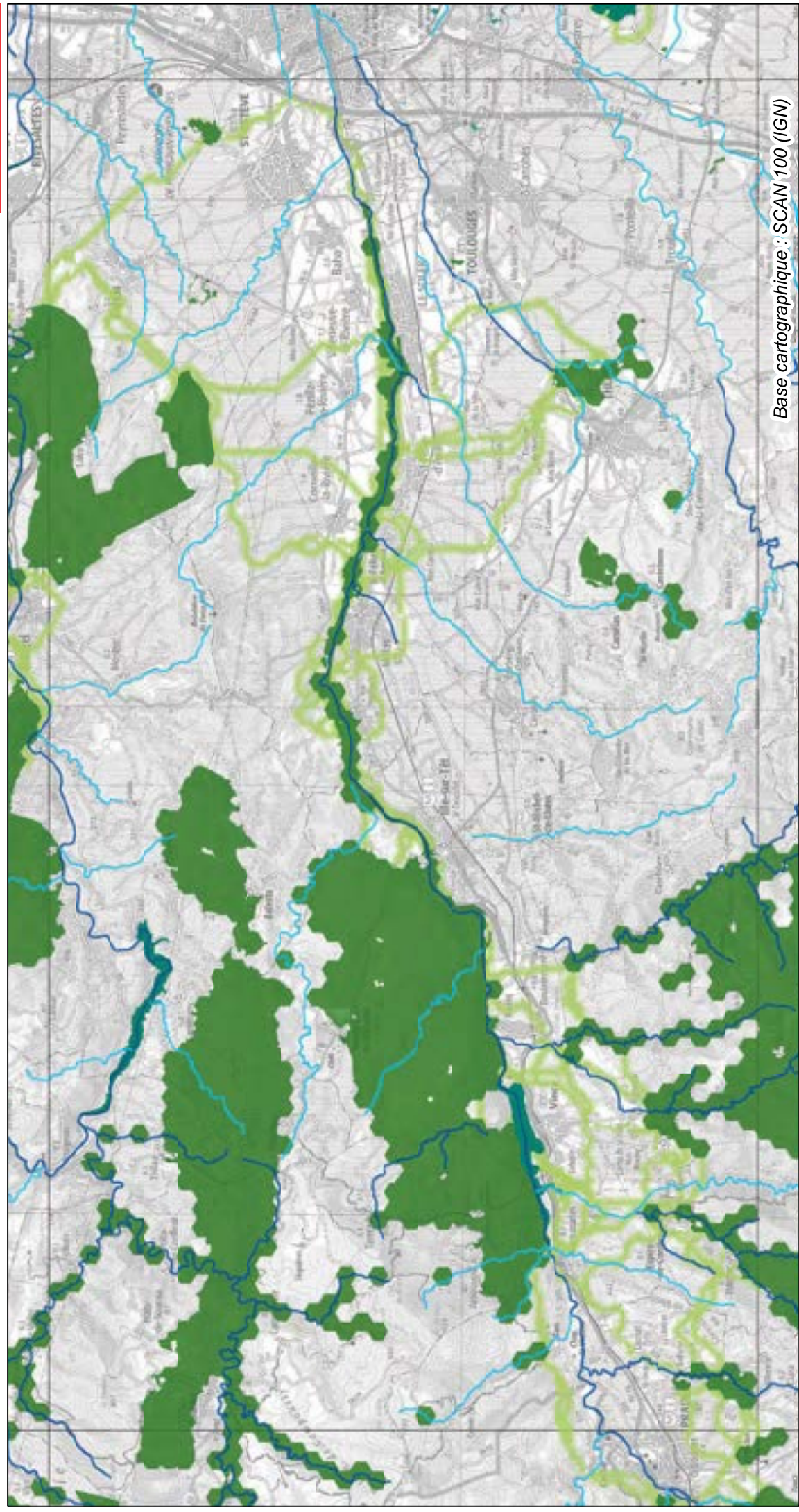


Trame bleue

-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
 -  Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.*



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)





SRCE L-R : Trame verte et bleue



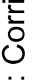
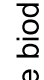
Trame verte

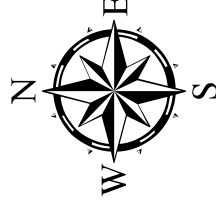
-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

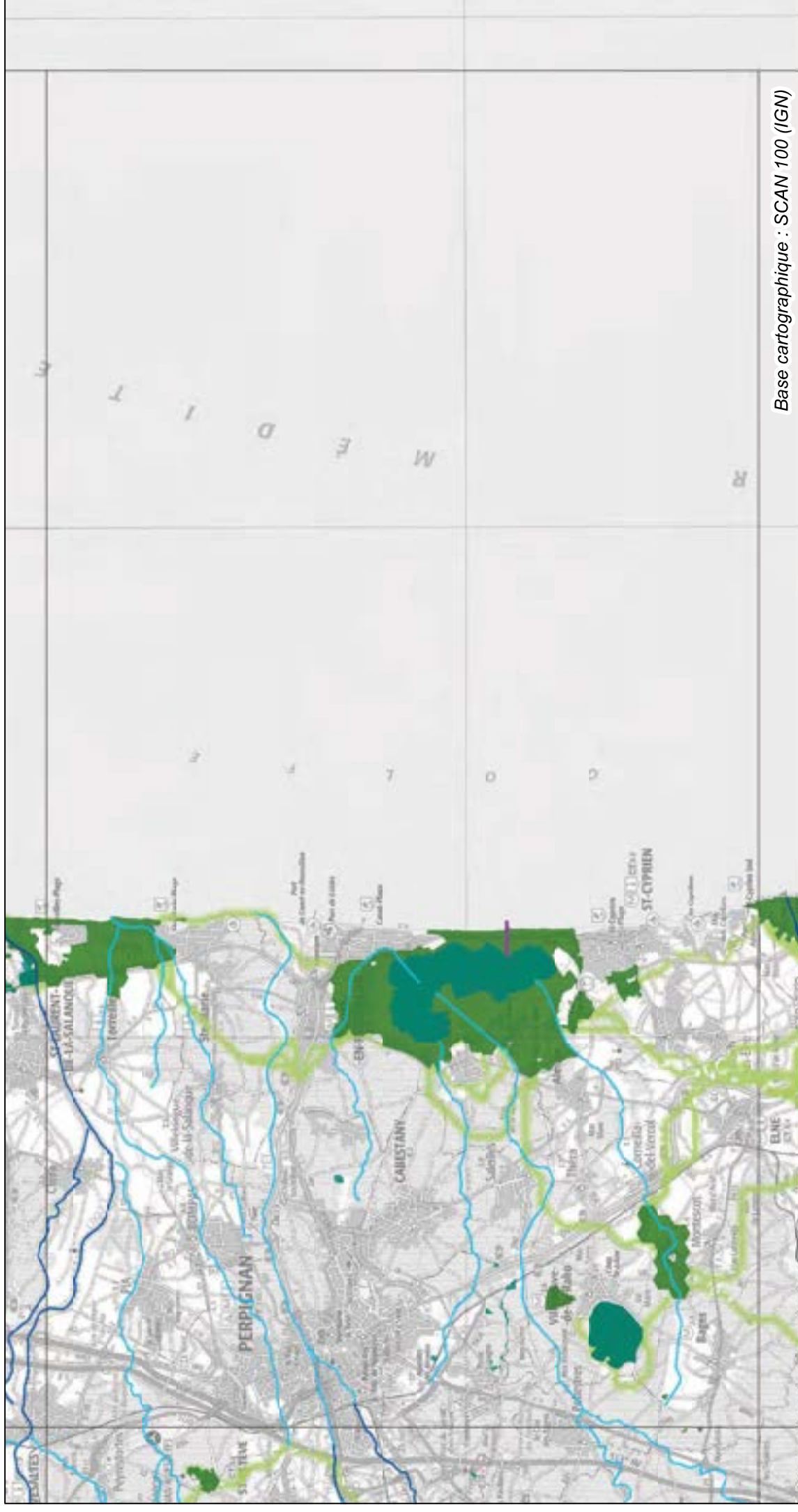
Trame bleue

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Réservoirs de biodiversité

-  Espaces de mobilité
-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5	O6
O4	O5	N6
N4	N5	M6
M4	M5	L6
L4	L5	K6
K4	K5	J6
J4	J5	I6
I4	I5	H6
H4	H5	G6
G4	G5	F6
F4	F5	E6
E4	E5	D6
D4	D5	C6
C4	C5	B6
B4	B5	A6
A4	A5	





L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0 5 10 15 Kilomètres





SRCE L-R : Trame verte et bleue

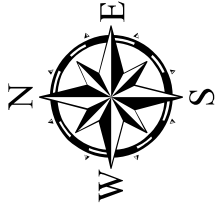
Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

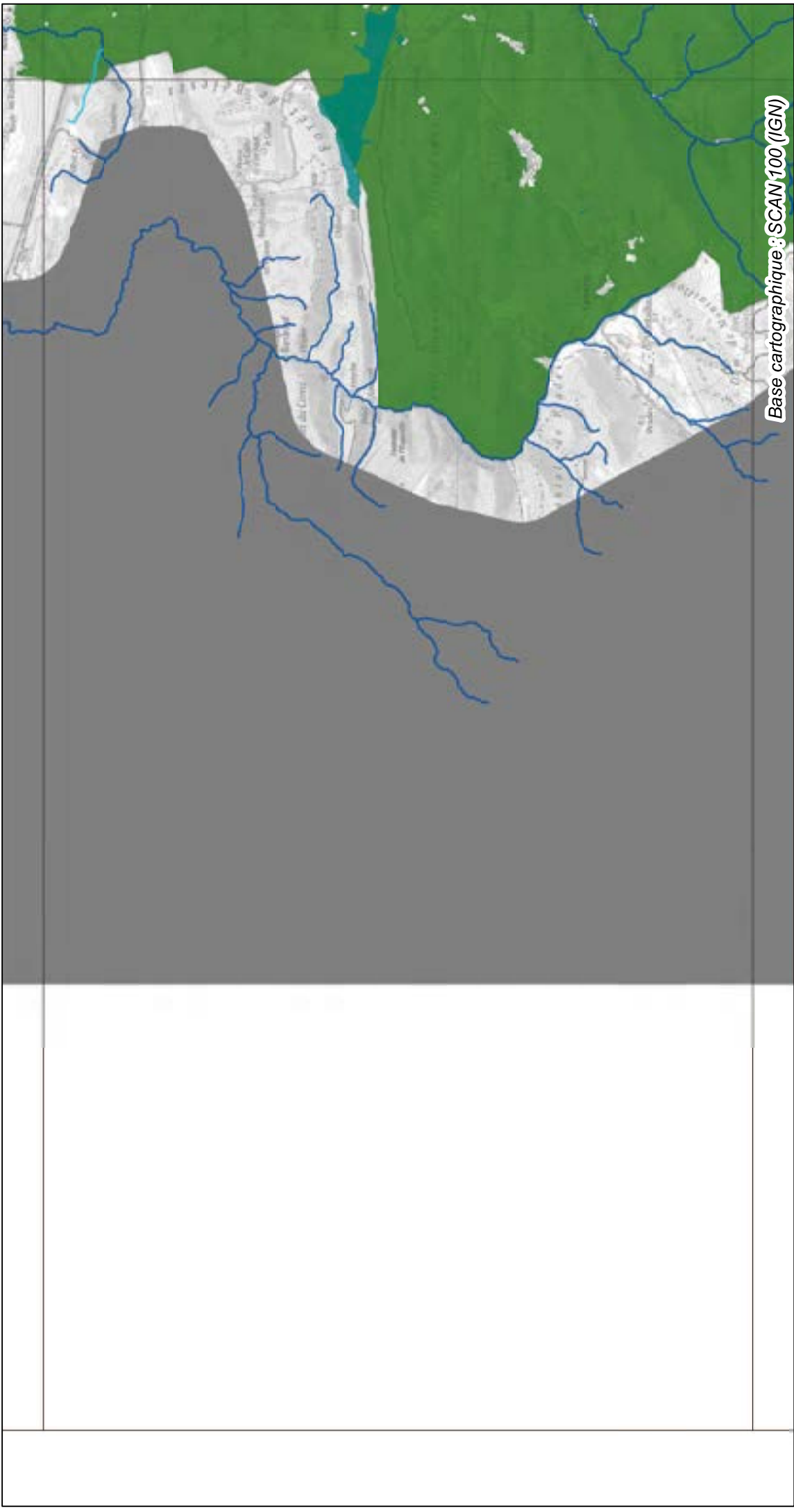
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

-  Graus
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0 5 10 15 Kilomètres

SRCE L-R : Trame verte et bleue

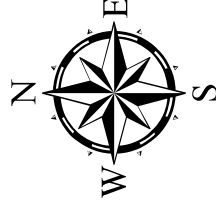
Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



Base cartographique : SCAN100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0 5 10 15

Kilomètres

SRCE L-R : Trame verte et bleue

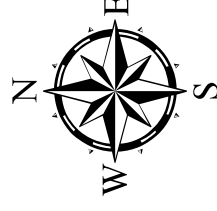
Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

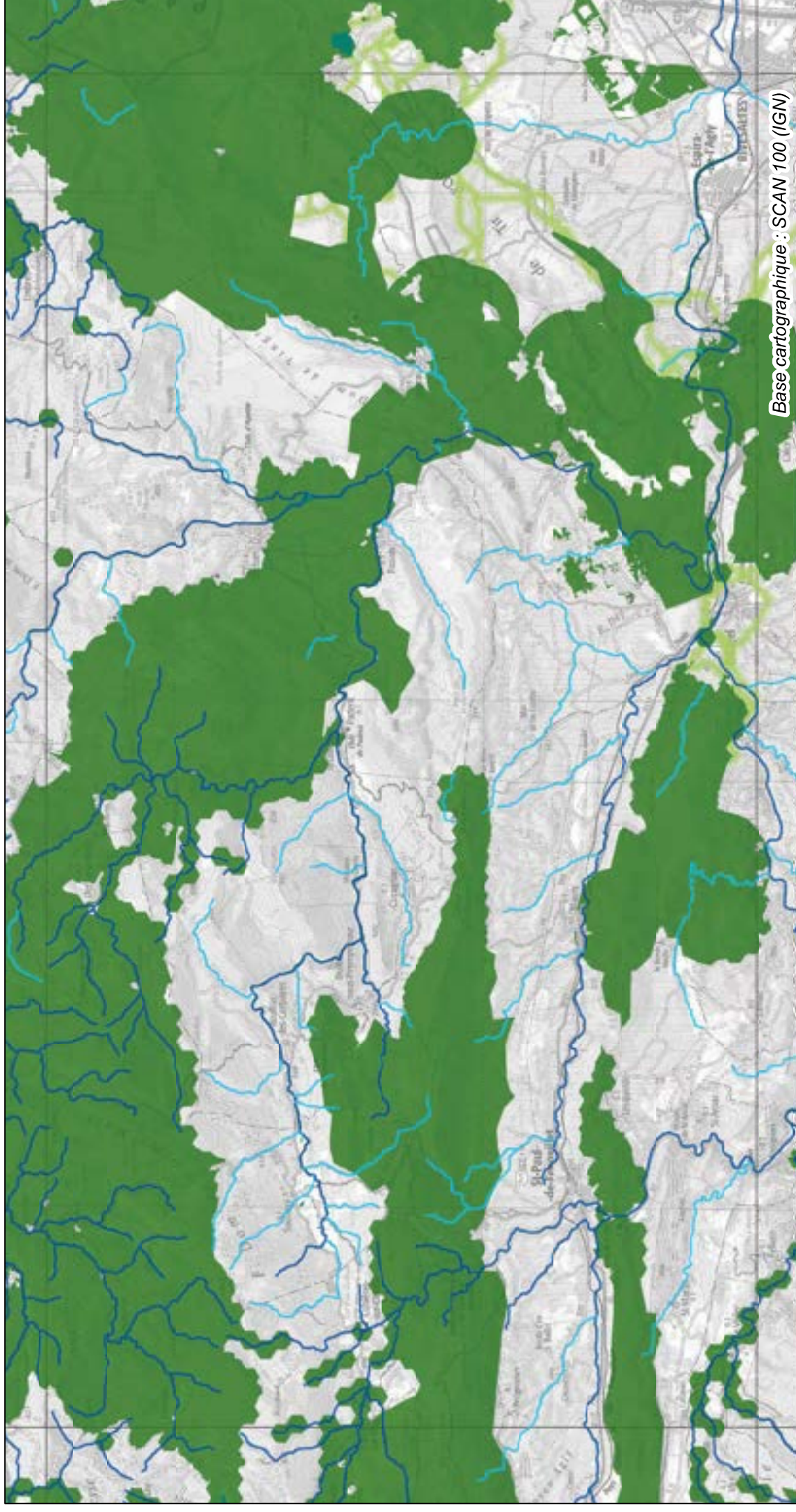
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0

5



10

15





Kilomètres

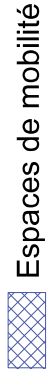
SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

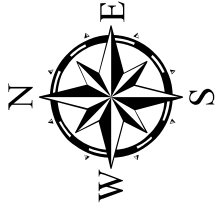
-  Réservoirs de biodiversité
 -  Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.*

Trame bleue

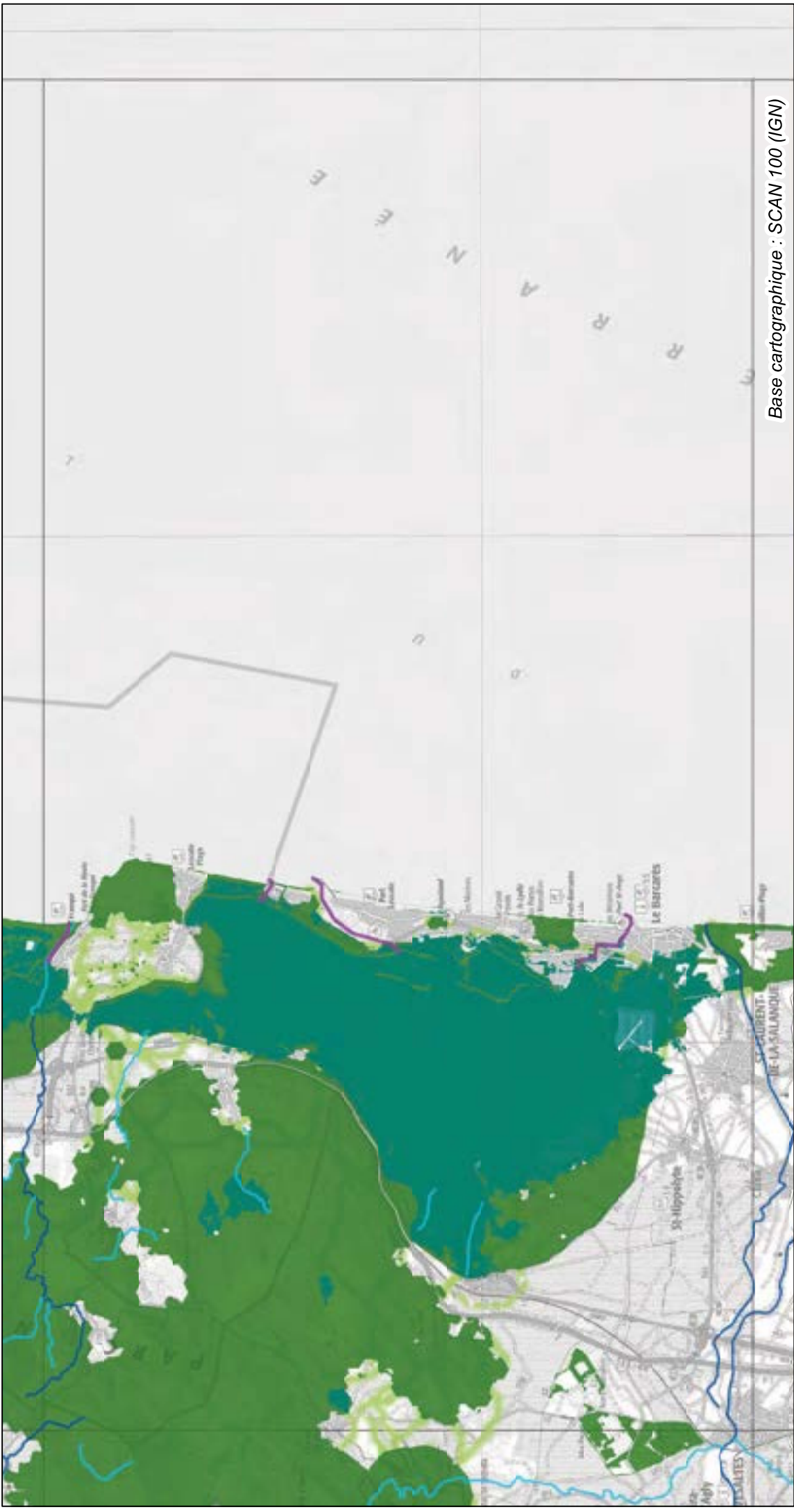
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Réservoirs de biodiversité



- Espaces de mobilité
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5	O6
O4	O5	N6
N4	N5	M6
M4	M5	L6
L4	L5	K6
K4	K5	J6
J4	J5	I6
I4	I5	H6
H4	H5	G6
G4	G5	F6
F4	F5	E6
E4	E5	D6
D4	D5	C6
C4	C5	B6
B4	B5	A6
A4	A5	



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)



L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

SRCE L-R : Trame verte et bleue

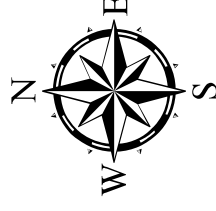
Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

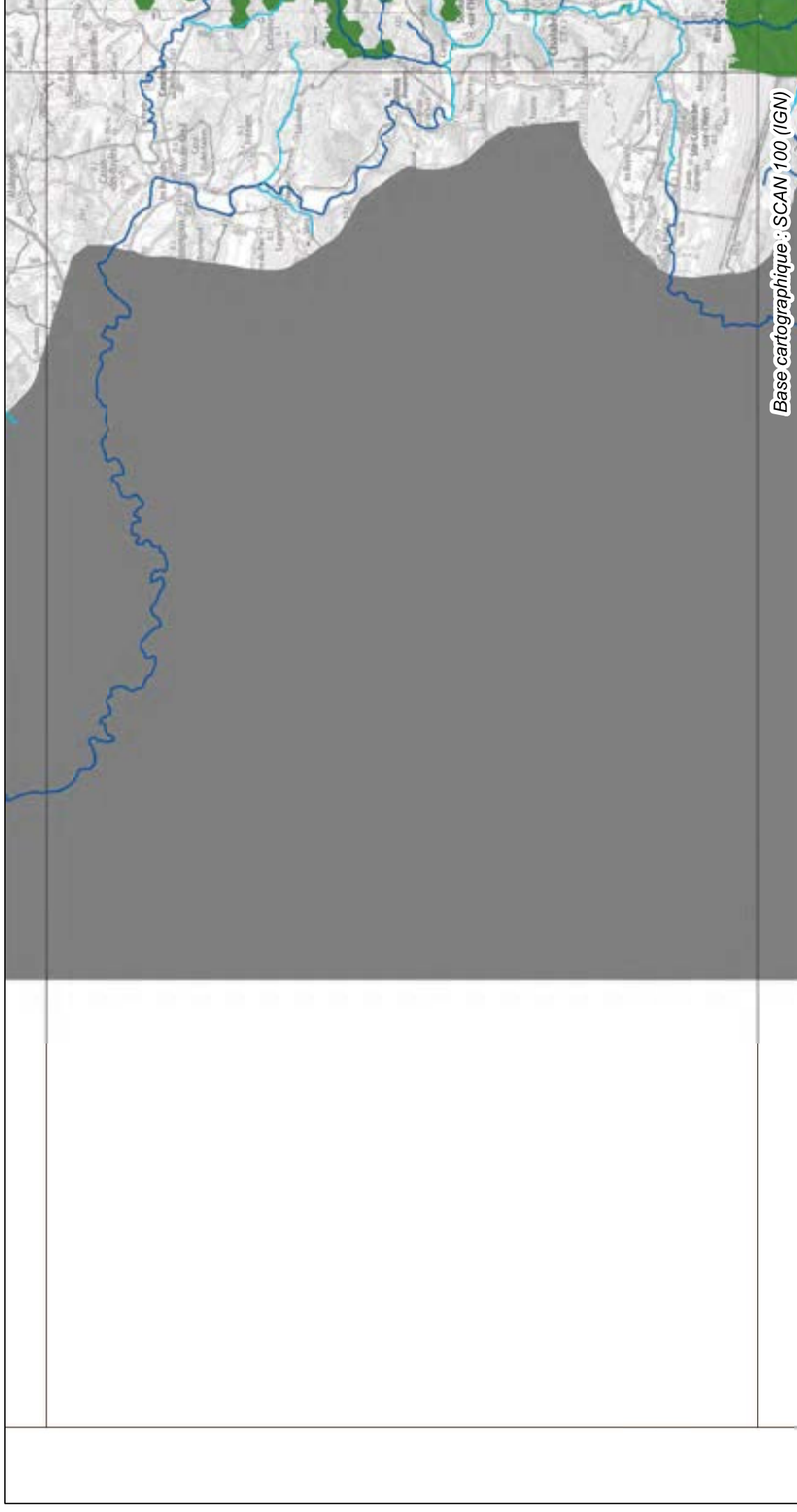
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			

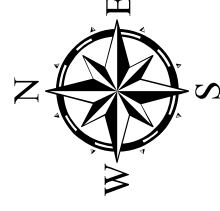


L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0 5 10 15

Kilomètres

SRCE L-R : Trame verte et bleue



P4	P5								
O4	O5	O6							
N4	N5	N6							
M4	M5	M6	M7						
L4	L5	L6	L7	L8					
K4	K5	K6	K7	K8					
J4	J5	J6	J7	J8					
I4	I5	I6	I7	I8					
H2	H3	H4	H5	H6	H7				
G1	G2	G3	G4	G5	G6				
F1	F2	F3	F4	F5	F6				
E1	E2	E3	E4						
D1	D2	D3	D4						
C1	C2	C3	C4						
B1	B2	B3	B4						
A1	A2	A3							

Trame bleue

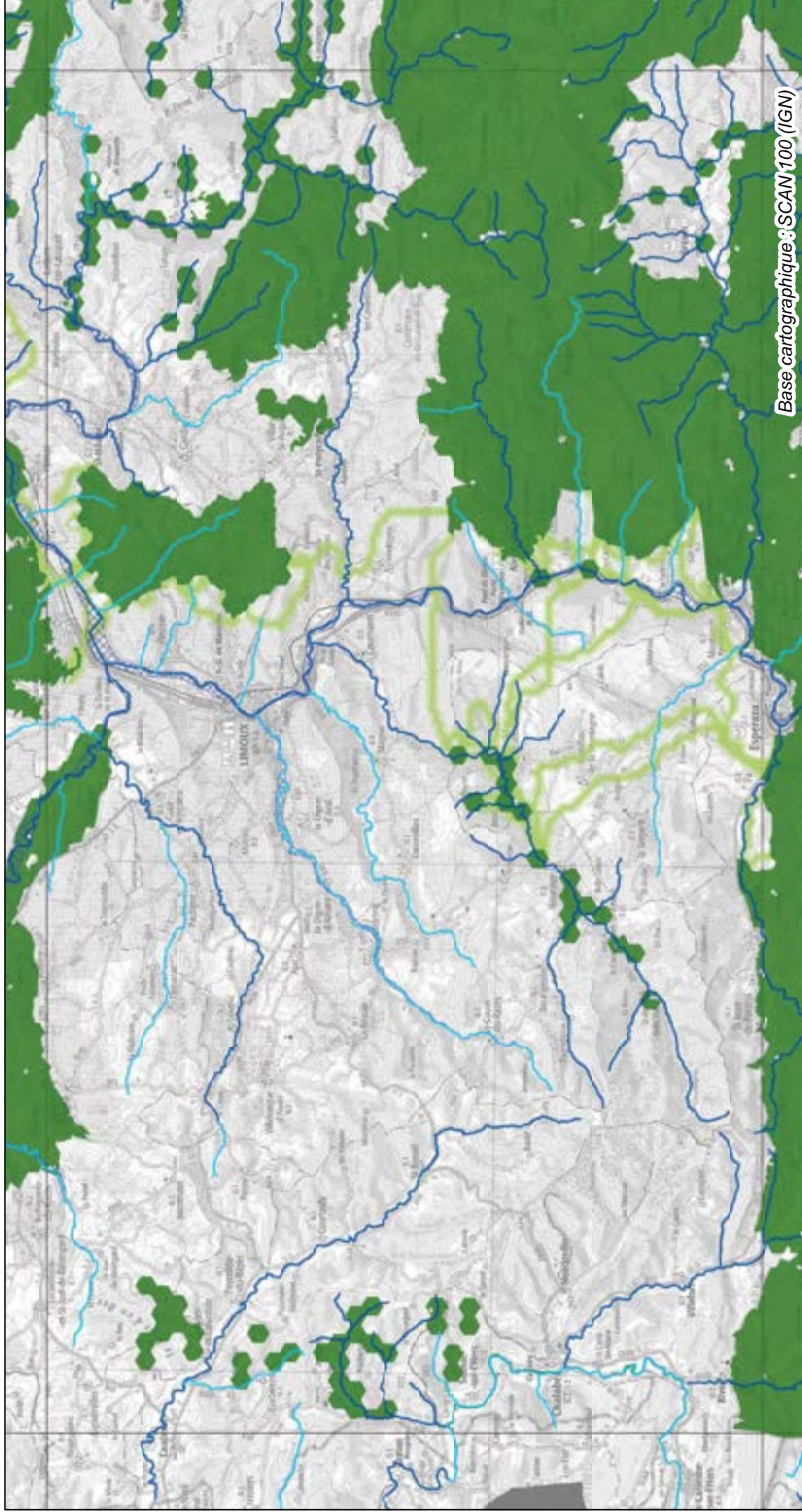
- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Réservoirs de biodiversité

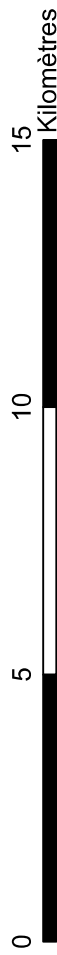
Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.



Base cartographique : SCAN100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)







SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

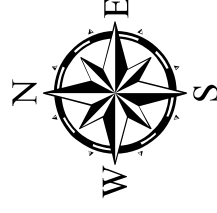
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

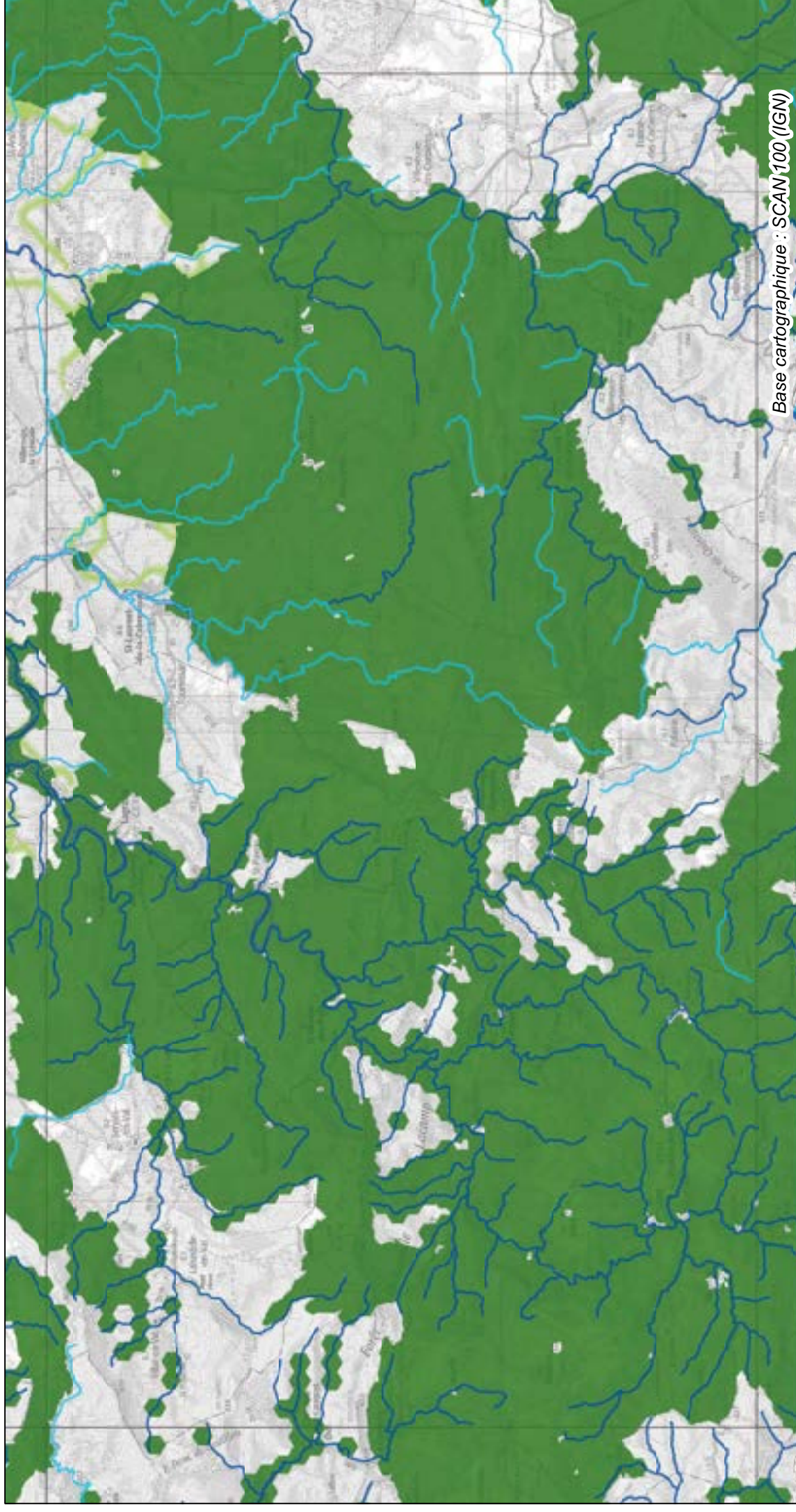
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Espaces de mobilité



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



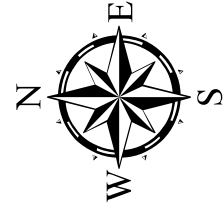
Base cartographique : SCAN100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0 5 10 15

Kilomètres

SRCE L-R : Trame verte et bleue



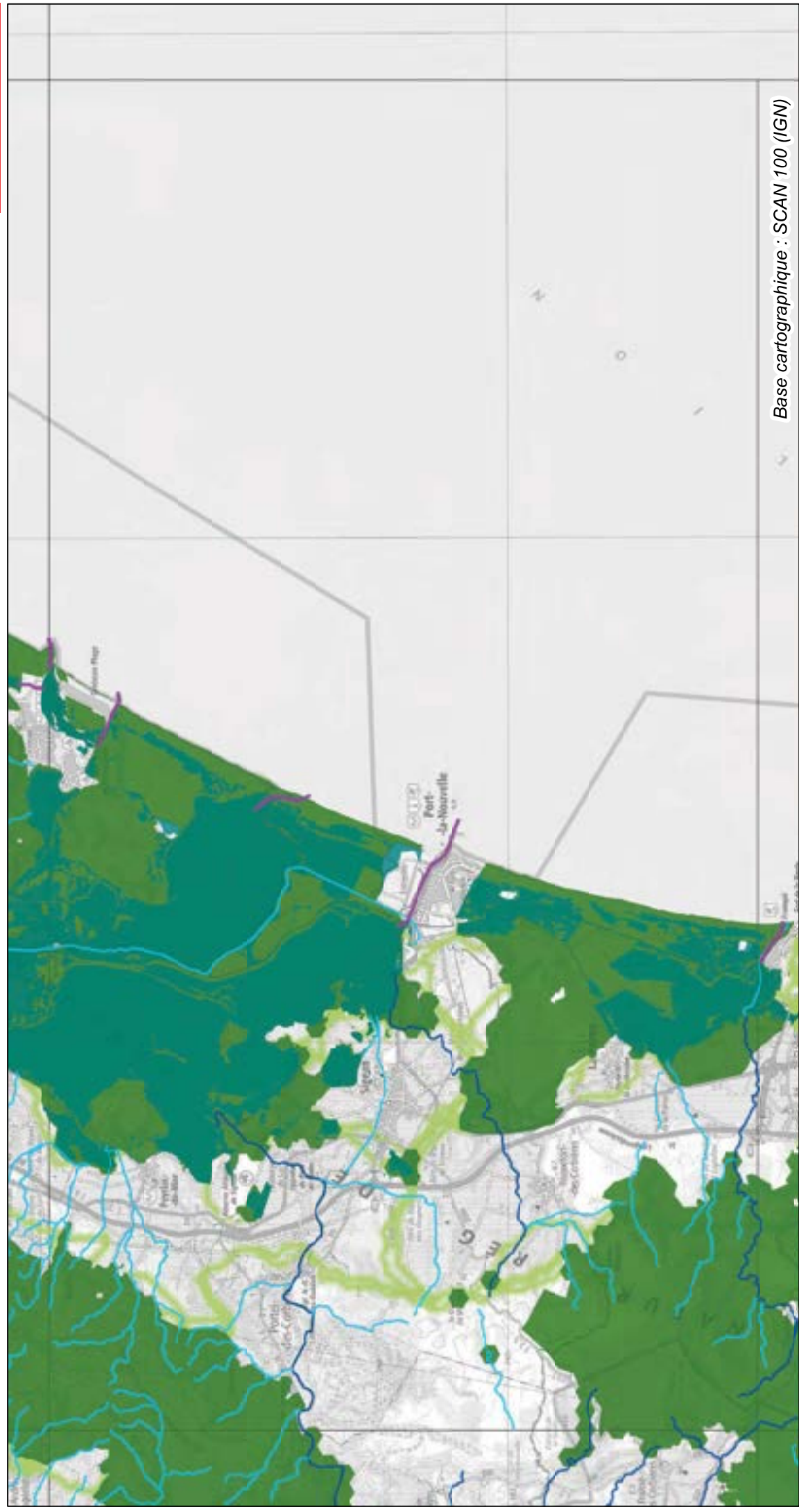
P4	P5	O6
O4	O5	N6
N4	N5	M6
M4	M5	M6
L4	L5	L6
K4	K5	K6
J4	J5	J6
I4	I5	I6
H4	H5	H6
G4	G5	G6
F4	F5	F6
E4	E5	E6
D4	D5	D6
C4	C5	C6
B4	B5	B6
A4	A5	A6

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
 - Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.*

Trame bleue



- Cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)





SRCE L-R : Trame verte et bleue

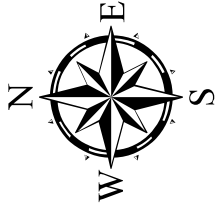
Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

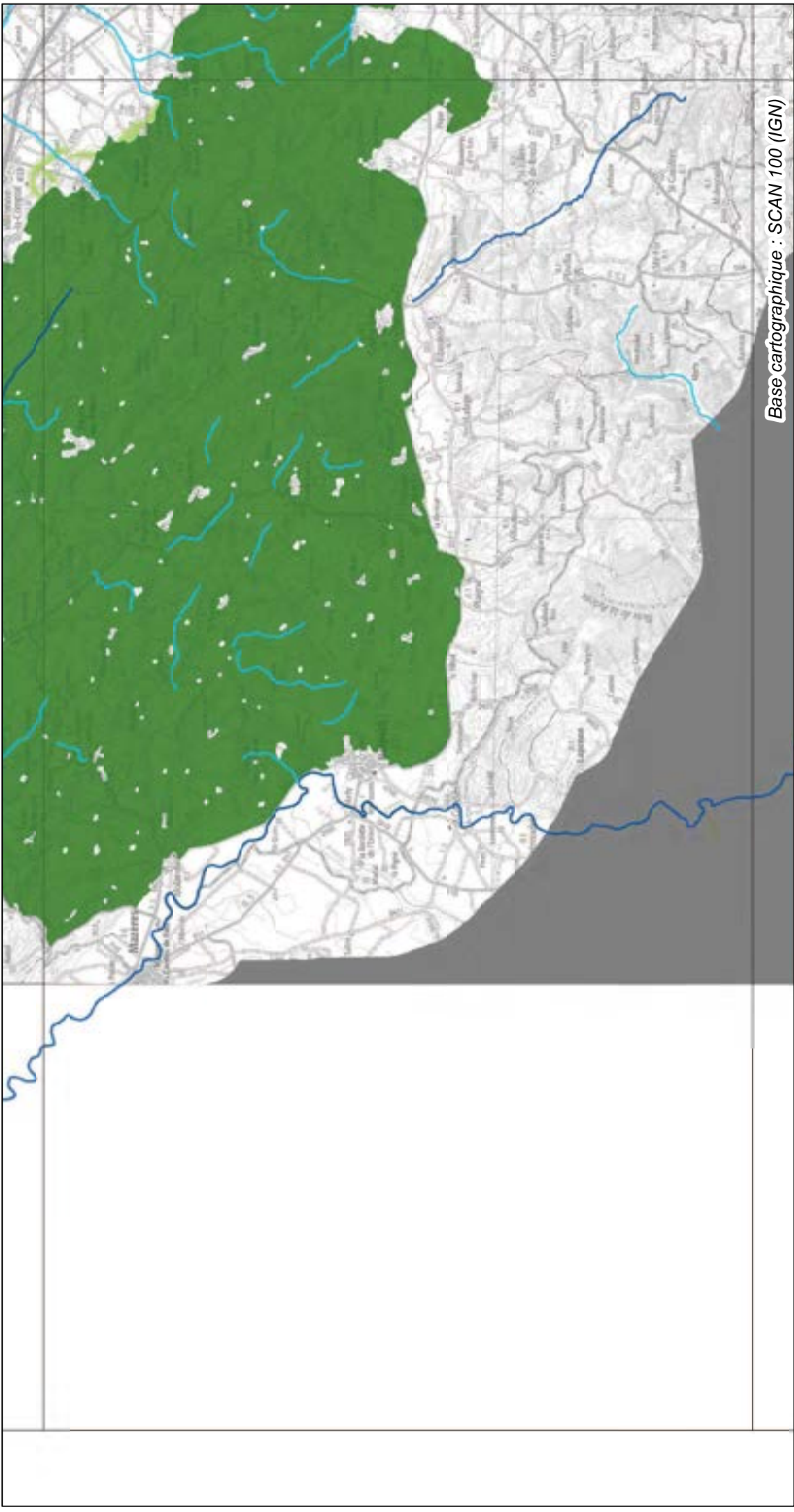
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

-  Graus
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

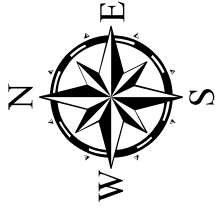
L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

0 5 10 15 Kilomètres





SRCE L-R : Trame verte et bleue





P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			

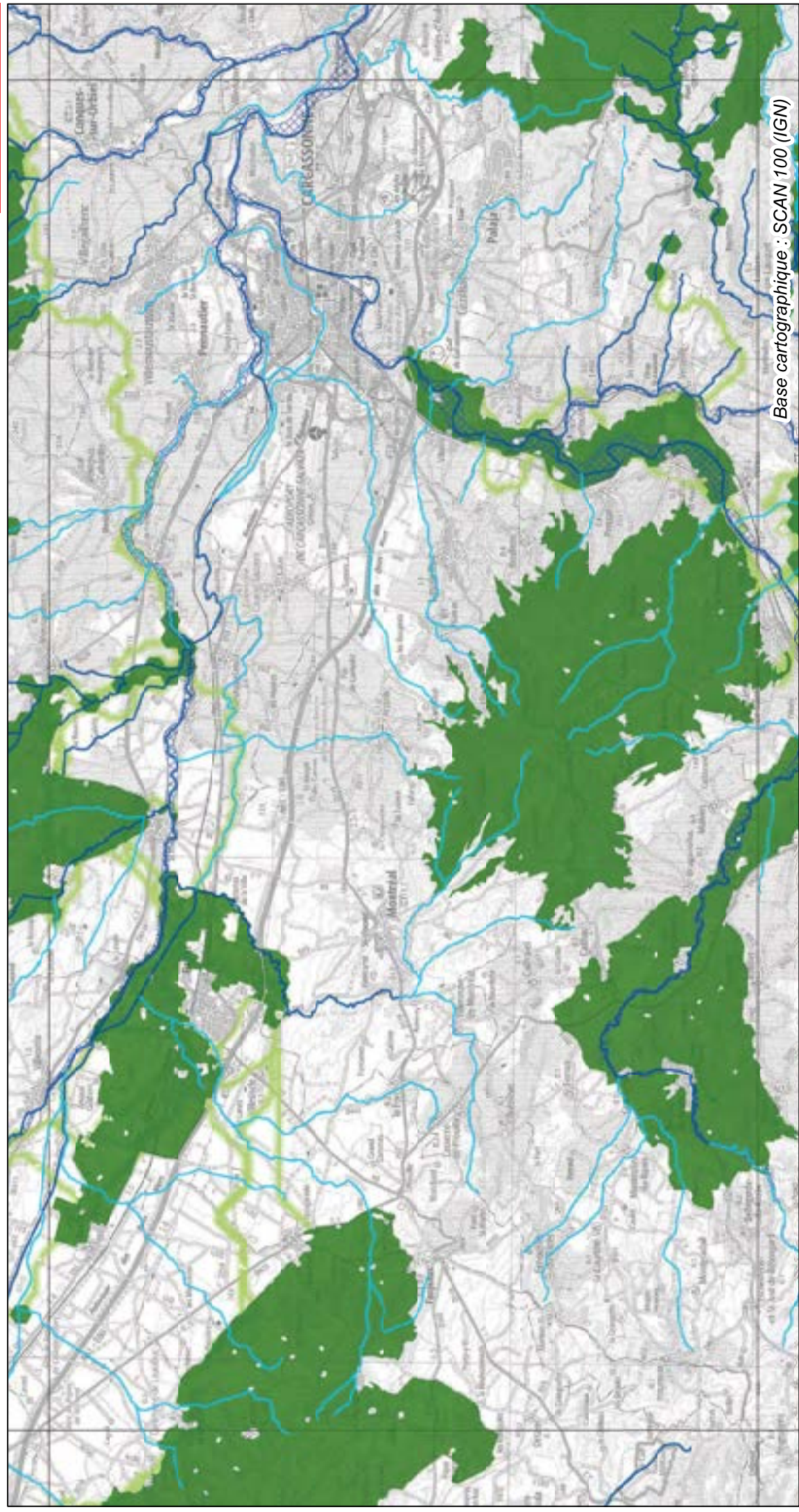


Trame bleue

-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

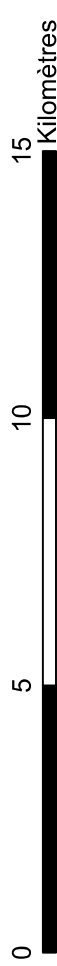
Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
 -  Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)



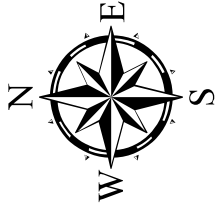
SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

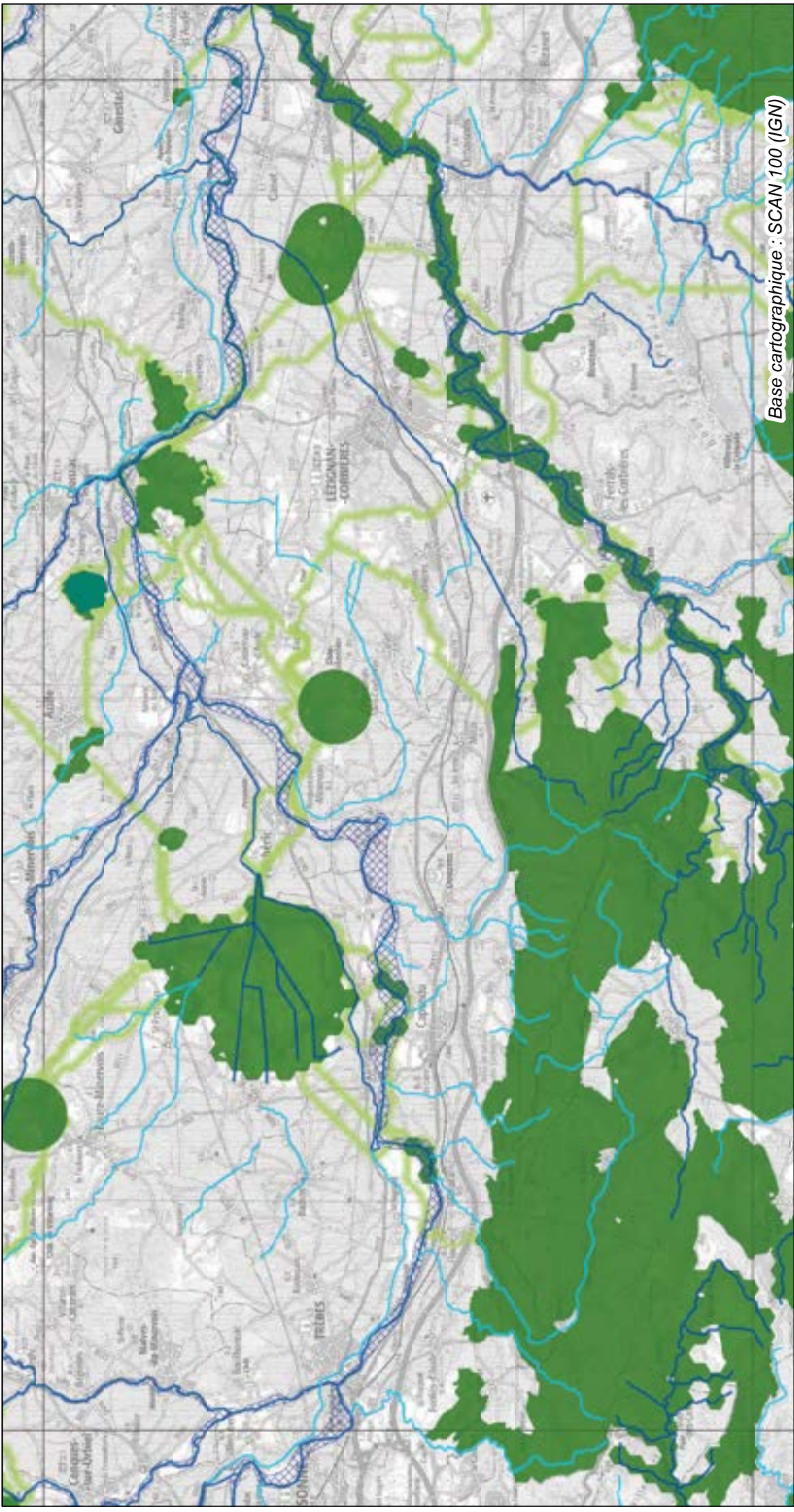
- Réservoirs de biodiversité
 - Corridors écologiques
- NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

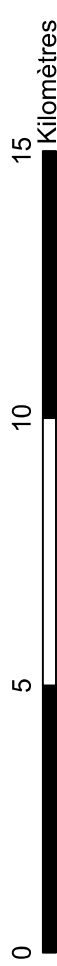
- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	P5	O6
O4	O5	N6
N4	N5	M6
M4	M5	L7
L4	L5	L8
K4	K5	K6
J4	J5	J6
J7	J8	
H3	H4	H5
H6	H7	
G4	G5	G6
F4	F5	
E4	E5	
D4	D5	
C4	C5	
B4	B5	
A4	A5	



L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)







SRCE L-R : Trame verte et bleue

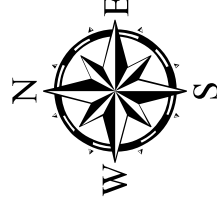
Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

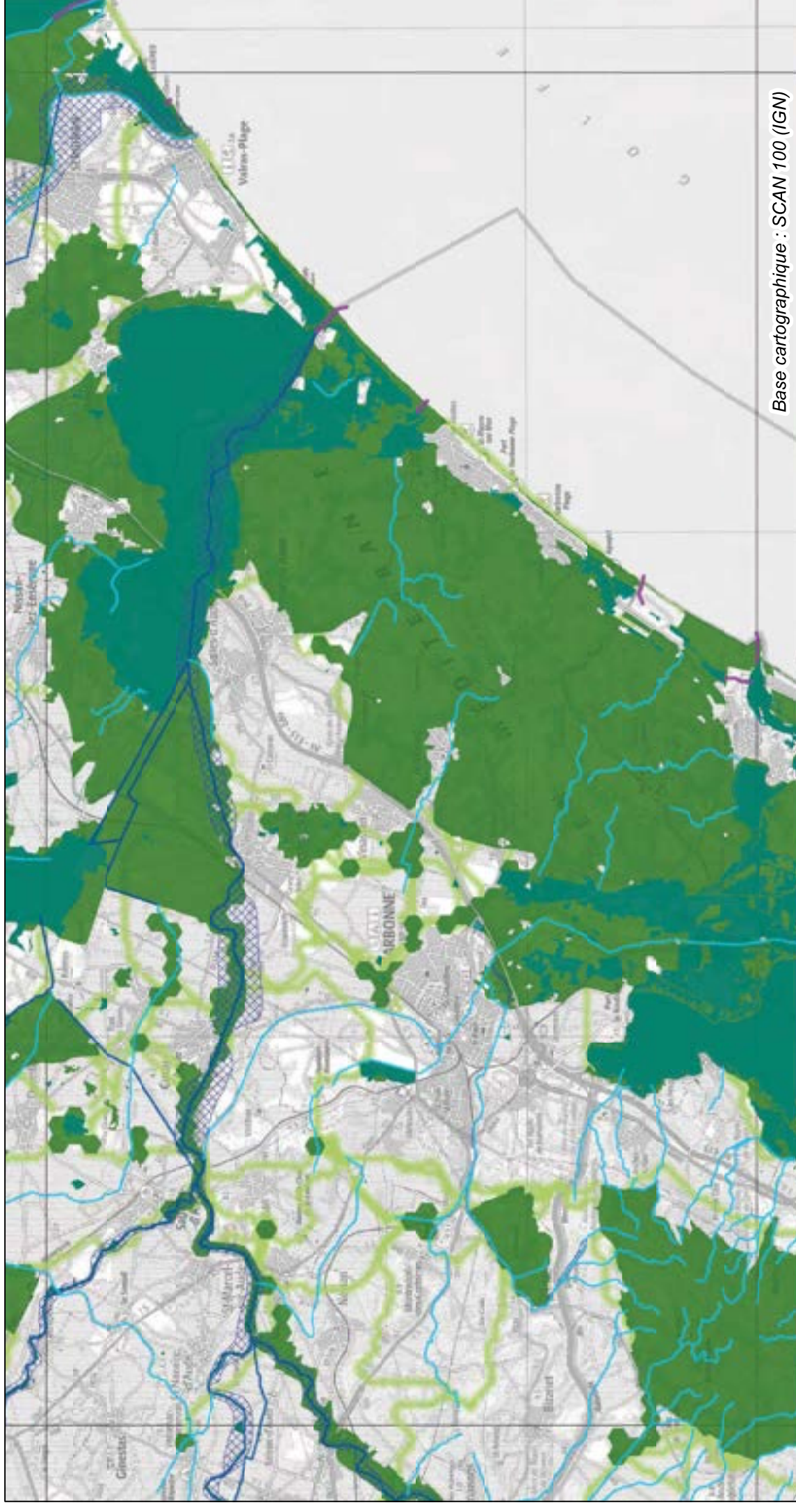
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

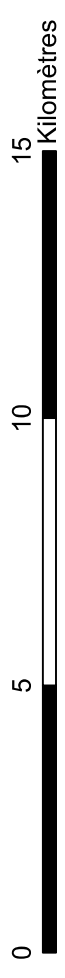


P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			





Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)







SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

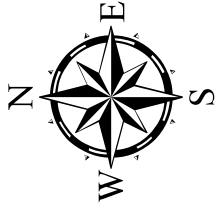
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

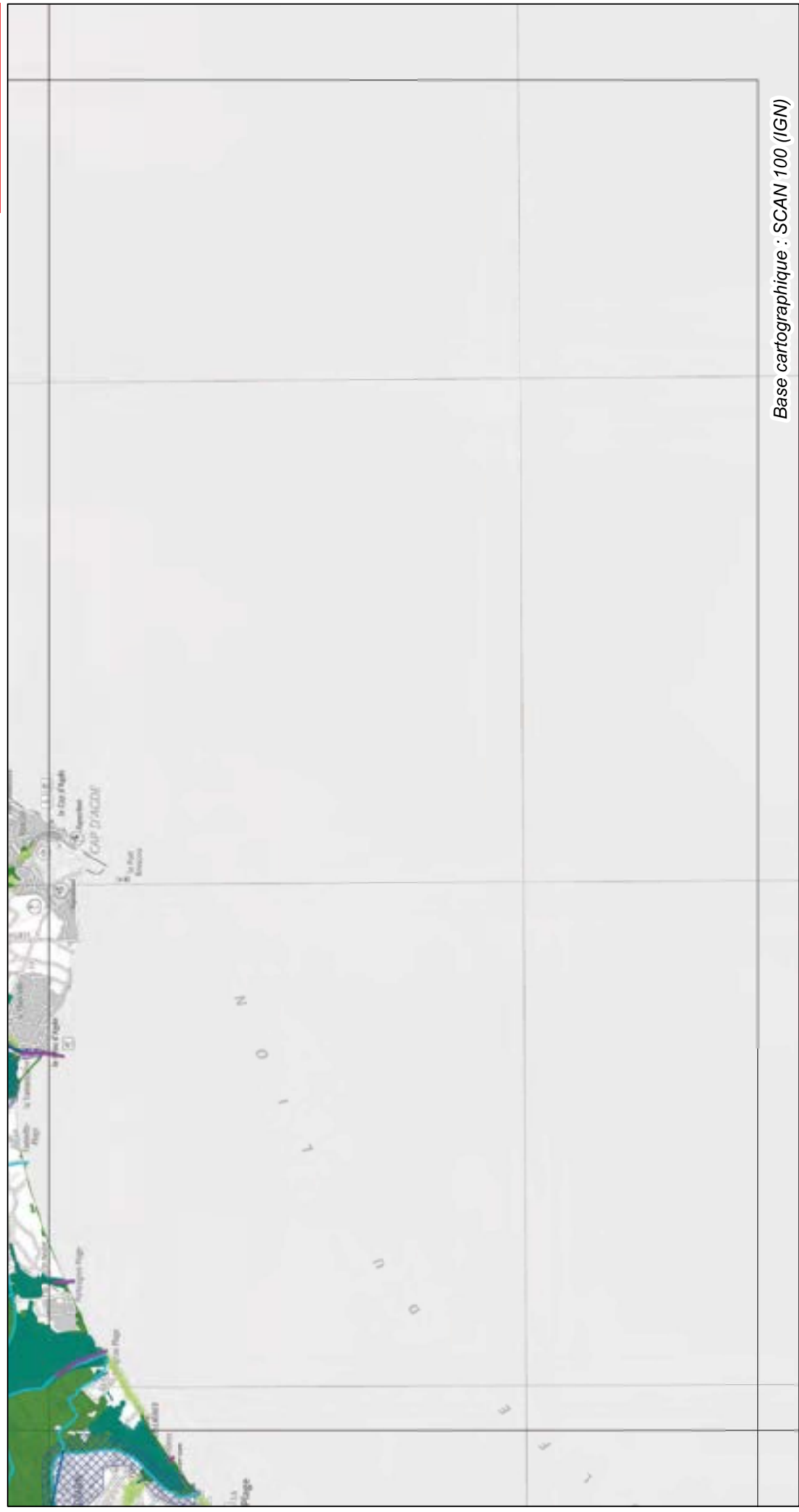
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau
-  Réservoirs de biodiversité



- Espaces de mobilité
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



P4	IP5								
O4	O5	O6							
N4	N5	N6							
M4	M5	M6	M7						
L4	L5	L6	L7	L8					
K4	K5	K6	K7	K8					
J4	J5	J6	J7	J8					
I3	I4	I5	I6	I7					
H2	H3	H4	H5	H6	H7				
G1	G2	G3	G4	G5	G6				
F1	F2	F3	F4	F5					
E1	E2	E3	E4						
D1	D2	D3	D4						
C1	C2	C3	C4						
B1	B2	B3	B4						
A1	A2	A3							



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)  0 5 10 15 Kilomètres





SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

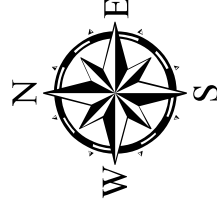
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

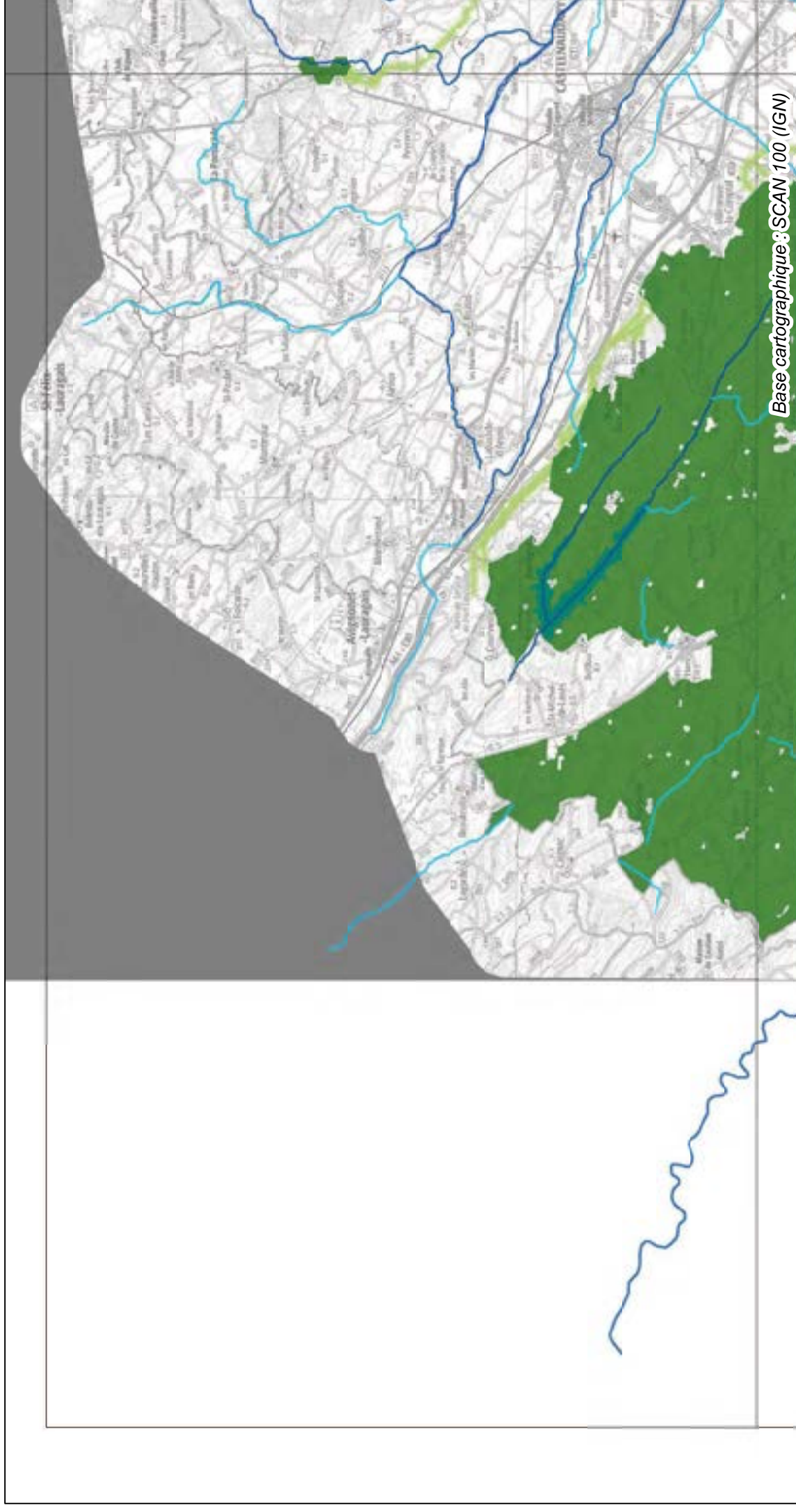
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Espaces de mobilité



P4	P5				
O4	O5	O6			
N4	N5	N6			
M4	M5	M6	M7		
L4	L5	L6	L7	L8	
K4	K5	K6	K7	K8	
J4	J5	J6	J7	J8	
I3	I4	I5	I6	I7	
H2	H3	H4	H5	H6	H7
G1	G2	G3	G4	G5	G6
F1	F2	F3	F4	F5	
E1	E2	E3	E4		
D1	D2	D3	D4		
C1	C2	C3	C4		
B1	B2	B3	B4		
A1	A2	A3			



Base cartographique : SCAN 100 (IGN)

L'échelle de prise en compte du SRCE est le 1:100 000e (format d'impression : A3)

